

Ethics
Economics

ETHICS, ECONOMICS & COMMON GOODS, vol. 16, No. 2, julio-diciembre 2019, es una publicación semestral editada por la Universidad Popular Autónoma del Estado de Puebla A.C., calle 21 Sur 1103, Col. Santiago, C.P. 72410, Puebla, Puebla. Tel. (222) 2299400, <https://ethics-and-economics.com/>, callspapers@ethics-and-economics.com. Editor responsable: Jérôme Ballet. Reserva de Derechos al Uso Exclusivo No. 04-2022-071213543400-102, ISSN en trámite, ambos otorgados por el Instituto Nacional del Derecho de Autor. Fecha de última modificación, 30 de diciembre de 2019.

INDEX

ARTICLES

- Entre “ignorance politique”, ingérence et contrôle de l’État : quelles politiques publiques pour la filière girofle à Madagascar, aux Comores et à Zanzibar** 2
Eric Penot & Pascal Danthu
- La philosophie au secours des rapports de responsabilité sociale de l’entreprise, ou comment dépasser les limites d’un discours “aphilosophique” sur la responsabilité : Première Partie – Responsabilité et humanisation du monde** 22
Michel Dion
- An integrated 3D approach for effective mine risk education in post war-zone areas** 53
Harshi Gunawardana, Dammika Tantrigoda & Anura Kumara
- Manipulation perçue des marques et résistance, une proposition de profils de consommation** 70
Aziliz Rousseaux, Leïla Loussaïef & Karen Delchet-cochet
- L’émergence est-elle compatible avec le développement durable ? : le cas du Plan Sénégal Emergent** 89
Bruno Boidin
- Corruption et pauvreté dans les pays de l’UEMOA** 112
Eleie Adédokoun Adedodja & Gnderman Sirpe
- Manifeste pour le progrès social, par Marc Fleurbaey et alii., Paris, La Découverte, 2019** 126
François-Régis Mahieu
- Démocratie et paradoxe du vote : fondements théoriques et enjeux socio-économiques en Afrique subsaharienne francophone** 127
Jean-Marcel Koffi & Salif Kone
- Inégalités, pauvreté et soutenabilité des ressources naturelles dans l’Ouest de la Côte d’Ivoire** 151
Boniface Komena

Entre « ignorance politique », ingérence et contrôle de l'Etat: quelles politiques publiques pour la filière girofle à Madagascar, aux Comores et à Zanzibar¹

BY/PAR ERIC PENOT (1) & PASCAL DANTHU (2)

(1) CIRAD UMR Innovation, F-34398 Montpellier, Innovation, Université de Montpellier, CIRAD, Montpellier, France

(2) CIRAD UMR Hortyst, F-34398 Montpellier, HortSys, Université de Montpellier, CIRAD, Montpellier, France

ABSTRACT

Clove has two commercial products: the clove bud and the essential oil. In Madagascar, clove and vanilla are first or second agricultural export product depending on price. It is the same in the Comores where clove and ylang-ylang essential oil occupy the first places in the country's exports. Tanzania is in the top 3 of the world's clove exporters. Incomes from cloves make a very significant contribution to food security in the production areas of the three countries: on the northeast coast of Madagascar (bud and essential oil), in the islands of Anjouan and Mohéli in Comoros (only bud), and in the islands of Pemba and Zanzibar in Tanzania that produce mainly bud and a little bit some essential oil. The aim of this paper is to analyze the structure and functioning of the clove industry in highly differentiated public policy contexts according to the three neighboring, competing and meantime complementary countries, since they fuel global demand, which mainly involves the Indonesian market which absorbs most of the Malagasy and Comorian exports.

Keywords: Clove, governance of value chain, public policy impact, Madagascar, Comores and Zanzibar

RESUME

Le girofle est à l'origine de deux produits commerciaux : le clou et l'huile essentielle. A Madagascar, il dispute à la vanille la place de premier ou de second produit agricole d'exportation. Il en est de même aux Comores où clou de girofle et huile essentielle d'ylang-ylang occupent les premières places dans les exportations du pays. La Tanzanie est dans le top 3 des exportateurs mondiaux de girofle. Les revenus issus du girofle contribuent très significativement à la sécurité alimentaire dans les zones de production des trois pays : sur la côte Nord-Est de Madagascar (clou et huile essentielle), dans les îles d'Anjouan et de Mohéli aux Comores (clous seulement) et dans les îles de Pemba et de Zanzibar en Tanzanie qui produisent principalement du clou et un peu d'huile essentielle. L'objectif de cette communication est d'analyser la structure et le fonctionnement de la filière girofle dans des contextes de politiques publiques très différenciés selon les trois pays à la fois voisins, concurrents et complémentaires puisqu'ils alimentent la demande mondiale qui passe principalement par le marché asiatique contrôlé par l'Indonésie qui absorbe la majeure partie des exportations malgaches et comoriennes.

Mots-clés: Girofle, gouvernance des filières, politique publique, impact, Madagascar, Comores, Zanzibar

JEL Classification: Q18

¹ Ce travail de recherche a été effectué dans le cadre de 2 projets AFS4Food (financement UE) et FORECAST avec comme partenaires le CIRAD et l'ESSA (Université de Tananarive).

Éthique et Économie/Ethics and Economics, 16 (2), 2019

<http://ethique-economique.net/>

1. INTRODUCTION

Le giroflier (*Syzygium aromaticum* L.) est à l'origine de deux produits commerciaux: le clou et l'huile essentielle.

L'Indonésie, concentre 80% de la production mondiale de clous. Ce pays est aussi l'un des principaux importateurs mondiaux, principalement de la plus basse qualité (CG3 voir définition tableau 1)», pour la production des cigarettes traditionnelles locales (les «*kreteks*» composées d'un mélange de tabac et de clous) alimentant un marché de plus de 54 millions de fumeurs (Arnez, 2009) avec quelques demandes spécifiques de qualité supérieure type «CG1» pour l'alimentation principalement. Cette importation se fait soit en direct des pays exportateurs soit via le hub de Singapour. L'Inde est aujourd'hui le premier importateur de clous destinés principalement à la confection des épices/poudres (masala ou curry). Les pays du Nord importent des clous de qualité supérieure utilisés dans la cuisine, la dentisterie, les cosmétiques ou la parfumerie. L'essence de girofle, riche en eugénol, est recherchée pour des applications dans les secteurs de la médecine dentaire, de la cosmétique, de la parfumerie ou des plastiques «actifs».

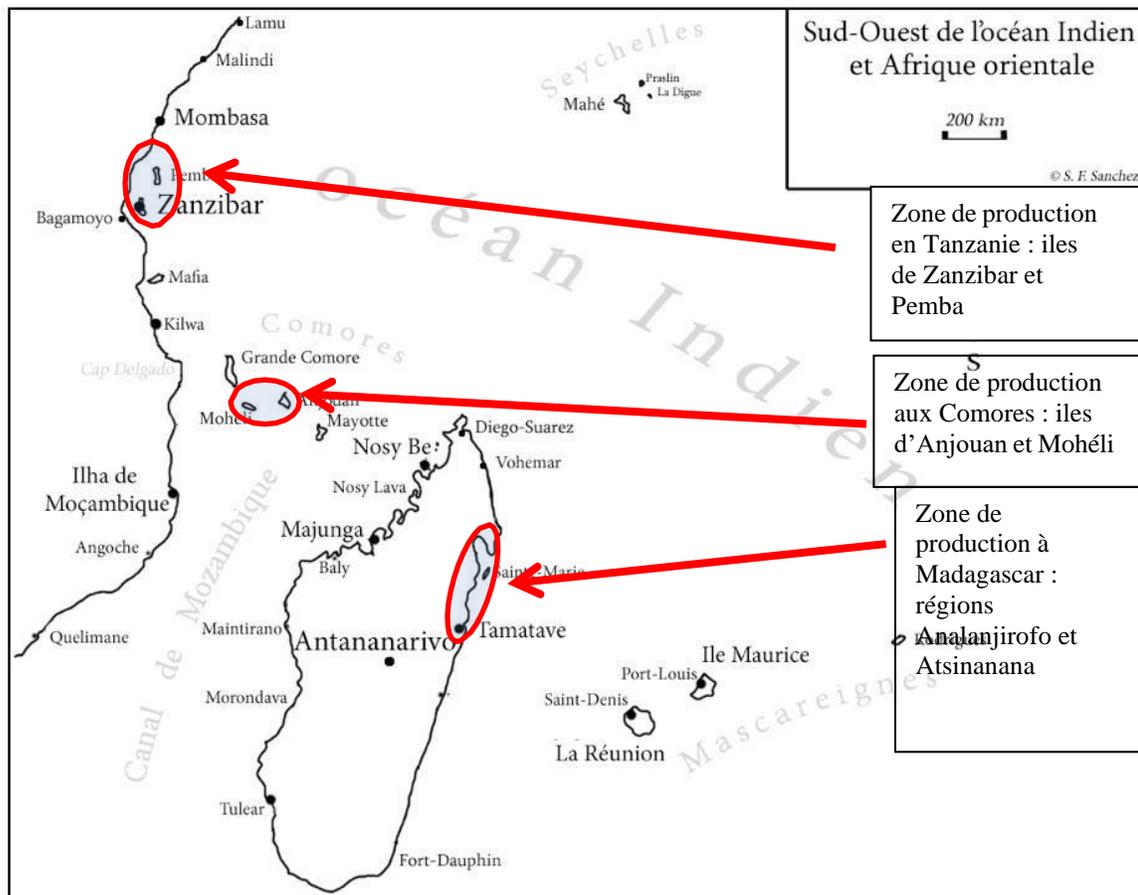
Madagascar est aujourd'hui le premier exportateur de clou, devant la Tanzanie. Les Comores sont dans le top cinq des pays exportateurs. La Grande Ile et a un degré moindre les îles tanzaniennes de Zanzibar et Pemba produisent aussi de l'essence de girofle. Sur la période allant de 1991 à 2014 la valeur des exportations totales de girofle représente en moyenne environ 4,5% des exportations totales malgaches, contre 1,9% pour le litchi et 7,3% pour la vanille. Les exportations assurent les deux tiers de cette valeur et l'essence un tiers (Gouzien et al, 2017). Selon les années, le girofle dispute à la vanille la place de premier ou de second produit agricole d'exportation de Madagascar en valeur (Danthu et al, 2014). De même, aux Comores ; le clou de girofle (le pays ne produit pas d'essence de girofle) et l'huile essentielle d'ylang-ylang se disputent la première place dans les exportations (Penot et Danthu, 2017). La production de girofle est très ancienne à Zanzibar, remontant au début du 19^{ème} siècle (Sanchez 2015). Elle est la principale production agricole de Zanzibar. Les revenus issus du girofle contribuent très significativement à la sécurité alimentaire dans les zones de production des trois pays : sur la côte Nord-Est de Madagascar (clou et huile essentielle) (Andrianirina et al, 2010; Penot et al, 2017) et dans les îles d'Anjouan et de Mohéli aux Comores (Penot et Danthu, 2017) et les îles de Zanzibar et Pemba (Carte 1).

Nous sommes aujourd'hui dans un contexte d'incertitude généralisé sur l'avenir des politiques agricoles en général, incertitude exacerbée par le manque de visibilité des négociations à l'OMC pour les Comores et dans le cadre mouvant des accords de libre-échange bilatéraux ou régionaux auquel on peut ajouter des incertitudes politiques locales marquées pour Madagascar créant des contextes de méfiance vis à vis des institutions officielles et un repli sur soi pour une meilleure résilience alors que la présence gouvernementale et l'encadrement restent important en Tanzanie.

L'objectif de cet article est d'analyser la structure et le fonctionnement de la filière girofle à Madagascar, aux Comores et à Zanzibar, chaque pays présentant des contextes de politiques

publiques très différenciés alors qu'ils sont à la fois concurrents et complémentaires sur le marché international du girofle. Il s'agit de dresser un bilan des politiques publiques et des éventuelles actions du secteur privé sur les deux filières « clou » et « essence de girofle » dans les deux pays et d'évaluer leurs impacts sur les producteurs dans les récentes années.

Carte 1 : Principales zones de production du girofle à Madagascar, aux Comores et en Tanzanie (carte réalisée d'après Sanchez, 2015)



Une mise en perspective des contextes des filières girofle dans les trois pays considérés, ouvre de nombreux questionnements. Quelles seront les conséquences des récentes évolutions en matière de politique agricole sur la filière ? Quelles sont les véritables actions de politique agricole nécessaire pour la survie des filières ? L'Etat est-il un acteur incontournable de l'évolution de ces filières ? Quel mode de gouvernance pourrait être adapté au contexte régional sur la filière girofle et surtout accepté par les acteurs locaux ? Quels enseignements tirer des analyses historiques et comparatives des politiques agricoles ? Quels sont les nouveaux objectifs des politiques agricoles, alimentaires et environnementales ?

Par ailleurs, et de façon de plus en plus prégnante se pose la question de la pression très forte sur la ressource bois-énergie liée à la distillation des feuilles de girofliers à Madagascar et des fleurs d'ylang-ylang aux Comores, induisant ou amplifiant des phénomènes de déforestation alors que la demande sur les huiles essentielles augmente. Cet enjeu environnemental est capital pour l'avenir de la filière. Quelle dynamique de politique agricole permettrait d'y répondre ?

2. METHODOLOGIE

2.1. Madagascar

Cet article utilise les résultats de plusieurs enquêtes et missions réalisées à Madagascar entre 2013 et 2017. Des entrevues avec 16 institutions, services ou directions publiques (tableau 2) ayant un rapport avec les cultures d'exportations ont été réalisées à Antananarivo et à Tamatave. Une étude a été réalisée auprès des acteurs du secteur privé sur la côte Est : exportateurs, collecteurs, et producteurs en 2013 (Maincent et al, 2014). Elle a été constituée de deux enquêtes distinctes. La première a été réalisée auprès de 36 exportateurs et collecteurs. Les objectifs des entretiens étaient d'évaluer l'impact des actions du secteur public sur ces acteurs mais aussi d'identifier les défis et les problèmes rencontrés dans leurs activités, afin de comprendre les stratégies adoptées et les actions entreprises pour y faire face. Ces entretiens étaient du type discussion ouverte. La seconde enquête a porté sur un ensemble de 38 villages de la zone giroflière, dont 25 dans le district de Fénérive-Est, 5 dans celui de Sainte Marie et 8 dans celui de Mananara-Nord, ces trois zones présentant des dynamiques giroflières distinctes : Fénérive-Est, concentre 25% de la production de clous de girofle, Sainte-Marie est le berceau historique de la production de girofle et Mananara-Nord représente une zone où la culture giroflière est en essor. Les villages enquêtés ont été choisis selon les recommandations des maires des communes, en fonction du dynamisme de l'activité sur le girofle, de l'intervention ou non de projets ou programmes, et de l'accessibilité. Ces enquêtes ont été menées sous la forme de réunion en focus-groupe : des questions collectives étaient posées à une assemblée d'environ 25 producteurs pour chaque village. Elles avaient pour objet de rassembler des informations sur les impacts des opérations effectuées par le secteur public et privé

2.2. Les Comores

Trois missions ont été réalisées par les auteurs entre 2014 et 2017 supportées par deux projets différents. Elles ont permis de collecter l'information, de rencontrer les principaux acteurs et de réaliser une enquête de terrains en 2017. La première mission concernait un appui méthodologique au projet Dahari sur l'île d'Anjouan. Les seconde et troisième missions concernaient le projet « Amélioration de la Compétitivité des Exportations des Filières vanille, ylang-ylang et girofle aux Comores », porté par le CCI (Centre du Commerce International) dans le cadre d'une consultance ayant pour objet d'évaluer et de faire des propositions afin d'améliorer le fonctionnement et la compétitivité de la filière girofle aux Comores. La seconde mission (2016) a permis de visiter les principaux sites de production et acteurs locaux dans les trois îles : Grande Comore, Anjouan et Mohéli. La dernière mission en 2017 a permis de réaliser une enquête socio-économique auprès de producteurs en tenant compte des diversités de situations présentes sur l'île d'Anjouan. L'enquête a été réalisée du 13 au 17 septembre 2017, auprès de 20 agriculteurs/producteurs

de girofle (16 hommes et 4 femmes chefs d'exploitation), représentant les divers contextes présents à Anjouan : 2 à Tsimbéo, 4 à Jimilimé, 1 à Bazimini, 4 à Ngandzalé, 4 à Sima, 4 à Bandani et 1 à Moya.

2.3. Zanzibar

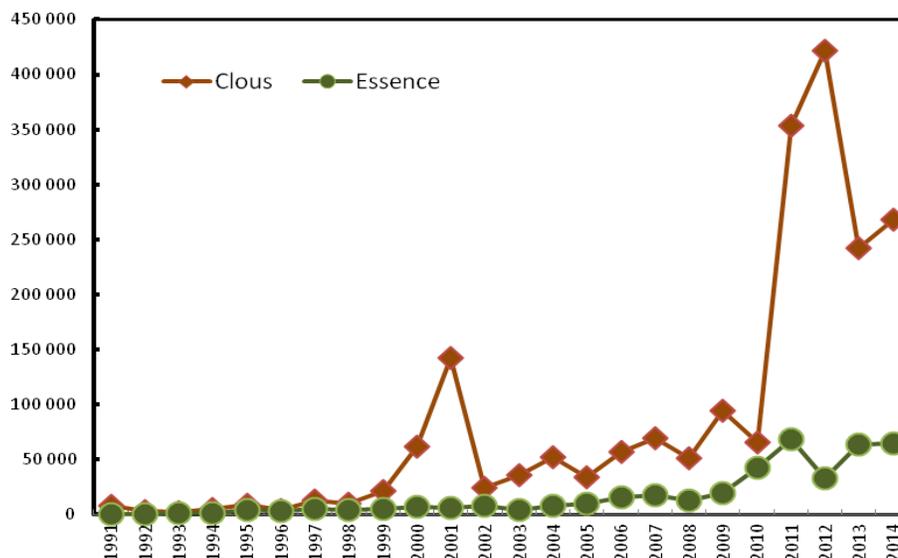
Les informations recueillies l'ont été par analyse de la bibliographie avec peu de documents scientifiques, quelques rapports de mission, et la consultation du site de la ZSTC.

3. RESULTATS

3.1 La situation à Madagascar

Le girofle à Madagascar est une très ancienne culture dont la production augmente tendanciellement malgré de fortes alternances interannuelles de production (Figure 1). Il constitue la première ou la seconde valeur en exportation des produits agricoles avant ou après la vanille dont les cours mondiaux sont très volatiles. On a noté une explosion depuis 2010 (Figure 1) due essentiellement à l'augmentation de la valeur du girofle sur le marché international liée à une forte demande indonésienne afin de suppléer sa production intérieure. L'histoire des interventions de l'état et des rares privés (la société Givaudan principalement) sur la filière girofle a été décrite de façon très précise par Maincent (2013). Les principales politiques publiques depuis la période socialiste (1975-1990) n'ont pas eu d'impact sur la filière girofle. A partir de 1985, devant le constat de l'échec de l'économie centralisée (de type socialiste) adoptée par le gouvernement malgache depuis 1975 et sous l'impulsion de politiques de type ajustement structurel par la Banque Mondiale (retour à une économie de type libérale), les filières agricoles ont été libéralisées et aucune politique n'a ensuite concerné spécifiquement le girofle. Mais de toute façon, le girofle n'était en rien concerné par les politiques précédentes (pas de bureau officiel ou gouvernemental du girofle ou organisation gérant les achats et la commercialisation) ce qui n'a rien changé pour cette filière qui a toujours été en prise directe avec les marchés internationaux. On peut mentionner une petite activité d'aide à la replantation dans les années 1960/75 mais qui est restées très limitée et qui n'a pas apparemment laissée de traces chez les producteurs enquêtés. Ainsi, depuis les années 1985, le girofle est totalement soumis aux fluctuations du marché, sans aide ni contraintes (taxes) de la part de l'Etat. L'essentiel du marché export est concentré dans quelques pays dont l'Indonésie pour le marché de la cigarette, l'Inde et la péninsule arabique pour le clou épices et l'Europe et les Etats unis pour l'épicerie fine (Tableau 1). La majeure partie de l'huile essentielle produite à Madagascar est traitée par l'Indonésie afin d'en extraire l'eugénol, même si une usine de purification de l'eugénol vient d'être construite à Tamatave à l'initiative de la société Givaudan.

Figure 1 : Dynamique comparée de la valeur des exportations (exprimée en millions de MGA courants) de clou et d'essence de girofle de Madagascar entre 1991 et 2014.



Source : Banque Centrale de Madagascar (2015).

Tableau 1 : Principales destinations à l'export du clou malgache (période 2012/2016, d'après UNComtrade, 2019)

Principales destinations	Pourcentage des exportations affecté à chaque destination			Qualité majoritaire exportée	Usage
	Madagascar	Comores	Zanzibar		
Singapour	22,9	29,5	28,8	CG3*	Hub (vers Indonésie et Asie)
Emirats Arabes Unis	4,7	11,7	21,6	CG3	Hub (vers Asie et Afrique)
Indonésie	2,5	-	1,4	CG3	Kreteks (cigarettes traditionnelles)
Inde	37,9	12,8	44,3	CG3	Incorporé dans les mélanges d'épices (curry, masala)
Asie (hors Indonésie et Inde)	18,7	15,4	0,8	CG3	Épices
Amérique/Europe	10,9	30,5	2,0	« épice », CG2, CG3	Épicerie fine, transformation alimentaire

* La norme ISO 2254:2004 définit trois catégories de qualité des clous de girofle commercialisés. Celle-ci dépend du taux d'humidité des clous, de leur intégrité (proportion de clous « avec tête » et « sans tête »), de leur teneur en huile essentielle et de la proportion de déchets et de matières étrangères présente. La meilleure qualité correspond à CG1 « épices » et la plus basse est CG3 (pour les Kreteks indonésiennes et le massala indien).

Les problèmes principaux actuels qui concernent les filières « clou » et « essence de girofle » sont la replantation, le contrôle des exportations par des exportateurs agréés, l'impact des bio-agresseurs (*Andretra*), l'impact des cyclones, la volatilité des prix des produits et la disponibilité à terme du bois de chauffe pour la distillation des feuilles. Il n'y a pas d'action possible de politique publique sur les prix depuis que Madagascar adhère à l'OMC. Face à ces problèmes et/ou contraintes, l'Etat a réalisé deux actions récentes d'envergure: le projet PPRR (2007-2013) et le projet UE/STABEX/CTHT, centrés sur la formation des producteurs et la replantation. L'Etat a également repris le travail sur la normalisation du clou lors du projet de norme en 2010, mais le projet de révision de la norme malgache sur le girofle entier et les sous-produits issus de cette plante n'est toujours pas adopté en 2019. La norme en vigueur officiellement est donc celle de l'époque coloniale édictée en 1950. Depuis 2013, aucune action étatique n'est plus menée. Il a existé un effort public récent mais très limité sous la forme de projets de développement pour répondre très partiellement aux problèmes de la filière, principalement sur le problème de la replantation pour maintenir la ressource giroflière.

Depuis 2012, seuls les privés (exportateurs, industriels) se sont mobilisés pour structurer et professionnaliser la filière. Le GEGM (Groupement des Exportateurs de Girofle de Madagascar) a été créé qui regroupe les principaux exportateurs de clous, de griffes et d'huiles essentielles de girofle à Madagascar. Il s'est donné cinq missions principales :

- Redéfinir et faire respecter les normes de qualité à l'exportation
- Professionnaliser des opérateurs de collecte
- Régulariser les opérations d'exportation
- Former les producteurs pour améliorer les techniques de production
- Planter des vergers pour augmenter les volumes exportables

Le GEGM représente aujourd'hui 90 % des volumes exportés ce qui lui permet d'avoir une reconnaissance officielle de l'Etat comme interlocuteur privilégié. Un arrêté du Ministère du Commerce et de la Consommation reconnaît, en 2014, le GEGM comme « interlocuteur privilégié dans la commercialisation [du girofle] » et crée un « Comité national du girofle » impliquant largement les membres du GEGM, comité n'ayant pas d'action réelle, Un agrément sera accordé chaque année aux exportateurs membres suite à une visite des représentants du ministère du commerce et de la consommation et du comité technique de suivi. Le rôle de l'Etat est donc limité théoriquement à la reconnaissance des exportateurs officiels alors qu'en réalité des agréments sont aussi distribués à des membres non officiels. Le GEGM a imposé la mise en place de grilles de contrôles en vue de la délivrance des agréments d'unité de traitement et de conditionnement et milite pour que ces contrôles soient effectués par des laboratoires indépendants (agréés par l'Etat). Le GEGM représente la plupart des exportateurs de clou et d'essence de girofle et devrait permettre d'éventuelles actions futures de développement ciblées et plus efficaces, de mieux préciser la nature de l'offre et la demande (qualité), et pourra servir d'outil de représentation et de négociation avec les autres acteurs de la filière et éventuellement les pouvoirs publics.

Tableau 2 : Actions et leurs impacts concernant les produits du girofle à l'échelle régionale / locale sur le girofle à échelle locale/ régionale depuis 2005					
Nom et date	Financements	Objectifs	Résultats	Evaluation d'impact et/ou rapport d'activité disponible	Perception paysanne
OCPGC, années 1970-1990 A Sainte Marie, et dans les districts de Mananara et Maroantsetra	Etat	Augmenter la production de clous	Environ de 50 à 150 plants replantés par personne Opération de lutte contre l' <i>Anobrytra</i>	Non	-succès de la replantation -de l'opération <i>Anobrytra</i> -pépiniéristes formés
Opération de Vulgarisation et de Recherche pour l'amélioration de la production giroflière, années 70 Tamatave et Fénérive Est	Caisse de stabilisation des prix du girofle	Augmenter la production de clou pour atteindre la production moyenne de 3000 T/an, et obtenir une essence de girofle de « haute qualité marchande »	-recherche ? -vulgarisation ?	Non	Aucune information
Projet de Structuration des Filières Horticoles d'Exportation de Madagascar (PSFH), 2000-2005 PS n° 05-03	FAC Stabex	Dynamiser les filières horticoles d'exportation en favorisant le regroupement des opérateurs et la création d'instituts techniques horticoles Accroître les surfaces de production et d'améliorer la qualité des produits	Création du CTHT -58 ha (11 681 plants) de girofliers ont été plantés - CTHT a développé une activité de contrôle de qualité en partenariat avec JLB Madagascar	Oui Rapport d'activité	Ne concerne pas les producteurs Pas d'information
PS n° 02-04 PS n° 05-05	Stabex Stabex	Appui au développement des filières horticoles d'exportation	-4 672 girofliers (équivalent de 31a si plantation ou 22ha si replantation) -diffusion des techniques d'amélioration des plantations : 40 sessions de formations en paysannat (700 participants)	Rapport d'activité Rapport d'activité	Pas d'information Pas d'information
PS n° 01-07	Stabex	Appuis à l'intensification de la production, à la transformation et à la mise en conformité des produits horticoles d'exportation.	-CTCP en conformité (dont le laboratoire) -44 réunions d'information et sessions de formation technique (plus de 1000 participants) - formation auprès des exportateurs (68 participants) et distribution de nouveaux plants	Rapport d'activité	Pas d'information
PPRR, 2005-2013 Régions Analanjirifo et Antsinanana AFAFI Nord	FIDA, Etat malgache UE	Renouveler le capital productif pour les cultures de rente par le biais de la diffusion auprès de producteurs de nouveau matériel végétal et de renforcer les capacités des producteurs sur les techniques culturales par le biais de formations Appui à la production et la transformation agricoles, à partir d'une sélection de chaînes de valeur, ainsi que sur le renforcement des capacités des différents acteurs, publics et privés, aux niveaux régional et local. Trois régions sont concernées : Diana, Sava et Analanjirifo	- Environ 605 000 plants de girofliers (équivalent à 360 ha à 6x6m) ont été diffusés -87 pépiniéristes et 14 CAM mis en place dans la zone visée -6 alambics améliorés fournis à 2 CAM et à 4 groupements de producteurs En cours	Mesure d'impact	-abandon des alambics -peu de pépiniéristes continuent leur activité par manque de débouché -abandon de la commercialisation du girofle dans les CAM
CASEF Côte -EST	Banque Mondiale	Appui à sept filières fruits ou épices pour l'exportation, dont girofle ; Pour le girofle : activités centrées sur la réduction de l'impact environnemental de la production d'essence par réhabilitation des alambics et mise en œuvre d'un programme de plantation de bois-énergie. Régions concernées ; Analanjirifo et Antsinanana.	En cours		

Le tableau 2 recense les principales actions menées depuis les années 1950 en faveur des filières agricoles et d'exportation sur la côte Est. Il montre que très peu d'action touche spécifiquement la culture du girofle. Le tableau 3 recense les projets/programmes du secteur public spécifiquement sur le girofle à échelle locale/ régionale depuis 2005. On constate que si des politiques « filières » ont été mises en place à diverses périodes (Office du riz par exemple ...), et aussi des projets de développement pour certaines cultures (vanille...), quasiment rien n'a concerné spécifiquement le girofle et en tous cas pas de façon à marquer durablement le paysage. On voit que le nombre de paysans touchés par ces actions (entre 1000 et 2000) est très faible par rapport au nombre total de producteurs (entre 20 000 et 30 000). L'impact sur la replantation a touché moins de 1000 ha potentiellement pour une superficie plus ou moins égale à 30 000 ha (la superficie n'est pas un facteur fiable car la densité de population des girofliers varie de 30 à 600 arbres /ha).

Il est étonnant que le gouvernement ne soit pas finalement réellement intéressé à une des filières les plus contributives, en valeur, aux exportations agricoles nationales. En fait les gouvernements successifs, libéraux (1960/1972 et 1990/2018) ou d'inspiration marxiste (1975/1985-1990), se sont focalisés sur l'autosuffisance alimentaire et ont clairement donné la priorité à la production rizicole qui a par ailleurs une fonction sociale majeure dans la société malgache (Le Bourdieu, 1974). Or les revenus issus de la production de clou et d'essence sont devenus la principale source de revenu dans les deux principales régions de production (Fénériver-Est et Mananara). La production d'essence, régulière et adaptable en fonction des besoins, est devenue la principale variable d'ajustement des revenus agricoles des producteurs et contribue significativement à la sécurité alimentaire indirecte de la région (Penot et al, 2017)

Cette filière illustre parfaitement « *the theory of the political ignorance* » de Michael Dove (1983) qui décrit la situation dans laquelle l'Etat n'aide pas la filière mais globalement ne la taxe pas non plus et, donc « ignore » la filière en la laissant intégralement sous initiative privée en prise directe avec les marchés internationaux. Cette théorie, initialement développée pour illustrer le cas de l'hévéaculture chez les Dayaks de Kalimantan en Indonésie, s'applique complètement au cas de la filière girofle malgache. Cette filière, ainsi gérée, est particulièrement efficace depuis la remontée des prix en 2010 puisque le petit producteur est payé environ 85 % du prix FOB pour le clou et presque 90% pour l'essence de girofle (Maincent et al, 2014).

Un certain nombre d'actions potentielles sont possibles, voire souhaitables pour le maintien, l'amélioration et la durabilité de la filière girofle sur les deux produits : i) créer ou renforcer un cadre juridique qui empêche les exportateurs informels de s'approprier les marchés des exportateurs actuels malgaches ii) appuyer un nouvel effort de plantation/replantation dans les zones « anciennes » de Sainte Marie et Fénériver-Est, accompagné de formations pépiniéristes aux producteurs en tenant compte des expériences précédentes, iii) remettre en vigueur des arrêtés qui fixent des périodes de distillation pour limiter la possible surexploitation des feuilles, l'arrêté du Ministère du Commerce et de la Consommation de 2014 prévoit de confier cette tâche au « Comité national du girofle » même si cette injonction a très peu de chance d'être suivie et d'avoir un quelconque effet, iv) formaliser la profession de distillateur afin de la professionnaliser pour améliorer ainsi le

fonctionnement des alambics, v) assurer le contrôle de la qualité le long de la chaîne et limiter le frelatage, vi) confier les contrôles de la qualité des produits exportés à des laboratoires privés pour éviter que l'Etat soit juge et partie dans la délivrance des certificats de contrôle de qualité et, vii) assurer la maîtrise environnementale de la filière essence de girofle avec le problème majeur de la consommation de bois de feu et du renouvellement de cette ressource essentielle, en impliquant fortement les propriétaires d'alambics.

Certaines actions sont déjà en cours de réalisation avec les partenaires privés (Givaudan) avec par exemple l'amélioration de la filière huile essentielle avec la transformation de l'huile en eugénol pur de qualité grâce à la mise en place d'une colonne de purification.

Ces recommandations confortent l'idée que la filière a parfaitement les moyens de se développer sur la base des actions privées (comme celles actuellement en cours) et conforte notre hypothèse sur « l'ignorance politique des actions de l'Etat », ignorance voulue jusqu'à ce jour par les gouvernements, où finalement il apparaît peut être que limiter le rôle de l'Etat dans ses fonctions régaliennes permet surtout de limiter les effets délétères de la corruption et d'introduire toute la souplesse nécessaire du secteur privé dans la gestion de la ressource.

Notre analyse possède encore quelques points d'ombre concernant les stratégies et les comportements de certains acteurs. Par exemple, chez les petits producteurs (qui assurent 100 % de la production), il existe une réticence à l'adoption de nouvelles techniques, qui sont pourtant conseillées lors des (rares) projets et sont reconnues comme nécessaires au bon déroulement d'une action (en particulier celles sur les techniques de replantation). Concernant la replantation dans les zones de Fénériver-Est et de Sainte Marie, il est nécessaire d'avoir une vision claire de l'impact des projets de replantation passés (assez limitée comme le montrent Maillot et al. (2014) et Leydet et al. (2016), de voir quels ont été les freins et les contraintes éventuelles à la replantation (contraintes techniques, sociales...) afin d'identifier des programmes futurs de replantation pour mieux les cibler. Concernant le problème des ravages de *l'Andretra*, il est nécessaire de reprendre les recherches pour améliorer les moyens de lutte et de les diffuser auprès des agriculteurs. Enfin la profession commence à se structurer, au moins au niveau des exportateurs, et on voit apparaître une demande sur une meilleure et réelle application des règles en cours même si la législation sur le girofle est relativement peu développée. L'efficacité de la filière serait renforcée si tous les acteurs étaient effectivement impliqués dans le développement effectif de la filière mais le manque de structuration des producteurs, et donc de leur représentativité, est une contrainte sociale évidente et forte.

Le tableau 3 montre les caractéristiques des systèmes girofliers à Sainte Marie, Fénériver-Est et Mananara. L'avenir risque de montrer un glissement de la production de Fénériver-Est vers Mananara, tant pour la production de clous (ce qui est déjà le cas) que pour la production de l'huile (phénomène plus récent) ce qui posera deux problèmes à court terme : i) l'évacuation de la production à partir de Mananara, zone encore enclavée et ii) une ressource insuffisamment renouvelée et une production clou/essence en baisse qui pourrait rapidement poser le problème de la sécurité alimentaire de la zone de Fénériver-Est puisque le girofle y contribue de façon significative.. Dans toutes les zones et à Fénériver Est en particulier reste l'important problème de la production de bois de chauffe en quantité suffisante pour alimenter les alambics nécessaires à la production d'huile essentielle de girofle qui reste la principale variable d'ajustement des revenus agricoles dans cette zone.

Tableau 3. Caractéristiques des systèmes girofliers à Sainte Marie, Fénériver-Est et Mananara						
Sainte-Marie	Nord	Fort	Fin du système, ressource datant des deux vagues de plantation des années 1920 et 1950	Pas de distillation de feuille	Logique patrimoniale Plantation effective récente sur des terrains non encore cultivés, possédés par un seul propriétaire récoltant	Surfaces plus denses en girofliers
	Centre			Berceau historique de la distillation du giroflier ; distillation de feuille quand prix de l'huile essentielle augmentent	Plantations anciennes , issues pour partie des anciennes plantations coloniales, faible renouvellement	Faible densité en girofliers
Fénériver-Est		Moyen : les cyclones tapent sur une petite superficie. Cependant, dégâts importants causés par le cyclone Yvan en 2008	Système intermédiaire (en début de sénescence) ressource datant des deux vagues de plantations des années 1920 et 1950, jusqu'aux années 90 : ressource non homogène en terme d'âge	Abus de coupe de feuille	Replantation motivée par le passage d'Ivan (2008), les ravages de l'Andretra et les projets. Absence générale de logique patrimoniale. Les enquêtes en cours montrent une forte variation du taux de replantation	Ressource éparse, souvent en système agro-forestier avec faible densité d'arbres
Mananara		Faible	Système jeune, ressource datant des années 1960-1970	Introduction récente des alambics. Gestion encore raisonnée de la ressource en feuille	Pas de nécessité de replanter car arbres jeunes. La plantation est effective, dans une logique patrimoniale.	Monocultures de girofliers sur des surfaces étendues

3. 2 La situation aux Comores

Aux Comores, la production de clous varie entre 2 000 et 3 000 tonnes annuelles. Elle est localisée principalement sur Anjouan (70 % de la production) et Mohéli (25 %). Les cultures de rente (vanille, ylang-ylang et girofle) ont été introduites aux Comores durant la période coloniale. Une grande partie des plantations giroflières actuelles est en système agroforestier, associées au cocotier, au bananier et à l'ylang-ylang (Scholle, 2012). La figure 2 montre que comme à Madagascar, le girofle prend un poids croissant dans les exportations avec une évolution de plus en plus importante de production de clous. Il n'y a pas de production d'essence de girofle aux Comores, le bois combustible étant réservé à la distillation de l'essence d'ylang-ylang, présentant une plus-value significativement supérieure à volume égal, produit pour lequel les Comores sont leader mondiaux (Benini et al., 2010).

La filière du girofle s'organise autour de plusieurs associations régionales de producteurs et d'exportateurs. Deux structures principales permettent (ou permettaient) de faire le lien au niveau national entre les producteurs et les diverses associations. L'une, La Maison des Epices, aujourd'hui disparue, était un Groupement d'Intérêt Economique (Etat comorien en partenariat avec l'Union Européenne) qui rassemblait deux associations, l'APGA (Association des Producteurs de Girofle d'Anjouan) et l'APEGDM (Association des Producteurs et Exportateurs de Girofle et Diversification de Mohéli). La seconde, le SNAC (Syndicat National des Agriculteurs Comoriens) représentait l'association MAANDINI MEMEA sur Mohéli avec 54 adhérents. Son objectif est d'améliorer les conditions de production en assurant un suivi technique, en défendant les intérêts des producteurs auprès de l'Etat, ainsi qu'en négociant avec les partenaires financiers pour la mise en place d'un système de crédits agricoles adaptés. C'est dans ce cadre que les MECKs ont été sollicitées (organisme de micro-crédit) dans les années 2010. Des conventions bi ou tri-partites ont été élaborées entre ces structures, permettant ainsi aux producteurs l'accès à de nouveaux services financiers. Les projets financés par les MECKs avaient une plus grande cohérence et viabilité. Ces systèmes ne fonctionnent plus en 2018. Il n'y a donc, aujourd'hui, pas de cadre légal d'appui aux filières et aux producteurs. Ceux-ci sont en prise directe avec le marché dans une situation très atomisée.

Anjouan est surtout couvert de girofliers plantés au début des années 1980 lorsque le prix du girofle était encore intéressant. Or, depuis 1984 et jusqu'aux années 2000, les cours du girofle ont connu une chute vertigineuse et les paysans des Comores furent parmi les plus durement touchés par cette dégringolade des prix. Vendu 70 FC/kg en 1984, il ne vaut plus en 1994, sur le marché mondial, que 4,50 FF/kg. Avec une production de 2000 à 3000 tonnes par an, l'archipel ne pèse pas lourd sur le marché du clou de girofle. Madagascar en produit au moins dix fois plus (Figure 1) sachant que les prix internationaux dépendent principalement de la demande indonésienne.

Avec l'essence d'ylang-ylang, le girofle est la principale culture d'exportation des Comores et faisait vivre de nombreux paysans qui depuis 1990 ne savent plus comment valoriser leur production de clous. Le pays est, en 2000 aux prises avec un énorme stock qui reste difficile à écouler. C'est plus d'une année de production qui ne trouve pas preneur : 1200 tonnes à

Anjouan, 200 tonnes à Mohéli et 150 tonnes à la Grande Comore. La situation s'est résorbée avec le redémarrage du marché et des prix rémunérateurs à partir de 2010.

Le prix est donc redevenu attractif depuis 2010 quoique toujours aussi fluctuant : 10 euros en 2010, 5 en 2013 et 4,5 en 2018 (prix FOB). La production de girofle est aujourd'hui assurée par les plantations des années 1980 actuellement en pleine production. On peut noter que l'ensemble des productions anjouanais (girofle, café, fruitiers, épices, bois...) se retrouvent dans des parcelles agroforestières souvent complexes qui ont en outre l'intérêt de limiter l'érosion dans des paysages de fortes pentes qui restent très fragiles (Soihili 2012). Récemment, avec l'appui du Centre du Commerce International (CCI/ITC), les exportateurs se sont mobilisés pour développer une structuration des producteurs en coopératives susceptibles de leur fournir des produits de qualité, évitant ainsi les intermédiaires collecteurs dont la réputation était mauvaise : maillon faible de la filière, responsable de pertes de qualité et d'adultération des produits, même si on peut se poser la question de la pertinence réelle de cette accusation. L'enquête réalisée en 2017 a montré que les producteurs de girofle sont extrêmement diversifiés tant en ce qui concerne leurs activités agricoles que leurs activités hors agricoles (off-farm). Une typologie a permis d'établir quatre grands types de producteurs selon leur degré de diversification. Le Tableau 5 montre que la part du girofle varie, selon le groupe de 11 à 95 % du revenu agricole et de 29 à 94 % du revenu total (avec les activités off-farm/non agricoles) ce qui montre que même pour les groupes ne donnant pas la priorité au girofle, ce dernier reste malgré tout important dans la formation des revenus et contribue indirectement mais significativement à la sécurité alimentaire.

Les contraintes majeures à la production de girofle sont : des terres dégradées, et les feux de brousse. On peut noter que, contrairement à Madagascar, le seul produit issu du giroflier est le clou. Les Anjouanais ne produisent pas d'essence de girofle : le bois combustible étant réservé à la production d'essence d'ylang-ylang. Cette absence de distillation ne favorise pas la collecte des clous car les arbres qui ne sont pas éêtés, peuvent s'élever jusqu'à 15m, ce qui complique largement la collecte des clous comparativement à Madagascar où l'éêtage est pratiqué dans le double but de rendre les clous plus accessibles et de produire la biomasse nécessaire à la distillation.

L'Etat a bien tenté de structurer la filière depuis les années 2000 en créant des coopératives de producteurs et des instances de représentation des producteurs, mais qui n'ont pas eu les effets escomptés. La dernière tentative, portée par le projet CCI, s'est achevée en 2017, dont la réalisation est trop récente pour mesurer la durabilité de ses impacts. Il reste à ce jour une volonté politique de taxer le girofle pour renflouer les caisses vides des gouverneurs de chaque île, alimentant ainsi les concurrences entre îles alors qu'une telle pratique est théoriquement interdite par les règles de l'OMC que le pays devrait rejoindre prochainement.

Les agriculteurs anjouanais ont une réelle stratégie de diversification, associant des revenus agricoles et non agricoles (off-farm). Le girofle n'est pas toujours la première source de revenu ou même la plus importante et pourtant il en constitue une part importante, mais variable d'un agriculteur à un autre. La diversification des exploitations entre les différentes cultures industrielles (girofle, ylang-ylang, vanille), commerciales (banane, taro, manioc...) et vivrières doit être encouragée pour assurer la durabilité des exploitations, aussi les Sociétés de coopératives (SC) promues par le projet du CCI qui s'est achevé devraient/auraient dû ne pas être structurées exclusivement autour d'une filière, d'un produit,

mais avoir une approche plus « multi-filière ». On peut cependant postuler que ces SC pourraient avoir un effet positif sur la qualité des produits et leur traçabilité, en permettant aux exportateurs de traiter directement avec les SC. Cependant le fonctionnement financier de ces SC reste à être précisé pour être en accord avec les attentes des producteurs dont le souci principal est de tirer un profit maximal de leur récolte. Or les SC présentent le défaut potentiel de générer des frais de fonctionnement qui pourraient diminuer le revenu attendu des agriculteurs. Le projet n'a pas résolu cette ambiguïté.

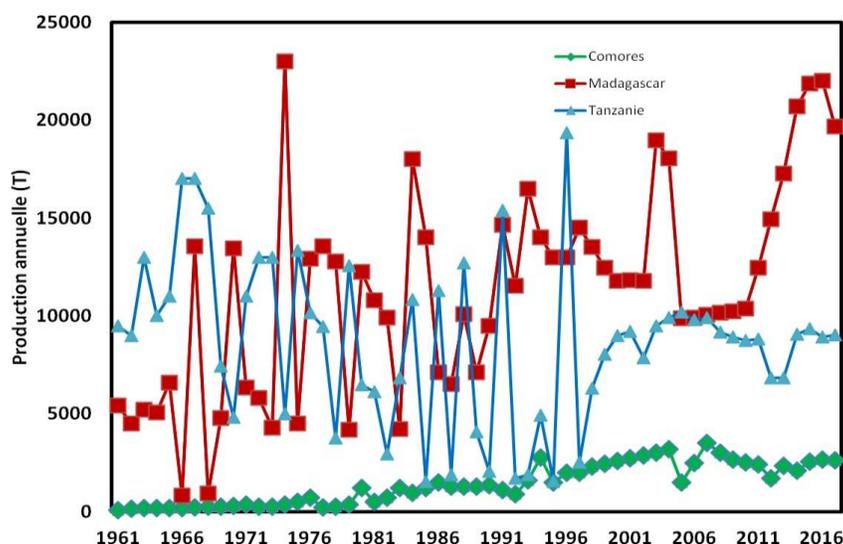
La connaissance des diverses sources de revenus et les stratégies de diversification enregistrées montrent qu'il est primordial de tenir compte de ces réalités paysannes. Ainsi il est apparu que la majorité des paysans enquêtés souhaite diversifier leurs activités et investir dans d'autres activités que l'agriculture : le girofle n'est pas pour eux un investissement prioritaire. Les attentes des producteurs concernant les sociétés coopératives sont multiples et pas toujours en rapport avec les attendus possibles des SC : il paraît donc important de continuer la formation des coopérateurs.

Dans tous les cas, le souhait principal des acteurs (producteurs et exportateurs) est la non implication de l'Etat surtout pour éviter, d'une part, la création d'une logistique qui pourrait diminuer le revenu des agriculteurs et, d'autre part, la création de taxes à l'exportation qui grèverait clairement la compétitivité du girofle comorien sur le marché international.

3.3. La situation à Zanzibar

La Tanzanie est le troisième producteur de girofle de l'océan Indien. C'est aujourd'hui le second exportateur de clous derrière Madagascar et devant les Comores (Danthu et al, 2014) (Figure 2). Sa production est concentrée sur les îles de Zanzibar (Unguja) et de Pemba.

Figure 2: Évolution de la production de clous de girofle de Madagascar, des Comores et de Tanzanie (Zanzibar) de 1961 à 2017.



Sources: Maistre (1964) et FAOStat (2019)

Très tôt, dès la période coloniale, le gouvernement a assuré un contrôle et un appui à la filière girofle. La *Clove Growers Association* (CGA) a été créée en 1927 par le Département de l'Agriculture dans le but d'aider les propriétaires de plantations en contrôlant les coûts de production (en particulier les salaires de la main-d'œuvre), en assurant la commercialisation des clous et en fournissant des prêts aux agriculteurs. En 1937, elle obtint le monopole légal de l'achat et de la vente de clous de girofle. Cela a toutefois provoqué un fort mécontentement dans la communauté des affaires à prédominance indienne et a entraîné un boycott des clous de Zanzibar par l'Inde, qui était alors son principal marché. Dès 1938, la CGA a assoupli sa position : elle conserve le pouvoir de fixer les prix des clous, mais les producteurs sont libres de vendre à n'importe quel acheteur. Dans les périodes où les cours mondiaux étaient bas, en particulier dans les années 1950/1960, la CGA a supporté les producteurs en achetant les clous à un prix garanti (Martin, 1991). Ce fonctionnement classique d'un « board » a permis de garantir une certaine stabilité des prix.

Après l'indépendance de la Tanzanie (quelque peu mouvementée, qui a vu une éphémère République de Zanzibar dont le drapeau s'ornait de deux clous de girofle²), fut créé en 1966 la Zanzibar State Trading Corporation (ZSTC) qui a succédé à la CGA. La mission confiée à la ZSTC par le gouvernement révolutionnaire de Zanzibar est de redynamiser, renforcer et développer la filière girofle à Zanzibar et Pemba pour la rendre plus productive, rentable et concurrentielle à l'échelle mondiale.

Les missions de la ZSTC entrent dans le cadre plus général de la *Clove Development Act* que le gouvernement de Zanzibar a édicté en 2014, qui a pour objet de créer les conditions d'un appui de l'Etat à la filière girofle par la création d'un fond destiné à la promotion et à l'expansion de la culture du girofle. Mais cette loi encadre très rigoureusement les producteurs : enregistrement obligatoire, choix des variétés, interdiction d'abattage des girofliers, fixation des dates de collecte, le tout encadré par des inspecteurs, sorte de police du girofle (ZSTC, 2019).

La ZSTC anime une coopération entre les agriculteurs et toutes les autres parties prenantes de la filière pour augmenter la productivité et améliorer la qualité des clous de girofle de Zanzibar. Ses objectifs sont: (i) une augmentation de la production et de la productivité et du retour sur investissement ; (ii) un renforcement du commerce et du marketing aux niveaux local, national et international ; (iii) une augmentation de la qualité des produits ; (iv) l'établissement d'un système de gestion des risques de l'entreprise et un système de contrôle interne efficace (ZSTC, 2019).

Parmi ses actions on note :

- Le paiement assuré aux producteurs à hauteur de 80% du prix du marché mondial, mais ayant pour effet induit de créer un marché parallèle au prix plus rémunérateur et des exportations illégales, en particulier vers le Kenya voisin (Akyoo et Lazaro, 2007 ; Mengistie et Mwimanzi, 2011). Cet effet est d'autant plus fort que les prix sont soutenus et rémunérateurs depuis 2010

² La Tanzanie est une république fédérale multipartite présidentielle née le 26 avril 1964 de la fusion du Tanganyika et de Zanzibar qui avaient accédé à l'indépendance respectivement le 9 décembre 1961 et le 10 décembre 1963 après les colonisations allemande puis britannique.

- Des prêts à des conditions favorables aux producteurs de clous de girofle pour faciliter les activités de récolte.
- La construction de centres d'achat de clous de girofle dans diverses localités proches des agriculteurs afin de faciliter le transport des clous de girofle
- La fourniture aux agriculteurs, chaque année, d'un million de plants de girofliers gratuit
- La construction (en 1982) et la gestion d'une distillerie d'huile essentielle à Wawi, sur l'île de Pemba constituée de dix alambics à haute performance traitant les clous et les griffes.
- Le projet de création d'une IG « Girofle de Zanzibar » afin de se positionner sur le marché mondial (Blakeney et Mengistie, 2012).

La Tanzanie est donc le seul pays à s'être doté d'instruments d'aide, mais aussi de contrôle, de la filière girofle au niveau national. L'Indonésie avait bien tenté une telle opération dans les années 1990, opération qui a échoué car l'objectif caché était la prise de contrôle de la filière par un des membres de la famille Suharto (Backman, 1999).

Cette longue tradition de contrôle par l'Etat montre parfois ses limites (création d'un marché parallèle et d'un flux d'exploration clandestine), mais elle permet globalement le développement d'une filière régulée, la mise sur le marché de produits de qualité et ouvre des perspectives de valorisation et de captation de marchés rémunérateurs, aux dépens de ses concurrents malgaches et comoriens, par la création d'une IG.

4. CONCLUSION

Madagascar développe donc une situation très particulière au sens où elle illustre parfaitement la théorie de Dove sur « *the theory of the political ignorance* » (Dove, 1983) ou l'Etat n'aide pas la filière mais globalement ne la taxe pas non plus et, donc « ignore » politiquement et économiquement la filière en la laissant intégralement sous initiative des privés qui sont donc en prise directe avec les marchés internationaux.

Aux Comores, au contraire, l'Etat et les gouvernorats iliens, concurrents en terme de gestion des finances publiques, considèrent le girofle comme une source de revenus par la taxation à l'exportation et souhaitent « moderniser » le secteur en favorisant l'émergence d'une paysannerie « améliorée » (au sens de la gestion) et d'un secteur coopératif cependant assez loin des réalités de terrain (Penot & Danthu, 2017).

La Tanzanie est donc le seul pays à s'être doté d'instruments d'aide, mais aussi de contrôle, de la filière girofle au niveau national. L'Indonésie avait bien tenté une telle opération dans les années 1990, opération qui a échoué.. Cette longue tradition de contrôle par l'Etat monter ses limites (création d'un marché parallèle et d'un flux d'exploration clandestine), mais elle permet globalement le développement d'une filière régulée, la mise sur le marché de produits de qualité et ouvre des perspectives de valorisation et de captation de marchés rémunérateurs, aux dépens de ses concurrents malgaches et comoriens, par la création d'une IG.

Trois pays voisins, les mêmes produits soumis aux mêmes aléas climatiques et économiques, avec les mêmes contraintes de production et pour le même marché, ont des politiques radicalement différentes.

Si la vaste majorité des acteurs de la filière malgache souhaite que l'Etat continue à ne pas se mêler de leurs affaires, les acteurs comoriens souhaiteraient clairement que l'Etat se désengage et se soumettent rapidement aux lois de l'OMC que le pays devrait intégrer très prochainement, les négociations étant en cours (les engagements à l'OMC porte sur la libéralisation des marchés, le découplage des aides et l'absence de taxation à l'export). En Tanzanie, les paysans sont très encadrés mais restent libre du mode de commercialisation de leurs produits.

A Madagascar, la politique gouvernementale d'aide à la filière a été extrêmement limitée depuis 1960, tant en projets qu'en financements et globalement centrée sur un projet FIDA/PPRR (PPRR, 2013) (Maillot, 2014) de replantation et de multiplication de pépinières dans les années 2000 pour favoriser la replantation avec un résultat très mitigé. Récemment, l'Etat, incité/appuyé par divers bailleurs de fonds (UE, BM) s'intéresse à la filière avec pour objectif d'en assurer la durabilité tout en en réduisant son empreinte écologique (liée à sa consommation de bois de chauffe). Trois thèmes majeurs sont avancés ; i) la limitation de l'empreinte écologique de la production d'essence (de girofle à Madagascar et d'ylang-ylang aux Comores par le développement d'alambics au rendement énergétique amélioré, la réduction des temps de chauffe de 24 à 12 h par distillation et par la plantation de bois de feu, ii) la structuration des acteurs des filières en particulier des acteurs de l'amont et, iii) une gestion des systèmes agroforestiers à base de girofliers (régénérations, lutte contre l'*andretra*, gestion des arbres).

Mais jusqu'à aujourd'hui, l'Etat malgache ne s'est globalement pas intéressé ni au girofle, ni à ses régions de production, la filière s'est quasi éteinte sur l'île de Sainte-Marie, pourtant berceau du girofle malgache (Danthu et al, 2014) : pas d'aide ; pas d'appui technique, mais pas de taxe ni à la production ni à l'exportation. On est clairement dans des conditions de marché purement libérales avec des acteurs de la filière qui rémunèrent bien à ce jour les producteurs (qui perçoivent entre 80 et 90 % du prix FOB). Dans un contexte où les services de l'Etat sont absents ou inefficace et de délitement politique et social généralisé, une telle situation est plutôt favorable au bon fonctionnement de la filière. On peut d'ailleurs légitimement se demander pourquoi l'Etat ne s'est pas intéressé à cette filière comme il a pu le faire pour d'autres principalement pour des raisons mercantilistes locales ou nationale (la vanille par exemple). Les acteurs de la filière ne souhaitent finalement qu'une seule chose : que cela dure ! Même si la concurrence déloyale d'exportateurs informels étrangers qui s'emparent d'une partie des parts de marché des exportateurs traditionnels malgaches ou le non-respect des périodes de distillation appelleraient à l'application des lois.

Les Comores ont une situation différente. Il existe une âpre bataille politique entre les îles et le gouvernement central pour la maîtrise et l'encaissement des taxes locales sur les exportations de clous. Le girofle est donc au centre d'une volonté de contrôle d'une des rares mannes financières de ces îles très pauvres. Récemment la taxe d'exportation, déjà importante dans un contexte international de forte concurrence, levée au niveau de chaque île a été récupérée par le gouvernement central. Le gouverneur anjouanais pense donc lever une nouvelle taxe qui ferait peser un risque important sur l'efficacité économique de la filière. Parallèlement, l'Etat, avec l'appui du PNUD, souhaite réorganiser la production par le biais de sociétés coopératives pour améliorer la compétitivité de la filière, ce qui n'apparaît

pourtant pas comme le cœur des préoccupations des principaux acteurs de la filière : les producteurs.

Dans les deux cas, la consommation de bois est devenue un point critique dans les deux pays et appellerait rapidement à une action des pouvoirs publics. Les producteurs continuent à assurer une production de clou et d'huile essentielle de qualité à niveau constant depuis 2010 du fait de prix internationaux rémunérateurs et stables. Les revenus issus du giroflier sont importants et cruciaux pour de nombreux ménages agricoles. Globalement l'analyse des filières montre que celles-ci sont efficaces tant que le marché international et les prix hauts « tirent » la filière. Mais la question de l'impact environnementale de la production d'essence, mais aussi les demandes des consommateurs des pays pour des produits de qualité, éthique, labélisés ou la concurrence de produits alternatifs sont autant de menaces/bouleversements potentiels sur les filières.

La politique développée à Zanzibar paraît avoir appréhendée et anticipée ces situations. Elle a par le passé pu aider les producteurs à surmonter une période de prix bas, sa production d'essence de girofle à partir de clous de basse qualité et de griffes est encadrée et est réalisée sans concurrence pour production de clous, sa démarche proactive pour la reconnaissance d'une IG pourrait lui donner un avantage significatif sur le marché international. Il sera intéressant de voir comment les Etats et les acteurs de ces filières tant à Madagascar qu'aux Comores, feront ou non évoluer leur positionnement pour appréhender ces défis.

REFERENCES

- Akyoo A, Lazaro E. 2007. The spice industry in Tanzania: General profile, supply chain structure, and food standards compliance issues. Danish Institute for International Studies. Working paper 2007/8. 32p.
- Arnez M. 2009. Tobacco and *kretek*: Indonesian drugs in historical change. *Aktuelle Südostasienforschung / Current Research on South-East Asia*, 2: 49-69.
- Andrianirina N, Benoit-Cattin M., David-Benz H. 2010. Diversité, diversification et inégalités chez les ménages ruraux. Le cas de l'observatoire rural de Fénérive Est à Madagascar. Quatrième journées de recherches en sciences sociales. AgroCampus-Ouest (Rennes), 9-10 décembre 2010. 24p.
- Backman M. 1999. Asian eclipse: exposing the dark side of business in Asia. John Wiley & Sons (Asia) Pte Ltd. Singapore. 412p.
- Benini C, Danflous JP, Wathelet JP, du Jardin P, Fauconnier ML. 2010. L'ylang-ylang [*Cananga odorata* (Lam.) Hook.f. & Thomson] : une plante à huile essentielle méconnue dans une filière en danger. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ* 14:693-705.
- Blakeney M, Mengistie G. 2012. Zanzibar: cloves. In Blakeney M, Coulet T, Mengistie G, Tonye Mahop M (eds.) *Extending the protection of geographical indications : case studies of agricultural products in Africa*. Earthscan from Routledge, Abingdon. 330-344.
- Dove MR. 1983. Theories of swidden agriculture, and the political economy of ignorance *Agroforestry Systems* 1: 85-99.

- Danthu P, Penot P, Mahafaka Ranoarison K, Rakotondravelo JC, Michel I, Tiollier M, Michels T, Normand T, Razafimamonjison G, Fawbush F, Jahiel M. 2014. The Clove tree of Madagascar: a success story with an unpredictable future. *Bois et Forêts des Tropiques*, 320 :83-96.
- Gouzien Q, Penot E, Jahiel M, Danthu P. 2017. Le Girofle : poids dans l'économie malgache et place de Madagascar dans le marché mondial. Document de travail AFS4FOOD n° 18. <http://agritrop.cirad.fr/582468/> consulté le 5 février 2019.
- Leydet C, Penot E, Danthu P, Michel I. 2016. Dynamique de la plantation et des peuplements de girofliers des territoires villageois de Fénérive – Cas de la Commune d'Ambatoharanana (Madagascar). Partie 1 : analyse cartographique. Document de travail AFS4FOOD n° 16. <http://agritrop.cirad.fr/582470/> consulté le 31 janvier 2019.
- FAO 2018. Statistiques agricoles, FAOSTAT <http://www.fao.org/faostat/fr/#data> consulté le 17 octobre 2018.
- ITC (International trade Centre) 2014. Government initiatives raise Zanzibar clove output. <http://www.intracen.org/blog/Government-initiatives-raise-Zanzibar-clove-output/> consulté le 7 janvier 2019.
- Maillot E, Penot E, Danthu E, Michel I, Jahiel M. 2014. Impact et Durabilité des actions mises en œuvre dans le cadre du PPRR (Programme de Promotion des Revenus Ruraux) et du projet CHTH/STABEX : Cas de la production du girofle dans le district de Fénérive-Est à Madagascar. Document de travail AFS4FOOD n° 15. Antananarivo. 30p.
- Maincent I, Penot E, Danthu P, Michel I, Jahiel M. 2014. Impacts des politiques publiques et du secteur privé sur la filière girofle à Madagascar. Document de travail AFS4FOOD n° 8. https://agritrop.cirad.fr/576558/1/Penot-AFS4FOOD_8-Impacts_des_politiques-Rap_2014%20.pdf consulté le 11 septembre 2018.
- Maistre J. 1964. Les plantes à épices. G.-P. Maisonneuve et Larose. Paris. 289p.
- Martin PJ. 199. The Zanzibar clove industry. *Economic Botany* 45: 450-459.
- Mengistie G, Mwimanzi F. 2011. Report on the needs evaluation and technical support for a sectoral IP development strategy for small scale clove producers in Zanzibar, United Republic of Tanzania. World Intellectual Property Organization. 57p.
- Penot E, Fourcin C, Michel I, Jahiel M & Danthu P. 2017. Systèmes à base de giroflier, stratégies paysannes et sécurité alimentaire : le cas de la région de Fénérive-Est à Madagascar. Journées du développement de l'Association Tiers Monde. Colloque Agricultures, ruralités et développement. Université Libre de Bruxelles. Mai 2017. 20 p.
- Penot E, Danthu P. 2017. Caractérisation des producteurs de girofle d'Anjouan et compréhension de leurs stratégies et attentes vis-à-vis des sociétés de coopérative : Résultats d'une première enquête-producteur. Projet « Amélioration de la Compétitivité des Exportations des Filières vanille, ylang-ylang et girofle aux Comores ». Projet ITC/CCI (PNUD). Rapport de mission d'appui, Mission n° 2. Septembre 2017. Montpellier.
- PPRR (Programme de Promotion des Revenus Ruraux). 2008. <https://www.capfida.mg/pi/www.capfida.mg/site/spip1329.html?article50> consulté le 22

novembre 2018.

Rougier C, Penot C, Danthu P, Jahiel M. 2017. Impact environnemental de la collecte de bois de chauffe pour la production d'huile essentielle de girofle dans le district de Fénérive-Est, Madagascar Document de travail AFS4FOOD n° 19. <http://agritrop.cirad.fr/587195/> consulté le 22 octobre 2017.

Sanchez S. 2015. État marchand et État agraire dans l'océan Indien occidental : le sultanat de Zanzibar et le royaume de Madagascar (1817-1874). Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique 128 : 37-57.

Scholle J. 2012. L'agroforesterie est-elle capable d'apporter le développement économique aux communautés rurales d'Anjouan, tout en préservant les ressources naturelles, dans un contexte de pression foncière exacerbée ? Le cas de la forêt de Moya (Anjouan, Comores). Mémoire de fin d'étude ISTOM. Paris-Cergy. 107 p.

Soihili A. 2012. Résilience de l'agriculture de rente aux changements climatiques en Union des Comores. Mémoire de Master. Université Paris VII. 86 p.

UN Comtrade 2019. UN Comtrade database ; <https://comtrade.un.org/data/> consulté le 9 février 2019.

ZSTC (Zanzibar State Trading Corporation). 2019. <http://www.zstcznz.org/en/>. Consulté le 5 février 2019.

La philosophie au secours des rapports de responsabilité sociale de l'entreprise, ou comment dépasser les limites d'un discours « aphibosophique » sur la responsabilité :

Première Partie – Responsabilité et humanisation du monde

BY/PAR MICHEL DION

Titulaire de la Chaire de recherche en intégrité financière CIBC
École de gestion, Université de Sherbrooke

ABSTRACT

Corporate moral discourse too often evolves without any philosophical foundation. It builds up its own rules and limitations of social acceptability. It does not bother with philosophical traditions. Corporate moral discourse then becomes « aphibosophical ». Nonetheless, it could benefit from a connectedness with various philosophies. In this article, we will see how some 20th century philosophies could shed new light on corporate moral responsibility and humanizing processes of the whole world : John Rawls, Hannah Arendt, Jean-Paul Sartre, and Emmanuel Mounier. The analysis of fifteen (15) corporate social responsibility/sustainable development reports from North America (USA and Canada), Europe (United Kingdom, Switzerland, Denmark, Sweden, Norway, Spain) and Asia (Japan) will show the limitations of corporate moral discourse, from a perspective of conceptual unity and axiological coherence.

Keywords: Corporate social responsibility, Humanizing processes of the world, Corporate moral discourse

RESUME

Le discours moral corporatif évolue trop souvent sans aucun fondement philosophique. Il élabore ses propres règles et limites d'acceptabilité sociale. Il ne se préoccupe aucunement des traditions philosophiques. Le discours moral corporatif devient alors « aphibosophique ». Pourtant, il pourrait bénéficier d'une étroite relation avec différentes philosophies. Dans cet article, nous verrons comment certaines philosophies du 20^è siècle pourrait fournir un éclairage neuf sur la responsabilité morale corporative et sur les processus d'humanisation du monde : John Rawls, Hannah Arendt, Jean-Paul Sartre et Emmanuel Mounier. L'analyse de quinze (15) rapports de responsabilité sociale de l'entreprise et de développement durable en provenance de l'Amérique du Nord (États-Unis, Canada), d'Europe (Royaume-Uni, Suisse, Danemark, Suède, Norvège et Espagne) et d'Asie (Japon) montrera les limites du discours moral corporatif, dans une perspective d'unité conceptuelle et de cohérence axiologique.

Mots-clés : Responsabilité sociale de l'entreprise, humanisation du monde, discours moral corporatif

JEL Classification: M14

Éthique et Économie/Ethics and Economics, 16 (2), 2019
<http://ethique-economique.net/>

1. INTRODUCTION

Dans leur discours moral corporatif, les entreprises ont, au cours du vingtième siècle, développé une notion de responsabilité sociale, sans égard aux traditions philosophiques et religieuses/spirituelles qui ont contribué à circonscrire le sens et l'étendue d'application de la responsabilité, et par surcroît de la responsabilité sociale. Selon Carroll (1989), les entreprises ont quatre types de responsabilités. Trevino et Nelson (2011) voient la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) comme une pyramide constituant les mêmes quatre types de responsabilité qui doivent être considérés simultanément et que Carroll (1989) avait identifiés¹: (1) des responsabilités d'ordre économique: la génération de richesse et la maximisation du profit dans le but d'offrir les meilleurs dividendes aux actionnaires. Ces responsabilités économiques sont tirées de la nature même des entreprises telles que nous les connaissons aujourd'hui; (2) des responsabilités d'ordre légal: la conformité aux lois et règlements dans tous les pays où fait affaires l'entreprise. Cela inclut toutes les obligations contractuelles impliquant un encadrement juridique. Tout cela est de l'ordre d'un minimum moral imposé par les lois et règlements; (3) des responsabilités d'ordre éthique: contrairement aux responsabilités économiques et légales, les responsabilités d'ordre éthique sont loin d'être faciles à circonscrire. Trevino et Nelson suggèrent que l'étendue de ces responsabilités soit évaluée et adoptée par l'entreprise elle-même. Elle peut donc varier d'une entreprise à une autre, d'un secteur économique à un autre, d'une société à une autre. Est-ce que l'entreprise fera cette évaluation en vase clos sans consulter aucune de ses parties prenantes? Ou adoptera-t-elle plutôt un modèle participatif en amenant ses parties prenantes à lui faire connaître leurs attentes et intérêts particuliers? C'est là une décision qui revient à assumer, d'abord et avant tout, le défi de définir les tenants et aboutissants de ses responsabilités ayant un contenu et une portée d'ordre éthique; (4) des responsabilités discrétionnaires, volontaires ou philanthropiques: le contenu de ces responsabilités varie largement d'une entreprise à une autre, mais également en regard des stratégies par lesquelles l'entreprise veut sauvegarder et renforcer son lien avec les communautés locales, et en particulier, avec ses clients et consommateurs.

Le discours moral corporatif illustre jusqu'à quel point le champ de l'éthique organisationnelle est auto-défini, sans égard aux traditions dont l'éthique elle-même est porteuse. Le donné vient du réel organisationnel, d'où une entreprise en tire la notion de responsabilité sociale ou de développement durable qu'elle accepte d'assumer. Pourtant, cette notion est rarement définie explicitement². Les rapports qui traitent des réalisations en regard des responsabilités sociales de l'entreprise ou du développement durable qu'elles s'engageaient à favoriser demeurent ainsi sans fondement réel. Car sans définition de la notion qui est centrale à ce genre de rapports, comment pouvons-nous, à la lecture de ces rapports, conclure quoi que ce soit? Les réalisations corporatives peuvent être de grande valeur au plan social, économique ou environnemental. Mais dans quelle mesure sont-elles liées à la notion de responsabilité sociale que l'entreprise s'est engagée à promouvoir dans

¹ Archie B. Carroll. (1989). *Business and Society. Ethics & Stakeholder Management*. Cincinnati: South-Western Publishing, p. 25-53; Linda K. Treviño et Katherine A. Nelson. (2011). *Managing Business Ethics: Straight Talk About How To Do It Right*. Hoboken: John Wiley & Sons.

² Agnieszka Leszcynska. (2012). 'Towards shareholders' value: an analysis of sustainability reports', *Industrial Management & Data Systems* 112 (6): 911-928.

ses décisions? L'absence de définition de la notion centrale de la RSE peut venir du fait que les rédacteurs de ces rapports ne construisent le discours corporatif qu'à partir du donné organisationnel.

Le 20^e siècle a pourtant été porteur de philosophies qui ont discuté de la responsabilité de trois principales manières qui peuvent trouver application dans la vie organisationnelle, quant aux enjeux sociaux qui s'y déploient: (1) la responsabilité et la lutte pour l'humanisation du monde (Rawls, Arendt, Sartre, Mounier), (2) la responsabilité et les relations Moi-Autruï (Buber, Levinas), (3) la responsabilité et la délibération morale (Habermas). Nous verrons dans quelle mesure ces philosophies pourraient aider les entreprises à préciser la nature de leurs responsabilités d'ordre éthique. Le discours moral corporatif qui s'élabore sans arrimage à quelque philosophie que ce soit, que ce soit par ignorance ou par indifférence aux questionnements d'ordre philosophique pouvant s'appliquer dans le milieu des affaires, ce discours ne prétend pas être pré-philosophique et donc pré-critique, comme s'il surgissait d'une série d'intuitions qui ne passent jamais au couteau de la rationalité. Il se définit, avec ses propres règles et limites d'acceptabilité sociale, même quand il traite d'éthique et de responsabilité morale, et ce, sans égard à la longue tradition philosophique qui aurait pu avantageusement être mise à profit. On pourrait qualifier ce discours corporatif d'« aphilosophique ». Il n'est pas absolument déficient pour autant. Cependant, tout discours moral corporatif qui aspire à une unité conceptuelle et une cohérence axiologique aurait avantage à se dégager de cette indifférence aux notions philosophiques. Car la philosophie offre nombre de pistes de réflexion pouvant permettre d'améliorer le discours moral corporatif en général.

Nous proposerons des pistes d'amélioration du discours de responsabilité sociale de l'entreprise, tout en donnant quelques exemples de rapports qui, en dépit de leurs limites, peuvent fournir des voies prometteuses. Les exemples sont tirés de rapports de responsabilité sociale ou de développement durable publiés entre 2014 et 2018, en provenance de quinze entreprises réparties ainsi: États-Unis (6), Japon (2), Canada (1), Angleterre (1), Suisse (1), Danemark (1), Suède (1), Norvège (1) et Espagne (1). Ce ne sont là que des exemples isolés, mais ils manifestent l'état d'esprit dans lequel peuvent baigner les rédacteurs de ces rapports. À bien des égards, ce genre de rapports corporatifs promet davantage qu'il n'est capable de livrer dans les faits. La base conceptuelle et axiologique sur laquelle se tient l'ensemble des réalisations corporatives en matière de responsabilité sociale est souvent fébrile. C'est à cette fébrilité que nous tentons de répondre, en énonçant des pistes d'amélioration qui permettraient au discours de responsabilité sociale de l'entreprise de prendre plus de profondeur (en tant que discours) et d'enracinement dans la réalité de tous les jours (en tant qu'action).

La réflexion sur le discours aphilosophique qu'ont les entreprises sur la responsabilité ainsi que sur les modes permettant de dépasser une telle indifférence à assurer de quelque fondement philosophique au discours moral corporatif sera développée en trois parties, chacune faisant l'objet d'un article distinct. Dans le présent article, il sera question de la responsabilité et de la lutte pour l'humanisation du monde (Rawls, Arendt, Sartre, Mounier). Dans le second article, nous traiterons de la responsabilité et des relations Moi-Autruï (Buber, Levinas). Dans le troisième article, nous discuterons de la responsabilité et de la délibération morale (Habermas).

2. RESPONSABILITE ET LUTTE POUR L'HUMANISATION DU MONDE

La responsabilité peut être liée à la lutte constante pour l'humanisation du monde. Chez les philosophes du 20^è siècle, nous retrouvons cette connexion reflétée de quatre principales manières: (1) assumer nos responsabilités, c'est viser le bien commun à travers l'implantation d'institutions sociales plus justes, qui tiennent compte de la situation des plus démunis (John Rawls); (2) assumer nos responsabilités, c'est lier la liberté à l'action politique (Hannah Arendt); (3) assumer nos responsabilités, c'est choisir d'être qui nous voulons devenir et du même souffle, œuvrer pour que les autres soient aussi libres que nous (Jean-Paul Sartre); (4) assumer notre responsabilité, c'est participer à une lutte, historiquement située, pour le bien commun (Emmanuel Mounier).

2.1. John Rawls (1921-2002): assumer nos responsabilités, c'est viser le bien commun à travers l'implantation d'institutions sociales plus justes, qui tiennent compte de la situation des plus démunis

Justice et institutions sociales

Certains ont plus de talents que d'autres dans des domaines spécifiques d'activités. La réalité est ainsi faite. Selon John Rawls, la distribution inégale des talents est, du point de vue de la justice, tout à fait neutre. Elle n'est ni juste, ni injuste, puisqu'elle découle de l'héritage naturel des gens. La justice ou l'injustice dépend de la façon dont les institutions sociales considèrent ce constat. Est injuste ce qui traduit des faits naturels en motifs d'inégalité sociale, économique, ou politique (voire religieux/spirituel). Ce qui est juste ou injuste, c'est la manière dont les institutions sociales traitent ces faits naturels. La création d'une classe d'aristocrates n'a rien à avoir avec la reconnaissance de talents naturels, mais elle se rapporte à des considérations héréditaires qui ont le même effet, au final. Il s'agit là d'une classe sociale privilégiée dont les membres se voient affublés de privilèges et avantages, du seul fait de leur appartenance à une famille aristocratique. La justice est la vertu la plus importante dans l'organisation sociale. Pour Rawls, les lois et institutions sociales qui seraient injustes doivent être abolies. Dans une société juste, l'existence d'une liberté égale pour tous est tenue pour acquise. S'il y a quelque injustice, elle ne peut être tolérée que parce qu'elle permet d'éviter de biens pires injustices. On comprend là que l'évaluation des « injustices légères, moyennement graves, ou très graves » risque fort d'être affectée par les intérêts particuliers d'individus, de groupes, ou d'organisations. La seule manière d'éviter une telle dérive interprétative, c'est de garder constamment à l'esprit que la justice sociale impose une lutte constante contre toute structuration inégale de la société, plus spécialement contre une distribution inégale des biens et services.

D'après John Rawls, nous devons promouvoir des institutions sociales qui soient justes. Pour y parvenir, chacun doit tenir compte des besoins des autres en tant qu'ils sont des êtres libres et égaux. Dans un tel contrat social, toutes les parties ne peuvent être traitées de façon égale que si ce contrat est négocié dans une situation d'égalité: c'est la « position originelle » qui devient le cadre de référence obligé. Dans cette position originelle, personne n'est conscient de sa position sociale, économique et politique ainsi que des avantages et privilèges qui en

découlent. Du point de vue de la position originelle, l'importance de la responsabilité envers soi-même est claire et nette, car nous ne pouvons charger les autres d'assumer les responsabilités qui nous reviennent. Dans la position originelle, les parties se considèrent responsables de la conception de la justice qu'ils choisiront à travers un exercice de délibération rationnelle. Agir en fonction d'une délibération rationnelle nous assure que nous sommes responsables vis-à-vis de nous-mêmes, des autres, de toute la société que nous habitons. Pour Rawls, le principe de la liberté conduit au principe de la responsabilité³. Il en est ainsi, puisque notre nature d'être rationnel et libre ainsi que notre égalité transcendantale se voient exprimés par des principes qui établissent, du même coup, notre responsabilité envers nous-mêmes et envers les autres, voire envers toute la société dont nous faisons partie. La responsabilité envers nous-mêmes exige que nous nous préoccupions, dès maintenant, de la manière dont nous percevrons les décisions que nous sommes en train de prendre, et par voie de conséquence, des jugements que fera notre moi futur à l'égard de notre moi actuel. La responsabilité de nos actions nous revient à nous seuls, la plupart du temps, admettait Rawls⁴. Dans certaines circonstances, cette responsabilité est partagée. Mais la règle générale, c'est que nous sommes pleinement responsables de nos actions.

Voile de l'ignorance et position originelle

Le contrat social n'est conclu qu'à partir de principes de justice sociale qui sont collectivement adoptés derrière « le voile de l'ignorance »: chaque partie met de côté ses forces et faiblesses, tout autant que sa position sociale, économique et politique (voire ses convictions religieuses/spirituelles). Derrière le voile de l'ignorance, nous n'aurons pas tendance à favoriser notre intérêt personnel, puisque tout ce qui nous caractérise aura été mis entre parenthèses. Cette suspension de la conscience de soi n'est opérationnelle qu'en fonction de la bonne foi de toutes les parties audit contrat social. S'il est adopté comme référentiel, le voile de l'ignorance permet à toutes les parties d'identifier le bien commun, peu importe les conséquences que cela pourrait avoir pour elles-mêmes. Si nous en venons à favoriser le bien-être de certains démunis, nous le ferons avec autant d'enthousiasme et de fermeté que si c'était le nôtre qui était en jeu. Derrière le voile de l'ignorance, les parties choisissent les principes de justice auxquels ils conviennent d'assujettir leurs décisions. Ces principes sont ceux qui seraient choisis par des êtres qui usent de leur raison, qui se considèrent égaux les uns aux autres, qui agissent et décident de manière désintéressée et qui, par conséquent, ne tiennent pas compte de leurs avantages ou désavantages découlant de divers facteurs naturels, sociaux, économiques, politiques, voire religieux/spirituel. Le voile de l'ignorance suppose de tenter de se mettre à la place de l'autre, afin de pouvoir déceler les divers enjeux qui sous-tendent sa situation difficile. Le voile de l'ignorance permet de donner à chacun la même valeur comme être humain, de sorte que dans la prise de décision, aucun jugement a priori ne vienne favoriser un groupe au détriment des autres.

Dans le voile de l'ignorance, chacune des parties ne tient pas compte de la mesure selon laquelle certains individus ou groupes défavorisés contribuent à son propre bien-être. Chaque partie est ainsi désintéressée, purement orientée vers le bien commun et l'aide aux plus

³ John Rawls. (1971). *Théorie de la justice*, Paris: Seuil, p. 101, 127-128, 261, 278.

⁴ *Ibid.*, p. 463-464, 563.

défavorisés. Cela est particulièrement important dans le contexte d'une justice distributive. Pour Rawls, nous devrions distribuer les biens et services de manière égale dans la société, à moins que: (a) une distribution inégale ne procure à tout le monde des avantages: l'inégalité de la distribution de biens et services devrait alors être largement compensée par ces avantages offerts à tous: l'amélioration des services publics, dont le système d'éducation ou de santé publique, ou (b) la distribution inégale ne vienne réduire certains dommages causés à la société (la nature et la portée de ces dommages devraient être si lourdes qu'elles justifient la distribution inégale des biens et services). Pour qu'une distribution inégale soit acceptable, elle devrait passer ce test, haut la main. Autrement, l'exception de la distribution inégale risquerait de devenir une règle largement appliquée, de sorte qu'on s'éloignerait d'autant de la volonté de viser le bien commun et l'aide aux plus démunis de notre société. Selon le principe de fraternité défini par Rawls, nous serions dans l'obligation de refuser que de plus grands avantages soient accordés à certaines personnes si cela n'a pas pour effet, directement ou non, de bénéficier aux plus désavantagés. Selon Rawls, la répartition de la richesse (et donc celle des revenus) ainsi que les positions d'autorité et de responsabilité devraient être compatibles avec le respect des droits et libertés fondamentaux, et donc avec l'égalité des chances dans toutes les sphères d'activité humaine (dans les milieux scientifiques et technologiques, dans la sphère politique, dans le monde de l'éducation, dans le système de santé, etc.). Nous ne pourrions justifier moralement des différences de revenus ou de positions d'autorité et de responsabilité en affirmant que les désavantages de ceux qui occupent une position « inférieure » sont compensés (ou devraient l'être, à plus ou moins long terme) par des avantages plus grands octroyés à ceux qui occupent une position « supérieure » (les gens qui ont plus de pouvoir, de prestige et de richesse matérielle)⁵.

Liberté et responsabilité

Rawls avait bien perçu que la liberté chez Rousseau consiste à agir en conformité avec la loi que nous nous sommes imposés nous-mêmes et que Kant n'a fait que prolonger en l'approfondissant davantage⁶. Pour Rawls, les pouvoirs et prérogatives (entre autres, les revenus plus élevés) liés aux fonctions et aux postes de responsabilité sont nécessaires, car ils contribuent à renforcer l'autonomie et la capacité d'autoréalisation chez les gens qui occupent ces postes ou remplissent ces fonctions. Rawls mettait donc à l'avant-plan l'autonomie du moi, dans la sphère sociale, plus particulièrement en milieu de travail⁷. Les gens qui occupent ces postes de responsabilité ou remplissent des fonctions imposant de lourdes responsabilités ont la possibilité de faire de leur travail une occasion de favoriser la collaboration avec leurs subalternes (et leurs pairs). La justice est en jeu ici. Car en vertu de l'égalité des êtres humains, chacune et chacun devraient avoir les mêmes chances d'atteindre des positions de responsabilité, en tenant compte évidemment des expériences de travail et des qualifications acquises. L'important, c'est que des facteurs naturels, sociaux, économiques, politiques, ou même religieux/spirituels ne viennent pas réduire les chances d'emploi et de promotion pour qui que ce soit.

⁵ Rawls, *Théorie de la justice*, p. 93, 96.

⁶ Jean-Jacques Rousseau. (1988). *Julie ou la Nouvelle Héloïse*. Paris: Garnier, p. 188, 304; Rawls, *Théorie de la justice*, p. 292-293, 298 note 32.

⁷ John Rawls. (1993). *Justice et démocratie*. Paris: Seuil, p. 88, 175.

Implications de la prise en considération de la philosophie de Rawls pour le déploiement du discours corporatif sur la responsabilité sociale des entreprises

La philosophie de Rawls permet de critiquer les rapports de responsabilité sociale produits par les entreprises quant à leur véritable contribution à une meilleure justice sociale:

- (1) quand l'entreprise définit son champ d'implication sociale et communautaire, quelle est sa motivation principale? Tient-elle principalement compte de ses propres intérêts (position stratégique), et de manière périphérique, de l'aide réelle qu'elle apporte aux plus démunis? Ou est-ce l'inverse? Les décideurs qui sont liés aux pratiques de dons philanthropiques sont-ils capables de se placer dans la position originelle et d'user du voile de l'ignorance afin de contribuer le plus efficacement à un mieux-être collectif? L'intention principale derrière la publication de rapports de responsabilité sociale de l'entreprise est essentielle à connaître, mais elle ne peut être décodée qu'à travers les circonstances (médiatisation des pratiques, importance de l'apparence vs la réalité, etc.). Cette intention est difficile à circonscrire lorsqu'il y a uniformisation du contenu de tels rapports, comme cela se produit avec les rapports centrés sur les normes de la « Global Reporting Initiative » (GRI). Dans ce cas, la majorité des rapports corporatifs se distinguent peu les uns des autres, car ils adhèrent tous aux mêmes normes et tendent à montrer comment les entreprises concernées ont satisfait ces normes⁸. Par contre, les normes étant les mêmes, il est plus facile de comparer diverses entreprises et voir dans quelle mesure elles ont atteint ou dépassé telle ou telle norme du GRI, de manière plus ou moins substantielle. Du point de vue des parties prenantes externes, le regard critique sur les rapports de responsabilité sociale produit par les entreprises en est de beaucoup facilité⁹. Cependant, lorsque les normes du GRI ne sont qu'utilisées par l'entreprise pour élaborer son rapport de responsabilité sociale ou de développement durable, alors l'écart se creuse. Les différences entre les entreprises apparaissent importantes, dans leur divulgation d'information non-financière¹⁰. Une entreprise qui donnera peu d'information sur les droits des travailleurs, sur la santé et sécurité au travail, ou sur la protection de l'environnement prêtera le flanc à une critique des plus incisives de la part de différents groupes d'intérêt public. Lorsque l'entreprise met en ligne son rapport de responsabilité sociale, quelle est son intention véritable? Le renforcement de l'image corporative extra-organisationnelle n'est jamais très loin. Même dans ce

⁸ Sabine Einwiller, Christopher Ruppel et Alexandra Schnauber. (2016). 'Harmonization and differences in CSR reporting of UD and German companies', *Corporate Communications: An International Journal* 21(2): 230-245.

⁹ Seleshi Sisaye. (2011). 'Ecological systems approaches to sustainability and organizational development. Emerging trends in environmental and social accounting reporting systems', *Leadership & Organization Development Journal* 32(4): 379-398.

¹⁰ Cory Searcy et Ruvena Buslovich. (2014). 'Corporate Perspectives on the Development and Use of Sustainability Reports', *Journal of Business Ethics* 121: 149-169; Kathleen Wilburn et Ralph Wilburn. (2013). 'Using Global Reporting Initiative indicators for CSR programs', *Journal of Global Responsibility* 4(1): 62-75.

cas, renforcer son image corporative auprès de ses parties prenantes externes manifeste la volonté de faire connaître l'identité organisationnelle qui est souhaitée, à tout le moins par la direction de l'entreprise¹¹. Mais puisque le contenu des rapports de responsabilité sociale est rarement réglementé - une exception importante: les entreprises françaises du CAC-40, soumises aux *Nouvelles réglementations économiques de 2001*, exigeant la production d'un triple bilan, dont le contenu est encadré -, les consommateurs et clients ne bénéficient d'aucune mesure fiable pour comparer la performance sociale de diverses entreprises. Du côté de l'entreprise elle-même, elle ne peut donc présupposer que la production de ces rapports pourrait avoir pour effet de lui dégager quelque avantage compétitif. L'avantage compétitif espéré peut survenir ou non. La recherche n'est pas encore concluante sur les causes qui pourraient expliquer que dans certains cas, la comparaison entre différentes entreprises, quant à leurs rapports de responsabilité sociale, puisse laisser surgir quelque indice qu'un avantage compétitif pourrait éventuellement s'en dégager¹²,

Nous pouvons comparer les rapports de développement durable de deux entreprises afin de constater la structuration interne très similaire lorsqu'il est fait état d'un alignement avec les normes du GRI. Ainsi, en est-il des rapports produits, en 2017, par Honda et par PepsiCo. Même si la table des matières n'est pas identique dans l'un et l'autre cas, il demeure que l'index sur les normes du GRI, qui se trouve à la fin de chacun de ces rapports, nous renvoie aux pages pertinentes pour chacun des enjeux traités, et qu'ainsi la comparaison entre les réalisations corporatives chez Honda et chez PepsiCo n'est pas nécessairement des plus simples, quoique les enjeux soient les mêmes. Et cela, sans parler du fait qu'en l'occurrence, nous choisissons alors des entreprises qui n'appartiennent pas au même secteur d'activités, ni au même pays d'origine. Dès qu'on se plonge dans la lecture de l'une ou l'autre section correspondant aux normes du GRI, on est frappé de constater l'ampleur des vérifications à effectuer en termes de comparaison. Lorsque les entreprises deviennent difficilement comparables, l'effort de tenter la comparaison devient lui-même inutile. Aussi, la comparaison entre différentes entreprises doit-elle être bien comprise: il faut choisir des entreprises du même secteur économique et provenant du même pays (ses fondateurs viennent de ce pays), et non pas nécessairement du choix du siège social (qui peut être fait pour des raisons fiscales). C'est ce qu'exige une comparaison inter-organisationnelle. Si nous choisissons alors de comparer les rapports de responsabilité sociale 2017-2018 des entreprises américaines Target et Walmart, dès lors nous sommes assurés d'une certaine continuité d'ordre contextuel et légal/réglementaire. Une expérience, somme toute, très spécifique tentée chez Target frappe tout de même le lecteur: en 2017, un

¹¹ Deborah Rolland et Jana O'Keefe Bazzoni. (2009). 'Greening corporate identity: CSR online corporate identity reporting', *Corporate Communications: A International Journal* 14(3): 249-263.

¹² Lori Cook, Helen LaVan et Ivana Zilic. (2018). 'An exploratory analysis of corporate social responsibility reporting in US pharmaceutical companies', *Journal of Communication Management* 22(2): 197-211; S. Prakash Sethi, Terrence F. Martell et Mert Demir. (2016). 'Building Corporate Reputation Through Corporate Social Responsibility (CSR) Reports: The Case of Extractive Industries', *Corporate Reputation Review* 19(3): 219-243; Clodia Vurro et Francesco Perrini. (2011). 'Making the most of corporate social responsibility reporting: disclosure structure and its impact on performance', *Corporate Governance* 11(4): 459-474.

événement portant sur la nature du Ramadan a permis à deux employés d'y assister et, à partir de ce qu'ils ont appris, de mieux soutenir les orientations de l'entreprise en matière d'accommodements pour des raisons de croyances religieuses, et de faire mieux comprendre ce que peuvent vivre les employés de Target qui sont de foi musulmane. Voilà une réalisation concrète qui distingue grandement Target de Walmart, si l'on se fie aux réalisations accomplies et divulguées par l'une et l'autre entreprise.

- (2) la répartition inéquitable des richesses: les pratiques de gouvernance d'entreprise, entre autres, les modes de rémunération (salaires et bonis des dirigeants; jetons de présence des administrateurs), peuvent être mises en comparaison avec l'aide corporative apportée aux plus démunis de la société. Cette comparaison est utile en ce qu'elle permet de voir dans quelle mesure l'inégalité économique sert véritablement les intérêts des plus pauvres. Il est hautement souhaitable que les entreprises divulguent, dans leurs rapports de responsabilité sociale, toutes les implications (sociales, économiques, environnementales, à tout le moins) de l'ensemble de leurs activités. Cela est particulièrement important pour les entreprises faisant affaires dans les pays en voie de développement¹³. Il y a cependant une certaine limite aux attentes que les parties prenantes devraient avoir en regard de la responsabilité sociale assumée par l'entreprise à laquelle elles sont liées. Cette limite est, entre autres, importante dans le cas des pays en voie de développement qui ont peu de ressources financières pour assurer une répartition équitable des richesses, tout autant que pour la résolution de divers problèmes sociaux et communautaires affectant les populations en question. L'entreprise n'est pas là pour remplacer les gouvernements en place. Le fait d'assumer ses responsabilités sociales ne devrait pas avoir pour effet de décharger de leurs responsabilités diverses envers leurs populations les gouvernements de pays en voie de développement¹⁴.

La Banque Royale du Canada accorde à son rapport de citoyenneté corporative 2017 un sous-titre des plus révélateurs: 'Environmental, social and governance (ESG) investor report'. Cela implique que la notion de citoyenneté corporative à laquelle adhère la banque est formée par les principes ESG. Cependant, quand nous analysons le contenu du rapport, nous sommes étonnés de constater l'absence d'articulation étroite entre trois composantes importantes du discours corporatif: (i) les principes qui mènent la banque: le client d'abord, la collaboration, l'imputabilité, la diversité et l'inclusion, ainsi que l'intégrité, (ii) l'alignement des priorités ESG avec le but poursuivi par la banque: création de valeur à long terme, pour les clients, les employés, la société et la durabilité environnementale), le tout sous l'influence des pratiques de gouvernance et de l'intégrité, (iii) la gouvernance responsable: culture organisationnelle éthique, intendance, vision stratégique, prise en considération des risques, indépendance, imputabilité, amélioration continue. Une certaine relation existe entre ces trois composantes fondatrices du discours que tient la banque en termes de citoyenneté corporative. Mais l'articulation des concepts évoqués demeure ténue.

¹³ Fabienne Fortanier et Ans Kolk. (2007). 'On the Economic Dimensions of Corporate Social Responsibility. Exploring *Fortune* Global 250 Reports', *Business & Society* 46(4): 457-478.

¹⁴ Subhabrata Bobby Banerjee. (2014). 'A critical perspective on corporate social responsibility. Towards a global governance framework', *Critical perspectives on international business* 10(1-2): 84-95.

Le danger d'un discours qui manque de structuration interne est de laisser planer le doute sur les véritables objectifs poursuivis par l'organisation, potentiellement distincts de ceux qui apparaissent dans le texte même.

2.2. *Hannah Arendt (1906-1975): assumer nos responsabilités, c'est lier la liberté à l'action politique*

Exister et statut de personne

Hannah Arendt était à l'aise avec la conception heideggerienne de l'existence. L'existence ne précède pas l'essence. L'essence de l'être humain, c'est son existence, son être-là (*Dasein*). Pour l'être humain, disait Arendt, essence et existence sont absolument identiques. La manière dont nous existons, c'est le soi du *Dasein*¹⁵. En faisant de l'existence l'essence même de l'être humain, Heidegger ramenait le *Dasein*, selon Arendt, au rang de « maître de l'Être », en remplacement des dieux enfouis. Le *Dasein* est fondamentalement préoccupé par une seule chose: son être¹⁶. C'est ce « souci » qui, d'après Arendt, est au fondement de toutes les formes possibles de sollicitude. Car si l'être humain ne se préoccupait pas d'abord et avant tout de son être, il ne pourrait se préoccuper de quoi que ce soit d'autre, puisque tout ce qui l'entoure, ce sont des étants¹⁷. Mais ce souci prend place dans la sphère publique chez Arendt, contrairement à Heidegger qui la situait dans le *Dasein* individuel, soulignait Dana Villa (2007)¹⁸. Arendt présupposait la distinction entre être et étant, si essentielle dans la philosophie heideggerienne, car elle illustre l'oubli de l'Être¹⁹. Elle ne la remettait pas en question, car la distinction ontologique cadrerait parfaitement avec la préoccupation fondamentale du *Dasein* pour son être. L'existentialité, au sens heideggerien, référerait aux interrelations entre les structures même de l'existence²⁰. La préoccupation fondamentale du *Dasein* pour son propre être est exacerbée par les limites existentielles dans lesquelles il évolue. Pour Arendt, l'être-dans-le-monde heideggerien a conscience d'avoir-à-mourir, ce qui a, entre autres, pour conséquence qu'il ne se sent pas chez-lui dans le monde qu'il habite, sachant qu'il mourra et que ce monde qui est le sien ne lui est que prêté. Être-dans-le-monde, c'est ainsi ne-pas-se-sentir-chez-soi dans le monde que nous habitons. La seule certitude que nous avons, c'est ce que nous sommes (le soi). Le monde qui est le nôtre donne lieu à mille et une incertitudes, particulièrement celle du temps qui nous est imparti pour y demeurer²¹. Ce « ne-pas-se-sentir-chez-soi » dans l'existence est de l'ordre de l'étonnement, et ainsi tout à-propos dans le discours philosophique. Car l'étonnement devant ce-qui-est, disait Arendt, est le point de départ de la réflexion philosophique. Il se manifeste particulièrement dans la question « Pourquoi y a-t-il quelque chose plutôt que rien? » (Leibniz, Schelling,

¹⁵ Martin Heidegger. (1962). *Being and Time*. New York: Harper and Row, p. 312.

¹⁶ Heidegger, *Being and Time*, p. 32-33.

¹⁷ Hannah Arendt. (2002). *Qu'est-ce que la philosophie de l'existence?* suivi de *L'existentialisme français*. Paris: Éditions Payot & Rivages, p. 54-58.

¹⁸ Dana Villa. (2007). 'Arendt, Heidegger, and the Tradition', *Social Research*, 74(4): 991 (983-1002).

¹⁹ Hannah Arendt. (2007). *La vie de l'esprit*. Paris: PUF/Quadrige, p. 511.

²⁰ Arendt, *Qu'est-ce que la philosophie de l'existence?* suivi de *L'existentialisme français*, p. 58.

²¹ *Ibid.*, p. 58-59.

Heidegger)²². Arendt mentionnait que la formulation kantienne était tout autre: « Pourquoi était-il nécessaire que les êtres humains existent? ²³» Questions abyssales, s'il en est. Les philosophes formulent les questions qui émanent de cet étonnement devant ce-qui-est, peu importe la formulation qui en est faite²⁴. Peu importe les formulations, ce qui est en jeu, c'est l'étonnement devant ce-qui-est.

Sur la question "Pourquoi y a-t-il quelque chose plutôt que rien?": Arendt suggérait que dans notre monde actuel, la menace du non-être n'est pas uniquement celle de "n'être-rien", mais aussi la menace de "n'être-personne", c'est-à-dire la menace de ce non-être qui consiste à ne pas être reconnu par les autres comme une personne à part entière ou, de notre point de vue personnel, à ne pas les reconnaître comme des personnes à part entière²⁵. La menace est, pour Gabriel Marcel, d'être "quelqu'un" et non pas moi²⁶, ou pour Heidegger, d'être tombé dans l'existence inauthentique du "on" impersonnel. Dans les deux cas, nous sommes dans la condition de "n'être-personne". Car la personne est toujours singulière, individualisée. Être "quelqu'un" ou tomber dans le "on" impersonnel, c'est n'être personne pour les autres. Car l'attribution du statut de personne vient des autres. C'est pourquoi il est si souffrant de n'être personne aux yeux des autres. Si nous pouvions nous satisfaire d'une auto-attribution du statut de personne humaine, nous ne ressentirions aucune souffrance à se le voir retirer de la part des autres. Mais tel n'est pas le cas, puisque nous sommes des êtres sociaux. Nous ne vivons pas qu'en nous-mêmes, mais aussi tout autant avec-les-autres. Vivre-avec-les-autres est une expérience si déterminante dans notre existence que les autres prennent place au plus profond de nous-mêmes. Nous pouvons sentir leur présence à tout instant, du moins à travers les sentiments qui nous relient à eux, ou le jugement que nous croyons qu'ils portent sur nous, ou l'idée que nous nous faisons d'eux et qui décide de la profondeur des liens que nous désirons maintenir et développer avec eux.

Liberté et politique dans les organisations

Pour Hannah Arendt, nous présupposons que nous sommes déjà des êtres libres dès que nous nous mettons à agir²⁷. Être libre, c'est agir²⁸. Nous adhérons, comme disait Nietzsche, à la croyance selon laquelle notre volonté est libre²⁹. En référant à l'analyse de Nietzsche selon laquelle la volonté est l'expression d'une force surabondante qui dépasse de loin la satisfaction des nécessités de la vie, Arendt suggérait que c'est cette surabondance qui, dans la volonté de l'être libre, le pousse à vouloir le bien et à aimer faire le bien³⁰. Arendt expliquait que les situations-limites identifiées par Karl Jaspers (mort, faute, destin, hasard)

²² Voir à cet effet: Martin Heidegger. (1980). *Introduction à la métaphysique*. Paris: Gallimard, p. 21.

²³ Immanuel Kant. (2011). *Critique de la faculté de juger*. Paris: Gallimard, p. 343 (section 67).

²⁴ Hannah Arendt. (2016). *Qu'est-ce que la politique?* Paris: Éditions Points, p. 89, 303; Hannah Arendt. (2017). *Juger. Sur la philosophie politique de Kant*. Paris: Éditions Points, p. 29.

²⁵ Arendt, *Qu'est-ce que la politique?*, p. 302.

²⁶ Gabriel Marcel. (1967). *Essai de philosophie concrète*. Paris: Gallimard, p. 165-166.

²⁷ Hannah Arendt. (2010). *Responsabilité et jugement, Responsabilité et jugement*. Paris: Petite bibliothèque Payot, p. 179.

²⁸ Hannah Arendt. (2013). *La crise de la culture*. Paris: Gallimard, p. 198.

²⁹ Friedrich Nietzsche. (1968). *The Will to Power*. New York: Vintage Books, p. 352-353 (no 667).

³⁰ Arendt, *Responsabilité et jugement*, p. 185-186.

sont inévitables à cause de la structure même de l'existence. Les dualismes mort/vie, destin /liberté, hasard/nécessité font partie intégrante de l'existence elle-même. C'est pourquoi les situations-limites sont insurmontables³¹. Mais elle précisait que pour Jaspers, l'existence n'a de sens et de contenu qu'à travers l'exercice de la liberté et par l'activité communicationnelle entre des êtres existentiellement libres³². Nous ne sommes pas libres en vase clos. Nous sommes libres parce que l'exercice de notre liberté est en interaction dynamique avec la manière dont les autres exercent leur liberté. Cette interaction communicationnelle n'est pas qu'au cœur de la liberté. Elle est tout autant en plein cœur de la vérité: la vérité n'est pas une donnée qui peut être possédée et qu'au fil du temps, nous pouvons éventuellement acquérir. La vérité est là où des êtres libres échangent leurs prétentions de vérité³³.

Liberté et vérité sont intrinsèquement liées l'une à l'autre. La vérité n'a de sens que pour des êtres libres. Arendt acceptait cette idée de Jaspers à l'effet que la liberté ne peut être exercée que dans la recherche intersubjective de la vérité³⁴. Nous ne sommes libres que parce que nous avons conscience de ne pas détenir la vérité absolue, plus précisément parce que nous savons que nous n'obtiendrons jamais de réponse satisfaisante aux questions existentielles, celles-ci demeurant constamment ouvertes à des interprétations nouvelles et à des réponses autres que celles qui les ont précédées. La vérité n'est possédée et ne peut être possédée par personne, suggérait Heidegger, cité par Arendt elle-même dans *La vie de l'esprit*³⁵. Mais l'*homo faber* croit, au contraire, qu'à travers son action, il peut approcher la vérité et la posséder. Il n'attend plus que la vérité soit révélée à ses sens et à sa raison. Il ne sent pas non plus que la contemplation pourrait lui permettre de se rapprocher de la vérité. Il est convaincu plutôt que ses actions finiront par enlever le voile qui l'empêchait de la percevoir (le dé-voilement)³⁶.

Arendt considérait que la liberté est essentielle à la vie politique. Aucune organisation politique ne peut en faire l'économie, puisque la liberté est véritablement le *telos* de toute action politique. Pour Arendt, la liberté n'est pas un attribut de la volonté, mais plutôt de l'action³⁷. Car selon Arendt, la vie humaine est foncièrement définie à la fois par le langage et par l'action. La société humaine fonctionne en ayant comme bases le langage et l'action, les deux étant eux-mêmes fondés sur la pluralité humaine. Arendt reconnaissait que nous ne naissons pas égaux, mais que nous le devenons concrètement en raison de l'organisation sociale et politique guidée par des principes de justice³⁸. D'après Arendt, la pluralité est garante à la fois de l'égalité transcendantale entre tous les êtres humains et de la spécificité de chacun d'eux (individualisation). Autant dans le langage que dans l'action, la préoccupation fondamentale est ce qui relie la personne qui parle/agit aux autres et qui, par

³¹ Arendt, *Qu'est-ce que la philosophie de l'existence?* suivi de *L'existentialisme français*, p. 34, 51.

³² Arendt, *Qu'est-ce que la philosophie de l'existence?* suivi de *L'existentialisme français*, p. 67.

³³ Karl Jaspers. (2003). *Nietzsche et le christianisme*, suivi de *Raison et existence*. Paris: Bayard, p. 205-249.

³⁴ Arendt, *La vie de l'esprit*, p. 302; Arendt, *Juger. Sur la philosophie politique de Kant*, p. 68.

³⁵ Martin Heidegger. (1980). « Le dépassement de la métaphysique », *Essais et conférences*. Paris: Gallimard, p. 96; Arendt, *La vie de l'esprit*, p. 460.

³⁶ Hannah Arendt. (1998). *The Human Condition*. Chicago: The University of Chicago Press, p. 274.

³⁷ Arendt, *La crise de la culture*, p. 201, 211-214; Arendt, *Qu'est-ce que la politique?*, p. 196, 221.

³⁸ Hannah Arendt. (1979). *The Origins of Totalitarianism*. New York: Harcourt Inc., p. 301.

ce lien, crée un espace où vivre en communauté. C'est ce qu'Arendt nommait l'« inter-est » (ou « entre-deux »), dont le contenu peut cependant varier selon les groupes et les sociétés. C'est dans l'égalité insurpassable et l'individualisation tout aussi inévitable entre tous les êtres humains qu'est rendue possible la nouveauté suscitée par l'action. Tout n'est pas condamné à se répéter constamment au fil du Temps. Au contraire, la nouveauté est insérée, de génération en génération, dans le processus même de l'action humaine. L'action est plurielle en raison de la nouveauté des agents qui arrivent sur la scène, en comparaison avec ceux qui étaient déjà là. Cette nouveauté constamment renouvelée dans l'action révèle la spécificité des caractéristiques de l'agent tout autant que l'égalité fondamentale par rapport à l'ensemble des autres êtres humains dont il peut se réclamer³⁹.

Pour Arendt, la vie politique a, comme raison d'être, la liberté et ne se matérialise qu'à travers l'action. L'être humain a ceci de particulier qu'il agit. Il n'est pleinement lui-même que dans l'action. Ses actions sont consciemment définies, et la mesure de ses conséquences peut être évaluée, de même que leur prévisibilité. Agir, c'est être libre. Être libre, c'est être capable d'accomplir ce que nous devons accomplir. Par-là, s'impose une impossibilité de faire, un « je-ne-peux-pas » qui agit à la fois comme contradiction de notre volonté (ce-que-je-veux) et comme stimulus fondamental de l'action (pour transformer les conditions faisant en sorte que s'impose à moi un « je-ne-peux-pas »). La liberté politique est une liberté actualisée dans le monde concret, observable. Arendt distinguait la liberté intérieure (intériorisée) et la liberté extérieure (extériorisée). C'est dans le mouvement d'extériorisation de la liberté que nous apprenons à satisfaire les nécessités de la vie. C'est là que nous prenons conscience de la présence ou de l'absence de liberté effective dans l'organisation sociale et politique. Une fois cela accompli, nous sommes mieux disposés à entreprendre le long (et parfois périlleux) voyage qui consiste à nous libérer des tensions et conflits intérieurs qui prévalent dans les profondeurs de notre moi. Malheureusement, disait Arendt, la montée du totalitarisme et l'évacuation des droits civils et politiques qui en découle nous amènent à croire que la liberté ne peut coexister avec la politique. Mais cette déformation de l'expérience politique n'est pas attribuable à la vie politique elle-même, mais plutôt à une dislocation savamment orchestrée de la liberté et de la politique⁴⁰. D'après Arendt, le développement des technologies (particulièrement celles liées aux armements) ainsi que la pollution grandissante de la planète mettent en péril la survie de l'humanité, et possiblement celles de très nombreuses autres espèces. Cette expérience s'ajoute à celle de la montée du totalitarisme. Dans les deux cas, la liberté de l'être humain apparaît comme la moindre des préoccupations⁴¹.

L'esprit totalitaire et les organisations

Arendt montrait bien que les mouvements idéologiques ont en commun la prétention que les libertés individuelles devraient être sacrifiées pour faire advenir des changements qui convergent avec le cours de l'Histoire. Comme si le cours de l'Histoire avait une si grande

³⁹ Arendt, *The Human Condition*, p. 175-182; Arendt, *La crise de la culture*, p. 83.

⁴⁰ Arendt, *La crise de la culture*, p. 190-193, 198, 200-201, 209-211, 217, 219.

⁴¹ Arendt, *Qu'est-ce que la politique?*, p. 188-189.

importance et un caractère si inévitable que toute lutte pour sauvegarder des libertés individuelles serait considérée un affront, une instrumentalisation de ce qui ne peut être et ne doit jamais être instrumentalisé: les mouvements de l'Histoire. Pour Arendt, l'idéologie a pour objet l'Histoire à laquelle un système d'idées est appliqué, système d'idées qui prétend expliquer les processus historiques en cours: autant les mystères du passé que la dégénérescence actuellement en processus et l'incertitude face à l'avenir. L'idéologie ne s'intéresse pas au mystère de l'être. Elle n'est préoccupée que par le décodage des processus historiques à partir de lois universelles (et supposées « naturelles ») qu'elle auto-définit, sans critique possible. En regard des leaders totalitaires, Arendt affirmait qu'ils n'ont aucun scrupule à agir comme ils le font, car ils croient être en train de se conformer à des lois de la Nature ou de l'Histoire. La terreur qu'ils peuvent imposer aux masses ne leur cause donc aucun souci, aucun remords. La terreur totalitaire, expliquait Kohn (2002), domine tous les êtres humains de l'intérieur⁴². L'idéologie propre à un régime totalitaire use de vérités toutes faites, qui ne sont que des mensonges éhontés ayant pour but de manipuler les esprits. Ces systèmes d'idées fausses et trompeuses sont au cœur des activités de propagande dont se sert tout régime totalitaire auprès des masses. Celles-ci deviennent plus malléables à partir du moment où la distinction entre vérité et fausseté devient inopérante, ou inexistante⁴³. Arendt précisait que la liberté des individus devient purement accessoire, car ce qui importe se passe derrière leur dos. Le cours de l'Histoire, voilà ce qui ne peut être nié, ni réduit d'aucune manière. Peu importe le prix qu'il en coûte! D'où le sacrifice des libertés individuelles sans aucun scrupule ni remords⁴⁴. Quitte à devoir changer de paradigme pour y parvenir. L'ouvrage d'Hannah Arendt sur le procès du leader nazi Adolf Eichmann est assez éloquent à cet égard. Arendt montrait bien que même la connaissance des impératifs catégoriques kantien par Eichmann (et la lecture qu'Eichmann avait faite de la *Critique de la raison pratique*) pouvait aisément être transformée à des fins politiques pour renforcer le régime totalitaire, mais aussi pour que le leader nazi lui-même rationalise ses actes monstrueux. Ainsi, le principe derrière la loi morale n'est plus la raison pratique, mais la volonté du Führer. Ce qui nous permet de découvrir les principes mêmes de la loi, ce n'est plus l'exercice de la raison pratique, mais plutôt uniquement la volonté du Führer. L'universalisation d'une norme morale n'est plus dépendante de ce qu'un être usant de sa raison pourrait accepter, mais uniquement de ce que le Führer pourrait accepter⁴⁵.

Dans son analyse des régimes totalitaires, Arendt identifiait des éléments qu'il apparaît essentiel de souligner. Premièrement, tout est ramené en termes d'organisation. Cela inclut la nécessité d'avoir un leader qui remplit les fonctions d'un « guide de la Nation ». Le leader totalitaire est considéré (et se considère lui-même) comme le seul qui détient l'ultime vérité qui est véhiculée par l'idéologie qu'il a largement contribué à créer et à rendre de plus en plus influente dans la société⁴⁶. Deuxièmement, les leaders d'un mouvement totalitaire peuvent tout faire. Ils n'ont aucune balise d'ordre moral, excepté celles qu'ils ont décidé

⁴² Jerome Kohn. (2002). 'Arendt's Concept and Description of Totalitarianism', *Social Research*, 69(2): 632 (621-656).

⁴³ Arendt, *The Origins of Totalitarianism*, p. 384-385, 465-471, 474.

⁴⁴ Arendt, *Qu'est-ce que la politique?*, p. 204.

⁴⁵ Hannah Arendt. (2006). *Eichmann in Jerusalem. A Report on the Banality of Evil*. New York: Penguin Books, p. 136-137.

⁴⁶ Arendt, *The Origins of Totalitarianism*, p. 383, 471-474.

d'inclure dans leur idéologie et d'imposer à leurs subalternes. La distinction entre le bien et le mal a été entièrement revisitée, en connexion directe avec l'idéologie totalitaire prônée par les leaders du mouvement. Selon Arendt, cela a eu, dans le cas du nazisme, pour conséquence, que le mal perdit le caractère tentant qui lui était lié. Personne ne peut commettre de crimes graves, affirmait Arendt. Cette interdiction, quoique généralisée, n'empêche pas nombre d'individus d'en avoir la tentation. Mais celle-ci est réprimée par la voix de la conscience. Or, dans le nazisme, rien de tel. On a fait disparaître le phénomène de la tentation: tuer devient un ordre du Führer. Une interdiction qui a perdu son caractère attractif semble transformer le mal sur lequel elle porte comme une banalité. Cela ne crée pas une absence de conscience morale, suggérait Arendt, mais plutôt une conscience morale dont la seule préoccupation est à la fois l'adhésion entière à l'idéologie, par tous les moyens, et l'obéissance au leader totalitaire, avec pour effet immédiat le renforcement de la communauté idéologique et des croyances partagées par l'ensemble de ses membres⁴⁷. Dans ce contexte, banaliser le mal revient à faire taire la pensée. Dans la première période du régime nazi (c'est-à-dire avant que le régime ne suscite un recul de l'intérieur, une force silencieuse de désaccord, parfois une résistance plus ou moins active), le jugement personnel des individus est totalement évacué. Les activités qui, autrement, auraient été considérées comme étant criminelles deviennent banales, car elles sont justifiées par la volonté ultime qui dépasse toutes les volontés individuelles: la volonté du Führer. L'injonction morale « Tu ne tueras point » est inversée: « Tu dois tuer ton ennemi ». Or, les ennemis sont en l'occurrence ceux qui sont affligés de préjugés cristallisés en stéréotypes immuables (ou « préjugés dangereux »). Qui dit stéréotype dit expérience passée érigée en preuve empirique tout autant que l'absence de volonté d'accumuler d'autres informations afin de pouvoir faire un jugement éclairé. Mais par leur enracinement dans une expérience passée, les pré-jugés ne sont pas nécessairement considérés comme tels. Ils font plutôt partie de la manière dont nous connaissons les choses, les êtres, les phénomènes et les événements. Nos pré-jugés manifestent ainsi une présence de notre passé au sein même de notre présent. Arendt référerait à la citation bien connue de Faulkner: "The past is never dead. It's not even past"⁴⁸! Arendt expliquait qu'elle adhérerait pleinement à ce principe énoncé par Faulkner parce que pour elle, nous vivons constamment dans le monde du passé. Ce-qui-est actuellement est le résultat d'un devenir qui a pris racine dans un certain passé. Nous ne vivons pas dans un présent surgi de nulle part. Nous vivons dans un présent qui s'est imposé, un présent qui devenu autre qu'il n'était dans le passé. Le présent de notre ici-et-maintenant n'aurait pu devenir ce qu'il est, sans son enracinement dans un passé où le projet de devenir ce présent actuel était en germe. C'est pourquoi Arendt suggérait que la fonction du passé, c'est de nous hanter sans arrêt⁴⁹. En voyant Arendt insister autant sur la présence du passé dans le présent, rappelons qu'elle fut très influencée par la conception augustinienne du temps⁵⁰.

De véritables pré-jugés voient leur validité suspendue, en attendant que la réalité nous livre toutes les informations nécessaires pour que nous puissions déclarer si ces pré-jugés sont ou

⁴⁷ Arendt, *Eichmann in Jerusalem. A Report on the Banality of Evil*, p. 126, 150.

⁴⁸ William Faulkner. (1919). *Requiem for a Nun*. London: Chatto & Windus, p. 85.

⁴⁹ Arendt, *Responsabilité et jugement*, p. 334.

⁵⁰ Saint Augustin. (1964). *Confessions*. Paris: GF-Flammarion, p. 263-264 (livre XI, chapitre 14); Hannah Arendt, *Juger. Sur la philosophie politique de Kant*. Paris: Éditions Points, p. 218-219, note 151.

non fondés sur la réalité. Dans le cas des préjugés dangereux, suggérait Arendt, le jugement dont ils sont porteurs est final, sans réserve, ni appel possible. Nous demeurons passifs et n'opérons aucune suspension de notre jugement⁵¹. Arendt distinguait clairement responsabilité et culpabilité. Contrairement à la responsabilité, la culpabilité ne peut être collective. La culpabilité renvoie nécessairement, selon Arendt, à des actions individuelles. La culpabilité dite « collective » (pour des actions commises dans un passé plus ou moins récent) a pour effet d'éliminer toute culpabilité individuelle: si tout le monde est coupable, personne ne l'est individuellement. Pis encore, assumer soi-même une culpabilité collective, c'est se sentir solidaire avec les gens qui ont commis les actes monstrueux dont nous sommes devenus conscients. Arendt énonçait deux conditions pour que la responsabilité collective (et d'ordre politique) puisse s'appliquer: d'une part, nous sommes tenus responsables d'une action que nous n'avons pas commise, et d'autre part, la responsabilité qui nous est ainsi imputée vient de notre participation au groupe qui a commis ces actes monstrueux, une participation dont nous ne pouvons nous départir par le seul effet de notre volonté. Notre responsabilité collective survient dans le contexte, suggérait Arendt, que les actions répréhensibles ont été commises en notre nom, en tant que membres du groupe en question, mais également dans le contexte où chacun des membres peut être dans une situation d'impuissance, c'est-à-dire d'absence presque totale de pouvoir politique (et ainsi dans une situation d'isolement). La bureaucratie transforme les individus en purs rouages de l'organisation (c'est-à-dire en objets, perdant du même coup leur statut de sujets responsables), de sorte à répandre un climat de déresponsabilisation personnelle pour chacun d'eux. La bureaucratie est ainsi foncièrement déshumanisante et amoral. Pour tomber dans l'amoralité, il faut oublier les actions monstrueuses que nous avons faites. Ne plus y penser, comme si c'étaient là des actions d'une grande banalité. L'incapacité de se souvenir, disait Arendt, vient du fait que l'agent n'a jamais pris le temps de réfléchir avant d'agir. Il a agi, par simple obéissance aux ordres en provenance de l'autorité ultime. Voilà tout. Mais cette dénégation du souvenir est une atteinte directe à la capacité pour l'individu de se parler intérieurement, et plus particulièrement de considérer les aspects moraux impliqués dans un souvenir particulier. C'est un refus de penser par soi-même. Or, la responsabilité morale est l'affaire de chaque personne. Personne ne peut jamais y échapper. Oublier volontairement notre passé, c'est non seulement se couper de nos propres racines, mais surtout, prétendait Arendt, perdre la « dimension de profondeur de l'existence humaine »⁵².

Arendt critiquait, à cet égard, la prétention de Nietzsche à l'effet qu'il n'y ait pas de faits moraux, car l'effet le plus tragique d'une telle croyance, c'est que plus personne ne puisse être tenu responsable des conséquences de ses actions⁵³. Une telle croyance prend une portée particulièrement dramatique dans le cas des mouvements totalitaires. Étant libres de tout faire, les leaders d'un mouvement totalitaire peuvent exiger n'importe quoi de leurs victimes. Car elles ne sont pas des victimes à leurs yeux: ce sont simplement des maillons dans l'organisation totalitaire (qui n'ont qu'à obéir: le devoir d'obéissance aux leaders totalitaires

⁵¹ Arendt, *Qu'est-ce que la politique?*, p. 179-181, 242; Arendt, *Juger. Sur la philosophie politique de Kant*, p. 72.

⁵² Arendt, *Responsabilité et jugement*, p. 65-73, 77, 81, 84-85, 88, 103, 142, 149, 161, 199-203, 207, 209, 234; Arendt, *La crise de la culture*, p. 125.

⁵³ Arendt, *La vie de l'esprit*, p. 484-485; Friedrich Nietzsche. (1977). *Crépuscule des idoles, ou Comment philosopher à coup de marteau*. Paris: Gallimard, p. 63.

a pour effet d'insérer une totale déresponsabilisation chez les personnes qui l'accomplissent, sciemment et aveuglément⁵⁴), ou bien des opposants, ou même des catégories d'êtres humains réduits à la condition d'animalité. Cette liberté de tout faire a, selon Arendt, des fondements qui la rattachent à une conception de l'être humain omnipuissant. Tout est possible, selon les leaders totalitaires, parce que l'être humain est omnipuissant. Troisièmement, les leaders totalitaires surestiment le pouvoir de leur organisation (et particulièrement leur pouvoir individuel) et sous-estiment le pouvoir des communautés locales⁵⁵.

La critique faite par Arendt des régimes totalitaires peut paraître peu pertinente pour nous aujourd'hui. Elle nous indique cependant les dangers de dérapage idéologique qui peuvent toujours survenir, de sorte que nous devons constamment demeurer sur nos gardes face à la montée de mouvements ultranationalistes, racistes ou xénophobes. Mais surtout, elle nous prévient d'être à l'affût quant à la naissance possible de tout esprit totalitaire. Les régimes totalitaires sont des régimes politiques applicables d'abord et avant tout au niveau étatique. Mais l'esprit totalitaire peut affecter n'importe quelle organisation. L'esprit totalitaire partage les mêmes caractéristiques que les régimes totalitaires, mais ces caractéristiques trouvent application dans un milieu organisationnel (public ou privé) qui n'a pas encore de connexion étroite avec le niveau étatique, ni ne contribue encore à une contamination idéologique avec l'appareil de l'État.

Moi et les autres, et le « deux-en-un »

Arendt identifiait l'être humain comme un être seul: même s'il est seul, il est avec « lui-même ». Arendt appelait cette condition particulière de l'être humain comme étant « deux-en-un ». Dans la solitude, chacun peut être seul avec lui-même: penser, c'est se parler intérieurement, entretenir un « dialogue silencieux entre moi et moi-même » (Platon: le « Je-avec-moi-même »). Chacun demeure tout de même entouré par les autres (particulièrement les gens qu'il/elle aime et qui l'aiment). Perdre la capacité ou la liberté de se parler intérieurement, c'est se perdre soi-même. L'esseulement consiste à se sentir seul, sans que le deux-en-un (accompli dans la solitude) ne soit disloqué afin de revenir au "un" global de notre être social⁵⁶. L'esseulement manifeste que nous ne sommes même pas à l'aise avec nous-mêmes. Penser, c'est vivre-avec-soi et en-face-des-autres. Pour Arendt, le souci de soi-même ne peut exister que dans la solitude. Dans l'esseulement, chacun est tout un, parce qu'il est délaissé par les autres, ou parce qu'il est incapable de conserver un contact avec eux. Dans l'isolement, nous ne sommes ni en compagnie de notre moi (dialogue silencieux avec notre moi), ni en compagnie des autres. L'individu vit purement et simplement dans la mondanité des choses à être utilisées au cœur de son quotidien (ce qui rappelle le mode esthétique d'existence, chez Kierkegaard). Dans cette situation, nous perdons notre capacité de penser (en nous connectant à notre moi), et par conséquent, nous perdons également notre capacité d'expérience (dans le monde). Mais le « deux-en-un » accompli dans la solitude a besoin de revenir à la condition d'être-tout-un, en raison de la sociabilité fondamentale à

⁵⁴ Arendt, *Eichmann in Jerusalem. A Report on the Banality of Evil*, p. 247.

⁵⁵ Arendt, *The Origins of Totalitarianism*, p. 387.

⁵⁶ Arendt, *La vie de l'esprit*, p. 235-252.

l'être humain. Cela s'effectuera non seulement à travers la reconnaissance de son humanité à part entière que lui feront les autres, en le considérant comme leur étant égal, mais surtout à travers le dialogue que l'être qui vivait jusque-là dans la solitude (en dialogue silencieux avec lui-même) entretient avec les autres. C'est véritablement dans ce dialogue amorcé dès la sortie de la solitude que l'être qui était « deux-en-un » redevient tout un (c'est-à-dire, singulier, différent des autres), parce qu'il doit écouter l'autre et lui répondre, et non plus seulement se livrer à une parole intérieure provenant de lui-même et destinée à son propre moi⁵⁷.

Implications de la prise en considération de la philosophie d'Arendt pour le déploiement du discours corporatif sur la responsabilité sociale des entreprises

Les rapports de responsabilité sociale des entreprises portent l'accent sur les actions corporatives du passé récent. La connexion à un certain passé est réelle. Si nous voulons voir comment la philosophie de Hannah Arendt pourrait contribuer à élargir la manière dont les entreprises considèrent leur responsabilité sociale, que devrions-nous retenir? À tout le moins, les éléments suivants:

- (1) l'acte de se souvenir est inséparable de l'activité de penser. La responsabilité morale impose de se souvenir, ce qui suggère que le souvenir n'est pas toujours moralement neutre. Si le souvenir concerne des phénomènes et événements ayant une dimension morale, alors l'entreprise « qui se souvient », dans son rapport de responsabilité sociale, ne peut faire abstraction de sa responsabilité morale en l'occurrence. Même si les rapports de responsabilité sociale de l'entreprise sont publiés chaque année pour une entreprise donnée, rien ne lui interdit de faire des sauts beaucoup plus loin dans le passé. En fait, cela pourrait montrer la contribution sociale de l'entreprise au fil du temps, tout autant que de la transparence. Ce serait particulièrement indiqué en regard des questions de diversité, et donc de la représentativité des principaux groupes sujets à discrimination (les femmes, les autochtones, les Noirs et les handicapés) chez les employés dans la ligne de production, les employés de bureau, les gestionnaires, les dirigeants, voire les membres du conseil d'administration⁵⁸. Même si l'évolution constatée (du moins en termes de pourcentage) peut être relativement lente, elle manifesterait tout de même la volonté corporative d'accorder de l'importance à la diversité au sein de la culture

⁵⁷ Arendt, *The Origins of Totalitarianism*, p. 476-477; Arendt, *Responsabilité et jugement*, p. 87, 144-149, 155; Arendt, *Qu'est-ce que la politique?*, p. 71-72.

⁵⁸ Laura Motel. (2016). 'Increasing diversity through goal-setting in corporate social responsibility reporting', *Equality, Diversity and Inclusion: An International Journal* 35 (5-6): 328-349; Sharon M. Livesey et Kate Kearins. (2002). 'Transparent and Caring Corporations? A Study of Sustainability Reports by The Body Shop and Royal Dutch/Shell', *Organization & Environment* 15(3): 233-258.

organisationnelle. Il semble que l'intensité et la fréquence des pressions externes sur l'entreprise puissent amener celle-ci à faire davantage preuve de transparence⁵⁹.

Dans son rapport de responsabilité corporative 2017, l'entreprise suédoise Trelleborg fait état de ses réalisations en termes de diversité. La compagnie est engagée à augmenter continuellement la proportion des femmes dans toute l'organisation. Les chiffres atteints sont éloquentes: 24% dans l'ensemble de l'organisation, 10% dans le groupe 'management' (gestionnaires de divers niveaux), 38% au conseil d'administration. L'entreprise est transparente en indiquant que ces résultats excluent ceux de sa filiale CGS qu'elle a acquise en juin 2016. Par contre, quand vient le temps de traiter des valeurs primordiales de l'entreprise ou des éléments constitutifs de sa culture organisationnelle, aucune valeur n'apparaît liée directement à la valorisation de la diversité. Ses valeurs les plus accentuées sont les suivantes: focus sur les consommateurs, performance, innovation et responsabilité. Quant aux éléments de sa culture d'entreprise, il est fait référence à l'engagement, à la responsabilité, à une 'bonne éthique' dans les relations d'affaires et à des interactions positives avec les communautés locales. Pourtant, ses réalisations en termes de représentativité des femmes auraient mérité d'être renforcées par les valeurs organisationnelles elles-mêmes. Il faut cependant constater le silence de l'entreprise quant aux autres groupes sujets à discrimination et pour lesquels nous n'avons aucune idée des réalisations de l'entreprise en termes de représentativité accrue.

- (2) être conscient que la liberté humaine s'exerce à la fois dans le langage et dans l'action peut amener les entreprises à être plus prudentes autant dans le langage qu'elles utilisent que dans les actions qu'elles entreprennent. Dans l'un et l'autre cas, la liberté exercée par les décideurs dans l'entreprise et la liberté des subalternes tout autant que la liberté des membres des parties prenantes de l'entreprise sont en jeu.

Dans son rapport de développement durable 2014, l'entreprise américaine Marriott insiste sur l'égalité de toutes et de tous et sur la lutte contre la discrimination tout azimut, incluant celle que subissent les gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres. Plusieurs réalisations corporatives se rapportent, par ailleurs, aux dons de l'entreprise pour les personnes handicapées physiquement et mentalement. Il est également à remarquer que l'entreprise veut aider ses employés à développer une compétence interculturelle afin de favoriser, le plus possible, un environnement de travail inclusif. Avec toutes ces initiatives, on peut mieux comprendre pourquoi il est tant fait état du slogan corporatif 'Put People First', qui est définie comme la première valeur fondamentale de l'entreprise. Cette valeur paraît s'incarner dans la vie organisationnelle de tous les jours, si l'on se fie aux réalisations corporatives en termes d'équité en matière d'emploi.

- (3) critiquer les idéologies apparaît, pour Arendt, une nécessité de la raison pratique. Pour l'entreprise, cela revient non seulement à percevoir et accepter les limites des idéologies liées au milieu des affaires (libéralisme économique, coopératisme), mais également à œuvrer le plus activement possible afin d'éviter que les pires écueils ne surgissent de la présence active de ces idéologies ;

⁵⁹ Belen Fernandez-Feijoo, Silvia Romero et Silvia Ruz. (2014). 'Effect of Stakeholders' Pressure on Transparency of Sustainability Reports within the GRI Framework', *Journal of Business Ethics* 122: 53-63.

- (4) contrer, dans la mesure du possible, toutes les forces déshumanisantes à l'œuvre dans les sociétés où l'entreprise y fait des affaires. Cela peut se faire de différentes manières à l'intérieur des rapports de responsabilité sociale de l'entreprise. Même l'usage de photographies dans ces rapports pourrait être mis à profit dans cet objectif. Trop souvent, cependant, les photographies ne servent qu'à illustrer symboliquement le monde meilleur que l'entreprise veut favoriser⁶⁰, ce qui n'est pas mauvais en soi. Mais l'usage de photographies pourrait être élargi afin de mieux faire capter dans le message corporatif ce qu'il y a véritablement comme efforts d'humanisation du monde ;
- (5) penser, c'est vivre-avec-soi et être en-face-des-autres: la pensée est inséparable de l'action, et l'action ne peut devenir effective sans le langage et la liberté. La nécessité pour le « deux-en-un » de revenir au « un » englobant ne se fait que dans le dialogue. Or, quel dialogue avec l'altérité la plus radicale que ce dialogue entrepris avec des gens d'autres cultures ou d'autres religions/spiritualités que la nôtre? Tant que notre Je n'assume pas que ce dialogue le sort de lui-même, il demeure emmuré dans ses pré-jugés ;
- (6) la pensée totalitaire demeure une menace constante autant de la part d'une culture qui s'érige comme étant le *summum bonum* que de la part d'une religion/spiritualité qui prétend détenir la vérité absolue (de sorte que tous les autres sont dans l'erreur et la perte).

2.3. *Jean-Paul Sartre (1905-1980): assumer nos responsabilités, c'est choisir d'être qui nous voulons devenir et du même souffle, œuvrer pour que les autres soient aussi libres que nous*

Selon Jean-Paul Sartre, il n'y a aucune essence qui préexisterait à l'existence de l'être humain. Sartre niait qu'il y ait quelque nature humaine. Car l'être est ce qu'il projette d'être. L'être humain se construit par ses choix et décisions, et donc par ses actions. S'il se construit lui-même à travers ses choix et décisions, il est compréhensible qu'il en soit totalement responsable et qu'il ne puisse se décharger de cette responsabilité sur quelqu'un d'autre, ou sur quelque organisation ou institution sociale. Les choix et décisions impliquent également l'indécision et l'inaction. Ne pas choisir, c'est un choix dont nous sommes autant responsables que si nous avons choisi. À travers nos choix et décisions, nous apprenons à être libres. Être libre n'est pas un choix. Pour l'être humain, être, c'est être libre, c'est-à-dire choisir l'être que nous voulons devenir et que nous ne sommes pas encore. Vouloir devenir ceci et cela comme étant partie intégrante de ce que nous sommes présuppose que nous ne sommes pas encore. L'être projette d'être ce qu'il est, parce qu'il a conscience de ne pas être pleinement ce qu'il est et que ce qu'il est correspond à ce qu'il n'est pas (ou à tout le moins, il ne peut se réduire à ce qu'il est présentement). L'appel à être autrement que ce que nous sommes - un appel qui est celui de la liberté - reflète à la fois notre ne-pas-être et notre être-

⁶⁰ Hans Rämö. (2011). 'Visualizing the Phronetic Organization: The Case of Photographs in CSR Reports', *Journal of Business Ethics* 104: 371-387.

pas-encore. L'en-soi est ce qui nous manque d'être. Il est néantisé, poussé dans le néant, parce qu'il ne parvient pas à faire partie d'un projet-d'être, c'est-à-dire d'une projection de ce que nous voulons devenir, qui puisse le faire advenir une bonne fois pour toutes⁶¹. Mais le néant demeure toujours extrêmement difficile à imaginer⁶². Non pas tant que notre esprit soit incapable d'inférer quelque non-être en partant de l'étant qu'il habite ou des étants qui l'entoure, mais surtout parce que notre esprit y résiste. Il résiste non pas à l'attrance vers le néant, mais à son absorption, même anticipatoire. Car si le néant est « là », alors l'être n'y est. Il n'y a, dès lors, que des apparences sans être substantiel.

C'est toujours dans la liberté que nous pouvons transcender ce que nous sommes et qui nous insatisfait vers ce que nous voudrions être et qui nous satisferait davantage. La conscience, qui est manque d'être, se projette, selon Juliette Simont (2013), en direction de l'être qui correspond à ce manque⁶³. C'est dans la liberté que nous découvrons notre manque d'être et que nous projetons de devenir autre que ce que nous sommes déjà afin justement de tenter de combler ce manque. Le manque d'être demeure toujours, peu importe les tentatives qui sont faites pour le combler, car ce que nous sommes ne correspond jamais parfaitement à ce que nous voulons être. L'être humain se construit à chaque instant par l'exercice de sa liberté. Il le fait, sans que puisse intervenir quelque décret issu d'une morale hétéronome et foncièrement essentialiste. Aucune morale ne peut nous dicter quoique ce soit, étant donné que l'existence précède l'essence. Les valeurs ne sont liées à aucune essence préexistante à l'existence, à aucun sens à la vie dont elles seraient les porteuses ou les forteresses. Il n'y a aucune échelle de valeurs préétablie (et donc d'application universelle et transhistorique). Les valeurs sont plutôt la pure création de notre liberté. Notre liberté est l'unique fondement des valeurs. Nous créons librement nos valeurs. Elles ne nous viennent de nulle part ailleurs que de nous-mêmes. La création de nos valeurs est l'acte d'un être existentiellement libre. Nous sommes responsables des valeurs auxquelles nous adhérons et de la manière dont nous les mettons ou non en pratique dans la vie de tous les jours. La seule chose dont nous ne sommes pas responsables, c'est notre responsabilité. Car si nous étions responsables de notre responsabilité, cela signifierait que notre être aurait quelque fondement qui précède son existence. Cela impliquerait qu'une essence prédétermine notre existence et agit comme fondement même de notre être. Mais il n'y a aucun fondement préexistant à notre être, selon Sartre. Nous sommes toujours responsables de nos choix et de nos décisions, peu importe si nous acceptons ou non d'en assumer la responsabilité⁶⁴.

Sartre reconnaissait cependant que l'exercice de création de valeurs se fait devant-les-autres. C'est là un point crucial. Sartre admettait que la liberté d'un individu dépend de la liberté des autres, et vice-versa. Lorsque nous choisissons nos valeurs, nous n'avons donc pas accès à toutes les alternatives possibles. Il faut que les valeurs que nous choisissons puissent permettre non seulement de renforcer notre liberté, mais également de renforcer celle des autres. Car personne n'est véritablement libre s'il/elle n'œuvre pas, à chaque jour, pour que les autres soient aussi libres que lui/elle. Personne ne peut être pleinement lui-même/elle-

⁶¹ Jean-Paul Sartre. (1980). *L'être et le néant. Essai d'ontologie phénoménologique*. Paris: Gallimard, p. 214, 357, 374-375, 377, 383, 388, 393, 397, 439, 624-626, 636.

⁶² Jean-Paul Sartre. (1966). *La Nausée*. Paris: Le livre de poche, p. 137-138, 190.

⁶³ Juliette Simont. (2013). 'Le choix originel: destin et liberté', *Les Temps Modernes*, 3: 71 (68-93).

⁶⁴ Sartre, *L'être et le néant*, p. 291, 612-614.

même sans se situer devant-les-autres. Tout individu voit les autres qui l'entourent tout autant qu'il est vu par eux. L'échange d'idées tout autant que le partage d'émotions et de sentiments créent des liens inextricables entre nous et les autres. Le processus d'individualisation passe obligatoirement par des conditionnements d'ordre interpersonnel, groupal et sociétal. L'intériorisation n'est possible qu'en vertu de l'extériorisation de l'être. L'extériorisation de l'être se produit dans la position d'être devant-les-autres, tandis que l'intériorisation peut amener la présence de l'autre au-dedans de soi. La reconnaissance que je suis un être à part entière me vient des autres, et je participe à octroyer cette reconnaissance aux autres, plus ou moins explicitement. Tant le processus d'individualisation que la reconnaissance d'être un être humain à part entière sont liés à la position d'être devant-les-autres. Dans le processus d'individualisation, nous prenons conscience de la distance qui sépare notre moi de celui des autres, tandis que dans l'attribution d'une reconnaissance d'humanité, nous ne pouvons que reconnaître notre commune participation aux conditions existentielles (finitude, culpabilité, maladie, mort). Autrui m'importe pour que je puisse être moi et que je puisse avoir le sentiment de faire partie de la grande famille humaine⁶⁵. C'est pourquoi Sartre affirmait que la liberté est l'intériorisation de notre finitude⁶⁶. La réciprocité dans la reconnaissance d'humanité contribue inévitablement à réduire les conflits et à instaurer des conditions de compréhension mutuelle et de paix relationnelle. Sa non-réciprocité, qui se traduit par diverses formes de discrimination et de harcèlement, produit plutôt les conflits et divise l'humanité en « humains et sous-humains ». Au-delà du processus d'individualisation et de la reconnaissance réciproque d'humanité, se dessine tout de même une zone d'inconnu se rapportant à notre moi: nous n'avons aucune idée précise de la manière dont les autres perçoivent qui nous sommes. Nous devons apprendre à vivre avec cette inconnue et à centrer nos énergies sur la reconnaissance réciproque d'humanité⁶⁷.

Pour Sartre, tout commence dans la subjectivité. C'est ce que signifie son principe à l'effet que l'existence précède l'essence. Il n'y a aucune nature humaine préexistante, car l'être humain n'est que son propre projet d'être. Être notre projet d'être implique de nous projeter dans l'avenir. L'être humain n'est que ce qu'il fait de lui-même non pas seulement à travers l'exercice de sa libre volonté, mais surtout à travers le projet qu'il a d'être ceci ou cela, à tel point (plus ou moins précis) du futur dans lequel est situé ledit projet d'être. Il n'existe aucune hiérarchie préétablie de valeurs⁶⁸. Exister, c'est « être là », et ainsi avoir conscience de ne pas être nécessaire⁶⁹. L'être humain n'« existe » que dans son projet d'être: ce n'est pas sa vie (en tant qu'être vivant) qui est en jeu, mais son existence, en tant qu'elle est déterminée par son projet d'être. En dehors de sa propre existence, l'être humain n'est rien du tout, soulignait Sartre. Être notre propre projet d'être, c'est être responsable de ce que nous sommes (et donc « condamné à être libre »), mais également être responsable de tous les autres êtres humains. Car en nous choisissant nous-mêmes à travers tout cet être que nous voulons être dans un avenir plus ou moins immédiat, nous choisissons l'image d'une « humanité rêvée », d'une humanité telle que nous voudrions qu'elle soit. Nous sommes

⁶⁵ Sartre, *La Nausée*, p. 140.

⁶⁶ Jean-Paul Sartre. (2008). *Vérité et existence*. Paris: Gallimard, p. 109.

⁶⁷ Sartre, *L'être et le néant*, p. 261, 273, 275, 281-282, 287, 306-307, 318, 365, 388, 401, 465, 590.

⁶⁸ Jean-Paul Sartre. (1970). *L'existentialisme est un humanisme*. Paris: Nagel, p. 17-23, 35-37, 52, 63.

⁶⁹ Sartre, *La Nausée*, p. 185, 238.

ainsi responsables de ce que devient l'humanité, parce qu'en choisissant notre projet d'être (à travers actions et inactions: adhérer à un choix donné ou choisir de ne pas choisir une action spécifique), nous participons, même à une échelle microscopique, à ce que devient l'humanité. Sartre conclut que nous sommes condamnés à inventer l'humanité, à chaque instant, à chacune de nos actions ou de nos paroles. En nous choisissant nous-mêmes, nous construisons l'universel⁷⁰. Il y a quelque chose de très kierkegaardien dans cette affirmation. Mais Sartre était athée, et Kierkegaard chrétien: la rupture entre Sartre et Kierkegaard tenait, à tout le moins, à l'impossibilité pour Sartre de reconnaître quelque nature humaine que ce soit et quelque hiérarchie de valeurs que ce soit, mais également au fait que Sartre ne pouvait accepter un mode d'être religieux qui transcende le mode d'être éthique. Pour Sartre, l'être humain choisit constamment ses valeurs, et donc la morale à laquelle il accepte librement de se soumettre. La liberté est, selon Sartre, le fondement de toutes les valeurs. Ce choix s'effectue en face des autres. Sartre suggérait que notre liberté et celle des autres sont interdépendantes. Chacun ne peut œuvrer pour sa propre liberté sans œuvrer tout aussi fermement pour la liberté des autres. D'après Sartre, la liberté ne peut qu'être concrète, enracinée dans une existence précise, historiquement située. Sartre ne pouvait voir la liberté que dans une vaste diversité de contextes. Sartre niait que la vie ait un sens *a priori*. Rien n'a de sens, excepté le sens que l'être humain décide librement de lui attribuer⁷¹. Mais ultimement, manifester notre liberté à travers nos choix dévoile la liberté des autres, qui exige d'avoir d'aussi bonnes (égales) conditions d'exercice que celles détenues par notre propre liberté individuelle. Si nous décidons, à chaque instant, en inventant l'humanité et en œuvrant pour favoriser la liberté des autres autant que la nôtre, alors c'est que cette création même de l'humanité se fait constamment⁷².

Toute recherche de vérité commence dans le langage, soulignait Sartre, puisque nous habitons non seulement notre corps, mais tout autant le langage. Or, le langage a comme seul but de communiquer des messages. La communication d'un message à quelqu'un d'autre (ou même à soi-même) est une action. Toute parole est une action. Toute action (le « faire ») dévoile l'être. La saisir autrement serait la déformer et lui enlever tout enracinement existentiel. Exister, c'est être dans le langage. Par ses fonctions communicationnelles, le langage dévoile des aspects du réel (entre autres, par la capacité de nommer choses, êtres, phénomènes et événements: les « montrer » aux autres), et les rend disponibles pour soi-même et au regard des autres. Le langage peut exprimer dans quelle mesure la personne entretient le projet de modifier certains aspects de la réalité. Car montrer certains aspects du réel, c'est déjà changer la perception que nous en avons, et peut-être, du même coup, entretenir le vague projet de changer concrètement les aspects du réel qui viennent ainsi d'être, au regard de tout un chacun, dé-voilés – est alors enlevé le « voile » qui nous cachait une partie du réel, ou qui le dénaturait. En dé-voilant la réalité devant-les-autres, l'être humain rend les composantes de la réalité (objets, êtres, phénomènes) en relation avec lui et avec les autres. Par le dé-voilement de certains aspects ou composantes du réel, l'être humain les rend manifestes et donc accessibles, présentes à tout un chacun. Mais il n'en est

⁷⁰ *Ibid.*, p. 24-28, 38, 47, 53, 55, 57-58, 70-71, 74-75.

⁷¹ Sartre, *L'existentialisme est un humanisme*, p. 78-85, 89-90; Sartre, *La Nausée*, p. 159.

⁷² Jean-Paul Sartre. (1969). *Qu'est-ce que la littérature?* Paris: Gallimard, p. 71, 80-81, 352.

pas pour autant le fondement. Car rien de vivant ou d'existant n'a de fondement, aux yeux de Sartre. Rien n'est au fondement des êtres, pas même le langage qui les rend manifestes⁷³.

Sartre ne se satisfaisait pas des responsabilités qui nous reviennent personnellement. Il insistait sur le fait que l'être humain est aussi responsable de l'ensemble des êtres humains et du monde tel qu'il devient. En choisissant de participer à un événement ou phénomène aux effets perturbateurs ou dramatiques, ou en choisissant de ne pas y participer, nous devenons responsables de ce que produit cet événement ou phénomène. Non pas responsables de toutes les bavures que d'autres ont pu commettre, mais responsables de l'effet global que cet événement ou phénomène isolé peut avoir sur le devenir de l'humanité. Car pour Sartre, se choisir soi-même revient à choisir de vivre dans un certain monde. Se créer soi-même, c'est inévitablement se créer dans-un-monde. Tout effort pour se créer soi-même se traduit par des effets particuliers sur la construction constante du monde dans lequel nous sommes. En agissant d'une certaine manière (y compris dans l'inaction que nous choisissons librement), nous montrons, implicitement et fragmentairement, dans quel type de monde nous souhaiterions vivre. Nous ne pouvons créer quoi que ce soit en nous sans que cela ait un effet quelconque sur la façon dont notre monde est en train de se construire. En agissant d'une certaine manière (par exemple, en tolérant des blagues sexistes ou au contraire en les dénonçant), nous choisissons ce que nous voudrions que devienne l'humanité. En participant à une guerre donnée (comme soldat ou autrement), ou au contraire en manifestant publiquement contre elle, nous sommes responsables de ce que produira finalement cette guerre⁷⁴. Nous sommes toujours responsables d'un événement ou phénomène que nous aurions pu tenter d'empêcher, ou à tout le moins, dont nous aurions pu réduire l'intensité des effets perturbateurs pour les individus, les groupes, ou la société toute entière⁷⁵. En choisissant qui elle veut devenir, la personne humaine choisit le type d'humanité dans lequel elle souhaiterait vivre. La responsabilité de tout un chacun dépasse ainsi largement le seul cadre de la vie individuelle⁷⁶. Nous choisissons le visage de l'humanité que nous voudrions voir advenir.

Implications de la prise en considération de la philosophie de Sartre pour le déploiement du discours corporatif sur la responsabilité sociale des entreprises

La philosophie de Sartre a le potentiel de questionner radicalement l'organisation elle-même, dans tout ce qu'elle fait: sa culture, son éthique, ses stratégies de développement. C'est pourquoi Burrell et Morgan (1979) la positionnait comme étant « anti-organisation »⁷⁷. Aussi, faut-il distinguer les aspects de la philosophie sartréenne qu'on pourrait qualifier d'anti-organisationnels et ceux qui pourraient être compatibles avec la vie organisationnelle. Il est clair que l'absence d'une hiérarchie (essentialiste, déductive) de valeurs - absence

⁷³ *Ibid.*, p. 17, 27-30, 49, 66, 105, 286.

⁷⁴ Sartre, *L'être et le néant*, p. 612-615.

⁷⁵ Sartre, *Qu'est-ce que la littérature?*, p. 347.

⁷⁶ Sartre, *L'existentialisme est un humanisme*, p. 24, 28, 100.

⁷⁷ Gibson Burrell et Gareth Morgan. (1979). *Sociological Paradigms and Organisational Analysis. Elements of the Sociology of Corporate Life*. Farnham: Ashgate, p. 302-313.

découlant de la prééminence de l'existence sur l'essence – peut donner lieu à une cacophonie axiologique. Sans une hiérarchie préexistante de valeurs, nous sommes incapables de distinguer les valeurs qui devraient avoir priorité sur d'autres. Contrairement aux devoirs *prima facie* de Ross - qui subissent une certaine forme de hiérarchisation dans une situation donnée⁷⁸ -, la position de Sartre exclut toute forme de hiérarchisation de valeurs qui serait imposée aux autres. De ce fait, comment le discours moral corporatif pourrait-il s'élaborer? N'en vient-on pas alors à le rendre impossible? Fort heureusement, deux aspects (inter-reliés) de la philosophie de Sartre permettent tout de même l'élaboration d'un discours moral corporatif:

- (1) personne n'est vraiment libre s'il/elle ne lutte pas constamment pour que les autres soient aussi libres que lui/elle: le discours moral corporatif sur la responsabilité sociale de l'entreprise devrait ainsi être porteur d'une dénonciation de toutes les injustices qui restreignent la liberté de certains individus ou groupes par rapport à d'autres: violation des droits humains fondamentaux; harcèlement et discrimination. La manière dont une entreprise assume ses obligations envers la société tout entière démontre aux autres parties prenantes la mesure selon laquelle l'entreprise pourra assumer ses responsabilités sociales envers chacune d'elles⁷⁹.

Dans son rapport de développement durable 2017, l'entreprise espagnole Red Eléctrica définit les dix fondements du développement durable. Nous pourrions regrouper ainsi ces fondements: (a) économiques: durabilité financière, excellence et responsabilité corporative, innovation, création de valeur partagée, (b) sociaux: diversité et égalité, partenariat avec les parties prenantes, respect des droits humains fondamentaux, (3) gouvernance d'entreprise et éthique organisationnelle, transparence, (4) environnementaux: prendre soin de l'environnement naturel. Un tel regroupement aurait été utile à l'entreprise. Car lorsqu'il est question des priorités corporatives en matière de développement durable, aucun lien direct n'est fait avec les dix principes qu'on vient pourtant d'évoquer. Le regroupement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en plus des facteurs économiques, aurait permis à l'entreprise de mieux articuler ses engagements et réalisations en la matière.

- (2) chacune de nos décisions ou de nos actions révèlent, subrepticement, l'humanité dont nous rêvons qu'elle devienne réalité: le discours moral corporatif sur la

⁷⁸ Les devoirs *prima facie* sont tous orientés vers le bien, mais ne sont pas toujours inconditionnels, disait William David Ross. Cela dépendait, selon lui, des circonstances. Si dans une situation donnée, nous ne pouvons accomplir certains devoirs *prima facie* qui s'imposent pourtant, alors notre jugement moral sera fondé sur les arguments pouvant justifier que dans les circonstances, un devoir *prima facie* aura préséance sur un autre. Mais le décideur ne peut jamais être assuré d'avoir fait le bon choix en agissant de la sorte. Il demeure dans un état d'in-certitude morale à chaque fois que dans des circonstances particulières, tous les devoirs *prima facie* qui sont pertinents ne peuvent être accomplis et qu'il est renvoyé à « préférer » certains plutôt que d'autres et à justifier rationnellement sa préférence (William David Ross. 2009. *The Right and the Good*. Oxford: Clarendon Press, p. 19-31, 41-47).

⁷⁹ Heather Elms, Michael E. Johnson-Cramer et Shawn L. Berman. (2011). Bounding the world's miseries: corporate responsibility and Freeman's stakeholder theory. In *Stakeholder Theory. Impact and Prospects* (Robert A. Phillips, ed.), Cheltenham: Edward Elgar, p. 29 (1-53).

responsabilité sociale de l'entreprise devrait ainsi être porteur d'une vision d'un monde meilleur (ou rêve d'un monde à habiter collectivement), dans la mesure où cette vision est étroitement liée aux principales valeurs organisationnelles, à l'éthique et à la culture de cette entreprise, et plus généralement à tous les documents éthiquement orientés (tels que la mission et vision d'entreprise, l'énoncé de valeurs organisationnelles, le code d'éthique et les politiques organisationnelles).

Dans son rapport de responsabilité corporative 2017, le groupe danois LEGO dévoile son rêve d'un monde à habiter: 'Together, we can build a brighter future for children by doing our part to protect the planet for future generations ». L'entreprise tente de participer à ce rêve en combattant les changements climatiques et en réduisant, le plus possible, l'utilisation des ressources. L'entreprise cherche également à inspirer les enfants à 'imaginer et construire des idées et solutions pour un monde meilleur'. Un beau slogan qui semble vide de sens. Le groupe LEGO insiste sur deux facteurs qui conditionnent continuellement ses décisions: la conviction de faire les bons choix et le prendre-soin des autres (qui se traduit, entre autres, par une préoccupation fondamentale pour la santé et sécurité au travail).

2.4. Emmanuel Mounier (1905-1950): assumer notre responsabilité, c'est participer à une lutte, historiquement située, pour le bien commun

Existence authentique et responsabilité

Pour Emmanuel Mounier, assumer notre responsabilité, c'est endosser à part entière notre condition d'existant. Exister, c'est être pleinement responsable de nos actions personnelles et participer activement au devenir de toute l'humanité. Exister, c'est baigner à la fois dans la joie (de vivre) et dans le tragique (la conscience de notre mort inéluctable, à venir). Exister, c'est être confronté à des mystères, c'est-à-dire à des plénitudes d'être qui transcendent les simples apparences et pour lesquelles nous n'avons aucune explication ou justification à portée de la main. Exister, c'est ainsi se poser des questions à propos de l'insondable, de l'indicible, de l'inaccessible⁸⁰. Cela demande détermination et courage, car cette exigence liée au fait même d'exister est inévitable. Nous ne pouvons la contourner, l'oublier ou la nier sans attaquer de front notre condition d'existant, c'est-à-dire, sans réduire substantiellement le sens et la portée de notre condition existentielle. Mounier suggérait que nous sommes en état de « péché originel philosophique » à chaque instant où nous abandonnons notre condition d'existant, en baissant les bras, en refusant d'assumer nos responsabilités, en écartant toute analyse rationnelle du réel⁸¹. Le « péché philosophique » n'est « originel » que parce qu'il renvoie à la négation de notre condition d'existant, à ce que nous sommes, comme êtres humains qui se savent exister et voués à mourir. Mounier savait combien le poids de nos responsabilités ne cesse d'augmenter, au fur et à mesure où nous agissons ainsi

⁸⁰ Emmanuel Mounier. (1971). *Introduction aux existentialismes*. Paris: Gallimard, p. 28-30; Emmanuel Mounier. (1962). 'Qu'est-ce que le personnalisme?', in *Œuvres, Tome III- 1944-1950*. Paris: Seuil, p. 192.

⁸¹ Mounier, *Introduction aux existentialismes*, p. 20-21.

que dans le processus même du devenir de notre monde. Il connaissait l'angoisse que ce poids pouvait représenter pour l'individu. Mais justement, la seule manière pour l'être humain d'exister - non pas de « vivre » comme toutes les autres espèces vivantes -, c'est de marcher constamment dans l'existence en assumant tout ce qui vient avec elle. Mounier était conscient que nous sommes poussés dans la « possibilité d'opter » pour l'existence authentique ou pour l'existence inauthentique, telle que développées par Heidegger⁸². Car ce sont là des modes d'être choisis par le *Dasein*, l'être-là, l'être lancé dans l'existence sans fondement. Mounier précisait, à juste titre, que le *Dasein* est à la fois un être concret et l'être en général, de sorte que nous n'avons pas à nous projeter hors de nous pour connaître l'être même⁸³. Si un choix est possible entre l'existence authentique et l'existence inauthentique, c'est donc que l'indécision est tout aussi possible. Nous pouvons demeurer dans un état d'indécision entre l'une et l'autre, voire un état d'indifférence envers le choix de l'authenticité ou de l'inauthenticité. C'est une possibilité existentielle qui est tout autant de l'ordre du choix que si nous décidons d'opter pour l'un ou l'autre mode d'existence. Mounier trouvait que la philosophie existentielle d'Heidegger avait bien distingué, d'une part, l'indéterminé « il y a » dans l'existant, et d'autre part, le projet d'être qui nous voulons être, projet qui nous projette hors de cet « il y a », au cœur même de notre existence. Mais ni Heidegger, ni Sartre ne sont parvenus, disait Mounier, à articuler le saut entre l'« il y a » et le projet-d'être qui nous sommes⁸⁴. L'existence authentique est, du point de vue d'Heidegger, vivre en connaissant et en acceptant notre avoir-à-mourir, dans l'attente d'une mort inéluctable, dans la conscience de sa présence potentielle, à chaque instant, expliquait Mounier⁸⁵. Pour Mounier, il s'agissait uniquement de montrer que l'existence inauthentique suppose de vivre dans le « on » impersonnel, et par conséquent, de se sentir tout à fait à l'aise de ne pas assumer nos responsabilités. Car seul un être « personnel » a la capacité d'assumer ses responsabilités. En s'éjectant de l'existence authentique, le *Dasein* s'enlève la possibilité même de réfléchir à ses responsabilités⁸⁶. Vouloir revenir à une existence authentique impose de s'opposer à toute participation au monde du « on » impersonnel, qui est le monde de l'absence de toute responsabilité. Selon Mounier, l'existence authentique suppose de s'affirmer personnellement (devant-soi) et en présence des autres (devant-les-autres). Or, cette auto-affirmation qui impose d'assumer nos responsabilités ne peut que se faire dans la lutte pour un monde meilleur, plus juste. Elle est imprégnée de la volonté d'aider les autres qui sont dans le besoin et plus généralement de contribuer au bien commun⁸⁷.

Existence et nature humaine

Mounier s'opposait à la conception qu'avait Sartre de la responsabilité, car il la trouvait trop lourde à supporter pour chacune et chacun d'entre nous. Il contredisait ainsi le principe sartréen selon lequel l'existence précède l'essence. En partie parce que Mounier était chrétien et Sartre athée. Mais aussi à cause de l'incohérence du principe lui-même. Comment

⁸² Mounier, *Introduction aux existentialismes*, p. 85.

⁸³ *Ibid.*, p. 167.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 47-48.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 61.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 21, 82, 85.

⁸⁷ Mounier, 'Qu'est-ce que le personalisme?', p. 209.

Sartre pouvait-il, d'une part, nier qu'il y ait une nature humaine (et donc une essence préexistante) et d'autre part, affirmer qu'à travers nos choix, nous créons ce que nous pensons que l'humanité devrait être?, demandait Mounier⁸⁸. Même si la condition existentielle se construit à travers les choix et décisions de tout un chacun, il demeure que nier la nature humaine et suggérer, du même coup, que nous créons un devoir-être pour l'humanité reviendrait simplement à affirmer que l'essence (la nature humaine) n'est pas préexistante, mais qu'elle découle de l'existence (et donc de la construction de ce devoir-être pour l'humanité). De plus, personne ne peut être individuellement responsable du devenir de toute l'humanité. S'il n'y a aucune essence qui préexiste à notre existence, alors c'est notre existence personnelle qui décide de tout. Ce n'est pas seulement Dieu qui est évacué, disait Mounier, mais tout autant l'Histoire. Mounier en avait contre les effets extrêmement pervers d'une telle conception de l'existence. Selon Mounier, nos actions ne peuvent, en elles-mêmes, engager toute l'humanité⁸⁹. Si l'Histoire ne consiste que dans le jeu d'interactions individuelles et collectives, alors elle a perdu toute connexion fondamentale avec la conscience morale de chaque citoyen du monde. Si l'Histoire n'est qu'un sous-produit de tensions et conflits de nature individuelle et collective, alors elle n'est plus de l'ordre de l'essence. Elle n'est qu'un produit, un outil. Rien dont nous puissions nous servir pour effectuer un examen de conscience sur nos propres responsabilités. Si l'Histoire n'a plus rien qui pourrait l'assimiler à quelque essence, alors chacun des individus, pourtant historiquement situé, peut se déresponsabiliser face à un événement donné, sans que rien ni personne ne puisse s'en scandaliser. Que signifie alors pour l'être humain d'être « historiquement situé » si l'Histoire n'est plus de l'ordre de l'essence? Rien du tout. L'être se voit vidé de son historicité. Pour Mounier, c'est là nier une part fondamentale de notre humanité, puisque cela conduit à se désolidariser des événements qui affectent notre monde⁹⁰.

Mounier concevait que l'être humain est un être foncièrement voué à aider les autres et à rechercher l'intérêt général. Il se situait ainsi aux antipodes de l'égoïsme philosophique. Mais se dévouer pour les autres n'implique-t-il pas de devoir assumer la responsabilité de nos actions? Se dévouer pour les autres (autant que refuser de le faire) est une action dont nous sommes pleinement responsables. Nous sommes autant responsables de notre action que de notre inaction, puisque l'inaction n'est qu'une forme différente d'action. Mounier affirmait donc que l'être humain est tellement animé par la volonté de contribuer au bien commun qu'il en fait son combat de tous les jours. L'engagement en vue d'humaniser le monde faisait, selon Mounier, partie intégrante de l'être humain. Mounier suggérait que cet engagement pour le bien commun ne peut se faire sans une lecture attentive des mouvements de l'Histoire. Une lecture qui n'est aucunement évidente (comment pourrait-elle l'être, considérant la nature de l'Histoire ?), mais qui évolue constamment dans l'incertitude de choisir l'action la plus responsable dans les circonstances. C'est cette incertitude existentiellement enracinée qui fait que chacune et chacun de nous pouvons assumer pleinement la responsabilité qui nous revient. À chaque fois, à chaque événement auquel nous sommes confrontés, à chaque décision que nous sommes amenés à prendre, nous

⁸⁸ Mounier, *Introduction aux existentialismes*, p. 168.

⁸⁹ Mounier, *Introduction aux existentialismes*, p. 142-143.

⁹⁰ Emmanuel Mounier. (1962). 'Feu la Chrétienté', *Œuvres. Tome III-1944-1950*. Paris: Seuil, p. 597.

aurons à délibérer intérieurement afin de déterminer la meilleure manière d'assumer nos responsabilités⁹¹. Dans tout ce processus, nous serons amenés à faire face à nos responsabilités et à ne pas détourner le regard. Certaines croyances pourraient avoir pour effet paradoxal de nous éloigner de nos responsabilités. Mounier en avait contre les croyances en un destin implacable (une totale prédestination divine, par exemple) ou contre le hasard (dont la science peut se faire le porte-étendard), ou même contre un « Dieu vengeur » (qui nous fait payer nos fautes). Dans ces trois cas, nous n'avons aucune responsabilité véritable pour ce qui nous arrive. Le malheur nous est imposé, sans que nous ne puissions rien y faire⁹². Mounier ne prenait pas le parti de la responsabilité contre la culpabilité. À ses yeux, la culpabilité fait partie du vécu émotionnel de tout être humain. L'important, c'est de ne pas verser dans les extrêmes, dans la démesure: l'élimination de la culpabilité, ou sa surélévation constante. La paix intérieure ne vient ni de l'une, ni de l'autre. Assumer nos responsabilités nous impose d'adopter une vision juste de la culpabilité qui doit être ressentie, des effets qui peuvent raisonnablement en découler et de la voie de sortie qui doit s'offrir à nous, afin de ne pas nous laisser étouffer par la conscience coupable.

Implications de la philosophie de Mounier pour le déploiement du discours corporatif sur la responsabilité sociale des entreprises

Si la responsabilité sociale de l'entreprise implique que l'entreprise doit faire état des diverses manières dont elle se dévoue pour le bien-être des autres – c'est là généralement le but qui semble effectivement visé par les rapports de responsabilité sociale ou de développement durable –, alors qu'est-ce que cela implique en termes d'orientation du discours moral corporatif? Ce dont Mounier nous fait prendre conscience, c'est que nous devons assumer la responsabilité de nos actions (et de nos inactions) tout autant que de nos paroles (et de nos silences). Par analogie, nous pourrions ainsi nous attendre à ce que l'entreprise assume la responsabilité de ses actions (et inactions) ainsi que de ses paroles (et silences). Les implications sont très vastes et ont inévitablement des connotations politiques en regard des rapports de responsabilité sociale des entreprises:

- (1) la responsabilité de l'entreprise quant à toutes ses décisions, stratégies et pratiques d'affaires: cela implique de considérer les stratégies et la vision à long terme quant à la croissance de l'entreprise, constamment en termes de responsabilité à assumer envers toutes les personnes et tous les groupes pouvant être affectés par ses activités et opérations. Il y a là un devoir de prendre soin de ceux et celles qui, sans le vouloir, sont aux prises avec les conséquences des activités et opérations de l'entreprise, peu importe là où ils/elles sont situés dans le monde⁹³. D'une certaine manière, la philosophie de Mounier préfigure l'éthique du *care* qui sera, bien plus

⁹¹ Mounier, *L'engagement de la foi*, p. 58, 60, 110, 247.

⁹² Emmanuel Mounier. (1947). *Œuvres, Tome II. Traité du caractère*. Paris: Seuil, p. 379, 709.

⁹³ Luu Trong Tuan. (2012). 'Corporate social responsibility, ethics, and corporate governance', *Social Responsibility Journal* 8(4): 547-560.

tard, annoncée et développée par Carol Gilligan⁹⁴. Chez Mounier cependant, il s'agit d'un prendre-soin qui s'articule à une philosophie personnaliste centrée sur une meilleure justice sociale, ce qui n'est pas le cas chez Gilligan. Garrau et Le Goff (2010) soulignaient, à juste titre, que l'éthique du *care* est fondée sur l'interdépendance entre les êtres humains, hommes et femmes, mais aussi sur la préservation des relations qui est un enjeu moral tout aussi important que la quête d'une meilleure justice sociale⁹⁵.

Dans son rapport de responsabilité sociale 2017, l'entreprise norvégienne Kvaerner met de l'avant le 'prendre-soin' comme étant tout à fait central: il s'agit, pour l'entreprise, de prendre soin des employés, de la santé et sécurité au travail, de la protection de l'environnement, de l'intégrité en affaires ainsi que des communautés. Il est à noter que le prendre-soin ne s'applique qu'envers des entités: êtres humains, communautés, voire l'environnement physique, les êtres non-humains, les écosystèmes. On ne prend pas soin d'une valeur (telle que l'intégrité), ni d'un enjeu (telle que la santé et sécurité au travail qui, de toutes manières, se rapportent directement au bien-être des employés). Lorsque nous considérons la manière dont l'entreprise articule son discours de responsabilité sociale, nous constatons rapidement qu'il y a une intention d'inscrire ce discours au cœur des valeurs organisationnelles et de la mission corporative. Cependant, un œil attentif relèvera aisément la quasi-absence de réelles valeurs: retenons tout de même l'ouverture d'esprit, l'honnêteté et la confiance. Pour le reste, le discours paraît plutôt centré sur la rentabilité de l'entreprise. Toute la bonne intention livrée par l'importance accordée au prendre-soin semble ainsi contrecarrée par l'incapacité du discours corporatif d'être à la hauteur des attentes qu'il a suscitées.

- (2) la responsabilité de l'entreprise quant à sa passivité, son inaction, son silence par rapport à des phénomènes qui auraient exigé une dénonciation d'ordre moral ou social: le silence dans lequel l'entreprise s'immure afin de ne pas dénoncer des actions, phénomènes ou événements moralement ou socialement répréhensibles;
- (3) la responsabilité de l'entreprise quant à son discours verbal (pour ce qui est des principaux décideurs dans l'organisation) et quant à son discours écrit (public, et donc sujet à interprétation et critique de la part de tous les citoyens).

Dans son rapport de responsabilité corporative 2017, l'entreprise suisse Novartis fait état, très succinctement, de sa stratégie de responsabilité d'entreprise. 'Faire des affaires de manière responsable' implique ici de prendre soin des employés, de promouvoir l'éthique et de renforcer la gouvernance, et d'œuvrer pour une durabilité environnementale. Les mots ne sont pas choisis au hasard. Le prendre-soin incite à une action directe, concrète, vérifiable. Le fait de promouvoir quelque chose n'engage qu'à très peu de choses, en réalité. Nous n'avons alors qu'une obligation de moyens, tout au plus. Renforcer la gouvernance peut paraître un engagement intéressant, mais cela dépend de ce que nous voulons signifier par l'expression. Force est de constater que Novartis ne fait pas ici œuvre de pionnière en la

⁹⁴ Carol Gilligan. (1982). *In a Different Voice. Psychological Theory and Women's Development*. Cambridge/London : Harvard University Press.

⁹⁵ Marie Garrau et Alice Le Goff. 2010. *Care, justice et dépendance. Introduction aux théories du Care*. Paris: PUF, p. 43.

matière. Enfin, qui pourrait s'opposer à ce qu'une entreprise œuvre pour le développement durable? Des mots, des mots. Le rapport de Novartis donne cependant des indications pouvant permettre de saisir dans quelle mesure l'entreprise se conforme aux normes du GRI. Il demeure que les fondements de l'action corporative en termes de responsabilité sociale ou de développement durable sont, pour le moins, flous et donc insatisfaisants, pour toute personne qui est préoccupée par la responsabilité sociale des entreprises.

- (4) accepter les mystères comme faisant partie de l'existence humaine, de sorte que tout discours religieux/spirituel provenant de l'intérieur (les membres organisationnels) ou de l'extérieur de l'organisation (actionnaires, fournisseurs, clients, etc.) est perçu comme reflétant un mode d'exister: considérer que les représentations de l'Ultime, de l'Infini, de l'Inconditionné auxquelles nous adhérons influencent notre manière de penser, de parler et d'agir en milieu organisationnel.

Dans son rapport de développement durable 2014, l'entreprise japonaise Toyota réfère aux cinq principes du fondateur (Sakichi Toyoda) qui ont été mis de l'avant le 30 octobre 1935, six ans après la mort de celui-ci. Le cinquième principe est ainsi énoncé: 'always have respect for spiritual matters, and remember to be grateful at all times'. Dans la culture japonaise (et en particulier dans le bouddhisme zen), la valeur de l'harmonie est d'une importance primordiale. Cette valeur est également au centre du rapport de développement durable chez Toyota, car l'harmonie s'applique autant avec les gens, avec la société qu'avec l'environnement plus global.

3. CONCLUSION

Les rapports de RSE ne traitent généralement que de la contribution de l'entreprise à l'humanisation du monde, mais sans structurer leur discours corporatif en ayant recours à quelque fondement philosophique que ce soit. La philosophie offre des voies d'approfondissement de la RSE, mais ces pistes ne sont pas nécessairement toutes exemptes d'effet révolutionnaire. En effet, la volonté d'analyser toute injustice socioéconomique par rapport à la compensation potentielle par une aide tout aussi importante aux plus démunis de la société (Rawls), le dé-voilement des discours idéologiques (Arendt), la lutte pour le bien commun et l'exigence de dénoncer les injustices sociales et économiques (Sartre, Mounier), tout cela est essentiellement orienté vers l'urgence d'opérer des changements importants dans la sphère sociale, économique et politique. La philosophie peut ne pas être un « discours de salon » qui ne remue rien autour de lui. Elle peut parfois être porteuse d'un pouvoir subversif, déstabilisant pour les gens d'affaires ainsi que les institutions des milieux économiques et politiques, parce que le discours philosophique énonce des principes qui tendent à redéfinir les modes de distribution du pouvoir et de la richesse dans et à l'extérieur des organisations.

An integrated 3D Approach for Effective Mine Risk Education in post war-zone areas

BY/PAR HARSHI GUNAWARDANA, DAMMIKA A TANTRIGODA, U ANURA KUMARA

University of Sri Jayewardenepura, Colombo, Sri Lanka

ABSTRACT

International Mine Action Standards define Mine Risk Education (MRE) as activities that seek to reduce the risk of death and injury from mines and explosive remnants of war, by raising awareness and promoting safe behaviour. MRE systems and practices in post clearance areas in conflict affected regions worldwide promote two main types of activities, identification of explosive remnants of war and making the correct response ensuring individual safety as well as the safety of the community. This can be viewed as a two dimensional approach spanned by Identification and Response dimensions. This paper based on the findings from a recent empirical study conducted specifically in the northern Sri Lanka introducing Reconciliation as a third dimension to further improve the present two dimensional approach of mine risk education. The authors acknowledge that MRE has had a positive impact on war affected communities in global context. However, it needs considerable integration of a learning module which should reflect the different causes of life catastrophe risks are similar to mine risks in extreme scenarios- they constitute non-diversifiable risks, so that MRE helps maintain a significant effect and long- lasting impact on attitudes towards landmines and other explosive remnants of war at the community level.

Keywords: Explosive Remnants of War, Mine Risk Education, Reconciliation, Risk

RESUME

Les normes internationales d'action contre les mines définissent l'éducation au risque des mines (MRE) comme une activité visant à réduire les risques de mort et de blessures dues aux mines et aux restes explosifs de guerre, en sensibilisant l'opinion publique et en encourageant les comportements sans danger. Les systèmes et les pratiques d'EDM dans les zones de dépollution dans les régions touchées par les conflits dans le monde encouragent deux types d'activités: l'identification des restes explosifs de guerre et la réaction appropriée assurant la sécurité individuelle ainsi que la sécurité de la communauté. Cela peut être considéré comme une approche bidimensionnelle englobée par les dimensions Identification et Réponse. Ce document s'appuie sur les conclusions d'une étude empirique récente menée spécifiquement dans le nord de Sri Lanka, introduisant la réconciliation en tant que troisième dimension pour améliorer encore l'approche en deux dimensions actuelle de l'éducation au risque des mines. Les auteurs reconnaissent que l'ERM a eu un impact positif sur les communautés touchées par la guerre dans le contexte mondial. Cependant, il faut intégrer un module d'apprentissage qui devrait refléter les différentes causes des risques de catastrophe dans la vie. Ces derniers sont similaires aux risques des mines dans les scénarios extrêmes. Ils constituent des risques non diversifiables, de sorte que les MRE aident à maintenir un effet significatif et durable sur les projets.

Mots-clés: Restes d'explosifs de guerre, éducation au danger des mines, réconciliation, risque

JEL Classification: O15

Éthique et Économique/Ethics and Economics, 16 (2), 2019
<http://ethique-economique.net/>

1. INTRODUCTION

Landmines and other explosive remnants of war (ERW) affect the lives and livelihoods of populations in more than 57 countries worldwide (Landmine and Cluster Munition Monitor, 2015). Lingering conflict and rehabilitated hostilities in unstable parts of the world mean that new threats from landmines, unexploded ordnances (UXO) and improvised explosives (IED) often continue to rise. A landmine is an explosive device, usually victim-activated, normally laid at least 15 cm just below the ground surface and designed to kill, maim or destroy vehicles. UXO are explosive munitions that have failed to function as intended, are left very active and highly dangerous. They may have been fired, dropped, launched or specifically placed, and include artillery and tank shells, mortar bombs, fuses, grenades, large and small bombs including sub- munitions, rockets and missiles. Both landmines and UXO are often extremely unstable and can detonate at the slightest touch, hit or stepped on.

Landmines and ERW make life challenging for people living in contaminated areas – not only in terms of the risk of injury or death, but in terms of the negative economic, social and development impacts. Mines may obstruct land needed for farming and grazing animals. The proximity of land contaminated with mines and ERW cause fear. People tend to worry about themselves and their families (particularly children), livestock and friends. Mines may interfere with freedom of movement, as suspected hazardous roads affect the delivery of assistance and transport of goods and prevent children from going to school on their own. Mines and UXO strategically block access to natural resources and essential infrastructure, water for drinking and irrigation as well as to forest areas where people gather firewood. Fear, restricted movement and restricted access lead to reduced economic opportunity and wellbeing especially for mine victims-with significant long term repercussions, such as increased vulnerability and poverty for those affected.

Mine clearance is expensive, slow and can take years to complete. One of the immediate challenges faced by the countries recovering from war is the prevention of further casualties from mine contamination. After addressing immediate concerns, including protecting citizens and critical national infrastructure from explosive hazards, governments endeavor to secure safe environments for daily life and socioeconomic recovery. Large numbers of displaced persons are waiting for the mine clearance before returning to their homes. With internal and external pressures in play, it is impossible to plan comprehensive surveys due to inadequate information on the scale and mine contamination. Due to this reason, clearance teams often miss to remove mines in unpattern minefields or mines laid sporadically.

Therefore, it is obvious that there is a probability of having landmines/ UXO buried and those who live in these areas should be educated on how they should regulate their lives, livelihoods and other activities so that the risks they come across are minimized ideally to a near zero level. This can be achieved by educating such people with regard to possible risks they may face and how to act when they confronted with situations involving landmines and other ERW. This educational process is referred to Mine Risk Education

(MRE) and is carried out in many countries where the conflict has prevailed for a long period of time.

The need and scope for MRE is evolving, and it is critical that it be delivered in an effective and controlled manner. MRE is offered as a part of demining efforts to reduce the risk-taking behaviour of communities, increase their capacity to **identify** and **respond** to the threats, and raise awareness of the threats of the dangers of mines/ERW. The wide range of explosive threats present in post clearance areas reinforces the need for comprehensive MRE approach to brainstorm the returnees to meet the challenge as a normal other day-to-day risk.

This paper draws on the experience of working in MRE programmes in Sri Lanka, Myanmar, Philippines and Ukraine. The first author worked on the programmes since its inception and advised on appropriate evaluation at different stages. First, a brief historical overview of the development of mine action and specifically MRE programmes is provided. The paper then provides a brief summary of landmines and UXO before reviewing the relevant mine risk education and health and safety promotion literature. Secondly, it outlines the gaps of two dimensional approach of the current MRE programme and describes its data collection methods and findings in detail. Finally, the lessons learned from the programme are discussed and a third dimension is introduced for improving the effectiveness of approaches to mine risk education.

2. SIGNIFICANCE/APPLICATION

Clean up of wartime debris will likely continue for years. Chan (2013) highlights a case in Cambodia that under economic pressure, local populations frequently resettle in contaminated land while Bottomley (2010) has undertaken a study of informal mine clearance by Cambodian villagers, increasing the number of victims. Despite the significant reduction of landmine/ERW incidents over the past few years, the returnees in Northern Sri Lanka continue to report explosives located in surroundings and paddy lands (Iddamalгода, 2016). Therefore, Humanitarian demining projects have made Mine Risk Education an integral part of their long term mine action mission aiming to create a safe environment to the returnees.

The proposed 3D approach would have important policy implications for MRE practitioners to improve the mindset of people about risk and how to live with the risk. It is also evident that not much research has been carried out on mine risk education and how they relate to the practice of safe behaviour reality of the resettled. Hence the subject is of value to development planners, policy makers, international demining agencies and others. The journal of Conventional Weapons Destruction and publications from Geneva International Centre for Humanitarian Demining (GICHD) and international mine action standards have been used extensively in literature review.

The study would be beneficial for academics to fill the empirical gaps existing in mine risk education. As MRE has an influencing bearing on behavioural change (Ngo & Nguyen, 2015), findings of the study will be a significant contribution to the mine action body of knowledge as well. Further, this paper will convert the so called dreadful post

clearance area to a normal livelihood area with the psychological transformation of the human mind that has been completely indifference in the current MRE module.

3. GUIDING FRAMEWORKS

3.1. Mine Risk Education (MRE)

Mine Risk Education refers to “activities that seek to reduce the risk of death and injury from mines and ERW, (including unexploded sub-munitions), by raising awareness and promoting safe behaviour. These activities include information exchange with at-risk communities, communication of safety messages to target groups, and support for community risk management and participation in mine action” (UNMAS, 2013, p.8). MRE should ensure that women, men and children in the war torn areas are aware of the risks from landmines and are encouraged to behave in a way to live safely with the risk to people, property, and the environment. According to Hashimi (2012), the aim of MRE is to provide sufficient information to recognize and report these items to the appropriate authorities. The authorities can then remove the items, creating a safe area for people and forming an environment where economic and social development can occur free from the constraints imposed by contamination.

Lately, MRE has emerged as a more formal, generalized and interdisciplinary concept that covers two common dimensions of identification and response. MRE is being played simultaneously to humanitarian demining activities and in some countries just as a stand-alone project. Ngo & Nguyen (2015) states that adults and children can practice safe behaviour if educated about mines and UXO risks and how to react when encountering ERW at home, in the garden, farm or schoolyard, or by the road. To meet this challenge MRE should act beyond the two dimensional approach.

Unlike demining activities, MRE activities are not standardized within all the mine affected countries. Each MRE implementing agency may use its own methodologies and materials when delivering MRE. This argument posited with various MRE strategies by Hashimi (2012) from Afghanistan, Crini (2012) from Algeria, Horsley (2015) from Iraq and Bosnia and Herzegovina, Ngo & Nguyen (2015) and Yen (2015) from Quang Tri Province in Vietnam, Kasack (2015) from Mali, Sri Lanka and Tajikistan, Akello (2015) from Uganda, Gunawardana (2014) from Philippines, Jones & Crowther (2016) from Ukraine. MRE programmes generally shifts from an emergency modality to community based approach. The community based MRE programme aims to understand the needs of mine affected communities, provide MRE and training for community members and volunteers, and link mine action and the affected communities to ensure the awareness of threats posed by mines/ERW. This will encourage community members and volunteers to mobilize, take responsibility for their safety in mine/ERW impacted areas, educate others on mine risks, liaise with survey, demining and MRE teams, and share any recent changes with their communities, in particular by reporting mines/ERW as well as new hazards/minfields.

3.2 Behavioural Change

UNICEF (2015), the key actor for MRE, defines Behavioural change as a “research-based consultative process for addressing knowledge, attitudes and practices. It provides relevant

information and motivation through well-defined strategies, using a mix of media channels and participatory methods". A similar definition is given in a health science research by Galbraith et al (2016). Behavioural change strategies focus on the individual as a locus of change. Michie et al (2011) identified three core components to behaviour change: capability, motivation, and opportunity.

Galbraith et al (2016) argue that educational interventions build capability for behavioural change, but healthcare professionals play an important role in providing motivation and opportunity for behavioural change. Their research suggest that individual counselling has been identified as a potentially effective intervention to improve health behavioural change within various chronic conditions (diabetes and hypertension). Though not specific to mine risk education, the above mentioned interventions which aim to improve overall quality of life have shown promise in reducing mine-related incidents and developing positive attitude to conduct livelihood activities in post clearance areas.

Based on the example from Uganda given by Akello (2015), MRE projects are intended to reduce the risk-taking behaviour of communities, increase their capacity to identify and manage threats, and raise awareness of the dangers of mines/ERW. Increased knowledge to identify a mine/ERW, differentiate it from other explosives or similar looking metals and awareness of where they may be hidden, how minefields are marked and understanding warning signs-does contribute to this objective, but not sufficient to bring about reducing the risk taking behaviour and managing the threat.

The study informs the psychological theory of Planned Behaviour (Armitage & Conner, 2001) as shown in figure 1. The safe behaviour is dependent on one's intention to change the unsafe behaviour. Intention is determined by one's attitude (beliefs and values about the consequence of the behavior - cultural beliefs, thereby enhancing understanding and action targeting stumbling blocks in the reduction of mine or UXO-related accidents) and subjective norms (beliefs about what other people think the person should do or general social pressure – Determine factors which influence the habits and opinions of communities affected by the hazard of mines/ERW and UXO).

Behavior is also determined by an individual's perceived behaviour control, defined as an individual's insights of their ability or feelings of self-efficacy to perform behavior.

Intention plays a prominent role and stands to be the most important variable in predicting behavior change, suggesting that behaviors are often linked with one's personal motivation. Therefore, it is necessary to present information in such a way that people develop a positive attitude towards the behaviour as a result and stress subjective norms or opinions that support the behavior. For perceived behavioral control to influence behavior change, most likely with self-efficacy, a person must be confident that they have the ability to accept the mine risk as normal other risks they face in life and continue their day-to-day livelihood activities in a conflict affected environment. A vital aspect of the behaviour change process as pointed out by Kritsonis (2005) is perceived control over opportunities, resources, and skills necessary to make a complete change.

According to the model of the theory of planned behaviour, 'intention' of mine risk education is to reduce casualties through behaviour modification, the 'subjective norm' is the beliefs and general perceptions of landmines and UXO in the community, the

‘perceived behavioural control’ is through education process changing knowledge, attitudes and practices of people to achieve safe behaviour. MRE only makes a difference if as a result people change their everyday behaviour.

However, given the heterogeneous interventions published and a paucity of evidence, the optimal method to elicit behavioural change within MRE is adding a third dimension namely **reconciliation** to the existing 2D approach.

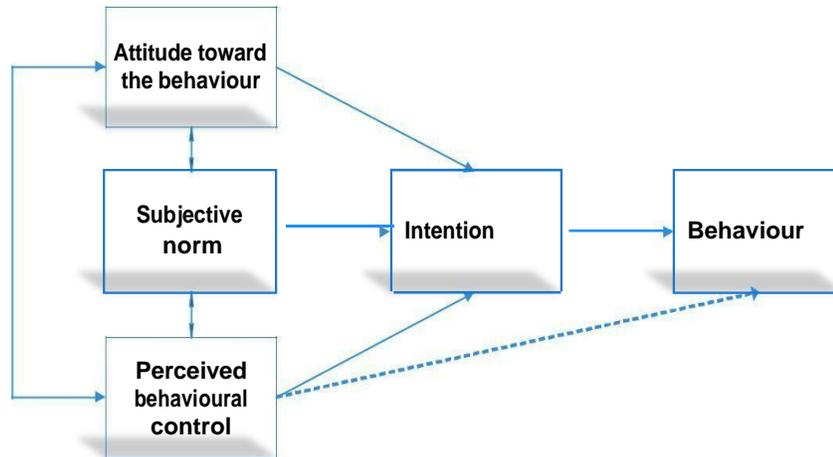


Figure 1: Model of theory of Planned Behaviour (Armitage & Conner, 2001)

4. MATERIALS AND METHODS

4.1. The Research Approach

Information for this study was collected from multiple sources including the first author’s first hand information involving survey of professionals working with landmine and UXO-related problems around the world, review of published and unpublished documents from Geneva International Centre for Humanitarian Demining, International Mine Action Standards, United Nations Mine Action Services, Sri Lanka National Mine Action Centre, UNICEF, the Journal of Conventional Weapons Destruction, various international organizations involved in mine action, along with country-level information presented in the annual Landmine Monitor reports and periodicals. Despite the excessive benefits of MRE, very little information is available on their efficacy repercussions. Therefore, instead of a quantitative approach that depends on wide empirical research with predefined theories, assumptions and hypothesis, this review approaches the problem by posing open-ended questions that reflect the experiences of people who have been/are involved in the issue.

Also, the research includes information gathered from a recent pilot study undertaken in October 2016 in three selected Divisional Secretariat divisions (DS Divisions) in Mullaitivu district in Northern region of Sri Lanka that is Mullivaikkal, Mulliyawelei and Puthukudiyerippu DS Divisions. The DS divisions are selected purposively because of their specific experience with final phase of the war, their 192 km² demining experiences, recovery of 261,380 mines/UXO and over 130,000 number of households that have

already resettled in cleared land and have started livelihood (Regional Mine Action Office, 2016). Moreover, the returnees have come across landmines/UXO after the resettlement and have unfortunately made a few fatal accidents too.

4.2. Sampling and Data Collection

A nonrandom quota sampling procedure was employed to select sample households. In this stage of the sampling procedure, as mentioned earlier, the households were selected purposely based on their specific experience with displacement and resettlement experience. The main source of livelihood is based on farming and fishing in these areas. Primary household and parcel data were collected through focus group discussions with 60 farmers and fishermen. Through these discussions, detailed information was collected about MRE knowledge and understanding, mine incidents/accidents, experiences of dealing with mines/UXO, general beliefs, perceptions about risk and their strategy to mitigate risks, and MRE practices such as community-based MRE, school-based MRE and mass media-delivered MRE. The perceptions of participants about their MRE lessons were validated by field observations (e.g. on live MRE sessions).

Some measurements were also undertaken during the survey to cross-check the interview results such as ongoing clearance sites in the surroundings, degrees of unsafe actions and causes of accidents. The results were discussed with Regional Mine Action Officer and MRE personnel. Moreover, the results were verified with findings of previous studies in the respective mine affected countries worldwide. Research was also undertaken, with lists of questions, on the perceptions of land users about the fear or confidence in living in demined land, land use planning, people's adaptations for survival when contacts an explosive and how to overcome these sort of situations.

Through snowball sampling technique, MRE operators were contacted and interviewed. The participants were asked to give their expert opinions and outputs of their MRE programmes conducted by themselves or their organizations. They were asked questions on the MRE methods and techniques, number of beneficiaries, monitoring and evaluation mechanisms, the importance of a MRE need in post clearance area, SWOT analysis and socio-politico-economic implications. When necessary—for clarification or when supplementary data was needed—follow-up questions were asked via e-mail or skype.

4.3. Analysis Procedure

Interpretation of the data collected from the literature, interviews and field observations determined to identify patterns, recognize relationships from the information collected and aggregate the findings into relevant categories based on those patterns, relationships and pertinent theoretical concepts. The combination of methods allowed covering a broad range of issues. The response received in the scheme of knowledge, attitudes and practices were categorized consistently.

Subsequent to the answers of questionnaire were grouped together and tabulated around the research questions, they were triangulated with literature in order to minimize potential biases in the study sources, or methods; to increase reliability and validity of the findings (to lessen possible misunderstandings between those in diverse fields or between the participants and the researcher); to achieve better convergence of the results; and to present a broad perspective on the issue.

4.4. The Research Approach

Information for this study was collected from multiple sources including the first author's first hand information involving survey of professionals working with landmine and UXO-related problems around the world, review of published and unpublished documents from Geneva International Centre for Humanitarian Demining, International Mine Action Standards, United Nations Mine Action Services, Sri Lanka National Mine Action Centre, UNICEF, the Journal of Conventional Weapons Destruction, various international organizations involved in mine action, along with country-level information presented in the annual Landmine Monitor reports and periodicals. Despite the excessive benefits of MRE, very little information is available on their efficacy repercussions. Therefore, instead of a quantitative approach that depends on wide empirical research with predefined theories, assumptions and hypothesis, this review approaches the problem by posing open-ended questions that reflect the experiences of people who have been/are involved in the issue.

Also, the research includes information gathered from a recent pilot study undertaken in October 2016 in three selected Divisional Secretariat divisions (DS Divisions) in Mullaitivu district in Northern region of Sri Lanka that is Mullivaikkal, Mulliyawelei and Puthukudiyerippu DS Divisions. The DS divisions are selected purposely because of their specific experience with final phase of the war, their 192 km² demining experiences, recovery of 261,380 mines/UXO and over 130,000 number of households that have already resettled in cleared land and have started livelihood (Regional Mine Action Office, 2016). Moreover, the returnees have come across landmines/UXO after the resettlement and have unfortunately made a few fatal accidents too.

4.5. Sampling and Data Collection

A nonrandom quota sampling procedure was employed to select sample households. In this stage of the sampling procedure, as mentioned earlier, the households were selected purposely based on their specific experience with displacement and resettlement experience. The main source of livelihood is based on farming and fishing in these areas. Primary household and parcel data were collected through focus group discussions with 60 farmers and fishermen. Through these discussions, detailed information was collected about MRE knowledge and understanding, mine incidents/accidents, experiences of dealing with mines/UXO, general beliefs, perceptions about risk and their strategy to mitigate risks, and MRE practices such as community-based MRE, school-based MRE and mass media-delivered MRE. The perceptions of participants about their MRE lessons were validated by field observations (e.g. on live MRE sessions).

Some measurements were also undertaken during the survey to cross-check the interview results such as ongoing clearance sites in the surroundings, degrees of unsafe actions and causes of accidents. The results were discussed with Regional Mine Action Officer and MRE personnel. Moreover, the results were verified with findings of previous studies in the respective mine affected countries worldwide. Research was also undertaken, with lists of questions, on the perceptions of land users about the fear or confidence in living in demined land, land use planning, people's adaptations for survival when contacts an explosive and how to overcome these sort of situations.

Through snowball sampling technique, MRE operators were contacted and interviewed. The participants were asked to give their expert opinions and outputs of their MRE programmes conducted by themselves or their organizations. They were asked questions on the MRE methods and techniques, number of beneficiaries, monitoring and evaluation mechanisms, the importance of a MRE need in post clearance area, SWOT analysis and socio-politico-economic implications. When necessary-for clarification or when supplementary data was needed—follow-up questions were asked via e-mail or skype.

4.6. Analysis Procedure

Interpretation of the data collected from the literature, interviews and field observations determined to identify patterns, recognize relationships from the information collected and aggregate the findings into relevant categories based on those patterns, relationships and pertinent theoretical concepts. The combination of methods allowed covering a broad range of issues. The response received in the scheme of knowledge, attitudes and practices were categorized consistently.

Subsequent to the answers of questionnaire were grouped together and tabulated around the research questions, they were triangulated with literature in order to minimize potential biases in the study sources, or methods; to increase reliability and validity of the findings (to lessen possible misunderstandings between those in diverse fields or between the participants and the researcher); to achieve better convergence of the results; and to present a broad perspective on the issue.

5. RESULTS AND DISCUSSION

The results reveal that landmines cause particularly complex phenomena in the life of post conflict environments even subsequent to demining activities. This result suggests that people who have just got resettled are more likely to make mine accidents regardless of the emergency or long term mine risk education received. This could be explained by the number of mine accidents in the years of resettlement have been decreased from 27 to 5 from year 2010 to 2016 in Sri Lanka (Ministry of Prison Reforms and Resettlement, 2016). The accident and injury information revealed that approximately 30% of mine/ERW accidents in 2012-2013 occurred as a result of garbage burning in resettlement areas (Iddamalghoda, 2016). Subsequently, specific guidelines for garbage burning were developed, and the proportion of mine/ERW accidents resulting from garbage burning was decreased in 2014. The women and children are likely to make up the majority percentage of mine victims, as they carry out the activities such as ploughing the ground for farming, grazing animals, collection of water and firewood while adolescent boys are vulnerable looking for subsurface metal and scrap metal scavenging.

When the risk factors are considered as a whole, the number of people determined to be at-risk extends beyond contaminated areas to the wider population of affected areas. Based on anecdotal evidence, many MRE operators have intentionally repeated risk education sessions and outreached in at-risk communities to sustain the message over time. Such repetition is considered good practice, especially in high-risk situations where population movement and conflict is dynamic, and where complacency appears to be an issue in risk-

taking behaviour. Moreover, MRE has been intentionally delivered outside of communities currently at risk in anticipation of future mobility. For example, those working temporarily in, or occasionally travelling to or through affected areas. Nevertheless, the respondents highlighted the need for MRE to provide more lessons to children. The study reveals that people have accepted the lands due to economic motivation but they still have an eternal fear of mine risk. The returnees are living in close proximity to contaminated areas or demining lands. They have an instill fear of ‘will I be the next victim’ especially when they hear about mine incidents in surrounding areas. The findings emphasize that currently Mine Risk Education addresses two dimensions: Identification and Response.

5.1. Identification

In the first round of data collection, participants were asked to identify the mines and UXO in a printed photograph. All were able to do so. A related finding shows that, people living in close proximity to contaminated areas or ongoing demining sites were clever in identifying warning signs. Mobile PowerPoint presentations, Travelling MRE shows (musicals, role play, dance, leaflets, bill boards, survivor interviews) are common strategies used to disseminate MRE messages, particularly in communities with restricted education levels and information accessibility. The mobile presentations provide entertainment but also create a comfortable environment for learning safety messages. The presentations encourage local residents to avoid touching suspicious items, be very cautious when farming. MRE is also disseminated through public health information, and the use of local radio, or television delivery platforms, text messaging campaigns and internet platforms including social media.

Children are particularly vulnerable to landmine dangers, disguised as toys, therefore, various MRE integration methods have been undertaken by the practitioners. MRE has been included in school curriculum for primary and secondary education in the Northern Sri Lanka (Kasack, 2015). MRE is also provided to school-age children through extra-curricular activities that include outdoor activities such as singing, role-playing, puzzles, jigsaw, painting, games, leaflet distributions, and competitions. Students receive safe-behaviour guidance, and take the messages and supporting materials home to share with family members and neighbours to educate them on safety when encountering mines/UXO.

5.2. Response

Findings from the focused group discussions with residents indicate that they are aware of: basic safety messages, recognition of mines and UXO, what are the effects of mines and UXO, profiles of risk taking behaviours, recognition of areas likely to have landmine/UXO contamination, warning signs and clues indicating contaminated areas, Safe behaviour in a landmine/UXO infested environment, myths/misconceptions, Reporting mines/UXO for relevant authorities, Emergency procedures in the event of finding oneself in a minefield or in the case of an explosion. Almost all of the people interviewed knew that some of their farming and household practices placed them at risk. When different programmes reinforced the same message, mine risk education programmes made a positive contribution in this area.

There was, however, some self-regulation of behaviour with individuals taking a range of actions to keep themselves and their families safe. For example, farmers spent longer time burning land prior to cultivation as a way of detonating sub-surface UXO. The farmers used to burn in the night time to avoid peoples' movement and keep families a considerable metres away from the burning point. Asked to whom they would report an incident, the majority cited a community or religious leader or *Grama Niladari* (village headman). Only one in four said they would report to the demining agency in their area. An obvious conclusion is that *Grama Niladari* are in a position to encourage more reporting and were a potentially valuable asset to mine action programme in Sri Lanka.

5.3. Two dimensional approach – methodological gaps

While the integrated two dimensional (2D) approach has been theorized and widely applied, current challenges in the mine risk education sector are still not properly discussed at local and international levels. As a result MRE practitioners and demining actors also do not address them appropriately.

Crini (2012) interestingly points out that international standards for residual clearance and related activities after a country is mine-impact free have yet to be established. As is widely known, Malawi, Nigeria, Rwanda, Uganda and Mozambique have already completed the mine clearance deadlines. The Government of Sri Lanka has managed to resettle over 882,392 people (253,231 families) in the cleared areas and targets to end mine clearance in year 2020 (Ministry of Prison Reforms and Resettlement, 2016). Despite this triumph, additional questions remain: how will the affected population, national and local authorities face the residual risks? What precautions will reduce the potential accidents? What strategies will remove the eternal fear of people and improve confidence to continue livelihood? Crini (2012) suggests to establish monitoring and supporting, trained and equipped focal points to continue community based reporting and MRE sessions, and managing the hotline that populations used to report suspicious objects or mine accidents. Clearly, these methods will not contribute to eliminate the instill fear of people.

Various MRE experts have noted that, after years of exposure of MRE sessions, the level of knowledge and awareness of at-risk and risk-taking groups improved. However, people tend to feel that explosives still pose real obstacles to the application of safe behaviour, creating a dangerously high likelihood of munitions incidents in their farm or home garden and they have to risk their life everyday due to economic and social needs. Those working in MRE need to better address this particular point, not only through improved education systems but solution- focused counselling psychology. Counseling addresses the emotional, social and physical health concerns people may have at different stages in their lives, focusing on typical life stresses and more severe issues with which people may struggle as individuals and as a part of families, teams and organizations (Aromaa et al., 2011). In this particular study, people have gone through following stages in their life:

IDPs stage: adults and children displaced as a result of war, residing in government-controlled areas. IDPs have settled across the country, with the most vulnerable living conditions in collective welfare centres. They have lost all their belongings and valuables and may not even have the national identity card.

Returnees stage: subsequent to mine clearance activities, adults and children are transported to their areas of origin or to live with host families under government control. The returnees have been provided with cash grants, non-food items, water and temporary shelters to start living. They engage, when possible, in daily labour activities such as fishing, paddy or vegetable cultivation, firewood collection, craft activities, poultry rearing etc.

Residents stage: Adults and children residing in conflict-affected areas under government control, including residents in their place of origin or may not. People have started large scale farming and fishing in post clearance area with the assistance of government/nongovernment financial aid.

According to Pathak (2016), counseling psychologists help people with physical and emotional issues improve their sense of well-being, alleviate feelings of fear and uncertainty and resolve crises. Counselling can be applied across all stages of development (i.e., adolescence, adulthood and older age), counseling psychologists focus on healthy aspects and strengths of individuals, couples, families, groups or organizations, situational influences (how cultural, gender and lifestyle issues shape people's experiences and concerns) and issues of diversity and social justice, the role of career and work in peoples' lives (Schweitzer et al., 2006).

Counseling psychologists work with individuals of all ages, such as children who have behavioral problems; late adolescents with educational and career concerns (Rigby, 2000); adults facing family difficulties or stress, livelihood changes, or overcoming disabilities and fear. They work with groups to assist them in finding solutions to these problems, as well as to improve the personal and interpersonal functioning of group members. In a medical study undertaken by Kaleeba et al (1997) states that counseling psychologists also consult with organizations (e.g., businesses) and work groups to help provide a work environment in which people can succeed, and to enhance the ability of organizations to increase productivity and effectiveness. Therefore, counselling would be a potential application for mine risk education.

The two dimensional approach of Identification and Response have placed the responsibility for change solely within the individual with few realistic alternatives being offered. The study is opposed to the common centralized approach to developing MRE messages and notes that realistic alternative behaviours have rarely been offered. The MRE messages and response should be localized and built in negotiation and consultation with affected communities. Durham et al (2005) highlights a suggestion from recent health and safety promotion literature, on its own, a message-driven approach may be inadequate as a strategy for promoting sustainable behavioural change.

MRE has significantly contributed to reduce landmine injuries and promote safe behaviour but the eternal fear of the risk is galvanized in the mindsets of affected communities. Educating affected families to recognize landmines/UXO and report the dangerous devices to the relevant authorities do not necessarily contribute to eliminate the eternal fear of risk. Focusing primarily on information dissemination, although in a culturally sensitive way, assumes that all individuals have the ability to adopt safe behaviour. This cannot be achieved as long as people have a generic understanding about the life risks and how

landmines include in the list of life risks. MRE has definitely overlooked to educate people about potential risks and carefully prescribe how landmines stand among those risks. In planning interventions, mine risk education practitioners need to broaden their focus to include an examination and critique of the structural factors and local perceptions of risk.

The two dimensional approach emphasizes the dynamic interface between identification and response, from this perspective, the most effective way to improve an individual's behaviour is to systematically address the psychological issues that contribute to fear of risk, thereby expanding the 2D approach of the whole MRE system. The study proposes a third dimension for MRE: reconciliation.

The study experience shows that people are living with fear in the post clearance areas. This eternal fear can be evaporated when people accept mine risk as any other normal risk which could pop in their daily activities. Understanding the nature of risks in life involves, natural hazards (floods, landslides, tsunami, earth quakes etc), or hit by a vehicle on the road, bitten by a snake while farming, falling off a bicycle while riding, stitching finger by mistake while sewing, elephant attacks in farms etc. It is a measure of people's wisdom and a society's values if a community is willing to learn from others' experiences, rather than to suffer its own. Cases (2013) states that people have different beliefs about risks they face even if they fear the same things such as death and illness. Hence, they have different ways of managing and acting on risks. Understanding how individuals define, interpret and act upon risks is important not only in accounting for the potential gap between the perception of MRE experts and the public in identifying key risks and appropriate responses but also in explaining why and how "people perceive risks the way they do" (Sjöberg 2004:51).

The concept of trust should be incorporated in the reconciliation to underscore peoples' reliance on trust regardless of their motivations for their actions. Trust is demonstrated in the belief that a particular strategy is the most effective and efficient means to manage risks. It is also manifest in one's conviction that such action could actually work despite uncertainty. Trust enables actors to act. It facilitates the choice of what strategies are the most appropriate given a particular situation. Most of the strategies participants employed are mainly based either on their past experiences or the experiences of people they trust or most importantly religion.

As we did not interview a large group of people in the general population, we cannot really make comparisons. We also did not gather statistical materials that would allow us to compare with existing data. However, on the basis of general sociological data about religious practices and our knowledge about the Tamil-Hindu and Tamil-Christians context, we can interpret the data. In general, Hindu temple practices and religious involvement is rather high in Northern Sri Lanka. People live in Northern Sri Lanka are used to attend the Hindu temple every morning/evening for praying and do have a personal faith on God. People also follow religious practices at home, such as praying or wearing religious symbols.

Faith that is put into practice, that shows itself in concrete actions, seem to be very important for the interviewees in our research. For instance, their willingness and ability to

allocate some time every day to visit the temple is influenced largely by trust. The daily religious activities facilitated and encouraged the participation of both young and old members in the community and persuasion of the priests and religious leaders. The active religious leaders have managed to gain trust from the local population. There are current members who decided to get involved in the religious activities because they know and trust their seniors and adults.

Therefore, it will be quite useful to integrate the religious leaders and priests whom people trust to remove the eternal fear of landmines/UXO. MRE can be integrated to their religious discussions and lessons to people on building hope, positive ways of dealing with difficulties in life and adapting to possible changes. It is important to see that faith might be important in the life of people living in poverty, especially also expressed in relation to religious material symbols. People will learn that there is a risk in every action they do and it's just a matter to be careful. Faith and good deeds are consciously considered as effective means to attain a goal (e.g. volunteering in exchange for good health) particularly in the context of the lack of material resources.

Findings from this study also indicate that understanding risk rationalities from the perspective of participants is a productive exercise. Participants' reliance on faith and fate instead on objective, instrumental rationality to interpret and manage risks in their everyday practices does not mean that the participants can be characteristically dismissed as irrational for being fatalistic. On the contrary, faith, hope and belief are survival strategies to recover from losses and struggle to make their lives better even given the challenging circumstances.

Finally, this paper highlights the role of trust in informing the participants what strategies to take and what they should avoid. Trust is mainly fostered by their own or their reference groups' positive experiences. Incorporating the concept of trust in the modified model of MRE sharpens the usefulness of the reconciliation in understanding risk management strategies beyond identification-response. The 3D model also facilitates a view of social action that is more relevant and grounded to the everyday of experiences of affected population who orient their actions not only in terms of identifying and reporting a suspicious object but may also be smart enough to accept it as a general day-to-day risk. It is then important to take into account and acknowledge the capacity of what Zinn (2008a) referred to as in-between approaches in managing risks. This way, analysts are able to make sense of different forms of rationalities that individuals employ in managing risks and future uncertainties.

MRE should be strengthened and sustained to protect the individuals in post clearance areas where residual risks remain, threatening the population. The mine action practitioners can implement a MRE strategy by integrating reconciliation to the existing two dimensional approach to reinforce sustainable behavioural change. In summary, the proposed three dimensional mechanism should standardize and improve MRE for the coming years.

6. CONCLUSION

Landmines are a fact of life, but they need not wash away health, hope and livelihoods. Reconciliation, the third dimension that is proposed to integrate into MRE in particular, its qualitative dimension, raised a number of vital considerations for mine risk education programmes in facilitating behaviour change. This is especially so in countries where the conflict is either protracted or completed many years ago and landmines/UXOs are, to a considerable extent, considered an obstacle for livelihood and demoralize peoples' attitudes and beliefs. A number of lessons can be learned from the Sri Lanka experience.

ACKNOWLEDGEMENTS

We are indebted to the National Mine Action Centre in the Ministry of Prison Reforms and Resettlement in Sri Lanka for the provision of data, as well as the Regional Mine Action Office (RMAO) in Kilinochchi for the enormous support in establishing monitoring networks in the study area. We thank Mahinda Wickramasinghe, Additional Director of National Mine Action Centre for facilitating the study. We would also like to thank Dilhan Iddamalgoda, Operations Officer and Lakshitha Jayasooriya, IMSMA (Information Management System for Mine Action) Officer of RMAO for preparation of ground based land use information, discussion with beneficiaries and mine risk education sessions. Finally, this work was greatly enhanced by analytical input and review from Mihlar Mohamed, Child Protection Officer, UNICEF, Dorin J. R A, MRE coordinator, RDF Mulliativu and Major Ghany Mohideen, Operations Manager of DASH demining agency in Sri Lanka.

REFERENCES

- Akello, H., 2015. Mine Risk Education in Uganda. *Journal of ERW and Mine Action*, 19(1), p.50-52.
- Armitage, C.J. and Conner, M., 2001. Efficacy of the theory of planned behaviour: A meta-analytic review. *British journal of social psychology*, 40(4), pp.471-499.
- Aromaa, E., Tolvanen, A., Tuulari, J. and Wahlbeck, K., 2011. Personal stigma and use of mental health services among people with depression in a general population in Finland. *BMC psychiatry*, 11(1), p.52.
- Bottomley, R., 2003. Balancing risk: village de-mining in Cambodia. *Third World Quarterly*, 24(5), pp.823-837.
- Cases, R.K., 2013. The Rationalities of Everyday Risk Management: A Modified Weberian Typology. *Philippine Sociological Review*, pp.395-418.
- Chan, S., 2013. Munitions risk education in Cambodia. *Journal of ERW and Mine Action*, 17(1), p.38-41.
- Crini, V., 2012. Handicap International's Risk Education Challenges. *Journal of ERW and mine action*, 16(3), p.4.

- Durham, J., Gillieatt, S. and Sisavath, B., 2005. Effective mine risk education in war-zone areas—a shared responsibility. *Health promotion international*, 20(3), pp.213-220.
- Galbraith, L., Hemmelgarn, B., Manns, B., Samuel, S., Kappel, J., Valk, N. and Ronksley, P., 2016. The association between individual counselling and health behaviour change: the See Kidney Disease (SeeKD) targeted screening programme for chronic kidney disease. *Canadian Journal of Kidney Health and Disease*, 3(1), p.35.
- Gunawardana, H., 2014. Mine Risk Education in Mindanao, Philippines. *Journal of ERW and mine action*, 18(3), p.42.
- Hashimi, S., 2012. Mine/ERW Risk Education in Afghanistan. *Journal of ERW and mine action*, 16(3), p.5.
- Horsley, T., 2015. Child-to-Child Risk Education. *Journal of ERW and mine action*, 19(2), p.31.
- Iddamalgoda, D., 2016. *Causes of Mine Accidents in Sri Lanka*. Kilinochchi: RMAO Email to first author.
- International Campaign to Ban Landmines. (2014). Landmine Monitor 2014. Accessed 30 November 2015. <http://bit.ly/1RgNZBq>
- Jones, A. and Crowther, E., 2016. Provision of Emergency Risk Education to IDPs and Returnees in Ukraine. *Journal of Conventional Weapons Destruction*, 20(1), p.37.
- Kaleeba, N., Kalibala, S., Kaseje, M., Ssebhanja, P., Anderson, S., Praag, E.V., Tembo, G. and Katabira, E., 1997. Participatory evaluation of counselling, medical and social services of The AIDS Support Organization (TASO) in Uganda. *AIDS care*, 9(1), pp.13-26.
- Kasack, S., 2015. MRE Certification Courses in Mali, Sri Lanka and Tajikistan. *Journal of ERW and mine action*, 19(2), p.44.
- Kritsonis, A., 2005. Comparison of change theories. *International journal of scholarly academic intellectual diversity*, 8(1), pp.1-7.
- Landmine and Cluster Munition Monitor, 2015. ICBL-CMC. [Online] Available at: <http://www.the-monitor.org/en-gb/the-issues/faqs/most-common/which-countries-are-affected.aspx#> [Accessed 2 February 2017].
- Michie, S., van Stralen, M.M. and West, R., 2011. The behaviour change wheel: a new method for characterising and designing behaviour change interventions. *Implementation science*, 6(1), p.42.
- Ministry of Prison Reforms and Resettlement, 2016. *Sri Lanka National Mine Action Strategy 2016-2020*, Colombo: Government of Sri Lanka.
- Ngo, H.X. and Nguyen, P.T., 2015. Influence of MRE Education on Explosive Ordnance Disposal in Quang Tri. *Journal of Conventional Weapons Destruction*, 19(2), p.10.
- Pathak, C. P., 2016. Assessment in counselling: a perspective. *Indian Journal of Community Psychology*, 12(2), p. 293.

- Regional Mine Action Centre, 2016. *Sri Lanka Demining Progress Report*, Kilinochchi: National Mine Action Centre.
- Rigby, K.E.N., 2000. Effects of peer victimization in schools and perceived social support on adolescent well-being. *Journal of adolescence*, 23(1), pp.57-68.
- Schweitzer, R., Melville, F., Steel, Z. and Lacherez, P., 2006. Trauma, post-migration living difficulties, and social support as predictors of psychological adjustment in resettled Sudanese refugees. *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry*, 40(2), pp.179-187.
- Sjöberg, L., 2004. Explaining individual risk perception: the case of nuclear waste. *Risk Management*, 6(1), pp.51-64.
- UNICEF. 2015. *Communication for Development C4D*. [Online] Available from: https://www.unicef.org/cbsc/index_42352.html [Accessed: 24 January 2017]
- UNMAS. United Nations Mine Action Service. 2013 IMAS 12.10: 2013. *International Mine Action Standards for Mine/ERW Risk Education*. USA: United Nations.
- Yen, T.T.H., 2015. Mine Risk Education in Vietnam. *Journal of ERW and mine action*, 19(1), p.25.
- Zinn, J.O., 2008. Heading into the unknown: Everyday strategies for managing risk and uncertainty. *Health, risk & society*, 10(5), pp.439-450.

Manipulation perçue des marques et résistance, une proposition de profils de consommation

BY/PAR AZILIZ ROUSSEAUX (1), LEÏLA LOUSSAÏEF (2), KAREN DELCHET-COCHET (3)

(1) Chef de projet e-commerce, Veepee

(2) Enseignant-Chercheur en marketing, ISC Paris

(3) Enseignant-Chercheur en stratégie et responsabilité sociétale, ISC Paris

ABSTRACT

This article aims to identify the different consumer profiles that resist to the perceived manipulation of brands. If there is no consensus on a definition of manipulation, it is established that its perception may give rise to resistance on the part of the consumer. The qualitative study conducted with 14 consumers highlights two strategies, combative or resigned, and brings out four profiles of resistant consumers: the experienced, the reserved, the optimizer and the indifferent.

Keywords: Manipulation, résistance, consumer, brands, qualitative study

RESUME

Cet article a pour objectif d'identifier les différents profils de consommateurs qui résistent à la manipulation perçue des marques. S'il n'y a pas consensus sur une définition de la manipulation, il est établi que sa perception peut engendrer une résistance de la part du consommateur. L'étude qualitative conduite auprès de 14 consommateurs met en lumière deux types de stratégie, combative ou résignée et fait émerger quatre profils de consommateurs résistants : l'expérimenté, le réservé, l'optimisateur et l'indifférent.

Mots-clés : Manipulation, résistance, consommateur, marques, étude qualitative

JEL Classification: M37

1. INTRODUCTION

Les stratégies marketing adoptées par les marques font appel à plusieurs outils et supports plus ou moins perçus et acceptés par l'ensemble des consommateurs. Kotler *et al.* (2015) reprennent l'approche de l'Association Américaine de Marketing pour définir le marketing : il « recouvre l'activité, l'ensemble des institutions et les processus visant à créer, communiquer, délivrer et échanger les offres qui ont de la valeur pour les clients, les consommateurs, les partenaires et la société au sens large ». Le marketing repose donc sur le principe d'un échange et d'une relation mutuelle entre la marque et le consommateur final dans lesquels les besoins de ce dernier sont satisfaits. Mais qu'en est-il de la nature de cette relation, du degré d'égalité de l'échange entre les deux parties et de la fiabilité de l'information partagée ?

Le marketing est souvent perçu de façon négative, le terme en lui-même pouvant être péjoratif pour certains acteurs. Un mouvement de critique s'est à ce titre construit sur la responsabilité de cette discipline à l'égard de la société (Voir par exemple Murray et Ozanne, 1991 ou Tadajewski et Maclaran, 2009). Dans ce cadre, émerge une interrogation sur la capacité du marketing à concilier efficacité de l'entreprise et bien-être collectif (Pras, 2013). Dans leur recherche s'appuyant sur 420 articles académiques critiquant le marketing, Stoeckl et Luedicke (2015) passent en revue les pratiques marketing préjudiciables aux individus, aux communautés et aux sociétés. En effet, loin d'être cette simple réponse à un besoin, le marketing contribuerait à créer de nouveaux besoins de consommation, éloignés des intérêts de la société. De plus, il s'attacherait à provoquer, par la publicité, des comportements irrationnels de la part des consommateurs (Gatignon *et al.*, 2015). En un mot... Le marketing pourrait être manipulation.

C'est cette conception (dérive ?) du marketing qui interpelle les associations de défense des consommateurs et le consommateur lui-même. Pour ce dernier, le marketing peut être confondu avec certaines de ses pratiques dont l'unique objectif est de le pousser à l'achat, et donc à le manipuler. C'est dans ce contexte que certains consommateurs ont développé différentes formes de résistance aux marques. De façon passive ou active, collective ou individuelle, sur Internet ou *offline*, ils affichent leur résistance à la manipulation des marques. Étudié en marketing depuis les années 1990, le concept de résistance est défini comme un « *état motivationnel qui pousse les consommateurs à s'opposer à des pratiques, des logiques ou des discours marchands jugés dissonants...* » (Roux, 2007, p. 70). Si ses manifestations et ses leviers de déclenchement ont été largement abordés par la littérature, les différentes catégories de consommateurs résistants n'ont pas encore été assez explorées. L'objectif de cette recherche est précisément d'identifier les différents profils de résistance chez le consommateur. Afin de répondre à cette problématique, ce papier s'articule autour de cinq parties. Les deux premières parties présentent la revue de littérature traitant de la manipulation des marques et de la résistance du consommateur. La troisième partie expose la méthodologie qualitative retenue. Suit la présentation des résultats. La dernière partie est constituée de la discussion enrichie des implications managériales.

2. LA MANIPULATION DU CONSOMMATEUR : DES PRATIQUES DES ENTREPRISES A LA PERCEPTION PAR LE CONSOMMATEUR

2.1. Marketing et pratiques manipulatoires

Qu'est-ce qui différencie mise en lumière d'un produit et manipulation ? Est-ce de créer ou de stimuler des besoins non existants ? Est-ce d'omettre certains détails ? de mentir ? Apparu en France au XVIII^{ème} siècle, le concept de manipulation suscite une littérature abondante dans plusieurs univers tels que la politique, les médias mais aussi la vente et le marketing (d'Almeida, 2006). Dans un contexte de sciences de gestion, la notion de « *market manipulation* » a été développée par Hanson et Kyser en 1999. Selon ces auteurs, la démarche de manipulation consiste en une exploitation des limites cognitives des consommateurs. Pour illustrer leurs propos, ils s'appuient sur l'impact d'un prix à 9,99\$, perçu, par les consommateurs comme 9 \$ plutôt que 10. Beaucoup plus récemment, dans le prolongement de cette définition, Sunstein (2015) considère comme manipulatoire toute pratique selon laquelle l'entreprise ne donne pas suffisamment au consommateur la capacité de faire un choix réfléchi et délibéré. Danciu (2014) constate que les entreprises manipulent les consommateurs à chaque fois que leurs intérêts ne sont pas alignés avec les leurs. La manipulation marketing revient donc essentiellement à amener le consommateur non plus à répondre à ses propres besoins mais plutôt à servir l'intérêt des entreprises (Calo, 2014).

Beaucoup de pratiques marketing peuvent être considérées comme de la manipulation. Certaines sont relatives à la création de besoins et de nouveaux produits, comme de nouvelles générations de smartphones à quelques mois d'intervalle. D'autres sont plutôt liées aux pratiques de vente avec des techniques organisées telles que les programmes de fidélité (Gatignon et Le Nagard, 2015). Dans le secteur de la distribution, le merchandising, qui consiste à positionner les produits que l'on souhaite voir acheter par le client aux endroits stratégiques, ou la mise en place de parcours obligatoires, peuvent être vus comme manipulatoires. Les enseignes de distribution peuvent également créer une atmosphère propice aux achats d'impulsion. Certains travaux soulignent par exemple le rôle de la musique ou des parfums comme facteurs d'influence du comportement du consommateur sur le lieu de vente (Ben Lallouna Hafsia *et al.*, 2008 ; Rieunier, 2017), pouvant être assimilés à de la manipulation. Tous secteurs confondus, les responsables marketing peuvent également induire le consommateur en erreur par « des effets de cadrage », en omettant de donner certaines informations sur leurs offres (comme par exemple le *sourcing* de leurs matières premières ou les conditions de fabrication de leurs produits) ou en ne lui montrant pas les options dont il est privé lorsqu'il opte pour leur marque. Cette dernière approche, qui s'appuie sur les travaux de Dubuisson-

Quellier *et al.* (2006) et plus récemment de Roux (2018), tend à dépasser une lecture étroite de la manipulation uniquement centrée sur la relation entreprise-consommateur pour l'élargir à l'ensemble des acteurs marchands. Par mimétisme au sein d'un même secteur, des ententes sur des modes de production ou un alignement sur certains standards techniques non remis en cause, les différents acteurs d'un marché évitent aux consommateurs de se questionner sur d'autres réalités possibles. Cela rend difficile d'envisager une « bonne » consommation à l'échelle de la société (Roux, 2018).

Parmi les actions marketing souvent pointées du doigt, la publicité est positionnée comme manipulatoire, dans la mesure où l'on amène le consommateur à faire ce que l'entreprise souhaite. Plusieurs facteurs expliquent cela : la sélection de l'information et l'exagération de la qualité du produit, les arguments fallacieux et le recours aux émotions (Danciu, 2014 ; Gatignon et Le Nagard, 2015). L'utilisation des émotions peut être davantage critiquée que les autres facteurs car en s'appuyant sur des aspects non rationnels du comportement individuel, elle est « considérée comme déviante du fait de l'absence d'information que les consommateurs pourraient ou devraient utiliser » (Gatignon et Le Nagard, 2015). Certains auteurs comme Danciu (2014) considèrent cependant qu'il n'y a manipulation publicitaire que lorsqu'elle est mise en place avec une absence de vérité.

Depuis l'essor d'Internet, de nouvelles façons de manipuler le consommateur sont apparues. C'est le cas par exemple des publicités intrusives. Chouk et Guiot (2016) montrent que le consommateur voit cette intrusion comme une violation de son espace privé puisque cette publicité « s'incruste » littéralement au sein de sa navigation dont il pensait maîtriser les différents paramètres. De fait, hormis les experts d'Internet, le consommateur subit ces publicités qu'il ne peut pas contrôler et peut ainsi facilement devenir un objet de manipulation.

Le développement d'Internet favorise également d'autres façons de manipuler le consommateur. Les technologies nouvelles permettent aux entreprises d'avoir accès à de nombreuses informations sur les profils de consommation et de personnaliser chaque aspect de la transaction avec le consommateur (Calo, 2014), sans qu'il n'en ait forcément connaissance. Une autre possibilité de manipulation sur Internet passe par les évaluations et commentaires positifs postés sur le web par les marques elles-mêmes (Dellarocas, 2006 ; Gatignon et Le Nagard, 2015). Lemonnier et Spencer (2016) jettent la lumière sur ces nouvelles pratiques où les marques promeuvent uniquement les avis positifs les concernant, les avis négatifs étant délaissés voire supprimés ou cachés volontairement. Certaines entreprises vont même jusqu'à payer des sociétés ou des personnes tierces pour rédiger des avis positifs factices sur leur site. Bien que ces pratiques soient interdites par la législation française et européenne, elles existent bel et bien, les marques étant conscientes que les avis positifs en ligne peuvent générer un impact positif important pour elles, les achats se faisant souvent après consultation d'avis et de forums (Dellarocas, 2006).

2.2. La manipulation : une question de perception

Il s'avère ainsi qu'une grande variété de pratiques peuvent être adoptées par les marques pour manipuler le consommateur. Cependant, il n'y a pas unanimité sur le fait de les qualifier de manipulatoires ou pas. Tout dépend de la définition retenue pour la manipulation. La définition se heurte en effet à un manque de consensus. Gatignon et Le Nagard (2015) constatent par exemple que dans l'approche de Sunstein (2015), toutes les activités marketing seraient manipulatoires, la manipulation ayant lieu pour lui dès lors qu'on ne fait pas appel aux capacités des consommateurs à faire un choix réfléchi et délibéré. Un deuxième obstacle se présente quant à la qualification des pratiques des entreprises : comment faire la différence entre la manipulation et des concepts proches tels que l'influence ou la persuasion ? Le psychologue social Robert Cialdini met par exemple les techniques d'influence et de manipulation au même niveau lorsqu'il s'agit de suggérer un consentement ou de provoquer un achat non-désiré au départ (Cialdini, 2004). La persuasion est un autre concept proche que Gatignon et Le Nagard (2015) distinguent de la manipulation uniquement par l'absence du caractère loyal et le manque de neutralité de ses objectifs. Pour dépasser ces obstacles, les deux auteurs appellent à définir plus clairement le concept de manipulation et à bien le différencier des concepts voisins. Ils proposent de retenir des définitions issues de la littérature en psychologie dans lesquelles on parle de manipulation lorsque les tactiques utilisées sont sournoises, trompeuses ou abusives (Lancer 2014, cité par Gatignon et Le Nagard, 2015). Pour eux, il y a manipulation lorsqu'il y a *intention* de profiter de l'ignorance et de la bonne foi des consommateurs (Gatignon et Le Nagard, 2015). Cela va dans le sens de la définition de Sher (2011) qui parle de manipulation quand il y a intention de tromper le consommateur ou de profiter d'une vulnérabilité potentielle. En éliminant les cibles vulnérables par essence, comme les enfants, du champ de réflexion, et en appliquant cette définition, il souligne qu'un outil marketing comme la publicité n'est pas manipulatoire mais que c'est son intégration dans une tactique marketing qui peut l'être. Pour lui, le concept de manipulation *s'applique à une action et nécessite une intention*.

Dans ce contexte, il s'avère délicat d'appréhender la manipulation de façon tranchée. A la difficulté de dire si une tactique marketing particulière est manipulatoire (Danciu, 2014 ; Sher, 2011) s'ajoute celle de délimiter les différences avec des concepts similaires. Une troisième difficulté est liée à l'existence de pratiques marketing avec intention manipulatoire, mais qui ne sont pas perçues comme telles par le consommateur, et, à l'inverse, d'actions marketing sans intention manipulatoire pouvant être perçues comme étant de la manipulation de la part de certains consommateurs. Gatignon et Le Nagard (2015) constatent même une impression générale partagée selon laquelle le marketing est manipulation. A titre

d'exemple, une étude de Nielsen Global Survey (2015)¹ indique que plus de la moitié des consommateurs se montrent désormais méfiants vis-à-vis des marques et de leur sincérité quant aux avis publiés sur leur site et aux publicités qu'elles mettent en avant pour forcer à l'achat.

Or, la plupart des articles traitant de la question de la manipulation se centrent davantage sur l'entreprise et le « marketteur » (Danciu, 2014 ; Dellarocas, 2014 ; Gatignon et Le Nagard, 2015 ; Sunstein, 2015, *etc.*), ne permettant pas ainsi de mettre la lumière sur ce que vit le consommateur. Les difficultés présentées ci-dessus et la subjectivité du consommateur nous amènent pour notre part à adopter la notion de « manipulation perçue ». Tout comme Ling *et al.* (2016) qui appréhendent la manipulation *online* à travers sa perception par les consommateurs, dans la suite de cet article, nous nous plaçons du point de vue du consommateur et nous considérons ainsi qu'il y a manipulation par les marques lorsque ce dernier le pense.

Ce contexte étant posé, quelles que soient les actions des marques et indépendamment de l'intention ou de l'intensité du caractère manipulateur de leurs pratiques, de nombreux consommateurs perçoivent une manipulation et peuvent développer en conséquence un désir de résistance, qui recouvrira différentes formes.

3. LA RESISTANCE DU CONSOMMATEUR : DU DECLENCHEMENT A L'ACTION

Concept complexe à appréhender et à définir (Tinson *et al.*, 2013) et placé dans le cadre plus général des comportements d'opposition, la résistance a parfois été assimilée à l'anti-consommation (Lee *et al.*, 2011) et utilisée pour cerner des phénomènes de boycotts ou de refus de la culture de consommation. Comme le soulignent Hollander et Einwohner (2004), le concept intéresse une littérature multidisciplinaire, manque parfois de précision ou de cohérence et mérite d'être défini de façon claire. Pour Izberk-Bilgin (2010), indépendamment de la définition retenue, il est indéniable que le concept est profondément enraciné dans les sciences sociales et humaines. C'est Peñaloza et Price (1993) qui l'abordent directement pour la première fois dans la littérature marketing et la définissent, en reprenant Poster (1992), comme étant « *la manière dont les individus ou les groupes pratiquent des stratégies d'appropriation en réponse à des structures de domination* ». En la distinguant conceptuellement de la *propension résistante* du consommateur en tant que tendance individuelle stable à s'opposer, Roux (2007, p. 70) définit la résistance comme un « *état motivationnel qui pousse les consommateurs à s'opposer à des pratiques, des logiques ou des discours marchands jugés dissonants, et qui est déclenché par certains facteurs liés au comportement des firmes et au fonctionnement des marchés* ».

¹ Trust in Advertising 2015 -

<http://www.nielsen.com/content/dam/nielsen-global/apac/docs/reports/2015/nielsen-global-trust-in-advertising-report-september-2015.pdf> - Dernière consultation le 12 juin 2018

Cette définition recouvre à la fois le déclenchement, les antécédents et les manifestations du concept.

3.1 Le déclenchement de la résistance

L'état motivationnel prend sa source dans un sentiment d'inconfort que le consommateur va chercher à surmonter de façon consciente ou inconsciente en trouvant une réponse dans son acte de résistance. Selon Roux (2007), le déclenchement suppose la succession de trois phases : d'abord, une force doit être exercée sur le consommateur, ensuite, le consommateur doit percevoir cette force et enfin il va chercher à en annuler l'effet par une sanction idéologique ou économique. A ce titre, la résistance est considérée comme une parade à ce qui est interprété par le consommateur comme une influence voire une manipulation (Butori et Pez, 2012). Dans le cas de la résistance aux programmes de fidélisation, El Euch Maalej et Roux (2012, p. 87) expliquent le rejet de ces programmes par « *les contradictions internes que comporte la coexistence de logiques calculatoire, domestique et industrielle, et les antagonismes qu'elles entretiennent avec d'autres mondes – civique, de l'opinion et de l'inspiration – dont se réclame une fraction des consommateurs* ». Peñaloza et Price (1993) expliquent la résistance par la domination, les effets et les significations produites en masse par l'économie de marché et la société de consommation. Roux (2007) retient également le fonctionnement des marchés comme fait générateur de la résistance et isole de façon plus précise le comportement des firmes comme source de résistance pour le consommateur. Dans certains cas, de par leur nom, leur histoire ou le pays auquel elles sont rattachées, certaines marques peuvent générer une résistance idéologique (Varman et Belk, 2009 concernant la résistance des consommateurs Indiens à la marque *Coca-Cola*) ou religieuse (Izberk-Bilgin, 2012, pour des marques occidentales perçues comme « infidèles » par certains consommateurs turcs). Au final, le consommateur peut développer une résistance contre la société de consommation dans son ensemble, les marques du fait-même de leur existence ou contre les pratiques des entreprises. Dans ce dernier cas, il s'agit pour lui de contester les offres, les prestations ou certaines pratiques et techniques de vente (Butori et Pez, 2012 ; Chalamon *et al.*, 2012). Plus spécifiquement, des comportements de résistance ont pu être mis en évidence vis-à-vis de l'innovation des marques (Claudy *et al.*, 2015 ; Heidenreich et Kraemer, 2015) et de leurs stratégies de *rebranding* (Collange et Bonache, 2015), de la publicité (Cottet *et al.*, 2012 ; Fransen *et al.*, 2015), de la publicité mensongère (Notebaert, 2009), des services d'information en ligne (Yu *et al.*, 2015) ou de géolocalisation (Rodrigues Goncalves *et al.*, 2014) ainsi que des outils de recrutement (Butori et Pez, 2012) et de fidélisation (El Euch Maalej et Roux, 2012 ; Pez, 2012) des clients.

3.2 Les manifestations de la résistance

La résistance peut se manifester de façon active ou passive. Ainsi, il est possible pour le consommateur de résister passivement ou dans le silence comme il peut résister activement en exprimant clairement et publiquement son opposition. La réaction du consommateur va précisément dépendre du type de force exercée et la façon dont il va percevoir son effet. Bien souvent perçue comme inacceptable, cette force va susciter des émotions négatives chez lui, le poussant à adopter une attitude défavorable génératrice de son comportement résistant.

La résistance peut également être individuelle ou collective. Bouillé et Robert-Demontrond (2016) identifient trois niveaux de résistance chez le consommateur : le niveau micro, qui se manifeste à travers les actions de résistance à l'échelle individuelle, le niveau macro qui se traduit dans une action collective et le niveau méso, qui se matérialise dans une résistance mêlant l'individuel et le collectif. Plusieurs recherches relatent des formes collectives de résistance à travers par exemple les communautés de marques ou les sous-cultures (Dalli et Corciolani, 2008 ; Roux, 2007 ; Yurdakul et Atik, 2016). Elles montrent comment les mouvements collectifs de consommateurs peuvent faire évoluer un marché dans sa globalité du moment qu'ils sont empreints de motivation et de détermination (Weijo *et al.*, 2018). A l'opposé, si le consommateur souhaite agir seul, il peut par exemple se plaindre et prendre contact avec les différents représentants de la marque comme le Service Client ou le Service Après-Vente. Il peut également se détourner la marque et ses produits à sa simple échelle au profit de la concurrence. Néanmoins, avec l'essor d'Internet et des réseaux sociaux, le consommateur est davantage tenté d'agir en groupe et de revendiquer son litige qu'il espère commun à d'autres consommateurs. Cela permet de créer un mouvement de foule et générer un relais d'informations négatives sur le produit ou la marque ayant provoqué le mouvement de résistance. Ce type d'action collective suppose selon Roux (2012) quatre étapes qui sont : (1) problématiser le préjudice causé et la réaction à avoir, (2) et (3) intéresser puis enrôler des individus ayant subi ou perçu ce préjudice et (4) mobiliser toutes les parties prenantes directement ou indirectement liées à cette action collective de résistance.

En s'étalant sur un continuum oscillant entre le discret et le déclaré (Peñaloza et Price, 1993), l'individuel et le collectif, et de l'évitement à la rébellion (Fournier, 1998), plusieurs stratégies de résistance sont observées chez le consommateur. Parmi elles, Yurdakul et Atik (2016) citent les stratégies de boycott, de non-consommation, de baisse de la consommation, de simplicité volontaire ou de partage illégal de musique. Dans le contexte particulier de la résistance au traitement de faveur comme outil de recrutement de clientèle, Butori et Pez (2012) identifient, selon la façon dont le consommateur perçoit le déclencheur, quatre stratégies possibles : l'évitement systématique, l'évitement, le rejet et l'acceptation opportuniste. Dans le cadre des publicités intrusives sur Internet, Chouk et Guiot (2016) constatent l'existence de

plusieurs stratégies de résistance dont le boycott avec par exemple la participation à des mouvements « anti-pub » ou l'évitement avec le choix pour le consommateur de quitter les sites qu'il estime polluants pour sa navigation en ligne. Toujours dans le cadre de la publicité, Fransen *et al.* (2015) mettent en valeur trois types de stratégies : l'évitement, la contestation et « *l'empowerment* ». Dans cette configuration de prise de pouvoir, le consommateur se sent conforté dans ses attitudes et peut par exemple développer activement ses propres arguments plutôt que de s'approprier ceux de l'émetteur du message publicitaire.

3.3 La résistance du consommateur à l'ère d'Internet

Si les actes de résistance du consommateur existent depuis très longtemps, Internet les a exacerbés et leur a donné de nouvelles formes. D'une part en étant un terrain favorable pour amplifier le déclenchement de la résistance et d'autre part en jouant un rôle facilitateur des stratégies de réponse développées par les consommateurs et notamment de façon plus collective. Chalamon *et al.* (2012) mettent en exergue le web comme un outil amplificateur des actions traditionnelles de résistance permettant plus facilement que dans le cadre *offline* de mobiliser et de coordonner des actions collectives. Ils mettent également en valeur le caractère viral et collaboratif qu'Internet offre, notamment avec les réseaux sociaux. En étudiant la résistance *online* développée suite à la campagne gouvernementale en faveur d'HADOPI², Odou *et al.* (2017) montrent comment des méso-acteurs (en l'occurrence les webzines) arrivent à activer des « réseaux dormants » pré-existants et à les mobiliser pour une cause plus large autour de la liberté sur Internet. Dans ce cadre, une action peut très vite se propager, souvent de façon anonyme, en protégeant donc les différentes parties impliquées. Cette cyber-résistance pousse les entreprises à orienter autrement leur relation avec le consommateur en adoptant une stratégie répressive, préventive ou de coopération (Chalamon *et al.*, 2012).

Si la littérature marketing développée depuis une trentaine d'années s'est penchée sur le concept de résistance, de son déclenchement à ses conséquences, en passant par ses différentes manifestations *offline* et *online* et par les stratégies développées aussi bien par les consommateurs que les marques, peu de recherches se sont intéressées au profil des consommateurs résistants. Banikema et Roux (2012) conduisent l'une des rares recherches présentant une typologie des consommateurs résistants. En développant le construit de propension à résister du consommateur, elles mettent en avant l'existence de deux profils de consommateurs : celui qui est dans l'affirmation de soi et qui tend à ne pas se laisser déstabiliser par des tentatives d'influence et celui

² HADOPI : La Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet est une autorité publique indépendante française créée en décembre 2009. Elle a pour mission d'encourager le développement de l'offre légale, de la protéger et de la réguler, et d'observer l'utilisation licite et illicite des œuvres (Source : hadopi.fr)

qui est dans la protection de soi, et qui tend à se protéger des influences extérieures. D'autres recherches identifient des profils de consommateurs résistants dans des contextes spécifiques. C'est le cas de Chouk et Guiot (2016) concernant la publicité intrusive sur Internet. Ils mettent en avant trois profils distincts : les « idéologues » qui perçoivent une manipulation de la part de la marque et qui vont participer à des mouvements collectifs « anti-pub » par exemple ; les « fatalistes » qui vont subir ces publicités et les intégrer au processus même de leur navigation en ligne ; et les « désarmés » qui ne veulent pas subir ces publicités vont tenter de quitter les sites qu'ils estiment polluants pour leur navigation en ligne. Dans le contexte très particulier de la résistance aux bals de promo au sein de la communauté estudiantine américaine, Tinson *et al.* (2013) mettent en valeur quatre profils de résistants : les « identitaires » (le bal, ce n'est pas pour moi), les « émotionnels » (qui rejettent l'idée en elle-même), les « protecteurs d'identité » (j'accepte l'idée mais n'y adhère pas) et les « indifférents » (j'y vais mais je réduis ou change ma consommation). En dehors de ces trois recherches, notre revue de littérature ne fait apparaître aucune autre catégorisation de consommateurs résistants. C'est ce gap que notre travail souhaite combler en identifiant différents profils de consommateurs résistant aux marques.

4. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Cette recherche s'appuie sur une méthodologie qualitative qui s'explique par le caractère exploratoire de l'étude.

Quatorze entretiens semi-directifs ont été conduits. Tous impliqués dans leur mode de consommation, les répondants se répartissent de façon égale entre les deux sexes, sont issus de catégories socioprofessionnelles variées, de régions diverses et sont âgés de 21 ans à 69 ans. Les entretiens ont eu une durée oscillant entre 35 minutes et 1h05 et se sont tous déroulés pendant l'été 2016.

Le guide d'entretien aborde deux grands thèmes :

- la manipulation des consommateurs, et couvre leur relation aux marques, la perception des outils et techniques marketing et la position à l'égard de la manipulation.
- la résistance du consommateur, en s'intéressant à son déclenchement, ses manifestations et ses conséquences sur le rapport aux marques. C'est la résistance aux marques et non pas à la société de consommation dans sa globalité qui est étudiée.

Une fois toutes les données récoltées et retranscrites, une analyse de contenu classique a été opérée et s'est faite manuellement.

5. RESULTATS ET ANALYSE

Notre étude fait émerger trois principaux résultats. Ils concernent une variabilité de perception de la manipulation, ses différentes matérialisations, les stratégies de résistance et les profils des consommateurs résistants.

5.1 La perception de la manipulation : une affaire personnelle

Les consommateurs utilisent plusieurs termes pour parler de manipulation : « surconsommation », « pression », « incitation à l'achat », « matraquage », « martelage ». Ainsi, pour Florence, « ... *la manipulation c'est quand ça entraîne du gâchis, de la surconsommation et une mauvaise utilisation des produits* » tandis que pour Hubert, « ... *je le relie à la pression, l'incitation à l'achat, t'as souvent le sentiment qu'on veut te piéger* ». Le terme utilisé peut refléter le niveau auquel le consommateur place l'action marketing pour qu'elle soit perçue comme manipulatoire. Certains consommateurs, vont même jusqu'à pointer du doigt la volonté des marques de manipuler les cibles les plus fragiles. Florence pense qu'« *on se surcharge à cause de toutes ces consommations et on est nombreux à aller au-delà de ce dont on a besoin et certaines personnes au-delà de leurs moyens* ». Pour Paul « *il y a trop de personnes qui sont amenées à consommer un type de produit comme Apple avec l'iPhone (...) c'est devenu le produit à avoir, donc même les moins aisés en possèdent un* ».

En revanche, il apparaît que certaines pratiques peuvent être perçues comme manipulatoires par certains consommateurs et pas nécessairement manipulatoires par d'autres. Pour Bernadette par exemple, on ne peut pas parler de manipulation alors que les marques font finalement « leur travail » : « *manipulation est un grand mot pour moi ce sont des procédés un peu grossiers qui tentent de nous faire consommer alors qu'on en a pas besoin* ».

5.2 Les trois grandes matérialisations de la manipulation perçue

Quel que soit le terme utilisé par les consommateurs et leur approche de la manipulation des marques, ils en citent trois manifestations :

De façon anecdotique, certains citent le packaging et les couleurs utilisées pour la mise en scène des produits en magasin comme source potentielle de manipulation des marques. C'est le cas d'Alexandre qui évoque « *les emballages et les couleurs qui permettent d'identifier un produit en insistant sur des caractéristiques que l'on retient* » et de Corinne pour qui « *... tout ce qui fait vendre et en particulier le packaging, je me suis vue m'arrêter pour regarder et tester des produits juste parce qu'ils étaient beaux* ». L'explication est simple : cela éveille leur curiosité et les

pousse à s'intéresser à un produit qu'ils n'auraient pas regardé dans un autre contexte.

Les campagnes de mailing sont également citées comme une autre manifestation de la manipulation : « *pour moi c'est les campagnes médias, le mailing* » (Sosthène), « *les mails personnalisés* » (Bruno), « *c'est clairement tout ce qui touche (...) au rabâchage par le mailing* » (Hubert), « *je déteste les campagnes de mailing parce que ça pollue ma boîte mails* », (Régine).

En plus de ces deux sources de manipulation, il ressort de notre analyse que les offres promotionnelles constituent la manifestation de la manipulation la plus activement dénoncée. Selon les individus interrogés, toutes les formes de promotion reflètent la volonté des marques de les duper. C'est ainsi que pour Anaïs, « *les soldes ça permet de répondre aux petits budgets mais bon ça entretient aussi la société de consommation* » alors que selon Florence « *c'est vraiment te tromper et te faire croire que t'as un besoin alors que non* ». Yoni dénonce quant à lui les rayons promotions en disant que « *c'est mis en avant exprès pour que tu passes devant, [...] y a beaucoup d'arnaques derrière sur les prix aux kilos avec tant de % gratuits* ». L'aspect manipulateur de la promotion se matérialise de différentes façons mais toujours pour un même résultat : « *les remises sur le deuxième ou troisième produit acheté c'est vraiment un appât, [...] on peut avoir plus pour moins cher mais c'est invasif et ça pousse à la surconsommation* » (Henri), « *c'est vraiment créer un besoin dans le subconscient du consommateur* » (Sosthène), « *les promotions ça veut dire qu'on te vole le reste de l'année* » (Florence).

5.3 Les stratégies des consommateurs face à la manipulation des marques : entre résignation et combativité

Lorsqu'elle est perçue par les consommateurs, la pression des outils marketing suscite deux types de stratégie : résignée ou combative. Les « résignés » pensent ne pas faire le poids face à une marque : « *ma petite voix de consommatrice vaut rien à côté* » (Anaïs), « *clairement on est trop petit face à une marque* » (Yoni), « *devant une grosse entreprise tu fais pas le poids, je suis qu'un particulier* » (Florence). Cela ne préjuge pour autant d'une absence de résistance mais cette dernière, si elle s'exprime sera plutôt de nature passive. D'autres consommateurs déclarent en revanche avoir la volonté de conserver leur libre-arbitre et avoir le choix final de s'opposer ou non à la marque. « *le consommateur peut reprendre le pouvoir et se faire justice soi-même* » (Paul), « *tu arrives toujours à user de ton pouvoir de consommateur et de faire valoir tes droits* », (Florence), « *il faut se défendre et montrer que les consommateurs doivent être respectés* » (Bernadette). Ces consommateurs souhaitent aujourd'hui rééquilibrer leur relation avec la marque et savent qu'ils peuvent avoir recours à plusieurs moyens d'action pour affirmer, de façon combative, leur résistance.

Certains consommateurs agissent de façon individuelle à l'instar de Yoni et Anaïs, qui peuvent se légitimer par le manque de pertinence de donner sa chance deux fois à une marque, ou Bruno qui évoque le manque de respect de la part de la marque pour rompre ses relations avec elle.

Lorsque le mode d'action est collectif, trois principaux moyens de résistance se dégagent dans leur discours : le boycott, l'exploitation des réseaux sociaux pour diffuser un « *bad buzz* » et le recours aux associations de consommateurs. Le passage par les réseaux sociaux est justifié par la puissance qu'ils représentent aujourd'hui dans notre mode de consommation. Selon Paul, « *avec les réseaux sociaux nous pouvons décrire et révéler les agissements d'une société rapidement, avec un post sur Twitter ou Facebook ça peut vite se retourner contre la marque* ». Pour Florence, « *on se plaint souvent sur les réseaux sociaux et les forums* » tandis que Sosthène déclare qu'« *à l'ère de l'essor des réseaux sociaux le champ des possibilités est infini* », dans la lignée de Daniel pour qui « *le mieux ce serait de passer par un outil moderne comme [...] les réseaux sociaux* ».

Le recours aux associations de consommateurs est une dernière alternative collective à laquelle pensent plusieurs consommateurs : « *... mon réflexe si c'est grave c'est de passer par les associations de consommateurs* » (Florence), « *je ferai appel à une association de consommateurs* » (Henri), « *se tourner vers des associations ou 50 millions de consommateurs* », (Sosthène), « *on peut aussi contacter 50 millions de consommateurs* », (Alexandre), « *si un groupe, une asso est constitué pour se défendre par rapport à un abus avéré alors je pense que je m'y joindrai* » (Régine). Certains consommateurs vont plus loin en se disant prêts à constituer leur propre association. C'est ainsi qu'Anaïs déclare « *si on est plusieurs dans le même cas je pourrais penser à créer une petite association de consommateurs* ».

5.4 Les différents profils de consommateurs vis-à-vis de la résistance

L'étude empirique met en évidence une variabilité des réactions de résistance selon le degré de contrôle que le consommateur souhaite ou peut s'octroyer par rapport à sa consommation. Elle permet de dresser les différents portraits du consommateur résistant et de dégager quatre profils différents : l'expérimenté, le réservé, l'optimisateur et l'indifférent.

L'étude révèle que les consommateurs *expérimentés* sont davantage prêts à agir et réagir en groupe face à une ou plusieurs marques par rapport auxquelles ils estiment être sur un même pied d'égalité. Par opposition, les consommateurs *indifférents* n'attachent pas une grande importance aux marques qu'ils consomment. Ils recherchent avant tout l'habitude et la sécurité des produits consommés au quotidien. S'ils sont déçus par une marque, ils résistent individuellement et se dirigent vers d'autres marques et produits sans clamer publiquement leur résistance. Plus

concernés mais plus méfiants que ces derniers, les consommateurs *réservés* souhaitent maintenir le cadre de leur consommation et sont peu attirés par l'innovation, même si leur curiosité pourrait les pousser à tester un nouveau produit pour lequel ils auraient demandé conseil dans leur entourage. Fatigués et opprésés par la publicité, ils n'hésiteraient pas à faire appel à des associations de consommateurs pour contrer les manipulations marketing des marques en s'appuyant sur la force d'un collectif. Enfin, plus sages mais non moins vigilants, les consommateurs *optimisateurs* prennent un recul certain par rapport aux techniques marketing des marques qu'ils seraient toutefois prêts à dénoncer en groupe s'ils ont été touchés dans leur intégrité. Au final, les *indifférents* semblent privilégier un mode d'action individuel alors que les trois autres profils semblent opter pour un mode d'action collectif.

6. DISCUSSION ET IMPLICATIONS MANAGERIALES

L'impression d'une manipulation généralisée, soulignée par Gatignon et Le Nagard (2015), ne se confirme pas dans notre échantillon. Néanmoins, les différences de perceptions nous confortent dans la nécessité de nous concentrer non pas sur la réalité, fondée ou non de la manipulation, mais bien sur la perception qu'en a le consommateur. Ce constat doit amener les entreprises à une plus grande vigilance. En effet, certaines pratiques marketing peuvent être perçues comme manipulatoires sans que l'entreprise n'ait eu l'intention de manipuler le consommateur et sans même qu'elle n'en ait conscience. Or, comme le souligne Izberk-Bilgin (2010), les stratégies à mettre en place par les entreprises face aux actions de résistance font partie d'un champ encore peu étudié en marketing. Les entreprises ont pourtant intérêt à s'assurer, a posteriori, de la bonne perception des messages qu'elles délivrent. L'enjeu pour elles est que la perception d'une manipulation induit une réaction de la part du consommateur. C'est le troisième niveau d'action souligné par Roux (2007). Cette réaction peut recouvrir différentes formes : notre terrain met en évidence deux stratégies de résistance, résignée ou combative, deux modes d'action, individuel ou collectif, le tout caractérisant quatre grands profils de consommateurs : l'indifférent, l'expérimenté, le réservé et l'optimisateur.

Les stratégies déployées sont de deux ordres : résignées ou combatives. Dans notre étude, ces résultats concernent la perception des manipulations marketing au sens large. Ils sont en cohérence avec les travaux de Fransen *et al.* (2015), qui concernaient uniquement la publicité. Il semblerait donc que les stratégies de résistance ne dépendent pas directement des supports/techniques marketing utilisés ou tout au moins, sont similaires. Ils sont en ligne avec ceux de Banikema et Roux (2012), les stratégies que nous mettons en avant pouvant correspondre respectivement aux comportements de protection de soi ou d'affirmation de soi qu'elles mettent en exergue.

De plus, ces stratégies identifiées mettent en lumière deux modes d'action, individuelle ou collective, représentatifs des différents niveaux micro, macro et méso définis par Bouillé et Robert-Demontrond (2016).

Concernant les réactions collectives, trois grands types ont été mis en avant : le boycott, le recours à des associations ou le recours aux réseaux sociaux. Les associations de consommateurs sont envisagées, par nos répondants, comme de réels relais. Certes, le web via les réseaux sociaux en particulier, permet une diffusion rapide et large des informations, mais il nécessite comme le souligne Roux (2007) de problématiser le préjudice causé et la réaction à avoir, d'intéresser puis d' enrôler des individus concernés et enfin de mobiliser toutes les parties prenantes. Les associations de consommateurs peuvent apporter un soutien et même pouvoir porter ces différentes actions. Donc loin de s'opposer, ces différents modes d'organisation de la résistance peuvent agir de façon complémentaire.

Notre étude a également permis de proposer différents profils de résistance des consommateurs à une manipulation perçue de façon générale. En cela, elle prolonge les deux études précédentes qui s'attachaient à analyser les profils de résistance en général (Banikema et Roux, 2012) ou pour la publicité intrusive sur le web (Chouk et Guiot, 2016). Si le contexte des bals de promo (Tinson *et al.*, 2013) est éloigné de nos préoccupations et ne justifie pas de comparaisons, nous pouvons constater que nos résultats s'avèrent complémentaires de ceux de Chouk et Guiot (2016). Ces derniers ont identifié trois profils de consommateurs, finalement caractérisés par le type de mode de réaction : les fatalistes qui ne résistent pas, les désarmés qui agissent de façon plutôt individuelle et les idéologues, agissant de façon collective. Dans notre étude, les indifférents ont un mode d'action individuel alors que les trois autres profils agissent de façon collective.

Il n'existe donc pas un mais des consommateurs qui résistent. Il serait intéressant de poursuivre cette analyse par un terrain quantitatif afin d'étudier plus précisément le lien entre profils de consommation, stratégies de résistance et modes d'action.

Néanmoins, il convient de limiter un peu nos propos relatifs à la manipulation des marques. En effet, la manipulation ne vient pas toujours des marques seules. En effet, certains consommateurs ou influenceurs, partenaires de marques, se retrouvent être un maillon de la stratégie marketing perçue comme manipulatoire. Les distributeurs peuvent également contribuer à une manipulation par leur stratégie de rayonnement ou de promotion. La manipulation peut ainsi venir de nombreuses parties prenantes qu'il pourrait être intéressant d'étudier.

Enfin, si la perception de la manipulation n'est pas toujours liée à une manipulation effective, de nombreuses pratiques manipulatoires existent bel et bien, notamment dans la publicité, et ne sont pas difficiles à prouver (Danciu, 2014 ; Gatignon et Le Nagard, 2015). Cela souligne le rôle de l'ensemble des acteurs : entreprises, publicitaires, consommateurs mais aussi régulateurs. En France, l'autorité de

régulation professionnelle de la publicité ARPP veille sur les pratiques en la matière. Dans son rapport de 2016 quant aux pratiques vertes, l'organisation précisait que 93 % des publicités sur les 23 569 étudiées en 2015 sont conformes aux dispositions déontologiques. Les travaux académiques font également réfléchir les professionnels en élargissant le périmètre de réflexion au marketing dans sa globalité. Par exemple, Gatignon et Le Nagard (2015) racontent comment les récents travaux font avancer la pensée et le positionnement de l'Association Américaine de Marketing (AMA) sur ce sujet. Au niveau français, la définition du marketing proposée en 2015 par le Bureau de l'AFM intègre des points tels que le caractère équitable et durable de la valeur créée. Il y a donc un positionnement institutionnel fort sur ce sujet d'un marketing plus intègre. Cela rejoint finalement l'approche de White (1921) il y a bientôt un siècle qui considère que le marketing est de nature éthique et que la clé d'un succès large et durable pour tous réside dans une pratique éthique... quand bien même elle serait stimulée par la résistance de certains consommateurs.

RÉFÉRENCES

- D'Almeida F., (2006). *La manipulation*, PUF, Paris, 2^{ème} édition.
- ARPP - Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité, ADEME (2016). *Publicité et environnement*. 8^{ème} rapport d'étude.
- Banikema, A., Roux, D. (2012). La propension à résister du consommateur : contribution à l'étude d'une disposition à s'opposer aux tentatives d'influence marchande. *Recherche et Applications en Marketing*, 29 (2), 34-59.
- Ben Lallouna Hafsia, H., Bakini Driss, F.E., Zghal, M. (2008). L'influence des facteurs d'ambiance sur le comportement du consommateur : musique ou silence ?. *La Revue des Sciences de Gestion*, 234, 97-105.
- Bouille, J., Robert-Demontrond, P. (2016). Webactivism and the dynamics of consumerist resistance; Analytical framework and experimental study. *RIMHE / Revue Intredisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, 4 (24), 3-23.
- Butori, R., Pez, V. (2012). Le traitement de faveur comme outil de recrutement de clientèle : le problème de la résistance du consommateur. *Recherche et Applications en Marketing*, 27 (4), 39-58.
- Calo, R. (2014). Digital market manipulation. *The George Washington Law Review*, 82(4), 996-1050.
- Chalamon, I., Chouk, I., Guiot, D. (2012). La cyber-résistance du consommateur - Quels enjeux pour les entreprises? *Décisions Marketing*, 68, 83-88.
- Chouk, I., Guiot, D. (2016). *Comment se protéger contre la publicité intrusive sur Internet ?* in. Protection des Consommateurs - Les nouveaux enjeux du consumérisme. D. Roux et L. Nabec (coord), EMS, Paris.

- Cialdini, R. (2004). *Influence et manipulation*. First, Paris.
- Claudy, M.C., Garcia, R., O'Driscoll, A. (2015). Consumer resistance to innovation - a behavioral reasoning perspective. *Journal of the Academy of Marketing Science*, 43, 528-544.
- Collange, V., Bonache, A. (2015). Overcoming resistance to product rebranding. *Journal of Product & Brand Management*, 24 (6), 621-632.
- Cottet, P., Ferrandi, J.M., Lichtle, M.C. (2012). Les consommateurs résistants à la publicité - Leurs principales actions et motivations. *Décisions Marketing*, 68, 25-36.
- Dalli, D., Corciolani, M. (2008). Collective forms of resistance: The transformative power of moderate communities - Evidence from BookCrossing case. *International Journal of Market Research*, 50 (6), 757-775.
- Danciu, V. (2014). Manipulative marketing: persuasion and manipulation of the consumer through advertising. *Theoretical and Applied Economics*, 21 (2-591), 19-34.
- Dellarocas, C. (2006). Strategic manipulation of internet opinion forums: implications for consumers and firms. *Management Sciences*, 52 (10), 1577-1593.
- Dubuisson-Quellier, S., Navarrete, M., Pluvinage, J. (2006). Les organisations de producteurs au coeur de la valorisation de la qualité des fruits : Une diversité de stratégies en Rhône-Alpes. *Economie Rurale*, 292, 18-34.
- El Euch Maalej, M., Roux, D. (2012). Répertoires de critiques et conflits des mondes: une approche conventionnaliste des programmes de fidélisation. *Recherche et Applications en Marketing*, 27 (4), 59-94.
- Fournier, S. (1998). Consumer resistance: Societal motivations, consumer manifestations and implications in the marketing domain. *Advances in Consumer Research*, 25, 88-90.
- Fransen, M.L., Verlegh, P.W.J, Kirman, A., Smit, E.G. (2015). A typology of consumer strategies for resisting advertising and a review of mechanisms for countering them. *International Journal of Advertising*, 34 (1), p. 6-16.
- Gatignon, H., Le Nagard, E. (2015). Manipulating consumers is not marketing: A commentary on Cass R. Sunstein's "Fifty Shades of Manipulation". *Working paper series*, INSEAD.
- Hanson, J.D., Kyser, D.A. (1999). Taking behavioralism seriously: some evidence of market manipulation. *Harvard Law Review*, 112 (7), 1420-1571.
- Heidenreich, S., Kraemer, T. (2015). Innovations – Doomed to fail? Investigating strategies to overcome passive innovation resistance. *Journal of Product and Innovation Management*, 33 (3), 277-297.
- Hill, R.P., James, C. W (1989). Mood manipulation research: an examination of

- potential confounding effects. *Journal of Marketing Research*, 26. 97. 10.2307/3172672.
- Hollander J. A., Einwohner R. L. (2004). Conceptualizing resistance. *Sociological Forum*, 19 (4), 533–554.
- Izberk-Bilgin E. (2010). An interdisciplinary review of resistance to consumption, some marketing interpretations, and future research suggestions. *Consumption Markets & Culture*, 13 (3), 299-323.
- Izberk-Bilgin E. (2012). Infidel brands: Unveiling alternative meanings of global brands at the nexus of globalization, consumer culture, and Islamism. *Journal of Consumer Research*, 39 (4), 663-87.
- Kotler P., Keller K., Manceau D. (2015). *Marketing Management*. Pearson.
- Lanotte H., Rossi D. (2014). Information versus persuasion : la controverse autour de l'impact de la publicité sur les préférences des consommateurs. *L'Actualité Economique*, 90 (1).
- Lee M., Roux D., Cherrier H., Cova B. (2011). Anti-consumption and consumer resistance: concepts, concerns, conflicts and convergence. *European Journal of Marketing*, 45 (11-12), 1680-1687.
- Lemonnier N. Et Spencer T. (2016). *Altération des avis en ligne : quels moyens pour protéger les consommateurs ?* in. Protection des Consommateurs - Les nouveaux enjeux du consumérisme. D. Roux et L. Nabec (coord), EMS, Paris.
- Ling P., Geng C., Mengzhou Z., Chunyu L. (2016). Consumer perceptions of online review deceptions: an empirical study in China. *Journal of Consumer Marketing*, 33 (4), 269-280.
- Murray J.B., Ozanne J.L. (1991). The critical imagination: Emancipatory interests in consumer research. *Journal of Consumer Research*, 18 (2), 129-144.
- Notebaert J.F. (2009). L'éco-blanchiment : une stratégie à risque face à la résistance des consommateurs. *Décisions Marketing*, 53, 71-74.
- Odou Ph., Roberts G., Roux D. (2017). Co-producing cyber protest: Mesomobilization in the digital age. *Consumption, Markets and Culture*, 21 (1), 42-64.
- Penaloza L., Price L. (1993). Consumer resistance: A conceptual overview. *Advances in Consumer Research*, 20, 123-128.
- Pez V. (2012). Comprendre les comportements de rejet de certains consommateurs face aux programmes de fidélité. *Décisions Marketing*, 68, 37-46.
- Rieunier S. (2017). Marketing sensoriel et expérientiel du point de vente. Dunod, Paris, 5^{ème} édition.

- Rodrigues Goncalves L., De Pechpeyrou P., Benavent C. (2014). Jusqu'où les consommateurs acceptent-ils d'être géolocalisés ? *Revue Française du Marketing*, 248 (3), 27-42.
- Roux D. (2007). La résistance du consommateur : proposition d'un cadre d'analyse. *Recherche et Applications en Marketing*, 22 (4), 59-80.
- Roux D. (2012). Au-delà des réclamations : comprendre et gérer les litiges. *Décisions Marketing*, 67, 49-62.
- Roux D. (2018). *Morale, calcul et consommation : parce que nous le valons bien*. in D. Desjeux et Ph. Moati (eds.), (Dé)penser la consommation, EMS, Collection Societing.
- Sher S. (2011). A framework for assessing immorally manipulative marketing tactics. *Journal of Business Ethics*, 102, 97-118.
- Stockl V. E., Luedicke M. K. (2015). Doing Well while Doing Good? An Integrative Review of Marketing Criticism and Response. *Journal of Business Research*, 68 (12), 2452–2463.
- Sunstein C.R. (2015). Fifty shades of manipulation. Preliminary draft https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2565892.
- Tadajewski M., Maclaran P. (eds.), (2009). *Critical marketing studies*. Three-volume set, London, Series: Sage Library of Marketing.
- Tinson J., Close A., Tuncay Zayer L., Nuttal P. (2013). Attitudinal and behavioral resistance: A marketing perspective. *Journal of Consumer Behaviour*, 12, 436-448.
- Varman R., Belk R.W. (2009). Nationalism and ideology in an anti-consumption movement. *Journal of Consumer Research*, 36 (4), 686-700.
- Weijo H., Martin D., Arnould E.J. (2018). Consumer Movements and Collective Creativity: The Case of Restaurant Day. *Journal of Consumer Research*, <https://doi.org/10.1093/jcr/ucy003>.
- White P. (1921). *Market analysis, its principles and methods*. Mc-Graw-Hill, New York.
- Yu C.S, Li C.K, Chantatub W. (2015). Analysis of consumer e-lifestyles and their effects on consumer resistance to using mobile banking: Empirical surveys in Thailand and Taiwan. *International Journal of Business and Information*, 10 (2), 198-231.
- Yurdakul D., Atik D. (2016). Coping with poverty through internalization and resistance: The role of religion. *Journal of Macromarketing*, 36 (3), 321-336.

L'émergence est-elle compatible avec le développement durable ? Le cas du Plan Sénégal Emergent

BY/PAR **BRUNO BOIDIN**

CLERSE, Université de Lille, Bruno.boidin@univ-lille.fr

ABSTRACT

This article seeks to examine the role of sustainable development in the Plan Sénégal Emergent (Emerging Senegalese Programme). We conducted simultaneously a survey of institutional documents dedicated to PSE and a qualitative study with socioeconomic actors. The results show that PSE is based on an orthodox conception of sustainable development and focused on a weak sustainability approach. Regarding the qualitative study, interviewees are sceptical about PSE and have priority expectations in terms of social services, employment and healthy environment. Grey areas and ambiguities of PSE are finally discussed.

Keywords: Sustainable development; emergence; Senegal.

RESUME

Cet article examine la place du développement durable dans le Plan Sénégal Emergent. Partant du constat que les notions d'émergence et de développement durable sont toutes deux particulièrement présentes dans les discours publics, nous avons conduit en parallèle une étude des documents institutionnels consacrés au PSE et une enquête exploratoire auprès d'acteurs socioéconomiques. L'objectif est d'identifier le modèle de développement durable sous-jacent au PSE et de comparer celui-ci avec la perception qu'ont les acteurs de terrain. Les résultats montrent que le PSE repose implicitement sur une conception orthodoxe en soutenabilité faible du développement durable avec cependant une double face : l'une axée sur la recherche prioritaire d'une croissance extravertie, l'autre fondée sur une logique interne de réponse aux demandes sociales. Du côté des acteurs socioéconomiques interviewés, plusieurs facettes d'un scepticisme vis-à-vis du PSE apparaissent et s'accompagnent d'attentes prioritairement orientées vers l'amélioration de l'accès aux services sociaux, à l'emploi et à un environnement sain. Une réflexion sur les zones d'ombre et les contradictions du PSE est alors proposée.

Mots-clés : Développement durable, émergence, Sénégal

JEL Classification: Q01, O10, 055

1. INTRODUCTION

A l'instar d'un nombre croissant de pays africains, le Sénégal est récemment entré dans l'ère de l'émergence tant sur le plan rhétorique que sur celui des politiques publiques, après des décennies de politiques dites de développement puis de lutte contre la pauvreté. Le Plan Sénégal Emergent (PSE), lancé par l'Etat sénégalais sous la présidence de Macky Sall en 2014 avec un objectif de long terme fixé en 2035, marque le début officiel de ce mouvement même si, en réalité, la notion d'émergence avait déjà été mobilisée par l'ancien président Aboulaye Wade (et même initiée par Abou Diouf) avec de grands travaux d'infrastructures. Le Sénégal rejoint alors les pays à faible revenu qui se proclament comme les futurs pôles d'attractivité internationale.

Au-delà de la rhétorique institutionnelle déjà bien installée autour du concept d'émergence, le lancement du PSE initie un mouvement structurel de re-planification du développement. Tandis que les décennies d'ajustement marquent un coup d'arrêt à l'interventionnisme public dans les affaires économiques, les plans d'émergence semblent remettre l'Etat au centre de la stratégie économique nationale. Ce mouvement est cependant ambigu à plusieurs égards. Notre article s'intéresse à ces ambiguïtés à travers un angle d'attaque particulier : la soutenabilité de l'émergence au sens de la compatibilité voire de l'existence d'un cercle vertueux entre émergence et développement durable ou, au contraire, d'une incompatibilité entre ces deux facettes de la planification. Le rôle de l'Etat doit également être éclairci par rapport à cette ambition de développement durable dans un contexte où l'objectif principal demeure le développement par la croissance du volume des affaires.

En effet le PSE, comme de nombreux autres plans d'émergence, annonce accorder une place importante au développement durable, au point d'en faire l'un des trois axes de son agenda. Notre objectif est alors d'examiner l'effectivité du développement durable dans le PSE.¹ Le caractère souvent systématique de la présence du terme développement durable dans la plupart des documents de politique économique des pays en développement conduit à s'interroger sur le modèle de développement durable sous-jacent et sur l'articulation recherchée entre développement durable et croissance. Ainsi, ces deux derniers termes sont présentés dans le PSE comme inéluctablement associés, dans une relation « gagnant-gagnant » qui ne laisserait aucun doute sur les effets positifs de la croissance en termes environnementaux et sociaux. Un examen plus approfondi du PSE permet de mettre en évidence les contradictions et les zones d'ombre de cette approche.

Un aspect important de cette recherche est que nous avons pris le parti de travailler sur deux catégories de sources empiriques différentes afin d'en faire le matériau de départ. De ce point de vue, notre démarche est abductive.² Elle part de constats de terrain surprenants pour les analyser au regard de ce que les théories peuvent en dire. Le terrain n'est donc pas considéré de façon

¹ L'article présenté ici concerne le premier PSE recouvrant les années 2014 à 2018. Une seconde phase du PSE a été lancée après la réélection de Macky Sall en 2019.

² Le concept d'abduction (Peirce 1965, 2002) est initialement posé par Aristote à côté de la déduction et de l'induction. Enoncée de façon simple, l'abduction consiste à partir des faits et des données surprenants au regard des croyances dominantes des chercheurs, puis à élaborer des hypothèses. A l'inverse de l'induction pure qui donne au chercheur la responsabilité d'ordonner le réel à partir du terrain interprété selon ses convictions et connaissances et non selon son cadre théorique (connaissances parfois mobilisées de façon inconsciente), l'abduction examine les différents cadres théoriques de référence autour de son sujet (ici, la soutenabilité forte et la soutenabilité faible).

indépendante des intuitions théoriques mais il constitue néanmoins le point de départ du problème examiné. Cette démarche nous est parue fertile pour étudier le PSE. En effet, contrairement aux Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) des années antérieures, le document PSE ne résulte pas d'une approche *bottom up* mais au contraire *top down* puisqu'il a été élaboré « en chambre » par un groupe d'experts sénégalais expatriés (dans un club qualifié de Disso) avec l'appui d'un cabinet international de consultance (Mc Kinsey). L'externalisation de la construction d'une stratégie nationale est donc patente dans le PSE. Or il s'agit bien d'une rupture par rapport aux préconisations de la société civile mais également des socioéconomistes qui insistent sur l'importance de la co-construction des projets de développement. Ce fait surprenant est le point de départ de notre approche. En outre, la notion de « macroéconomie par le bas » (expliquée dans la section 3) que nous reprenons précise que les phénomènes macroéconomiques ne devraient pas opposer des experts « d'en haut » et des acteurs « du bas » puisque ces phénomènes sont en réalité le résultat d'actions, de pratiques et d'interprétations qui relèvent tout autant des experts/institutions que des pratiques individuelles quelle que soit la position sociale de ceux qui les exercent.

Face à ce hiatus entre ce qu'aurait pu être le PSE (un programme construit de façon participative accordant une large place aux consultations des différentes catégories socioéconomiques) et ce qu'il est (un programme pensé par des experts), nous avons voulu analyser et comparer deux types de sources empiriques. D'un côté, nous avons étudié le corpus officiel du PSE et en particulier le plan lui-même et des textes du gouvernement autour du PSE. D'un autre côté, nous avons voulu procéder à une étude de la perception qu'ont les acteurs de la société civile, de l'économie et des institutions sénégalaises sur le PSE et ses dimensions de développement durable.³

La méthode de recherche a été organisée en deux temps. Dans un premier temps ont été conduites une revue de littérature sur les politiques d'émergence en Afrique et au Sénégal et une revue documentaire sur le PSE et le développement durable au Sénégal (textes officiels sur le PSE, documents issus des forums institutionnels, presse professionnelle et institutionnelle locale etc.). Dans un deuxième temps, une enquête a été initiée. Les résultats présentés ici relèvent de l'enquête exploratoire qualitative conduite entre juin 2017 et février 2018 auprès d'acteurs de l'économie, des institutions ou d'universitaires sénégalais. Elle vise à cerner la connaissance et la perception que ces acteurs ont à la fois du développement durable, du PSE et des relations entre ces deux volets.

Les deux sections suivantes abordent la façon dont le développement durable est appréhendé dans le document PSE. La deuxième section analyse le document au regard des enjeux de développement durable qu'il fait apparaître. La troisième section propose d'interpréter le document PSE comme une version faible de la soutenabilité (un développement durable « version Brundtland », expression précisée au début de cette section 3). La quatrième section présente l'enquête exploratoire et ses résultats qui nous apprennent de quelle façon les enquêtés perçoivent le PSE et la place du développement durable. La section 5 apporte des éléments de

³ Les échéances électorales au moment de la rédaction de cet article (élections présidentielles de février 2019) nous ont conduit à ne pas tenir compte d'un certain nombre d'annonces, de débats et de communications publiques qui relèvent d'une logique de campagne électorale et sortent donc du cadre méthodologique retenu.

discussion sur le modèle d'émergence retenu dans le PSE et ses contradictions avec le développement durable.

2. ANALYSE DU DOCUMENT « PLAN SENEGAL EMERGENT » AU REGARD DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

2.1. Un constat d'échec des politiques de développement...et de développement durable

Le document PSE est d'abord l'occasion de recenser l'ensemble des difficultés rencontrées par le Sénégal dans sa stratégie de développement. Ces éléments sont présentés dans le résumé et le chapitre 1 du document.

Deux grandes dimensions nous semblent ressortir de la lecture du document PSE. **La première est indubitablement la recherche d'une croissance forte**, au regard des résultats décevants dans les décennies précédentes, à l'exception de la période 1995-2005. La croissance est considérée comme un objectif premier et hautement souhaitable. **La deuxième dimension capte plutôt l'ensemble des préoccupations sociales et sanitaires des Sénégalais** : constat de l'échec de la lutte contre la pauvreté ; difficultés importantes en termes d'emploi notamment chez les jeunes (avec une croissance démographique qui reste forte et exerce une pression constante sur le marché du travail) ; accès au logement difficile ; non atteinte des OMD en particulier sociaux (mortalité maternelle et infantile, accès à l'école élémentaire, accès à l'assainissement) ; protection sociale limitée ; inégalités de genre ; inégalités territoriales flagrantes entre les villes (notamment Dakar) et les zones rurales ; problème de planification urbaine et de gestion de l'espace entraînent le développement de zones habitées précaires (inondations, maladies, pas d'assainissement et d'évacuation...) représentant 30 à 40% de l'habitat dans les villes ; augmentation continue de la production de déchets solides avec ses conséquences en termes sanitaires et environnementaux.

Les liens entre faible croissance et faiblesse des infrastructures productives mais également sociales sont reconnus : vulnérabilité de l'agriculture face aux aléas climatiques, problèmes d'accès au foncier. Trois enjeux cruciaux sont alors abordés : le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine comme source de revenu et de sécurité alimentaire ; l'adaptation au changement climatique ; l'indépendance énergétique comme prérequis de la croissance.

2.2. Des objectifs dans la lignée des directives orthodoxes

Le document PSE peut être analysé comme une tentative de combiner, d'une part, un modèle économique en phase avec les injonctions internationales orthodoxes, d'autre part, des objectifs locaux de solidarité et d'inclusion.

Sur le premier aspect, le point 7 (p. vii et viii) et le point 13 du résumé soulignent en effet un « retard de la mise en œuvre des réformes dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement des affaires » (faisant référence entre autres aux rapports *Doing business* dans lesquels les pays sont classés en fonction des conditions qu'ils offrent au bon déroulement des affaires).⁴ Ces points font également référence aux faiblesses des pouvoirs

⁴ Le Sénégal est passé de la 178^{ème} à la 140^{ème} place de ce classement entre 2013 et 2018, preuve d'une volonté soutenue d'être considéré parmi les bons élèves en termes d'ambiance des affaires. La

publics dans un sens qui allie l'appel à un certain volontarisme (« insuffisante capacité d'impulsion de l'Etat ») et l'application du *new public management*, devenu la norme affichée pour tous les pays qui ont lancé un programme d'émergence (sont évoqués notamment des « problèmes d'efficacité de la dépense publique » et une « résistance de certains acteurs au changement »). Le leadership de l'Etat, incluant la réforme de l'administration publique, est mis en avant, rappelant la longue liste de pays ayant affirmé le même objectif pour être en phase avec les injonctions internationales. Dans ce registre, l'*accountability* est de mise : un plan d'action prioritaire (PAP) quinquennal 2014-2018 a été mis en place comme première étape. Le point 17 est particulièrement intéressant avec des objectifs d'orthodoxie économique à court terme : « La mise en œuvre diligente des réformes clés et des projets du PAP permettra d'atteindre un taux de croissance annuel moyen de 7,1% sur la période 2014-2018 [...] de réduire le déficit budgétaire [...] Le déficit du compte courant serait ramené sous la barre des 6%... ». Dans ce registre, tous les outils d'augmentation de la « performance de l'Etat » sont brandis, en particulier la gestion axée sur les résultats (point 14).

Mais ce qui nous semble le plus marquant est la place donnée à la promotion de l'initiative privée qui est fortement valorisée. Le vocabulaire est choisi à dessein. Il est fait référence à une stratégie de « rupture », à des « actions hardies » pour « relever durablement le potentiel de croissance, stimuler la créativité et l'initiative privée afin de satisfaire la forte aspiration des populations à un mieux-être ».

Une première discordance peut être soulignée à cet égard : quelle est la place réservée aux populations pauvres et vivant dans des conditions insalubres ? Ainsi Cissé, Kane et Quensière (2018) ont mis en évidence un certain abandon des populations vulnérables par les pouvoirs publics dans la banlieue de Dakar. Les formes d'adaptation mises en œuvre par ces populations sont des stratégies de survie et en aucun cas des formes d'entrepreneuriat telles qu'entendues dans le document PSE. On peut en effet douter de leur place dans ces expressions dévolues à ceux qui ont les ressorts sociaux et disposent d'un capital humain suffisamment développé pour créer des activités génératrices de croissance. En contrepoint, le document évoque cependant (p. 84, point iv) la nécessité de lutter contre les inondations et de reloger les ménages vivant dans des zones « non adaptées ». Mais ce constat est-il suivi d'effets ? Sur le terrain, les grands chantiers (nouvel aéroport Blaise Diagne, développement de la ville de Diamniadio, extension du ferroviaire, nouvelles universités etc.) semblent plutôt concerner ceux qui sont armés pour en bénéficier (diplômés, classes moyennes).

Cet accent mis sur ceux qui « peuvent » est modéré par l'expression « un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit » (retrouvée chapitre 2 p. 48). Cet intitulé fait penser à la remarque de J. Cartier-Bresson (2010) sur l'agenda de la gouvernance instauré par les Institutions de Bretton Woods : des termes et des enjeux relativement consensuels (voire incontournables) sont choisis pour faire passer des réformes structurelles en phase avec l'orthodoxie économique. En effet, qui prétendrait s'opposer à la nécessaire démocratisation des affaires publiques et à la solidarité ?

Le document PSE cherche donc à accompagner chaque affirmation en faveur des affaires par des gages donnés aux objectifs de solidarité/inclusion et de rééquilibrage territorial (cette

directrice des opérations de la Banque mondiale qualifiait d'ailleurs le Sénégal comme « l'un des réformateurs les plus constants de la région » (Le Soleil, 2 novembre 2017).

caractéristique est particulièrement visible dans le premier axe du PSE qui porte précisément sur les leviers d'une croissance forte).

Au total, le PSE n'est pas éloigné d'une certaine conception du développement durable, présente en creux dans le rapport Brundtland, de non remise en cause du capitalisme de concurrence associée à une promotion de la sphère sociale (qui constitue d'ailleurs le deuxième axe en ajoutant au social la préservation de l'environnement, ici cependant qualifié de « ressource » comme dans l'approche en soutenabilité faible qui privilégie ce statut de nature-ressource). L'état de droit et la gouvernance étant repris dans le troisième axe, ils ajoutent la quatrième sphère du développement durable avec la nécessité d'une participation citoyenne et d'un contrôle citoyen (point 14). De façon intéressante, l'amélioration de la performance de l'Etat est associée conjointement à la participation citoyenne et à l'utilisation du « new public management » axé sur le chiffrage des objectifs et des résultats. La redevabilité publique vis-à-vis des citoyens est donc associée à des indicateurs de performance.

3. UN DEVELOPPEMENT DURABLE « VERSION BRUNDTLAND »

L'expression « développement durable version Brundtland » (ou DDVB) ressort d'une analyse comparée du rapport Brundtland (CMED, 1987) et de la notion d'écodéveloppement (Sachs, 1980, 1993). Elle est proposée par Catherine Figuière dans l'ouvrage de Figuière, Boidin et Diemer (2018, pp. 3-37). Dans le rapport Brundtland, les définitions du développement durable sont relativement vagues, ne faisant par exemple pas la différence entre développement et croissance et ne choisissant pas entre soutenabilité forte et faible. On peut alors considérer que l'interprétation dominante du rapport Brundtland, celle de la soutenabilité faible ne remettant pas en cause l'objectif premier de croissance, s'est largement imposée. Nous soutenons ici que c'est également cette interprétation qui domine au sein du PSE. Il ne s'agit cependant pas d'affirmer qu'il y aurait une intention claire *a priori* de suivre un modèle de soutenabilité faible. Nous considérons plutôt que l'influence des idées en faveur de la soutenabilité faible au sein des organisations internationales, des *think tanks*, des experts, contribue à expliquer que cette interprétation se soit imposée. Par ailleurs, l'émergence étant elle-même fréquemment assimilée à une croissance économique forte et pérenne, le PSE est dans ce contexte en droite ligne avec le paradigme de l'émergence.⁵

⁵ Cette assimilation de l'émergence à une croissance forte et pérenne rejoint la façon dont Moubarak Lo, économiste sénégalais fortement impliqué dans le PSE (et conseiller économique du premier Ministre), met en valeur la croissance « forte et durable » comme cœur de l'émergence (Lo, 2013, p. 4). Si cet auteur ne nie pas que l'émergence, tout comme le développement, contiennent bien plus qu'une simple augmentation de la capacité productive à long terme, il retient cependant une vision essentiellement quantitative de l'émergence. M. Lo donne un peu plus loin sa définition des pays émergents : « les pays en développement qui constituent des pôles d'attraction des investissements (nationaux et étrangers), qui diversifient et accélèrent, durablement et harmonieusement, leur croissance économique et qui s'intègrent avec succès dans l'économie mondiale grâce à leurs capacités d'exportation ». Cette définition est d'importance au regard du rôle que M. Lo a joué dans le PSE. Elle est marquée par un fort prisme économique, une absence de précision sur ce que serait une croissance « durable et harmonieuse » (quel lien avec le développement durable ?) et *in fine* une attention limitée (en tout cas dans le document publié en 2013 car un ouvrage de l'auteur publié en

Cette expression de la durabilité faible et accordant une place prépondérante à la croissance économique peut être mise en évidence en scrutant successivement les orientations stratégiques du PSE et ses trois grands axes d'action.

3.1. Orientations stratégiques du PSE

Une profession de foi pour la croissance

Les orientations stratégiques du PSE sont essentiellement présentées dans le chapitre 2 du document. Ce chapitre commence (point 236) par ce que nous qualifions de « profession de foi » tout à fait éloquente sur les priorités : « Au regard du diagnostic économique et social et des mutations de l'environnement international caractérisé par une compétition exacerbée portant sur des opportunités de plus en plus limitées, il s'avère impératif d'opérer les ruptures qui permettront d'inscrire le Sénégal sur une nouvelle trajectoire de développement durable pour permettre de stimuler davantage tout le potentiel de croissance, de créativité et d'initiative entrepreneuriale pour satisfaire la forte aspiration des populations au mieux-être » (p. 48).

Quelques commentaires s'imposent. Tout d'abord, c'est bien la croissance et non le développement durable (à moins que ces deux notions ne soient considérées comme synonymes) qui est privilégiée. Mais la notion de développement durable n'est définie ni dans ce passage, ni dans le reste du document, comme si son contenu était évident. Cependant, le développement durable semble occuper, implicitement, une fonction particulière à deux égards. D'abord, il y aurait un lien entre les opportunités limitées dans un monde concurrentiel et la trajectoire de développement durable (mais ce lien n'est pas explicite) ; ensuite, le développement durable semble ici relever implicitement de considérations prioritairement économiques : il vise à susciter activité et croissance via les initiatives entrepreneuriales.

Au total, le développement durable auquel il est fait référence ici relève principalement de la durabilité (au sens de pérennité) de la croissance, ce qui, à n'en pas douter, s'inscrit essentiellement dans la sphère strictement économique qui à son tour favoriserait le « mieux-être » des populations. En outre, l'économie informelle est absente de cette profession : elle ne semble pas considérée comme créative ni source de « mieux-être ».

Cette conception du développement durable nous semble passer trop vite sur les liens entre croissance et amélioration des conditions de vie (ce que le document qualifie de « mieux-être »). Prenons l'exemple de la santé. Comme le rappelait A. Sen (1999), s'appuyant sur Anand et Ravallion (1993), la croissance du revenu par tête n'améliore le niveau de santé que si les fruits de la croissance sont orientés vers les dépenses publiques en santé et la redistribution vers les pauvres. La lutte contre les inégalités est essentielle dans le processus d'émergence, comme en témoigne le contre-exemple brésilien marqué par une forte augmentation des inégalités due à une focalisation sur la croissance. Allant plus loin, A. Sen estime qu'un pays peut engranger des succès dans la lutte contre la mortalité sans pour autant

2017 marque une inflexion, cf. 4.2) au développement durable et aux considérations sociales, environnementales mais également institutionnelles (la mise en musique des différentes réformes et leur hiérarchie n'est pas explicitée). Ces différentes caractéristiques se retrouvent dans le document PSE.

bénéficiaire d'une croissance forte : cette approche dite « s'appuyant sur l'aide sociale » passe par un programme efficace d'aide sociale dans le domaine de la santé, de l'éducation et d'autres services sociaux de base (Chine d'avant la réforme, Costa Rica, Sri Lanka, Kerala en Inde). Bien entendu cela ne signifie pas que des succès dans la promotion des indicateurs sociaux ne puissent pas être obtenus à partir d'une forte croissance, mais plutôt que la croissance n'est pas une condition nécessaire.

Le rapport 2018 sur les inégalités mondiales (Alvadero et al., 2018) montre, à sa façon, que le creusement des inégalités internationales et nationales est une cause majeure d'affaiblissement des Etats et de tassement des conditions de vie des classes moyennes et des ménages pauvres. La recherche de croissance n'est donc ni l'alpha ni l'omega de l'émergence qui se voudrait durable.

Un développement durable non défini et périphérique

L'occurrence du terme « développement durable » est faible dans le document PSE : il est présent 15 fois. Il n'est pas défini. La place du développement durable est floue car il occupe deux statuts : d'une part, une expression avancée dans les grands principes (et qui favoriserait ou résulterait de la croissance), d'autre part, un axe d'intervention (axe 2) en tant que tel, où de façon étonnante on accole des volets du développement durable (« capital humain », « protection sociale ») et le terme développement durable lui-même, comme si celui-ci ne concernait finalement que l'environnement (ce qui est confirmé par l'examen plus détaillé du contenu des axes, voir *infra*).

Examinons plus en détail les passages évoquant le développement durable. Dans le point 221 du chapitre 2, on lit : « Dans le PSE, le volet économique de l'émergence vise à faire du Sénégal un pôle d'attraction des investissements, à diversifier et accélérer, durablement et harmonieusement, sa croissance économique... ». Le poids de l'économie dans le développement durable apparaît de nouveau ici. Le terme « durablement » n'est pas précisé mais semble faire référence tout à la fois à une croissance solide et de long terme et à des caractéristiques de cette croissance (sans que l'on ne sache lesquelles sont visées).

Les performances économiques sont examinées à l'aune du modèle des pays émergents : passer d'une économie de croissance tirée par les services (télécommunications, services financiers) à une économie plus diversifiée et axée sur quatre moteurs : agriculture et agro-alimentaire, habitat, mines, tourisme. Ces orientations posent la question : en quoi l'habitat et les mines (voire le tourisme dans sa forme industrielle) sont-ils vecteurs de développement durable ? Au passage, la promotion du secteur minier est considérée (page 54) comme un atout, à encadrer cependant par l'EITI (Extractive Industries Transparency Initiative).

La référence au développement durable est reprise de façon toujours floue page 51 : « Pour atteindre l'émergence, toutes les actions nécessaires seront entreprises pour [...] installer l'économie sur une trajectoire de croissance forte, inclusive, durable, créatrice d'emplois et préservant l'environnement et les ressources » : le développement durable est alors remplacé par la croissance durable, notion non précisée (croissance sur le long terme et/ou croissance respectueuse de l'environnement et du social ?). S'agit-il d'une croissance verte qui sépare les trois sphères du développement durable ? Cette notion de « croissance durable et inclusive » est reprise p. 54 en la présentant comme favorisée par la promotion de moteurs d'exportation. Puis, la « croissance forte et durable » est présentée comme une « orientation stratégique » de l'axe 1 (p. 55).

L'environnement apparaît enfin dans la liste des « défis à relever » pour assurer le succès du PSE : mais cette liste ne place « la préservation de l'environnement et la garantie d'une gestion durable des ressources naturelles » qu'en dernière position parmi les 14 défis (pp. 53-54).

Trois axes stratégiques qui dessinent les contours de la durabilité faible

Les trois axes du PSE sont finalement présentés de façon introductive dans le chapitre 2 (p. 55-60). Le développement durable y figure de façon plus ou moins allusive et nous présentons ici les enseignements à tirer quant à l'interprétation du développement durable qui en ressort.

L'axe 1 (transformation structurelle de l'économie et croissance) apporte, de notre point de vue, une confirmation que la croissance durable n'est pas entendue, dans ce premier axe, comme une croissance qui crée du développement durable ou s'appuie sur le développement durable : il s'agit plutôt d'une croissance qui pérenne et se conformant aux stratégies internationales. En effet, il est principalement question de suivre l'exemple des pays développés et émergents : ces derniers se sont appuyés sur le développement du textile-confection, de l'électronique et de la machinerie pour faciliter l'accès de la main-d'œuvre non qualifiée à un emploi à sa portée. Ils constitueraient une alternative à l'agriculture traditionnelle et à l'informel. En parallèle, il conviendrait de monter en gamme vers des produits plus rémunérateurs : chimie, horticulture, construction, tourisme, services financiers, activités immobilières, télécommunications et TIC.

Le modèle économique du PSE promet ainsi des « secteurs porteurs d'exportations et d'inclusion sociale » (la relation entre ces deux aspects n'étant pas précisée). Un « cercle vertueux » pourrait alors s'enclencher : le développement de la classe moyenne et, partant, de nouveaux débouchés locaux.

Enfin, la promotion de l'agriculture est réaffirmée mais selon un modèle ambigu : « l'intérêt de développer les ressources minières et des fertilisants apparaît multiple : [...] accroissement des rendements agricoles... » (p. 57). De façon liée, l'enjeu d'un développement territorial équilibré semble pris en compte avec la déclinaison de projets PSE sur tout le territoire (p. 57).

L'axe 2 (capital humain, protection sociale et développement durable) indique que le développement durable, loin d'être une stratégie globale, voire un projet de société, est circonscrit au statut d'axe (voire de sous-axe) parmi d'autres. L'émergence a bel et bien remplacé non seulement le développement, mais également le développement durable, tout au moins dans le vocabulaire mobilisé.

Cet axe est présenté ainsi (p. 58) : « l'extension de l'accès aux services sociaux de base, notamment à l'éducation et aux soins de qualité, à l'eau potable et à un cadre de vie sain. Il s'agira également de renforcer les dispositifs de protection sociale ainsi que les mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes ». La satisfaction des besoins sociaux est par ailleurs rattachée à plusieurs facteurs dont la réduction de la dégradation de l'environnement.

La notion de développement durable en tant que telle est enfin abordée de façon spécifique (point 272, p. 59) : « Les objectifs poursuivis en matière de développement durable consistent à réduire la vulnérabilité de la population aux chocs résultant des changements

climatiques mais également à préserver la base de ressources nécessaires pour soutenir une forte croissance sur le long terme ». En somme, le développement durable est finalement réduit à deux volets. Le premier volet consiste à protéger les populations des chocs climatiques : c'est un aspect important mais les autres questions environnementales sont repoussées vers les questions de vulnérabilité sociale et humaine à d'autres endroits du projet. Il n'est cependant pas question des causes endogènes et pourtant majeures de mortalité prématurée telles que la pollution chimique, les accidents de la route. Peut-être est-ce le résultat des choix en faveur des infrastructures et des industries, par souci...de croissance ? Le deuxième volet est le rôle attribué au développement durable pour préserver les ressources nécessaires à la croissance. Le développement durable est un levier de croissance, pas un objectif en soi mais un instrument au service de l'économie.

Au total, l'axe 2 fait apparaître un modèle de soutenabilité faible (le développement durable est d'abord un outil au service de l'économie), de façon compatible avec le « développement durable version Brundtland », tout en s'éloignant de la conception d'Ignacy Sachs en termes d'écodéveloppement (Sachs, 1980, 1993).

L'axe 3 (gouvernance, institutions, paix et sécurité) reprend un argumentaire classique en faveur de la transparence et de la bonne gestion publique. Il annonce également la promotion d'un renforcement du poids des acteurs décentralisés et de la participation citoyenne par des initiatives politiques : « conférence sociale », « pacte national de stabilité sociale et d'émergence ».

Ces passages sont à la fois dans la lignée des injonctions de « bonne gouvernance » et dans les arguments avancés dans le rapport Brundtland. Mais il est intéressant de relever que ces efforts de participation et redevabilité des gouvernements sont conçus en réalité comme étant au service des objectifs économiques : « l'objectif de cette dynamique est de créer les conditions d'une paix sociale durable et d'un environnement favorable à la productivité, la compétitivité et l'investissement ». La boucle est alors bouclée : l'économie est prioritaire, le social, l'environnement et la participation sont des leviers de croissance.

Dans la section suivante, un examen plus approfondi des trois axes du PSE (chapitres 3, 4 et 5 du document PSE) permettra de comprendre de quelle façon des projets en phase avec les principes de développement durable sont mobilisés comme leviers de croissance, à côté d'autres projets peu orientés vers la durabilité.

3.2. Des zones d'ombre en termes de développement durable

La « stratégie d'émergence » (titre du chapitre 3 du document PSE) et les « fondements de l'émergence » (chapitre 4) insistent sur la recherche de cohérence entre les trois axes, dont on recherche les « synergies et effets cumulatifs » afin de contribuer à l'émergence (p. 63 point 288). A cet effet, 27 projets phares ont été retenus pour enclencher les « moteurs de croissance sectorielle ». Un certain nombre de projets font directement référence au développement durable ou à des notions voisines : référence à l'économie verte sans toutefois préciser le contenu de ce terme (p. 76, p. 85), au mix énergétique (charbon, gaz, hydroélectrique, solaire, éolien), à la santé communautaire et à la protection sociale, à la gestion intégrée et durable des ressources en eau (p. 83), à la nécessité d'études d'impact environnemental pour tout projet PSE (p. 86).

Il semble également y avoir une recherche d'équilibre entre développement d'exportation ou à grande échelle et développement localisé par les micro-projets d'auto-emploi. D'une certaine façon, on chercherait alors à combiner préservation voire promotion de l'environnement et du social et croissance extravertie. Ainsi, l'axe 1 associe par exemple l'agriculture d'exportation et le développement de l'agriculture familiale, sans que l'on ne cerne bien l'ampleur de l'effort consacré respectivement à ces deux volets très différents voire divergents. Dans le même ordre d'idée, sont combinés des projets d'habitat social (qui inclurait la recherche d'efficacité énergétique – p. 70), de centres de développement artisanal, de micro-tourisme, d'artisanat d'art, de mines artisanales, avec des chantiers de grande ampleur tels que le développement de l'industrie minière. L'écotourisme ainsi que la préservation du littoral par aménagement des « pôles touristiques intégrés » sont cités (p. 73).

Au-delà des zones d'ombre que nous venons de relever, des contradictions apparaissent. A titre de premier exemple, le projet de Hub aérien régional vise clairement à attirer les devises et les investissements (tourisme médical, tourisme au sens large, sièges d'entreprises, formation avec « Dakar campus d'excellence ») mais il n'est pas fait référence à son impact environnemental. Dans le même ordre d'idée, le développement des mines évoque les impacts sociaux et environnementaux mais reste vague sur l'impact environnemental à long terme d'une telle stratégie. Certains choix sont peu argumentés voire laissent sceptique, à l'instar du projet *Dakar medical city* (p. 72) qui consisterait à développer un centre compétitif et attractif de cliniques privées à haut plateau technique pour aller sur le marché du tourisme médical. Il est affirmé que ce plateau médical de qualité « aura des effets induits en termes d'amélioration globale de la qualité des services au niveau de la pyramide sanitaire et de la formation du personnel spécialisé ». Cela paraît douteux pour deux raisons. D'une part, on peut craindre au contraire le renforcement d'une santé à plusieurs vitesses (s'ajouterait aux inégalités internes une nouvelle classe de patients riches étrangers), à moins que l'Etat n'assure le transfert du profit vers les structures publiques locales. D'autre part, la promotion de la santé en Afrique n'a pas prioritairement besoin des médecines de pointe (Houéto, Valentini, 2014) mais plutôt d'une approche intersectorielle focalisée sur les déterminants sociaux de la santé (Boidin, 2018).

Ainsi, la croissance durable – associée à une mobilisation du capital humain et environnemental, donc à sa promotion – semble être le maître mot, en lieu et place d'une vision extensive du développement durable qui inclurait la croissance parmi d'autres objectifs.

La mise en œuvre concrète du PSE s'appuie dans un premier temps sur le plan d'action prioritaire (PAP 2014-2018) présenté au chapitre 5. On y trouve également des éléments intéressants pour cerner la place respective des différentes dimensions du développement durable.

Tout d'abord, l'ordre des priorités des actions (tableau 14 p. 105) confirme la priorité aux actions strictement économiques. Cette tendance est également claire au regard de l'effort

financier consacré à chaque axe : 66,5% pour l'axe 1, 26% pour l'axe 2, 7,5% pour l'axe 3 (nos calculs).⁶ Ceci est confirmé par le tableau 18 p. 111 (volume financier).

Un autre indice révélateur contenu dans le PAP est la composition des instances de gouvernance du PSE. Le Comité d'orientation stratégique (COS) est constitué du président, du 1^{er} ministre, du ministre de l'économie et des finances et du ministre du plan : la priorité est donc bien à l'économique. De la même façon, le Comité de pilotage (COP) est constitué des membres précédents, tout en étant cependant ouvert aux autres ministres, « en fonction de l'ordre du jour ».⁷

En annexe 6, le document PSE présente les 49 indicateurs de suivi. Cette liste mériterait d'être justifiée en termes de processus de choix des indicateurs. A titre d'information, nous avons relevé que 20 indicateurs sur ces 49 ont trait à des questions de développement durable, ce qui ne peut pas véritablement faire l'objet d'une interprétation même si ce chiffre n'est pas négligeable.⁸ Dans l'absolu, le nombre d'indicateurs ayant trait au développement durable est significatif mais, d'un autre côté, seuls deux indicateurs font référence à l'environnement, ce qui traduit une orientation forte vers le développement humain.

4. LE PSE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE « PAR LE BAS »

4.1. Démarche et méthode

La démarche adoptée ici prolonge ce que Béatrice Hibou et Boris Samuel ont défini comme la « macroéconomie par le bas » (Hibou, Samuel, 2011) dans un numéro spécial de la revue *Politique africaine*. Les auteurs en rappellent deux éléments fondamentaux (p. 6-7): d'abord, elle aborde la macroéconomie « par les pratiques, par les processus de formation au quotidien, par les acteurs, quelle que soit leur position au sein de la hiérarchie sociale ». D'autre part, « il ne s'agit pas d'opposer des experts [...] aux profanes, [...] des élites [...] aux subalternes. Au contraire, tous les acteurs sont sujets de la macroéconomie lue par le bas, parties prenantes à la production macroéconomique comme processus social ».

L'objectif que nous avons poursuivi dans l'enquête exploratoire est la quête d'une perception « par le bas » du contenu du PSE et plus largement de son lien ou de son absence de lien avec le développement durable. En effet, la communication intense du gouvernement sénégalais sur le PSE depuis le lancement de ce dernier est le corollaire d'une utilisation débridée des notions de développement durable et d'émergence dans la sphère institutionnelle (bailleurs de fonds, partenaires techniques, acteurs publics etc.). Ce magma

⁶ Il faut cependant nuancer cette appréciation. D'abord, l'axe 1 inclut certaines initiatives incluant des projets en phase avec le développement durable (par exemple le soutien aux micro-projets d'agriculture familiale). Ensuite, l'axe 1 inclut des chantiers en infrastructures d'envergure, par nature très coûteux.

⁷ Le bureau opérationnel de suivi du PSE (BOSSE) est logé à la présidence de la république et chargé du suivi et de la mise en œuvre du PSE.

⁸ Nous avons considéré comme des indicateurs de développement durable ceux relatifs à : l'emploi (2), la pauvreté y compris énergétique (4), la santé et l'assainissement (8), l'éducation (4), l'environnement (2).

de notions diffusées dans les médias est de nature à banaliser cette stratégie aux yeux des Sénégalais tout en ne clarifiant pas le contenu de ce programme (dont la rédaction a été externalisée) et ses implications en termes de développement durable. La façon dont les acteurs « du bas » perçoivent le PSE peut en outre être influencée par leur conception plus ou moins critique des politiques publiques.

L'enquête exploratoire s'est déroulée à Lille (juin 2017) puis à Dakar (novembre 2017 et février 2018) et enfin à Paris (juin 2018) en deux temps. Dans un premier temps des entretiens individuels ouverts ont été conduits avec 9 acteurs économiques, associatifs et/ou universitaires sénégalais installés à Dakar : un enseignant et responsable de formation dans un établissement supérieur, deux directeurs de département universitaire et un directeur des études dans un établissement d'enseignement supérieur, une directrice d'unité départementale d'assurance maladie, une documentaliste hospitalière, un ingénieur du secteur privé (entreprise de BTP), un employé chauffeur, une consultante dans une ONG de développement. Dans un deuxième temps, un groupe focus (*focus group*) a été animé avec 15 personnes sénégalaises caractérisées par un statut à la fois commun (étudiants en master de commerce international à Dakar) et diversifié (5 étudiants simples, 2 étudiants stagiaires – l'un dans une banque, l'autre au Ministère des affaires étrangères -, 8 étudiants occupant un emploi rémunéré - consultant en aménagement et gestion urbaine, conseillère commerciale, téléconseillère, comptable, assistant acheteur, agent de contrôle interne en banque, technicien en hôtellerie, chargé de mission en promotion des marchés). Ces 15 étudiants ont tous un niveau d'études acquis ou validé en Master 1^{ère} année.

Sur le total des personnes mobilisées pour l'enquête exploratoire (24), une seule n'a pas le niveau baccalauréat mais nous l'avons maintenue car nous souhaitons prolonger cette enquête en augmentant tout en diversifiant les profils des enquêtés. Il convient de souligner les limites de l'enquête au regard du nombre d'enquêtés.

Le contenu des thèmes est adapté selon qu'il s'agit d'entretiens individuels ou du focus group. Pour les entretiens individuels, les questions suivantes sont abordées (souvent adaptées ou reformulées durant l'entretien, parfois abordées dans un ordre différent) : 1. Connaissez-vous le PSE ? 2. Que savez-vous de ses grands axes ? 3. Quelle appréciation portez-vous sur lui ? 4. Y-a-t-il une place pour le social/l'environnement dans le PSE ? 5. Le PSE est-il compatible avec le développement durable ?

Pour le focus group, les questions abordées visent à intégrer dans la réflexion la façon dont les personnes concernées considèrent la notion de développement durable (en particulier son contenu), avant d'aborder l'éventuelle présence du développement durable dans le PSE. Les questions abordées sont : 1. Qu'est-ce que le développement durable selon vous ? 2. Le développement durable est-il pertinent pour le Sénégal ? 3. Si oui, quelles sont les priorités du développement durable pour le Sénégal ? 4. Qu'est-ce que le PSE ? 5. Quelle est votre appréciation du PSE ? 6. Le PSE devrait-il proposer des axes de développement durable ? 7. Le PSE propose-t-il des axes de développement durable ? 8. Le PSE est-il compatible avec le développement durable ? 9. Le PSE est-il appliqué, les réalisations sont-elles visibles ?

A propos du focus group, la durée de celui-ci a été de 4 heures. A la fin des discussions sur la question 2, nous avons apporté des éléments de contenu sur la notion de développement durable, issus, d'une part, du rapport Brundtland, d'autre part, de l'approche d'Ignacy Sachs

en termes d'écodéveloppement. Ainsi la place du développement durable dans le PSE a pu être abordée sur la base d'un corpus commun.

4.2. Présentation et analyse des résultats

Nous présentons quelques éléments saillants classés par thèmes.

Une connaissance superficielle du document mais unanime de l'existence du PSE

Seule une personne affirme avoir lu complètement le document PSE et a énoncé sans erreur les trois axes du PSE. La majorité des enquêtés tire sa connaissance du PSE de ce qu'en disent les médias. Quelques termes-clés sont repris : certains sont à connotation positive (émergence, croissance, chantiers, grands projets, infrastructures, ambition, « certaines initiatives sont intéressantes »), d'autres sont plus critiques (communication, trop ambitieux, « dans le quotidien, ça ne suit pas », « c'est politique, ils visent les élections », « les chantiers ne sont pas tous utiles », « des déclarations plutôt que des actions », etc.). Au-delà de ces appréciations générales, le contenu précis du PSE est rarement connu, comme l'illustre ce commentaire : « Le PSE n'est pas clair pour la population. Il faudrait un bilan annuel ». Enfin, à la question de savoir si le PSE aborde les questions environnementales, très peu de personnes peuvent apporter une réponse (l'une d'entre elles répond : « pas à ma connaissance » - directeur de département dans un établissement supérieur).

Un scepticisme dominant vis-à-vis du PSE

Les points de vue sur le PSE sont sceptiques voire pessimistes dans leur très grande majorité. Seules trois personnes se montrent enthousiastes (« Le PSE, c'est un plan de long terme », « Le PSE, ce sont de très bons chantiers », « Avant et après le PSE, j'ai vu les changements »). Plusieurs facteurs de scepticisme ou de pessimisme apparaissent. La surcommunication sur le PSE de la part du gouvernement, associée à une rhétorique apologétique de la part des membres du gouvernement, semble contre-productive en termes de capacité à convaincre. Les enquêtés se disent désabusés par les plans se succédant, sans effet visible sur leurs conditions de vie.

Cependant, certaines personnes mettent l'accent sur quelques points forts du PSE de leur point de vue. A titre d'exemple, son impact en termes de croissance à long terme est souligné, mais seulement par deux personnes. Dans un autre domaine, son rôle dans l'extension de la couverture maladie est abordé (« Le PSE est efficace sur la CSU » selon une responsable d'unité départementale de santé, « La couverture s'est nettement améliorée » selon un directeur de département universitaire – ces affirmations sont contradictoires avec l'avis de deux autres personnes interviewées : une documentaliste d'hôpital estime que « [la CSU] est annoncée opérationnelle mais les patients doivent aller au centre de santé et non à l'hôpital (ce qu'ils ne comprennent pas toujours) pour se faire prendre en charge. Mais s'ils sont ensuite envoyés vers l'hôpital et ça ne suit pas. On paie les médicaments et les dépenses qui suivent, on nous dit que le montant de prise en charge est dépassé » ; une consultante indique « La CMU doit beaucoup d'argent aux structures de santé ; ça n'avance pas »).

Dans le focus group, un tiers des participants estime que les aspects sociaux et humains sont pris en compte dans le PSE à travers les volets santé et éducation (lancement des « bourses sociales »).

Des priorités avant tout sociales

Une seule participante a mis spontanément en avant une priorité à donner aux préoccupations environnementales (adaptation au changement climatique, érosion marine, pollution urbaine due à la circulation...) même si celles-ci apparaissent indirectement chez d'autres personnes dans certaines remarques relatives aux liens environnement-qualité de vie. La perception des nuisances environnementales (y compris les nuisances dues à la circulation automobile en ville) est très variable selon les participants.

A l'inverse, les conditions de vie et les indicateurs sociaux apparaissent tout particulièrement et unanimement prioritaires dans les préoccupations des participants et dans ce qui, selon eux, devrait être prioritaire dans le PSE. A titre d'exemples, voici quelques extraits révélateurs :

« d'un côté, le Sénégal a besoin de réduire sa dépendance énergétique, si on a du pétrole on est obligé de l'exploiter. Mais tout dépend de la façon dont on l'exploite : il faut que les populations en profitent. » (un enseignant responsable de formation, à propos de la découverte de gisements de pétrole au large du Sénégal)

« Le PSE est trop ambitieux. L'environnement n'est pas prioritaire pour les gens de la base ni pour moi. Il faut se concentrer sur les besoins de base. » (une responsable d'unité départementale d'une mutuelle).

« La communication ne met pas en avant le social, le développement durable » (exprimant un regret)

« Nous n'avons pas lu dans le détail le programme. Mais le plan insiste beaucoup sur l'agriculture et peu sur l'éducation, pourtant importante »

« Il y a quand même des actions pour réduire la pauvreté, les inégalités, et ça aussi c'est du développement durable ».

Dans le focus group et dans les entretiens individuels, un consensus semble apparaître autour de trois points. D'abord, la santé, l'éducation et plus largement les conditions de vie sont présentes dans le PSE (bourses familiales, couverture santé universelle...). Ensuite, les actions sociales annoncées par le gouvernement tardent à se traduire par des résultats visibles (exemple de la couverture santé universelle). Enfin, le développement de l'agriculture et les conditions de vie des ruraux devraient être prioritaires mais ils seraient insuffisamment au centre du PSE, en tout cas dans les actions engagées au moment de l'enquête.

Une place limitée de l'effort en faveur de l'environnement

Les enquêtés ne perçoivent pas un effort porté par le PSE dans le domaine de l'environnement. Mais ils n'y voient généralement pas un inconvénient majeur, probablement de façon liée au fait que les préoccupations exprimées par les participants sont avant tout sociales. Il existe une seule exception avec une participante qui met l'accent sur l'importance des questions environnementales (protection de l'environnement maritime, forestier) et regrette la faible part de ces enjeux dans le PSE et le fait que « ce qui manque

c'est la cohérence de ces actions [pour réduire la pauvreté, les inégalités] avec les dimensions environnementales que nous vivons au jour le jour ».

Dans le focus group, un consensus semble apparaître sur le fait que le PSE aborde peu les enjeux environnementaux. Personne ne connaît les actions qualifiées de développement durable dans le document (en particulier la lutte contre la vulnérabilité face au changement climatique).

Une adhésion au principe d'un développement durable spécifique au Sénégal

Un certain nombre de participants soutiennent les politiques de développement d'infrastructures pour leur contribution potentielle à la croissance. Mais certains d'entre eux estiment également que tous les projets concernés ne sont pas utiles (stratégie électorale, affichage, concessions aux élus, etc.).

En parallèle, la notion de développement durable semble globalement comprise par de nombreux participants, au moins dans les termes les plus simples tels qu'exprimés dans le rapport Brundtland à travers la coexistence de trois domaines, l'économique, le social et l'environnemental, qu'il conviendrait de développer harmonieusement.

Mais cette notion, dans le focus group, est considérée comme pertinente pour le Sénégal seulement à la condition d'être adaptée aux réalités locales. En particulier, c'est la dimension sociale qui est privilégiée à travers notamment l'amélioration des conditions de vie au quotidien, l'assainissement urbain (lutte contre la pollution et l'insalubrité), la question des transports urbains, l'éducation et l'emploi comme enjeu crucial.

Lorsqu'est présentée la proposition de Sachs (1980, 1993) en termes d'écodéveloppement avec une hiérarchie des priorités (d'abord le social, puis l'environnement, enfin l'économique, au service des deux premiers), les participants valident unanimement cette hiérarchie pour le social compte tenu des besoins locaux. La place de l'environnement « en deuxième position » est interprétée par quelques-uns comme un vecteur de qualité de vie, condition d'une amélioration des conditions de vie. La position de Sachs est qualifiée de « développement durable du point de vue du Sud ».

5. ELEMENTS DE DISCUSSION

5.1. Emergence et développement durable

Le concept d'émergence a d'abord été créé pour souligner des opportunités « nouvelles », non pas pour les pays supposés émergents eux-mêmes, mais pour les investisseurs étrangers (Vercueil, 2010). Il fait au départ référence aux opportunités offertes par les marchés financiers « émergents », par comparaison avec ceux des anciennes puissances industrielles. Il est alors paradoxal qu'un pays comme le Sénégal, à l'instar des autres pays africains, ait adopté la phraséologie de l'émergence (sous l'impulsion de son président Macky Sall, apôtre de l'émergence) alors qu'il ne dispose pas d'un marché financier. C'est parce que le gouvernement sénégalais, tout comme les autres pays africains, espère tirer des gains à long terme d'une attractivité en construction (d'où les efforts constants pour améliorer son classement dans le rapport *Doing business*). L'exemple des BRIC, BRICI ou BRICM constitue alors un nouveau modèle qu'il faudrait absolument suivre.

L'émergence vue depuis les dirigeants africains ajoute-t-elle quelque chose à ce modèle de l'émergence des quelques pays ayant initié le mouvement ? Oui et non. Non, parce que de ce point de vue, l'émergence est dans la droite ligne de ce que souhaitent les bailleurs de fonds et les institutions de Bretton Woods, en premier lieu l'application des préceptes orthodoxes du consensus de Washington. Oui cependant, car les plans d'émergence en Afrique ajoutent la promotion soutenue des infrastructures, donc un rôle puissant de l'Etat, qui avait été oublié par le consensus de Washington (mais réintroduit par la Banque mondiale dans la période post-ajustement).

Ce retour de l'Etat est cependant ambigu, comme le soulignent Dimé et Ba (2016, p. 5) : il fait largement recours à la promotion de l'investissement privé, à l'auto-entrepreneuriat et au « mieux d'Etat » plutôt qu'au « plus d'Etat ». En même temps, il assouplit la position néolibérale en réinjectant des efforts en faveur des populations vulnérables. En somme, l'ajustement structurel se poursuit mais l'Etat retrouve le droit d'orienter les grands chantiers d'infrastructures et de ne pas négliger la dimension sociale à laquelle les populations sont très sensibles, dans un contexte d'échéances politiques régulières.

D'une certaine façon, la notion d'émergence réduit alors le développement à un processus axé sur la croissance, alors que ce même développement avait jusqu'alors dû se diversifier en intégrant des dimensions non strictement économiques. Mais, comme le soulignent également Dimé et Ba (2016, p. 9), la domination d'une conception strictement économique de l'émergence s'accompagne d'une diversité des définitions et des approches.

Le PSE est un plan qui est finalement principalement quantitatif et qui d'ailleurs estime financièrement les dépenses mais les articule peu entre elles, pas plus que les projets. La notion de synergie est utilisée une seule fois dans le rapport (*cf.* sections 1 et 2) mais ces synergies ne sont jamais explicitées. L'approche n'est pas systémique, elle ne met pas en relation explicite les 27 projets phares pour démontrer leurs interactions et rétroactions. Cette critique est également formulée par Dimé et Ba (2016, p. 16). Du point de vue du développement durable, il est pourtant évident que ce sont les interactions entre les trois sphères qui rendent ce concept intéressant. Or le PSE apparaît plus comme une priorité aux infrastructures (donc un développement quantitatif appuyé sur une batterie d'indicateurs) que comme un développement durable au sens de l'articulation équilibrée entre trois domaines d'action qui se renforceraient. C'est aussi de ce point de vue qu'il est plutôt un plan de soutenabilité faible (priorité à l'économique, avec des actions sociales qui sont conduites en parallèle) que de soutenabilité forte (définition de seuils à atteindre voire à dépasser dans les domaines sociaux et environnementaux et qui permettraient de mettre à jour les complémentarités avec la dimension économique). En parallèle, cet effort vers les infrastructures nécessite des financements tellement colossaux que le Sénégal a besoin de partenaires extérieurs et vise un portage extraverti du PSE : mais n'entre-t-on pas alors dans un nouveau cercle vicieux de la dépendance ? On pourrait alors expliquer certains projets qui apparaissent déconnectés des priorités de conditions de vie des populations, comme ceux d'un pôle d'excellence en formation ou en santé, supposés attirer des devises. Mais ces pôles demeurent à construire et sont finalement focalisés sur la sphère économique, alors que leurs incidences sociales sont douteuses (*cf.* section 2). Enfin, on peut s'interroger sur la promotion d'une économie extravertie qui n'a pas encore réussi à favoriser un tissu d'entreprises locales. A cet égard, les volets du PSE qui portent sur la promotion de l'artisanat, de la pêche ou encore du tourisme locaux sont noyés dans une masse importante

de dépenses extraverties et semblent contribuer à cette ambiguïté dans la mesure où l'on ne sait pas s'il s'agit de soutenir véritablement les entreprises locales à destination des populations locales ou s'il est plutôt question de destiner ces PME à l'exportation.

En somme, il n'est pas surprenant que le PSE soit assez éloigné d'une vision ambitieuse du développement durable, dans la mesure où le modèle économique sur lequel il repose s'inscrit dans la droite ligne de l'économie standard. Ainsi l'on peut lire dans le texte de Moubarack Lo (2013, p. 20) sur l'émergence que la compétitivité internationale d'un pays (constituant, on l'a compris, un objectif majeur du PSE) repose, entre autres conditions, sur « la limitation de l'intervention de l'Etat dans l'économie au strict nécessaire ». Si ce strict nécessaire n'est pas précisé dans le texte cité, ce passage a au moins le mérite de clarifier la compréhension du PSE, centré alors sur un programme de compétitivité extérieure associé à une durabilité faible (compensation par des dépenses sociales) et à un Etat qui n'est plus au cœur des processus de développement mais en est l'accompagnateur. Et l'auteur d'ajouter, un peu plus loin (p. 21) que, « comme le note Rodrick [...], le pays pauvre qui satisfait l'ensemble des prescriptions du consensus de Washington devient de facto un pays développé ». On ne peut être plus clair sur la vision retenue.

Un cadre d'analyse fortement ancré dans les recettes standards associé à un pilotage public qui réintroduit les infrastructures et les dépenses sociales, et dans une moindre mesure quelques projets à tonalité durable (lutte contre les effets du changement climatique, à la marge, ou agriculture péri-urbaine), ne constitue pas un programme de développement durable.

Certes, M. Lo aborde - très brièvement - (2013, p. 22) la nécessité d'un développement social, d'offrir des opportunités d'emploi aux populations, mais cela s'appuie principalement sur une conception très classique de la « bonne gouvernance » qui suppose, à partir des travaux conduits par la Banque mondiale dans les années 2000, qu'il existerait une causalité entre certains indicateurs de « qualité des institutions » et de capital humain et la croissance. Mais il ne faut ignorer que toute cette littérature a été largement contestée (voir à cet égard la synthèse de Cartier-Bresson, 2010) et ne prend pas en compte les interrogations sur la pertinence des approches en termes de « meilleures pratiques » qui ne font que dupliquer les consignes internationales sans prise en compte de complémentarités institutionnelles nécessaires dans chaque pays. L'utilisation des meilleures pratiques repose sur la croyance de l'économie standard en la capacité du critère d'efficacité à être un « principe sélectif unique qui finit par s'imposer à tous. [...] Elle [l'économie standard] est alors amenée à penser le changement institutionnel comme la convergence des économies vers un petit nombre de configurations institutionnelles » (Piveteau, Rougier, 2010, p.10). Au total, l'aboutissement à l'indice synthétique d'émergence, focalisé sur trois volets - PIB, exportations, investissements - (à peine pondéré pour le premier par un indice de Gini) ne fait que refléter des choix théoriques et méthodologiques très ancrés dans l'approche orthodoxe et aboutit à une conception du développement et du développement durable forcément en phase avec cette approche. A la décharge de M. Lo, il fait cependant également référence au rôle des normes sociales, des valeurs et de la qualité du leadership politique, sans toutefois qu'aucune analyse qualitative et systémique de ces critères ne soit proposée. Le découplage entre sphère économique et dynamiques sociétales demeure ainsi la norme.

Le gouvernement sénégalais a donc choisi, comme la plupart des petites économies en développement, non pas une limitation de l'exposition à l'économie mondiale pour fixer de

façon autonome ses propres politiques, mais au contraire une configuration institutionnelle orthodoxe (Piveteau, Rougier, 2010, p.5) associée néanmoins à des efforts ciblés vers les pauvres afin d'assurer une certaine stabilité interne (p. 6). La question demeure de savoir s'il s'agit d'une stratégie durable.

5.2. Une inflexion ?

Les développements précédents portent sur la première phase de mise en œuvre du PSE, cette période pouvant être assimilée au lancement du PSE (2013) et au premier plan d'action prioritaire 2014-2018. Cette période est marquée par une forte prégnance, dans les fondements théoriques du PSE et dans le document PSE lui-même, d'une conception standard de l'émergence, débouchant sur une conception faible de la soutenabilité.

Il convient cependant de rester prudent et attentif aux évolutions que le PSE pourrait connaître. Plusieurs éléments peuvent en effet laisser penser que la place des dimensions sociale et environnementale dans le PSE pourrait évoluer favorablement. En effet, certaines contributions sont arrivées à la fin de cette période en provenance de structures gouvernementales ou d'auteurs proches du pouvoir sénégalais, elles témoignent d'une évolution à l'intérieur du paradigme de la croissance à défaut d'une réelle évolution de paradigme.

D'abord, sur le plan des fondements théoriques, l'ouvrage de M. Lo (2017) reprend en grande partie son document de 2013 tout en l'enrichissant de plusieurs pages consacrées à l'idée selon laquelle « l'émergence est multidimensionnelle » (titre de la section 5.4, pp. 32-37). On y trouve une vision complétée de l'émergence qui, tout en restant très en phase avec l'orthodoxie économique, indique que l'angle économique ne peut épuiser le concept d'émergence et introduit des prérequis tels que « l'amélioration de la qualité de vie, la constitution d'une classe moyenne qui bénéficierait de facilités de crédit, d'opportunités d'éducation, de formation et d'emplois de qualité, [...], d'une meilleure couverture sanitaire et d'un rallongement de l'espérance de vie, de possibilités d'accès à un logement décent et équipé et à des services d'infrastructures de base » (p. 33). Il est également affirmé que la croissance doit être favorable aux pauvres et que l'émergence ne peut être durable que si certains prérequis sont satisfaits dans le domaine social. Enfin, la préservation de l'environnement est mise en avant comme « facteur pour rendre la croissance économique soutenable » et « toute stratégie d'émergence » devrait « viser à bâtir une économie verte, c'est-à-dire des investissements publics et privés qui ciblent une réduction des émissions de carbone et de la pollution, [...] une réduction de la perte de la biodiversité ». Ces passages contiennent en eux-mêmes quelques formules ambiguës (seule la classe moyenne devrait-elle accéder à ces améliorations ? les pauvres devraient-ils donc en être exclus ?) mais constituent pour le moins une inflexion dans la vision de l'émergence. Cependant, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit simplement là d'un « rattrapage » conceptuel, tant le document précédent relevait d'une conception très orthodoxe des politiques publiques. Par ailleurs, ce retour de l'environnement et du social dans le paradigme de l'émergence ne s'articule pas à une analyse des effets de seuil qui permettrait de mettre en évidence de quelle façon, d'une part, les facteurs sociaux et environnementaux contribuent en réalité à une croissance soutenable, d'autre part, la croissance extravertie peut engendrer des effets sociaux et environnementaux contradictoires avec le développement durable. Les trois

dimensions du développement durable sont intimement liées et en interaction (Ballet, Dubois, Mahieu, 2004, Boidin, 2004). A défaut de prendre en compte ces phénomènes, l'indice d'émergence demeure focalisé sur des critères strictement économiques (en dehors de l'indice de Gini dont la place demeure cependant marginale dans le calcul).

Par ailleurs, sur un plan institutionnel, une inflexion dans l'application du PSE a pu être observée en 2017-2018, même s'il est difficile d'en cerner les motivations (stratégie véritablement pensée en amont, échéances électorales, prise de conscience des besoins pressants et urgents de la population...). Le gouvernement sénégalais communique sur une stratégie en deux temps : d'abord, assoir les bases de la croissance, ensuite, redistribuer.⁹

La Direction générale de la planification et des politiques économiques (DGPPE) a produit en 2017 et 2018 un certain nombre de documents et de comptes rendus d'ateliers visant à préciser et à améliorer la mise en œuvre du PSE. On y trouve des documents qui marquent une certaine réintégration des questions sociales. Ainsi, le PSE est désormais présenté comme une mise en œuvre des 17 ODD : 5 dans l'axe 1, 9 dans l'axe 3 et 3 dans l'axe 3 (DGPPE, 2017). Cependant, il n'est pas fait référence, dans ce document, aux critiques sur le caractère tentaculaire des ODD et au fait qu'ils fournissent plutôt une liste d'objectifs (un catalogue) de développement durable qu'un canevas de politique de développement. Un autre rapport (DGPPE, 2018a) expose les efforts visant à élaborer une hiérarchisation des contraintes dans la mise en œuvre du PSE. Ces travaux conduits dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire composée d'une trentaine de personnes issues des différentes commissions de planification (nous n'avons pas connaissance de la composition précise de ces commissions – experts et/ou représentants de la société civile ?) témoignent d'une tentative de classer et mettre en relation ces contraintes pour les traiter afin de réaliser « la transformation structurelle de l'économie et l'amélioration du bien-être des populations » (la première expression relevant essentiellement de l'axe 1, la seconde de l'axe 2). Un troisième rapport (DGPPE 2018b) propose une analyse diagnostique des secteurs sociaux. Il y apparaît que : l'éducation demeure un axe prioritaire d'investissement au regard de son rôle de capital humain favorable à la croissance ; certains indicateurs de santé retenus progressent lentement ; l'habitat et le cadre de vie subissent la pression de l'urbanisation ; la pauvreté perçue a augmenté ; la couverture maladie ne progresse pas au rythme annoncé. Enfin, deux autres rapports (DGPPE 2018c et DGPPE 2018d) se concentrent sur l'axe 1 à travers l'évaluation du potentiel de croissance (considéré comme encore « insuffisamment tiré par les exportations ») et le processus de transformation structurelle. Ce dernier conclut que le secteur des services reste prépondérant, le secteur informel dominant et que ces facteurs freinent la transformation de l'économie.

Au total, les évolutions que nous avons constatées peuvent être interprétées ainsi. Partant d'une première phase du PSE marquée par l'hégémonie des considérations économiques, le

⁹ Interviewé dans la revue Réussir (n°128, 2018), le Ministre de l'économie, des finances et du plan Amadou Ba indiquait ainsi que la situation économique du Sénégal nécessitait un redressement, puis une mise en œuvre du PSE avec un focus sur la productivité, avant de passer aux préoccupations sociales : « En effet, après une phase très active où les ressources publiques ont été surtout utilisées pour libérer le potentiel de l'économie nationale [...], il s'ouvre à présent une seconde phase, de redistribution, qui doit permettre à nos concitoyens de profiter plus nettement des fruits de la croissance obtenue » (p. 14). Cette inflexion est signalée par l'une des personnes interviewées dans notre enquête.

Sénégal passe à une deuxième phase qui semble opérer un rééquilibrage entre deux axes, l'économique et le social. Cependant, il s'agit plutôt d'un maintien du paradigme de durabilité faible confronté à la réalité des urgences populaires quotidiennes, bien éloignées des impératifs de croissance et d'extraversion, que d'un changement de paradigme vers la durabilité forte. En outre, la dimension environnementale continue d'être relativement négligée dans cette inflexion.

6. CONCLUSION

L'étude des documents gouvernementaux autour du PSE confirme que la rédaction de ce programme stratégique s'inspire largement des préceptes orthodoxes soutenus par les bailleurs de fonds. Une inflexion est cependant constatée mais ne nous semble pas changer fondamentalement le paradigme de départ, axé sur la croissance des infrastructures et la soutenabilité faible.

L'enquête exploratoire auprès des acteurs sénégalais permet de mettre en exergue les conséquences de l'absence de participation de ces derniers à l'élaboration du programme. Le scepticisme est fréquent, tant sur la réalisation des objectifs généraux que sur les grands chantiers infrastructurels dont l'utilité n'est pas totalement démontrée. L'accent est également mis sur le fait que la transformation de l'Etat n'est pas visible et que les considérations politiciennes demeurent prégnantes. La priorité à l'amélioration des conditions de vie est patente mais la sensibilité environnementale est beaucoup moins affirmée, sauf de façon indirecte lorsque sont évoquées les conséquences des problèmes environnementaux sur la santé humaine et le bien-être.

Le PSE offre un exemple emblématique de la double face des programmes d'émergence pour les gouvernements africains. D'un côté, il s'agit d'être en phase avec les injonctions à l'extraversion et à la mondialisation économique, ce qui entraîne une phraséologie et des mesures visant à gagner des lettres de noblesse dans le paradigme de l'émergence. En somme, les nouveaux modèles sont cherchés en Asie et en Amérique latine et l'on se trouve dans une simple stratégie de conformité, on peut alors s'interroger sur la soutenabilité d'une telle approche et même sur sa capacité à tirer tous les pays concernés vers une croissance « inclusive » à long terme. D'un autre côté, la *realpolitik* oblige les gouvernements à prendre en compte les tensions très fortes dont sont victimes les populations : populations pauvres d'abord, avec leur lot de conditions de vie précaires, d'accès très limité aux soins et à la sécurité sanitaire, d'exposition aux risques environnementaux ; ménages des classes moyennes également, qui prennent conscience des liens entre urbanisation galopante et impréparée par les pouvoirs publics depuis 30 ans, avec des conséquences catastrophiques sur la santé publique et l'environnement immédiat.¹⁰

¹⁰ Les ménages bien lotis sont, malgré leur situation sociale avantageuse, particulièrement sensibles aux signes apparents de l'urbanisation anarchique dans leur voisinage immédiat. Une participante au focus group souligne par exemple son inquiétude face à « l'érosion marine qui rapproche chaque année la mer des habitations ».

REFERENCES

- Alvadero F., Chancel L., Piketty T., Saez E., Zukman G. (2018), *Rapport sur les inégalités mondiales*, World inequality lab
- Anand S., Ravallion S. (1993), “Human Development in Poor Countries: on the Role of Private Incomes and Public Services”, *Journal of economic perspectives*, n°7, 133-151
- Ballet J., Dubois J.L., Mahieu F.R. (2004), « A la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base », *Développement durable et territoires*, dossier 3, developpementdurable.revues.org
- Boidin B. (2004), « Développement humain, développement durable et pays en développement : comment articuler et mesurer les différentes dimensions ? », *Développement durable et territoires*, dossier 3, developpementdurable.revues.org
- Boidin B. (2018), « Une couverture santé universelle sans politique intégrée de la santé est-elle possible en Afrique ? », *Revue française des affaires sociales*, n°1, 85-105
- Cartier-Bresson J. (2010), « Les mécanismes de construction de l’agenda de la gouvernance », *Mondes en développement*, n°152, 111-127
- Cissé B., Kane A., Quensièrè J. (2018), « Vulnérabilisation ou résilience des banlieues insalubres de Dakar », *Mondes en développement*, n°181
- Commission Mondiale pour l’Environnement et le Développement (CMED) (1987) (1988 pour la version française), *Notre avenir à tous* (Rapport Brundtland), Editions du Fleuve et Publications du Québec, 432 p.
- Dimé M., Ba B. (2016) « L’émergence en lieu et place du développement au Sénégal : changement cosmétique, nouvelle mode institutionnelle ou (r)évolution paradigmatique ? », *Journal of African transformation*, vol. 1, n°2, 1-21
- Direction générale de la planification et des politiques économiques (2017), Mise en œuvre du PSE dans le contexte des ODD et du Plan d’action d’Istanbul sur les PMA. Présenté par Mamadou Ba, Glen Cover NY, 28 juin. Ministère de l’économie, des finances et du plan.
- Direction générale de la planification et des politiques économiques (2018a), Approche de la hiérarchisation des contraintes. Ministère de l’économie, des finances et du plan, 16 p.
- Direction générale de la planification et des politiques économiques (2018b), Préparation de la phase II du PSE. Analyse diagnostique des secteurs sociaux. Ministère de l’économie, des finances et du plan, 36 p.
- Direction générale de la planification et des politiques économiques (2018c), Préparation de la phase II du PSE. Dynamique de l’économie sénégalaise. Ministère de l’économie, des finances et du plan, 24 p.
- Direction générale de la planification et des politiques économiques (2018d), Préparation de la phase II du PSE. Dynamique de l’économie sénégalaise au regard de la transformation structurelle. Ministère de l’économie, des finances et du plan, 20 p.
- Figuière C. Boidin B., Diemer A. (2018), *Economie politique du développement durable*. Louvain-la-Neuve : De Boeck, coll. Ouvertures économiques, 273 p.

- Hibou B., Samuel B. (2011), « Macroéconomie et politique en Afrique », *Politique africaine*, vol.4 n°124, 5-27
- Houéto D., Valentini H. (2014), « Promotion de la santé en Afrique : histoire et perspectives d'avenir », *Santé publique*, 26(1), supp, p. 11-20.
- Lo M. (2013), L'émergence économique des nations : définition et mesure, 43 p.
- Lo M. (2017), *L'émergence économique des nations, définition et mesure*. L'Harmattan Sénégal, 114 p.
- Peirce, C.S. (1965), *Collective Papers of Charles Sanders Peirce*, Cambridge, Harvard Business Press
- Peirce, C.S. (2002), *Pragmatisme et pragmatisme*, Paris, Edition du Cerf
- Piveteau A., Rougié E. (2010) « Emergence, l'économie du développement interpellée », *Revue de la régulation*, 7 / 1^{er} semestre / regulation.revues.org/7734
- République du Sénégal (2013), Plan Sénégal émergent. Dakar, 184 p.
- Sachs, I., (1980), *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, Éditions Économie et Humanisme, 140 p.
- Sachs, I., (1993), *L'écodéveloppement*, Paris, Syros, réédité en 1997.
- Sen A. (1999), « Health and Development », *Bulletin of the World health Organization*, vol.77, n°8, 619-623
- Vercueil J. (2010), *Les pays émergents. Brésil-Russie-Inde-Chine : mutations économiques et nouveaux défis*. Paris, Boréal, 207 p.

Corruption et pauvreté dans les pays de l'UEMOA

BY/PAR **ELIE ADÉDOKOUN ADEDODJA (1), GNANDERMAN SIRPE (2)**

(1) Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Parakou, Bénin, elieadedodja@yahoo.fr

(2) Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Ouaga II, Burkina-Faso, gsirpe@yahoo.fr

ABSTRACT

Corruption and poverty are conceptually related issues in developing countries. The purpose of this paper is to analyze the causal relationship between corruption and poverty in the West African Economic and Monetary Union (WAEMU). Based on a dynamic panel model of the eight (8) of the Union covering the period from 1995 to 2015 using the Generalized Moment Method (GMM), the results obtained suggest that there is a causal relationship bidirectional in the sense of Granger between corruption and poverty within the Union. To achieve this, we suggest reducing the supply of corruption by improving the salaries of civil servants and instituting effective controls and sanctions for corrupt practices; the progressive depoliticization of the administration and the real independence of the judiciary.

Keywords: Corruption, poverty, WAEMU

RESUME

La corruption et la pauvreté sont des problèmes conceptuellement liés dans les pays en développement. L'objectif de ce présent papier est d'analyser la relation de causalité entre corruption et pauvreté au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). A partir d'un modèle de panel dynamique sur les huit (8) pays de l'Union couvrant la période 1995 à 2015 avec la Méthode des Moments Généralisés (MMG), les résultats obtenus suggèrent qu'il existe une relation de causalité bidirectionnelle au sens de Granger entre corruption et pauvreté au sein de l'Union. Pour lutter contre ces phénomènes, nous suggérons la réduction de l'offre de la corruption en améliorant les salaires des fonctionnaires et en instituant des contrôles et des sanctions efficaces en cas des pratiques corruptives ; la dépolitisation progressive de l'administration et l'indépendance réelle de l'appareil judiciaire.

Mots-clés: Corruption, pauvreté, UEMOA

JEL Classification: C23, I3, K42

1. INTRODUCTION

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui se caractérise par des facteurs aussi divers que l'accès aux services publics de base (santé, éducation, hygiène publique, etc.), la jouissance des droits fondamentaux, l'autonomie et le développement humain (Sen, 1996). Les piliers du développement, les droits de l'homme et le cadre juridique destiné à protéger les pauvres sont souvent minés par la corruption. Ainsi, la corruption et la pauvreté sont des problèmes conceptuellement liés dans les pays en développement. Ces deux concepts sont considérés comme une catastrophe monumentale incontestée dans n'importe quelle économie (Aye, 2013). Cependant, la relation entre la corruption et la pauvreté est multiple et commune. Dans le secteur public, la corruption agit comme un impôt dégressif, qui affecte les ressources de ceux qui en sont déjà les plus dépourvus (Abdoulaye, 2016). Elle enrichit les gouvernants ainsi que les particuliers qui obtiennent une part importante des avantages publics ou supportent une part moindre des coûts publics et fausse le rôle du gouvernement dans l'allocation des ressources, ce qui peut être préjudiciable aux pauvres (Gupta et al., 2002). Alternativement, la pauvreté conduit à la corruption à cause de la persistance des inégalités sociales, la faiblesse des revenus, etc., qui affaiblissent les institutions économiques, politiques et sociales (Ndikumana, 2007). C'est-à-dire qu'un agent rationnel sera corrompu tant que le revenu privé gagné de la corruption égale ou dépasse son coût privé, car ceci lui permettra d'améliorer son bien-être.

De nombreuses études ont examiné la relation entre la corruption et la pauvreté. Mais la plupart de ces études tirent souvent des conclusions sur la causalité à partir des modèles qui ne montrent que la corrélation. Par ailleurs, peu sont celles qui se sont intéressées à la question de l'existence d'un lien de causalité entre la corruption et la pauvreté basée sur des modèles de données de panel. Toutefois, on constate qu'il existe très peu de recherches scientifiques relatives à la relation corruption et pauvreté dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Or, dans la littérature, le débat sur la relation entre la corruption et la pauvreté permet de retenir deux thèses. La première affirme que la corruption affecte la pauvreté sans une relation inverse (Olken, 2006 ; Dabla-Norris et Wade, 2002 ; Dincer et Gunalp, 2012). La seconde, quant à elle, trouve une relation bidirectionnelle entre la corruption et la pauvreté (Négin et al., 2011).

L'objectif de ce papier est d'étudier la relation de causalité au sens de Granger entre la corruption et la pauvreté dans les pays de l'UEMOA. Pour y parvenir, nous testons l'hypothèse de l'existence d'une relation de causalité bidirectionnelle entre la corruption et la pauvreté dans les pays de l'UEMOA. A cet effet, il s'agit de tester d'abord la relation selon laquelle la corruption affecte la pauvreté ; ensuite, la relation inverse.

Le reste du présent papier est organisé de la façon suivante. Dans la section 3, nous présentons une revue de littérature sur la relation entre corruption et pauvreté. La section 4 aborde les faits stylisés à travers l'analyse descriptive des indicateurs de la corruption et de la pauvreté. La section 5 est consacrée au cadre méthodologique et technique d'estimation. La section 6 présente et analyse les résultats empiriques obtenus. Enfin, la section 7 comprend la conclusion et quelques implications de politiques économiques. L'échantillon d'analyse se compose de huit pays membres de l'UEMOA et la période d'étude s'étale de 1995 à 2015.

2. RELATION ENTRE CORRUPTION ET PAUVRETE

La littérature théorique et empirique sur la relation entre la corruption et la pauvreté a été développée à partir du milieu des années 1990. Les propositions théoriques sur cette relation partent de la théorie de la rente et des travaux de Krueger (1974) et de Rose-Ackerman (1978) qui mettent l'accent particulier sur la distribution inégale des revenus causée par la corruption comme source de pauvreté.

Dans la littérature, il existe fondamentalement deux théories sur le lien de causalité entre la corruption et la pauvreté. La première théorie soutient que la corruption affecte la pauvreté sans une relation inverse. Il y a donc une causalité unidirectionnelle de la corruption à la pauvreté. La corruption affecte directement les pauvres car elle augmente le coût des services publics, diminue leurs qualités et restreint souvent l'accès de ces pauvres aux services publics de base (santé, éducation, etc.). Contrairement à la première théorie, la deuxième souligne que la corruption et la pauvreté vont de pair avec une causalité bidirectionnelle. Ces deux cadres théoriques sont soutenus par de nombreuses études empiriques réalisées sur les pays riches et sur les pays pauvres.

Les travaux de Gupta *et al.* (1998) montrent que l'inégalité croissante des revenus due à la corruption aggrave la pauvreté. Ils ont également constaté que l'évasion fiscale et son exemption à la faveur des élites riches peut réduire l'assiette fiscale et conduire à plus d'inégalité de revenu. Elle provoque ainsi un détournement des avantages des mesures de réduction de la pauvreté en raison d'un mauvais ciblage des programmes sociaux. Pour ces auteurs, les pays les plus corrompus sont affectés par une pauvreté durable et les stratégies anti-corruption permettent de réduire les inégalités de revenu et la pauvreté. Il est généralement admis que les premières victimes de la corruption sont les individus appartenant aux couches sociales les plus pauvres. En effet, la corruption maintient et entraîne des effets pervers sur la pauvreté (Mauro, 1995). Elle incite à la mise en place d'une politique qui fausse la distribution du revenu et détourne les ressources de la campagne vers les villes.

Cependant, une étude de la Banque mondiale (2000) sur la question de savoir s'il existe un lien entre la corruption et la pauvreté relève qu'un faible niveau de corruption réduit significativement l'inégalité des revenus et le niveau de la pauvreté en Europe et en Asie Centrale. Les résultats montrent également que les coûts de la corruption constituent un obstacle au développement des petites entreprises. Dans son étude portant sur 35 pays de l'OCDE, Karstedt (2001) teste la relation entre la corruption et la répartition des revenus. Les résultats montrent que les pays à forte inégalité de revenu évoluent avec un niveau de corruption élevé tandis que ceux qui ont un niveau d'éducation secondaire élevé et une forte proportion de femmes ayant des postes de responsabilité au sein de l'Etat ont un faible niveau de corruption. La relation entre la corruption et l'inégalité des revenus est non linéaire et indique qu'après que les pays ont atteint un niveau spécifique d'égalité des revenus, la corruption diminue de façon exponentielle et contribue à la réduction de la pauvreté.

Dabla-Norris et Wade (2002) proposent un modèle théorique pour expliquer pourquoi les riches préfèrent se concentrer sur les revenus issus de la corruption plutôt que de choisir des activités marchandes productives. La corruption dans les administrations est une source de motivation pour les riches qui cherchent à protéger leurs richesses en donnant des pots-de-

vin aux fonctionnaires d'Etat. Donc, le modèle contient à la fois l'offre et la demande qui expliquent les raisons secondaires pour lesquelles le gouvernement corrompu favorise les riches. Pour ces auteurs, dans les pays pauvres, les riches ont des facilités à accéder aux services publics, trouver à leur famille un emploi public et avoir le contrôle du gouvernement à travers l'octroi des pots-de-vin aux fonctionnaires d'Etat. Cette corruption affecte les pauvres et dégrade leur condition de vie à cause de leur inaccessibilité aux services publics.

Dans la même logique, Gupta *et al.* (2002) en captant l'inégalité par le coefficient de Gini, trouvent des résultats solides. Recourant à la variable instrumentale pour se fixer sur le sens de la causalité, ils confirment réellement que la corruption accroît l'inégalité de revenu, de l'éducation mais aussi dans la distribution de terre. Ce qui n'améliore guère la situation des pauvres. En utilisant les méthodes des doubles moindres carrés (DMC) sur les données de panel provenant de 125 pays, You et Khagram (2005) trouvent que l'inégalité des revenus augmente le niveau de la corruption puis accentue la pauvreté. Ils expliquent que, parce que les pauvres ne peuvent nullement contrôler les puissants, naturellement ceux-ci abusent de leur possibilité. Le mécanisme étant renforcé dans les pays non démocratiques tout simplement parce que dans les régimes autocratiques, les pauvres sont facilement opprimés, alors que cela ne semble pas être faisable dans les régimes démocratiques. Ainsi, la seule possibilité pour les riches de maximiser davantage leur richesse est de faire usage de la corruption. Ce qui conduit à un cercle vicieux. Cependant, selon Olken (2006), la corruption constitue une barrière dans la redistribution des richesses nationales dans les pays pauvres d'une part, et explique l'inefficacité des programmes de lutte contre la pauvreté dans ces pays d'autre part. L'étude de Ata et Arvas (2011) sur le cas des pays membres de l'Union Européenne permet de conclure que la pauvreté est une cause de la corruption. Les conclusions issues des travaux de Dincer et Gunalp (2012) sur l'impact de la corruption sur les inégalités des revenus et la pauvreté aux Etats-Unis corroborent les résultats précédents. A partir d'une étude basée sur les séries chronologiques et les données transversales, les auteurs affirment que l'augmentation de la corruption conduit à plus d'inégalité des revenus et de pauvreté. Ajisafe (2016) examine cette relation au Nigéria à partir du modèle ARDL (Autoregressive Distributed Lag). L'indice de pauvreté a été généré à l'aide de l'Analyse en Composantes Principales (ACP). Il aboutit à la conclusion que la corruption a un effet négatif sur le bien-être des populations en réduisant les dépenses de santé, d'éducation et d'autres services sociaux, augmentant ainsi le niveau de pauvreté au Nigeria.

Par ailleurs, certains travaux soutiennent l'hypothèse selon laquelle la corruption et la pauvreté évoluent de pair. Ainsi, pour examiner cette relation de causalité au sens de Granger, Negin *et al.* (2011), utilisent la méthode des GMM sur un panel dynamique sur un échantillon de 97 pays en développement sur la période de 1997 à 2006. Ils trouvent une causalité bidirectionnelle au sens de Granger entre la corruption et la pauvreté. La corruption est un facteur d'appauvrissement des pays. Elle favorise l'analphabétisme et impacte négativement l'accès de la population aux services publics de base (accès à l'eau potable, à la santé etc.) (Transparency international, 2010). Pour Justesen et Bjornskov (2014), les personnes pauvres sont beaucoup plus susceptibles de payer des pots-de-vin aux fonctionnaires d'Etat selon une estimation sur 18 pays à partir des enquêtes d'Afrobaromètre. Ils soulignent que la pauvreté augmente fortement la fréquence de la corruption, surtout dans les zones urbaines. Ces résultats soutiennent donc l'affirmation selon laquelle la pauvreté a également un effet de rétroaction sur le niveau de corruption.

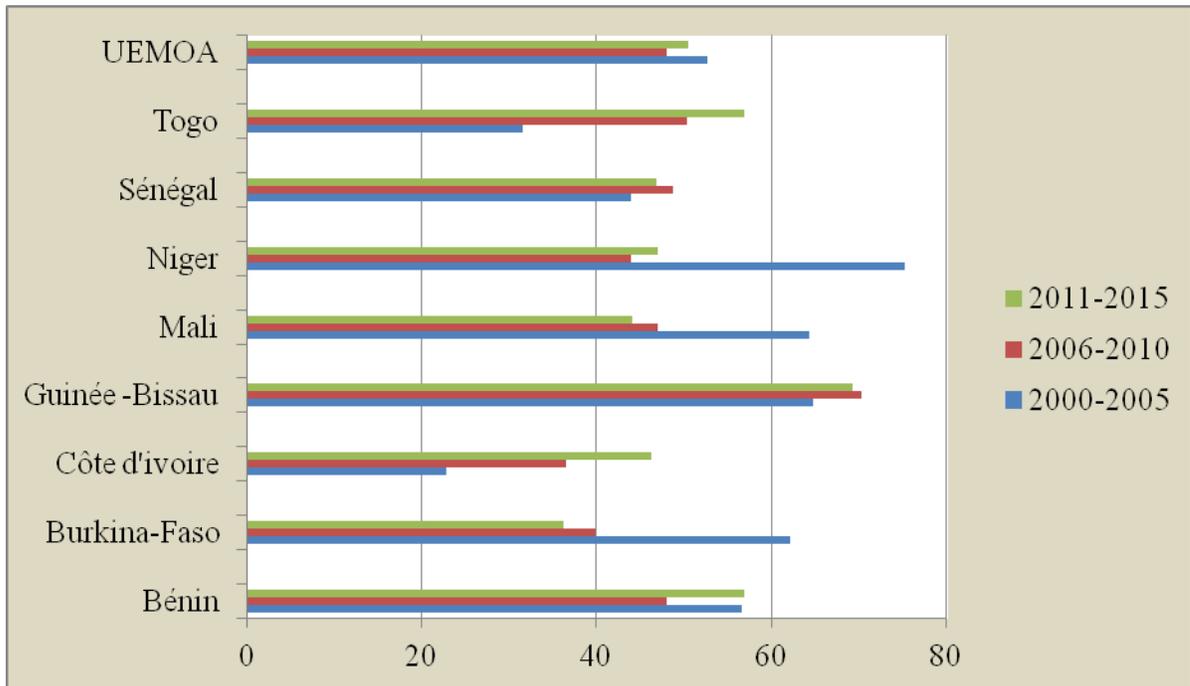
Le tour d’horizon de la littérature empirique nous enseigne qu’il existe une relation de causalité unidirectionnelle entre la corruption et la pauvreté ou une relation de causalité bidirectionnelle au sens de Granger quelle que soit la méthodologie adoptée. Comme, on le remarque, il n’existe pas, dans la littérature économique, assez d’études empiriques concernant spécifiquement les pays de l’UEMOA sur le lien entre corruption et pauvreté. Cette recherche pourrait donc constituer un point de départ important en vue de combler ce vide.

3. EVOLUTION DE LA CORRUPTION ET DE LA PAUVRETE DANS L’UEMOA

3.1. Situation de la pauvreté au sein de l’UEMOA

Nous analysons à travers le graphique 1 ci-dessous la situation de la pauvreté au sein des pays membres de l’Union sur la période de 2000 à 2005 ; 2006 à 2010 et 2011 à 2015.

Graphique 1: Incidence de la pauvreté à 1,25\$ dans l’UEMOA



Source : Les auteurs à partir des données de la Banque Mondiale (2016) et de la BCEAO (2016).

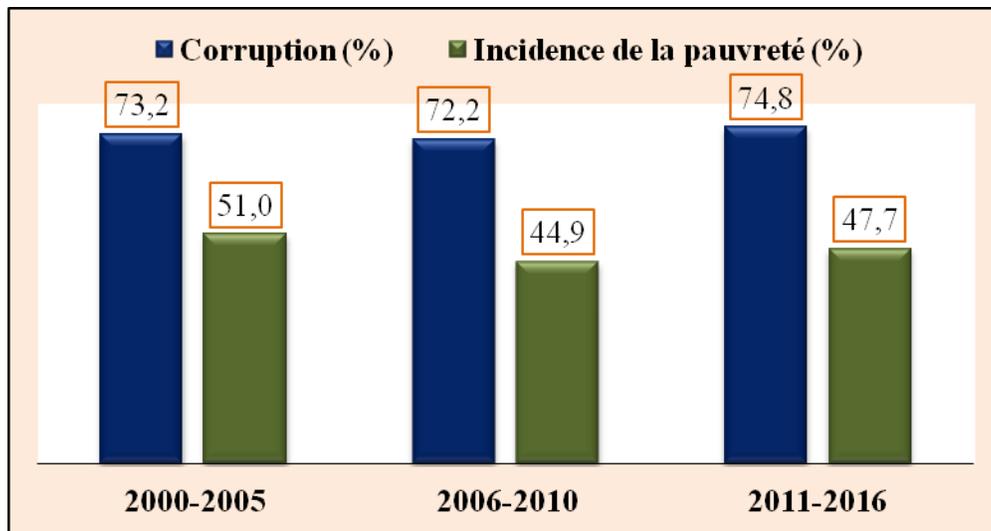
L’analyse du graphe montre qu’entre 2000 et 2005, la pauvreté est plus accentuée dans quatre pays de l’Union. Il s’agit du Niger avec une incidence de pauvreté moyenne de 75,3%, de la Guinée-Bissau avec 64,7%, du Mali avec 64,4%, du Burkina-Faso avec 62,1% et du Bénin avec 56,6%. Mais elle est plus faible en Côte d’Ivoire avec un niveau de 22,8%. Pendant cette période, le Togo et le Sénégal présentent un taux de pauvreté intermédiaire. Dans l’Union, la pauvreté est restée très élevée avec un taux moyen de 51%. Cette situation

s'explique par l'insatisfaction des besoins alimentaires de la population, la forte volatilité des cours des matières premières, l'inaccessibilité de la population aux services publics de base tels que l'éducation, la santé, la sécurité, etc. Entre 2006 et 2010, le taux de pauvreté a régressé, dans la plupart des pays de l'Union, sauf en Guinée-Bissau, au Togo, au Sénégal et en Côte d'Ivoire où il a progressé. A l'échelle de l'Union, la tendance est observée à la baisse, mais avec un faible repli de l'incidence de la pauvreté de 6,1% par rapport à la période de 2000 à 2005. Les progrès enregistrés sont relativement lents et n'ont pas permis d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière de réduction de la pauvreté dans tous les pays prévus en 2015. De 2011-2015, on enregistre une tendance à la hausse de l'incidence de la pauvreté dans certains pays tels que le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Mali et le Togo. Sur cette période, seul le Burkina-Faso contiendrait moins de pauvres avec une incidence moyenne de 36,2%. Dans l'Union, cet indicateur a connu aussi une évolution et s'établit à 47,7%. Cette progression montre qu'il existe certaines couches de la population qui vivent dans la précarité caractérisée par leur faible niveau de revenu, la mauvaise gouvernance, la fragilisation des institutions favorisant ainsi la corruption.

3.2. Analyse comparative entre la corruption et la pauvreté

Nous menons une analyse comparative entre la corruption et la pauvreté à l'échelle de l'Union à travers le graphique 2 ci-dessous. Ainsi, la corruption et la pauvreté moyenne sont observées sur trois périodes.

Graphique 2 : Evolution comparée entre la corruption et la pauvreté dans l'UEMOA



Source : Les auteurs à partir des données de la Banque Mondiale (2016), de Transparency International (2016) et de la BCEAO (2016).

L'analyse du graphe montre qu'au sein de l'Union, la corruption et la pauvreté ont évolué dans le même sens sur toute la période d'analyse. Une augmentation de la corruption entraîne une augmentation de la pauvreté. A titre illustratif, entre les deux premières périodes, la baisse de la corruption moyenne de 1% a entraîné une régression du taux de pauvreté moyen de 6,1%. Entre les deux dernières périodes, ce taux s'aggrave en passant de

44,9% à 47,7%, soit une hausse de 3,2% due à la hausse de la corruption de 2,6%. Cette situation au sein de l'Union permet de retenir que la corruption pourrait-être la base de la pauvreté. Les cas de détournement et de mauvaise gestion des fonds publics dans les pays membres de l'Union expliquent l'aggravation de cette pauvreté. Par ailleurs, nous remarquons à travers le graphe que la pauvreté pourrait-être aussi la source de la corruption. Car, lorsque la pauvreté s'accroît, la corruption augmente. L'inégalité des revenus, le faible niveau des revenus des ménages, le faible salaire des fonctionnaires encourageraient des actes illégaux et corruptifs au sein de l'Union.

4. CADRE METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE ET TECHNIQUE D'ESTIMATION

4.1. Spécification du modèle

Pour étudier le lien causal entre la corruption et la pauvreté, nous nous inspirons du modèle théorique de base de causalité au sens de Granger qui se présente comme suit :

$$Y_{it} = \alpha + \sum_{j=1}^m \delta_j Y_{i,t-j} + \sum_{l=1}^n \beta_l X_{i,t-l} + \sum_{k=1}^r \gamma_k Z_{i,t-k} + \mu_{it}$$

Où X et Y, les variables de causalité, sont la corruption et la pauvreté. Nous avons utilisé l'incidence de la pauvreté à 1.25\$ (*Ip*) pour capter la pauvreté et l'indice de perception de la corruption (*Ipc*) comme proxy de la corruption. Z représente un panier de principales variables de contrôle et joue le rôle de médiateur entre la corruption et la pauvreté. Il est constitué de l'inflation (*Inf*), le respect des lois (*Resplois*), la population rurale (*Popr*) et le genre (*Genre*). μ_{it} représente le terme d'erreur. $t = 1, \dots, T$ et $i = 1, \dots, N$ désignent respectivement le temps et les individus (pays). m, n et r désignent le nombre de retards. α représente la constante et δ, β et γ sont des coefficients.

4.2. Technique d'estimation et sources des données

Avant d'estimer notre modèle ci-dessus, nous avons effectué d'abord le test de stationnarité sur les différentes variables du modèle. Ainsi le test d'Im, Pesaran et Shin (2003) est réalisé pour l'étude de la stationnarité des variables. L'estimation de ces données en panel montre dans le temps l'existence de l'autocorrélation des erreurs due au retard des variables d'intérêt et les effets individuels caractérisant l'hétérogénéité. Ceci rend inefficace l'utilisation des techniques économétriques standards comme les Moindres Carrés Ordinaires (MCO). A cause de la présence de la variable dépendante retardée, nous utilisons la Méthode des Moments Généralisés (MMG) en panel dynamique provenant de 8 pays de l'Union sur la période de 1995 à 2015. Cette méthode proposée par Arellano et Bond (1991) permet de contrôler tous les effets spécifiques, individuels et temporels et d'apporter des solutions aux problèmes de biais de simultanéité, de causalité inverse et de variables omises. Ensuite, pour la robustesse des résultats, nous avons fait deux tests à savoir : le test de suridentification de Sargan/Hansen pour la validité des instruments et le test d'autocorrélation des erreurs de second ordre. Pour capter l'effet de causalité au sens de Granger, nous avons procédé aux tests de significativité des coefficients de la variable d'intérêt retardée (Test de Wald). L'hypothèse nulle d'aucune causalité est rejetée lorsque la probabilité associée est supérieure au seuil de 5%. On en déduit donc qu'il existe une relation de causalité au sens de Granger entre les

variables. Les données sur les variables économiques proviennent de trois sources à savoir : Base de données de Transparency International (2016), base de données Worldwide Governance Indicators (2016) de la Banque Mondiale et les rapports annuels de la BCEAO.

5. RESULTATS EMPIRIQUES

Les résultats empiriques des équations de la pauvreté et de la corruption sont présentés dans les tableaux 1 et 2. Nous avons estimé cinq (05) modèles dont la corruption est la variable d'intérêt dans l'équation de la pauvreté, et la pauvreté est la variable d'intérêt dans l'équation de la corruption. Les variables de contrôle sont mises en exergue à partir de la spécification 2.

5.1. Effets de la corruption sur la pauvreté

Les résultats empiriques de l'équation de la pauvreté montrent que la probabilité associée à la statistique de Fisher de tous les modèles est inférieure au seuil de 1%. Ces modèles sont globalement significatifs. En considérant ces résultats, nous acceptons l'hypothèse de la validité des instruments et celle d'absence d'autocorrélation des erreurs dans tous les modèles. La probabilité des tests respectivement associés : test de Sargan et de Arellano et Bond en différence seconde est supérieur à 5%. Dans toutes les spécifications, le nombre de retard de la corruption est de 2 et celui de la variable dépendante (pauvreté) est de 1. En effet, le retard optimal est sélectionné jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de corrélation sérielle dans le résidu obtenu (Arellano, 2003). Les résultats obtenus dans toutes les spécifications montrent qu'il y a une relation significative au seuil de 1% entre la corruption et la pauvreté. L'inflation exerce un effet positif et significatif au moins au seuil de 5% sur le niveau de pauvreté dans les spécifications 2 à 5. Une hausse de l'inflation aggrave le niveau de pauvreté dans les pays de l'Union. Cela s'explique par le fait qu'une forte inflation dégrade le pouvoir d'achat des ménages. Ce résultat est conforme à celui d'Ames et *al.* (2002) et Négin et *al.* (2011).

La population rurale a un effet positif sur la pauvreté dans les spécifications 2 à 5 mais seulement significatif au seuil de 1% dans la spécification 5. Il en ressort qu'au sein de l'Union, lorsque le nombre de la population rurale s'accroît, le nombre de personnes pauvre aussi s'accroît. L'inaccessibilité des populations rurales aux services publics (éducation, santé, infrastructures modernes) expliquerait leur situation de précarité. Un tel résultat est conforme aux conclusions de Ravallion (2000), Cord (2002) et Négin et *al.* (2011) qui soutiennent que, dans les pays en développement, la probabilité d'être pauvre et la sévérité de la pauvreté sont plus élevées dans les zones rurales. Dans les spécifications 4 et 5, le coefficient de la variable genre est négatif et significatif au seuil de 1%. Ce résultat laisse comprendre qu'une forte participation des femmes aux activités publiques et privées permet de réduire la pauvreté dans les économies de l'UEMOA. Notre résultat corrobore celui de Subbarao et Ezemenari (1995) et Négin et *al.* (2011). Enfin, la variable de contrôle respect des lois et règlements affecte négativement et significativement au seuil de 5% la pauvreté dans le modèle 5. Lorsque les populations maîtrisent et respectent les lois et règlements, elles s'abstiennent de commettre certaines pratiques sanctionnées par la loi qui pourraient accentuer leur situation de précarité.

Tableau 1: Résultats d'estimation l'effet de la corruption sur la pauvreté

Variable dépendante : (IP)	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5
(IP) _{t-1}	0,249*** (9,62)	0,137*** (8,90)	0,077*** (9,20)	0,683*** (10,22)	0,793*** (9,39)
(IPC) _t	-0,401*** (-4,98)	-0,053*** (-5,04)	-0,284*** (-5,21)	-0,995*** (-3,59)	-0,535*** (-2,60)
(IPC) _{t-1}	-0,167 (-0,39)	-0,452 (-0,19)	-0,517 (-0,20)	0,744** (2,23)	0,092** (2,16)
(IPC) _{t-2}	-0,863 (-1,14)	-0,767 (-0,62)	-0,428 (-0,32)	0,286*** (3,12)	0,416** (2,12)
(Inf) _t		0,164** (2,44)	0,106*** (2,70)	0,226** (2,03)	0,246*** (3,40)
(Popr) _t			0,668 (1,28)	0,583* (1,85)	0,753*** (2,86)
(Genre) _t				-2,988*** (-3,70)	-0,266*** (-3,78)
(Resplois) _t					-0,252** (-2,06)
Dummy 2007	4,452*** (4,13)	5,792*** (9,54)	8,347*** (4,88)	15,766*** (3,17)	16,373 (1,47)
Nombre d'observation	168	168	168	168	168
AR(1), (Pvalue)	0,009	0,005	0,007	0,000	0,001
AR(2), (Pvalue)	0,723	0,505	0,327	0,325	0,248
Test de Sargan, (P-value)	0,109	0,118	0,065	0,563	0,321
Test de Wald, (P-value)	0,259	0,687	0,322	0,115	0,792
Prob (F-Stat)	0,000	0,000	0,006	0,006	0,000

Les valeurs entre parenthèse sont les t-statistiques. *** significativité au seuil de 1% ; ** significativité au seuil de 5% et * significativité au seuil de 10%.

Source : Les auteurs.

L'effet de causalité au sens de Granger est mesuré à travers les tests de significativité des coefficients de la variable corruption retardée. Les résultats indiquent que la probabilité associée est supérieure au seuil de 5% dans toutes les spécifications. L'hypothèse nulle est rejetée. On en déduit donc que l'information antérieure sur la situation de la corruption permet de prédire la pauvreté. Par conséquent, la corruption cause la pauvreté au sens de Granger dans les pays membres de l'Union.

5.2. Effets de la pauvreté sur la corruption

Tableau 2: Résultats d'estimation l'effet de la pauvreté sur la corruption

variable dépendante (IPC)	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5
(IPC) _{t-1}	0,415*	1,231***	0,879***	1,012***	-2,054**
	(1,94)	(5,79)	(4,52)	(3,25)	(-2,01)
(IP) _t	-0,055***	-0,192***	-0,02**	-0,233**	-0,120***
	(-5,34)	(-8,30)	(-2,05)	(-2,29)	(-5,30)
(IP) _{t-1}	-0,332*	-0,062	-0,153	-0,338*	-0,527**
	(-1,89)	(-0,48)	(-0,68)	(-1,73)	(-2,05)
(Inf) _t		-0,163***	-0,138***	-0,027**	-0,228***
		(-13,29)	(-31,6)	(-2,30)	(-2,77)
(Popr) _t			-0,392***	-1,021	-0,193**
			(-4,08)	(-1,16)	(-2,10)
(Genre) _t				0,970**	0,202**
				(2,19)	(2,12)
(Resplois) _t					1,812***
					(3,80)
Dummy 2007	-0,440	-1,353	1,075	5,011	-1,846
	(-0,33)	(-1,45)	(0,95)	(0,92)	(-0,18)
Nombre d'observation	168	168	168	168	168
AR(1), (Pvalue)	0,006	0,009	0,013	0,012	0,002
AR(2), (Pvalue)	0,258	0,354	0,223	0,175	0,966
Test de Sargan, (Pvalue)	0,447	0,859	0,059	0,358	0,852
Test de Wald, (P-value)	0,551	0,278	0,712	0,428	0,116
Prob (F-Stat)	0,000	0,000	0,000	0,009	0,028

Les valeurs entre parenthèse sont les t-students. *** significativité au seuil de 1% ; ** significativité au seuil de 5% et * significativité au seuil de 10%.

Source : Les auteurs.

L'analyse du tableau montre que tous les modèles estimés sont globalement significatifs, car la probabilité associée à la statistique de Fisher est inférieure au seuil de 1%. Les résultats des tests de suridentification de Sargan et d'autocorrélation d'Arellano et Bond en différence seconde montrent que leur P-value est supérieure à 5%. On accepte donc l'hypothèse de la validité des instruments et celle d'absence d'autocorrélation des erreurs dans tous les modèles. Le nombre retard est de 1 pour la corruption et la pauvreté dans tous les modèles.

L'analyse globale des résultats obtenus des différents modèles révèle l'existence d'une relation significative au moins au seuil de 5% entre la pauvreté et la corruption.

En considérant les variables de contrôle, on note que, le coefficient associé à la variable inflation est négatif et significatif au moins au seuil de 5% (modèle 2 à 5). Une hausse de l'inflation engendre une baisse de l'IPC et par conséquent une augmentation du niveau de corruption au sein de l'Union. Ceci se justifie par le fait qu'une inflation élevée réduit la capacité d'acquisition des biens et services des ménages. Etant des agents économiques rationnels, et face à la dégradation de leur pouvoir d'achat, les ménages se livrent aux actes illégaux pour pouvoir maintenir leur niveau de consommation ; ce qui renforce la corruption. Ces conclusions sont conformes à celles de Paldam (2002) et Négin et *al.* (2011).

Le coefficient associé à la variable population rurale dans les modèles 3 à 5 est négatif et significatif au seuil de 5% sauf dans le modèle 4 où il n'est pas significatif. On dira que plus la population rurale s'accroît, plus la corruption gagne (baisse de l'IPC) les économies de l'Union. La population rurale est donc corrélée positivement à la corruption. Ce résultat vient confirmer celui de Cord (2002) et Négin et *al.* (2011). Quant à la variable genre, elle affecte négativement et significativement le niveau de la corruption au seuil de 5% (Modèle 4 et 5). La forte participation des femmes dans les activités publiques et privées réduirait la corruption (hausse de l'IPC) au sein de l'Union. L'explication qui pourrait justifier cette relation est que généralement, les femmes établissent plus de rigueur dans l'exercice de leur fonction et sont difficiles à convaincre pour s'adonner à des méthodes illégales pouvant détruire leur réputation. Cette relation obtenue entre la corruption et le genre est similaire à celle de Dollar et Gatti (1999) et Négin et *al.* (2011).

La dernière variable de contrôle (respect des lois et règlements) utilisée a un effet fortement négatif et significatif au seuil de 1% sur la corruption (Modèle 5). Puisque le coefficient de cette variable est positif, on peut comprendre que lorsque les lois et règlements sont respectés, cela réduit la corruption (hausse de l'IPC) au sein de l'Union. Ce résultat est en phase avec celui d'Abdoulaye (2016), Négin et *al.* (2011) et Tanzi (1998). Dans tous les modèles, les tests de significativité des coefficients de la variable pauvreté retardée sont effectués pour apprécier l'effet de causalité au sens de Granger (test de Wald). L'hypothèse nulle d'aucune causalité ($H_0 : (IP)_{t-1} = 0$) est rejetée, car la probabilité associée au test est supérieure au seuil de 5%. On en déduit que la pauvreté cause la corruption au sens de Granger dans les pays membres de l'Union.

6. CONCLUSION

Ce papier examine la relation de causalité au sens de Granger entre la corruption et la pauvreté dans les pays de l'UEMOA. Pour atteindre cet objectif, deux relations ont été testées. La première teste la relation selon laquelle la corruption affecte la pauvreté et la seconde teste la relation inverse. A partir d'un panel dynamique en GMM-SYS, nous avons estimé pour chaque relation cinq modèles mettant en exergue quelques variables de contrôle entre la corruption et la pauvreté. La corruption et la pauvreté sont respectivement les variables d'intérêt de la recherche pour la première et la deuxième relation.

Les résultats empiriques obtenus montrent que la corruption et la pauvreté vont de pair, car la relation de causalité va dans les deux sens (causalité bidirectionnelle). Par conséquent, il

est nécessaire d'opter pour des stratégies intégrées visant à réduire la pauvreté et la corruption. En d'autres termes, les tentatives de réduction de la pauvreté doivent être accompagnées des efforts de réduction de la corruption. La lutte contre la corruption à travers la bonne gouvernance joue un rôle clé dans la réduction de la pauvreté. La marginalisation et l'exclusion politique, économique et sociale des pauvres les contraignent à recourir aux pratiques illégales. Les pauvres sont plus vulnérables à l'intimidation et à l'humiliation des fonctionnaires d'Etat, et courent plus de risque de perdre leurs propriétés en cas de conflit. Ceci constitue un grand défi auquel la communauté UEMOA en développement fait face. Si les politiques anticorruptions ne sont pas liées aux autres besoins de base, elles auront un impact négatif sur les pauvres (Négin et al., 2011).

Cette étude suggère qu'il y existe au moins trois catégories de politiques anticorruptions propauvres dans les pays en développement à savoir : politique d'inclusion, d'égalité et d'équité et la politique de responsabilité. Ces politiques ne peuvent être donc efficaces que si elles tiennent compte de la réalité économique, politique et culturelle de chaque pays. Elles doivent être minutieusement élaborées et prônées la répartition équitable des revenus, le renforcement des institutions, la bonne gouvernance à travers l'amélioration des services publics de base tels que la santé et l'éducation. En effet, pour réduire la corruption et la pauvreté, nous suggérons (i) réduire l'offre de la corruption en améliorant les salaires des fonctionnaires et en instituant des contrôles et des sanctions efficaces en cas des pratiques corruptives ; (ii) dépolitiser l'administration publique; enfin (iii) rendre plus indépendante l'appareil judiciaire.

REFERENCES

- Abdoulaye, D. (2016). Démocratie et corruption dans les pays de l'UEMOA. *Revue d'Economie Théorique et Appliquée*, 6 (1), 97-116.
- Ajisafe, R. A. (2016). Corruption and Poverty in Nigeria: Evidence from Ardl Bound Test and Error Correction Model. *Journal of Emerging Trends in Economics and Management Sciences (JETEMS)*, 7 (3), 156-163.
- Ames, B., Brown, W., Devarajan, S., and Izquierdo, A. (2002). *Poverty Reduction Strategy Sourcebook*. Chapter 12, Macroeconomic issues. World Bank, Washington D.C.
- Arellano, M. and Bond, S. (1991). Some Tests of Specification for Panel Data: Monte Carlo Evidence and an Application to Employment Equations. *The Review of Economic Studies*, 58, 277-297.
- Arellano, M. and Bover, O. (1995). Another Look at the Instrumental Variable Estimation of Error-Components Models. *Journal of Econometrics*, 68 (1), 29-51.
- Ata, A. Y. and Arvas, M. A. (2011). Determinants of economic corruption: a cross-country data analysis. *International Journal of Business and Social Science*, 2 (13), 1-9.
- Aye, G.C. (2013). Causality between Financial Deepening, Economic Growth and Poverty in Nigeria. *The Business and Management Review*, 3 (3), 1-12
- Aysan, F., Nabli, K. and Veganzones-Varoudakis, A. (2007). Governance institutions and private investment: An application to the MENA. *Developing Economies*, 45 (3), 339-377.

- Banque Mondiale (2000/2001). *Rapport sur le développement dans le Monde : Combattre la Pauvreté*. Paris, Editions ESKA.
- Bhagwati, J. N. (1982). Directly unproductive, profit seeking (DUP) activities. *Journal of Political Economy*, 90, 98-1002.
- Braun, M. and Di Tella, R. (2004). Inflation, Inflation Variability, and Corruption. *Economics & Politics*, 16, 77-100.
- Cartier-Bresson, J. (1992). Éléments d'analyse pour une économie de la corruption. *In: Tiers-Monde*, 33 (131), 581-609.
- Cord, L. (2002). *Poverty Reduction Strategy Sourcebook*. Chapter 15, Rural Poverty. Washington D.C., The World Bank.
- Dabla-Norris, E., and Wade, P. (2002). *Production, Rent Seeking and Wealth Distribution*. Washington, D.C.: International Monetary Fund.
- Dincer, O.C. and Gunalp, B. (2012). Corruption and Income Inequality in the United States. *Contemporary Economic Policy*, 30 (2), 283-292.
- Dollar, D., and Gatti, R. (1999). Gender Inequality, Income, and Growth: Are Good Times Good for Women?. *Working Paper Series No. 1, Policy Research Report on Gender and Development*. Development Research Group/Poverty Reduction and Economic Management Network. World Bank, Washington, D.C.
- Gupta, S., Davoodi, H. and Alonso-Terme, R. (2002). Does Corruption Affect Income Inequality and Poverty?. *Economics of Governance*, 3, 23-45.
- Justesen, M. K. and Bjornskov, C. (2014). Exploiting the Poor: Bureaucratic Corruption and Poverty in Africa. *World Development*, 58, 106–115.
- Karstedt, S. (2001). The Culture of Inequality and Corruption: A Cross-Cultural Analysis of Corruption. http://www.aic.gov.au/conferences/occasional/karstedt_2.pdf.
- Krueger, A. (1974). The Political Economy of the Rent-Seeking Society. *American Economic Review*, 64, 291-303.
- Ndikumana, L. (2007). Corruption and Pro-Poor Growth Outcomes: Evidence and Lessons for African Countries in Governance and Pro-Poor Growth. *African Economic Research Consortium*, Nairobi, Kenya, 184-216.
- Negin, V., Abd Rashid, Z. B. et Nikopour, H. (2011). The Causal Relationship Between Corruption And Poverty: A Panel Data Analysis. *Journal of International Economic Review*, 4 (1), 23-38.
- Sen, A. K. (1999). *Development as Freedom*. Anchor Books, New York.
- Gupta, S., Davoodi, H. and Alonso-Terme, R. (2002). Does Corruption Affect Income Inequality and Poverty?. *Economics of Governance*, 3, 23-45.
- Mauro, P. (1995). Corruption and Growth. *Quarterly Journal of Economics*, 60 (3), 681-712.

- Murphy, K. M., Shleifer A. and Vishny, R. W. (1993). Why is Rent-seeking so Costly to Growth?. *American Economic Review*, 83 (2), 409-414.
- Olken, B. (2006). Corruption and the costs of redistribution. *Journal of Public Economics*, 90 (8), 53-70.
- Paldam, M. (2002). The Cross-Country Pattern of Corruption: Economics, Culture and the Seesaw Dynamics. *European J. of Pol. Econ.*, 18, 215-240.
- Ravallion, M. (2000). *On the Urbanization of Poverty*. World Bank, Washington, D.C. Processed.
- Rose-Akerman, S. (1978). Corruption: A Study in Political Economy. *New York: Academic Press*.
- Subbarao, K., and Ezemenari, K. (1995). Transition, Poverty and Social Assistance in Mongolia. *Discussion Paper*, 55. Education and Social Polity Department. World Bank, Washington, D.C.
- Swamy, A., Knack, S., Lee, Y. and Azfar, O. (2001). Gender and Corruption. *Journal of Development Economics*, 64, 25-55.
- Tanzi, V. (1998). Corruption Around the World: Causes, Consequences, Scope and Cures. *IMF Staff Papers* 45 (4), 559-594.
- You, J-S. and Khagram, S. (2005). A Comparative Study of Inequality and Corruption. *American Sociological Review*, 70 (1), 136-157.



Manifeste pour le progrès social, par Marc Fleurbaey et alii., Paris, La Découverte, 2019

Les candidats aux prochaines élections trouveront de quoi améliorer leur programme dans ce manifeste. Les rubriques sont grandioses : «Le futur est entre vos mains », « le grand défi », Réformer le capitalisme », « A la recherche d'une troisième voie », le quatrième pouvoir », « Cinq idées pour changer votre vie et le monde.». Ces hautes considérations ont mobilisé un prix Nobel et trois cent chercheurs. Ces recommandations s'adressent aux populations afin qu'elles prennent en mains leur destin. Ainsi il est question du partage des tâches ménagères et plus généralement de la famille confrontée aux relations amoureuses, de « votre lieu de travail que vous rendrez plus juste ». Il est des conseils surréalistes du type « Devenez un porteur de flamme !», le citoyen transformé en lance flammes et en membre actif de sa communauté participera à la mondialisation et sacrifiera l'Etat providence au profit de l'Etat « émancipateur ». Marx et Weber sont appelés en renfort en oubliant l'un son horreur de la social démocratie, l'autre la nécessité de séparer le savant du politique. Enfin, ce livre de près de 300 pages peine à définir la question sociale : celle-ci est définie par « le bien être et la liberté, la justice distributive et l'équité, la transparence et la démocratie »... L'auteur devient censeur proclamant que « tout projet qui négligerait l'une de ces valeurs est ici considéré comme indésirable ». En quoi s'agit-il de valeurs ? Par exemple, ni la vulnérabilité ni la souffrance n'apparaissent dans ce programme, sont-elles des valeurs indésirables ? La question sociale rentre dans des conflits de soutenabilité qui amènent à privilégier ou à négliger, à égalité de moyens, la soutenabilité écologique par rapport à la soutenabilité sociale. Hélas ce manifeste oublie la question de l'environnement, manifestement prioritaire, mais qui est négligée donc indésirable.

François-Régis Mahieu



Démocratie et paradoxe du vote : fondements théoriques et enjeux socio-économiques en Afrique subsaharienne francophone

BY/PAR JEAN-MARCEL KOFFI (1) & SALIF KONE (2)

(1) Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES), Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)

(2) CIRES, Université Félix-Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire)

ABSTRACT

The widespread democratization in French-speaking sub-Saharan Africa, driven by France since 1990 as a conditionality of development aid, has since come up against numerous constraints. The difficulty of appropriating the very principle of democracy is a real limit to its practical implementation, particularly because of the voting paradox associated with it. The resulting socio-economic challenges imply the state's capacity to guarantee fundamental citizen rights, not only formal but also in terms of equitable distribution and transmission within and between generations of capabilities.

Keywords: French-speaking sub-Saharan Africa, capabilities, fragility, paradox of democratic voting

RESUME

La démocratisation généralisée en Afrique subsaharienne francophone, impulsée par la France à partir de 1990 comme une conditionnalité de l'aide au développement, se heurte depuis à de nombreuses contraintes. La difficulté d'appropriation du principe même de démocratie constitue une vraie limite à sa mise en œuvre pratique, notamment du fait du paradoxe du vote qui lui est associé. Les enjeux socioéconomiques qui en découlent impliquent la capacité étatique à garantir des droits citoyens fondamentaux, non seulement formels mais aussi en termes de distribution et de transmission équitables intra et intergénérationnelles de capacités.

Mots clés : Afrique subsaharienne francophone, capacités, fragilité, paradoxe du vote démocratique

JEL Classification: D63, D71, D72, D74, N47

1. INTRODUCTION

Le sommet de la Baule tenu en France en juin 1990 a consacré l'ouverture démocratique généralisée en Afrique subsaharienne francophone, suivant en cela la chute du mur de Berlin en novembre 1989. Introduite comme une conditionnalité dans les rapports privilégiés entre la France et ses anciennes colonies, les avancées démocratiques sont aussi clairement brandies par le président français d'alors, François Mitterrand, comme une conditionnalité de l'aide au développement. L'idée, au sortir de la guerre froide, était de rompre avec les régimes politiques dictatoriaux et autocratiques qui essaimaient la zone francophone du continent africain, pour entrer dans l'ère de la mondialisation en réduisant les poches de pauvreté et la corruption. Cette façon d'envisager la démocratie la présente sous un angle économiquement et socialement vertueux. Le président Mitterrand martelait alors que la démocratie était un processus exigeant nécessaire pour le développement. Elle exige non seulement la formation d'un Etat, mais aussi un apprentissage des libertés de nature à consolider cet Etat. La construction démocratique se réalise ainsi dans un processus ponctué de subtils et délicats arbitrages dans le temps entre les intérêts individuels et les intérêts collectifs (libertés individuelles *versus* liberté collective). Elle questionne dans la même dynamique, la rationalité des membres de la société lorsqu'ils sont convoqués à exprimer leur citoyenneté par le vote démocratique.

Le régime démocratique traduit le principe doctrinal de souveraineté du peuple, *via* la maxime du « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple », formulée par Abraham Lincoln¹. La démocratie peut être directe ou indirecte (représentative), dans une société où plusieurs états sont possibles. Cependant, il n'y a qu'un seul de ces états qui sera finalement sélectionné par le vote du peuple, en vue d'être réalisé. Idéalement directe, la démocratie serait en délibération permanente, avec une prise de décision directe émanant des citoyens réunis en assemblée. A contrario, la démocratie représentative relève de l'impossibilité d'une délibération permanente directement organisée par une assemblée de citoyens. Dans ce modèle, le peuple délègue sa souveraineté à des représentants élus et à un gouvernement constitué à l'issue du vote. La démocratie, dans sa forme représentative, souffre des limites de la procédure de désignation des représentants du peuple. Le mode de désignation par le vote se heurte à la cohérence des choix entre les intérêts individuels et collectifs ; ce qui laisse apparaître un paradoxe du vote. Quel est ce paradoxe ? Comment s'exprime-il ? Quels en sont les enjeux socio-économiques dans le contexte de démocratisation en Afrique subsaharienne francophone ?

Cet article vise à montrer que le paradoxe du vote démocratique peut avoir des effets pervers sur la stabilité du régime démocratique, sur le bien-être des populations, et donc sur le développement socio-économique. Sans remettre en cause la règle du vote à la majorité, il interroge la gouvernance du processus démocratique, tant en amont qu'en aval du vote, et ses effets socio-économiques. En se référant au contexte des pays d'Afrique subsaharienne francophone, il analyse d'abord les fondements théoriques du paradoxe du vote démocratique, explore ensuite ses manifestations et mécanismes explicatifs dans le contexte

¹ Abraham Lincoln (1809-1865), premier Président républicain des Etats-Unis (1860-1864 et 1864-1865), abolitionniste et partisan de l'unité américaine, a gouverné pendant la pire période de crise constitutionnelle, militaire (guerre de secession) et morale (esclavagisme du sud et affairisme industriel du nord).

d'observation, pour enfin en venir aux enjeux et implications socio-économiques qu'il soulève.

2. LE PARADOXE DU VOTE DEMOCRATIQUE

La démocratie comme mode d'expression des choix collectifs est considérée comme le meilleur moyen d'organiser la vie politique et sociale d'une société. Elle n'est cependant pas aisée à définir, notamment en rapport avec, d'une part ses fondements, et d'autre part le paradoxe inhérent à son mode d'expression, le vote.

2.1 La démocratie : un concept complexe à définir

Définir la démocratie n'est pas un exercice aisé pour au moins deux raisons. D'abord, il s'agit d'un concept idéologique et politique très évolutif tant dans l'espace que dans le temps. Selon Ouellet et Bernier (2002) elle « *peut être réinventée partout lorsque les conditions appropriées existent* », sachant que ses perspectives idéologique et politique sont intimement liées, et donc indissociables. Ensuite, selon chacune de ces perspectives, elle peut se définir à travers des dimensions multiples. Ainsi, du point de vue idéologique, tout en étant « *un ensemble de principes de liberté et d'égalité* », la démocratie peut être perçue comme le résultat de la combinaison de certaines valeurs et de certaines conceptions sociales et culturelles. Mais elle est aussi la culture qui constitue le vecteur par lequel les aspirations, les intérêts individuels et collectifs d'une société sont énoncés et respectés. Du point de vue de son fondement politique, la démocratie est l'instrumentalisation de la liberté et de l'égalité des droits, c'est-à-dire le « *mécanisme qui traduit les préférences publiques en politiques publiques* » (Inoguchi, 1988). Elle est également, l'ensemble des critères, de large et active participation de la société au processus électoral et donc au pouvoir (droit de vote et d'éligibilité), d'égalité des chances pour tout citoyen d'être élu (droit d'éligibilité), de connaissances des politiques publiques et de leurs conséquences, ainsi que de la capacité de contrôle publique du processus politique.

La démocratie est ainsi le cadre du respect prioritaire du droit, et « *la garantie constitutionnelle des droits fondamentaux et de la règle de la majorité* ». Elle repose essentiellement sur des droits et des libertés individuels et collectifs, chèrement acquis de génération en génération, et qui sont constitutionnellement garantis par l'Etat. On distingue plusieurs catégories de droits reconnus aux citoyens. La première génération concerne les « *droits-libertés* », qui émanent de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Il s'agit des libertés d'expression, d'opinion, d'association, de réunion, de vote, d'éligibilité; dont l'effectivité confère aux citoyens une certaine autonomie de réflexivité et d'action. Cette catégorie de droits évite la soumission du citoyen à un ordre dictatorial ou autocratique. La seconde génération concerne les « *droits-créances* », tels que les droits à l'instruction, à la santé, au travail, d'appartenance à un syndicat, qui ont vocation à contribuer à la dignité sociale du citoyen. Elle concerne les droits économiques et sociaux, dont la mise en œuvre effective a un coût spécifique lié à l'intervention de politiques publiques. Ces droits sont notamment apparus dans le sillage de l'implantation de l'Etat-providence, après la grande crise de 1920-1930 et la seconde guerre mondiale. Par exemple, l'éducation est avant tout, un droit fondamental de l'homme, consacrée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Elle est d'une importance si vitale dans l'épanouissement social de chaque personne, qu'elle est intégrée à de nombreux instruments

internationaux dédiés à la promotion des droits de l'homme. C'est en ce sens, que pour les Nations Unies, l'éducation est un levier et un moteur du développement humain, qu'il faut mobiliser pour promouvoir le développement des sociétés. La troisième génération de droits se veut de dimension plus globale, en se déclinant au-delà du critère de la citoyenneté nationale. Elle intègre des préoccupations de solidarité internationale, et de solidarité intra et intergénérationnelle, tels que le droit à un environnement sain, le droit des générations futures et le droit d'ingérence humanitaire. Ces trois générations s'imbriquent autour de droits reconnus, dont le caractère exécutoire est une exigence démocratique. Dans un Etat de droit, cette exigence est garantie par l'Etat, dirigé par l'exécutif, et l'ensemble des institutions démocratiques d'équilibre du pouvoir (le législatif, le judiciaire, la presse, l'opinion publique, la société civile), de sorte que l'effectivité des droits reconnus les rende opposables pour chaque citoyen. Or, ces droits ne sont pas garantis à priori, car la règle de la majorité n'est pas parfaite, en raison du paradoxe associé au vote. Ce mode de désignation de la majorité dans une démocratie représentative ne permet pas d'assurer la cohérence des choix collectifs.

2.2 Le paradoxe du vote : principe théorique de Condorcet à Gibbard-Satterthwaite

Pour sortir la société humaine de la barbarie des guerres permanentes, les penseurs de l'antiquité grecque ont abouti à l'idée de bâtir une société civilisée ; c'est-à-dire une société à la fois libre, juste et démocratique. Sortir d'une société barbare, c'est rompre avec une organisation sociopolitique dans laquelle le pouvoir s'acquiert par la force de l'annexion et de la domination brutale. Entrer dans une société civilisée, c'est garantir des droits fondamentaux aux membres de la société, en tant que citoyens égaux et libres, et qui déterminent librement leur destin commun par le biais du vote démocratique. Le vote comme système de choix politique, ne garantit cependant pas toujours la cohérence entre les intérêts individuels et les intérêts collectifs.

La problématique de la cohérence entre intérêt individuel et intérêt général est toujours apparue cruciale depuis l'antiquité grecque, d'Aristote (IV^e siècle avant J.-C.) à Adam Smith (XVIII^e siècle), jusqu'à John Rawls et Amartya Sen (XX^e-XXI^e siècle). Le contexte du siècle des lumières est le marqueur historique d'une démarche analytique formelle de construction raisonnée d'un ordre social, c'est-à-dire d'un contrat social reposant sur les institutions et l'éducation, dans la lignée des philosophes tels que Thomas Hobbes, John Locke et Jean-Jacques Rousseau. La question de l'agrégation des préférences individuelles en une préférence collective, traitée notamment en microéconomie a permis aux économistes d'investir un champ d'analyse du domaine des sciences politiques (Mathieu et Merlin, 2004). D'éminents penseurs s'y sont intéressés ; ce qui a permis de l'établir formellement, d'abord par Condorcet et ensuite par Arrow et Debreu, sans pour autant aboutir à une résolution technique et définitive. Son analyse éthique reste ainsi largement ouverte, notamment avec Amartya Sen (1970) et John Rawls (1971), qui dès le début de la décennie 1970, ont sérieusement commencé à questionner les fondements éthiques des doctrines utilitaristes et welfaristes, qui irriguent le libéralisme économique et politique.

D'un point de vue formel, deux sources ont permis de jeter les bases conceptuelles de cette problématique. Au XVIII^e siècle, l'utilitarisme de Jeremy Bentham (1748-1832) postule que le choix collectif relève de la somme des utilités individuelles. A la fin du XVIII^e siècle, les débats menés par deux mathématiciens français, Borda (1781) et Condorcet (1785),

permettent d'établir le paradoxe dit de Condorcet². Ce paradoxe indique que dans un système majoritaire, des préférences individuelles transitives ne garantissent pas toujours la possibilité d'obtenir une même préférence collective. En d'autres termes, la règle du vote à la majorité ne permet pas nécessairement de faire un choix collectif cohérent, c'est-à-dire qui reflète la satisfaction de tout un chacun. Cette impossibilité d'agrégation par sommation des votes, expressions démocratiques des préférences individuelles, pour obtenir une préférence collective cohérente, tient à deux faits. D'une part, les préférences individuelles sont différentes les unes des autres, et d'autre part, elles sont étalonnées de manière ordinale. Le paradoxe de Condorcet interroge ainsi le passage de l'individu à la collectivité, sachant d'un côté, que le particulier et le général se distinguent par la spécificité de leur logique interne, et de l'autre côté, que le tout englobé dans le général, représente quelque chose de différent de la somme des parties qui le constituent. Cette formulation originelle de Condorcet constitue la base conceptuelle du cadre théorique de l'analyse des choix collectifs.

Ces fondations, qui ont préfiguré la réflexion sur l'agrégation en politique et en économie (*bridge versus no bridge*), serviront bien plus tard, en 1951, à Kenneth Arrow (Prix Nobel d'économie 1972) pour formaliser une théorie des choix collectifs. Dans une démarche axiomatique, Arrow montre qu'il n'existe pas de procédure d'agrégation idéale. Le théorème d'impossibilité d'Arrow³, qui découle de cette démonstration s'énonce comme suit : soit un ensemble fini d'individus (au moins 2) dans une société et un ensemble fini d'options (au moins 3), alors il n'existe pas de fonction de préférence collective (sociale) qui puisse satisfaire à la fois les conditions de transitivité, d'absence de restriction, de Pareto optimalité, d'indépendance vis-à-vis des options non pertinentes et d'absence de dictateur. Cette conclusion d'impossibilité de Kenneth Arrow s'étend à tout système de vote. Ainsi, sauf dans une dictature, régime politique dans lequel le choix collectif se réduit à celui d'un seul individu, le dictateur, il est impossible de déduire un choix collectif cohérent des choix individuels.

Dans une démarche axiomatique similaire, Amartya Sen montre en 1970, à partir de conditions de cohérence plus faibles d'Arrow, qu'il existe une incompatibilité entre efficacité économique et liberté, c'est-à-dire un conflit entre principe de Pareto et libéralisme. Il s'agit d'une vision nouvelle, mettant en évidence la possibilité d'un conflit entre deux jugements de valeurs ; l'un se référant au principe de Pareto et l'autre ayant recours à la considération a minima de la sphère privée individuelle. Ce conflit a une forte dimension contextuelle (juridique, sociale et environnementale), car son occurrence est étroitement liée à l'étendue de la liberté individuelle. Celle-ci peut se traduire dans un cas par un choix sur lequel l'individu a un contrôle total, au sens où il est laissé maître de ses choix, et dans l'autre cas par un choix contraint par des contingences sociales et environnementales. Le principe de Pareto se rattache plutôt au premier cas de figure, en

² Les analyses mathématiques pionnières du choix social ont mis l'accent sur le vote et ses procédures. C'est dans ce cadre que le Marquis de Condorcet (1743-1794), en analysant l'organisation politique de la démocratie par le vote majoritaire, découvrit l'existence d'un « paradoxe du vote ».

³ Il est aussi appelé « *théorème du no bridge* », car il souligne l'absence de pont entre deux types d'analyses en économie, aux logiques et aux méthodes différentes : la microéconomie pour l'analyse des comportements individuels, et la macroéconomie pour l'analyse des agrégats économiques comme résultats de l'ensemble des comportements individuels.

établissant un lien direct utilitariste entre les décisions collectives et le classement unanime des préférences individuelles. En s'appuyant sur la théorie des droits, Sen (1970) questionne ce principe d'évaluation sociale, en convoquant les droits individuels comme une information complémentaire à prendre en considération. Il reprend alors le formalisme arrowien, dont les principes d'évaluation sociale reposent sur les préférences individuelles, et y introduit les droits. Il en tire un résultat d'impossibilité, le « paradoxe libéral-parétien », qui ne relève pas uniquement des préférences que les individus expriment. En effet, le paradoxe de Sen relève aussi et surtout des motivations et des valeurs des individus, dont les décisions ne dépendent pas simplement du classement de leurs préférences, mais d'un méta-classement fondé sur la cohérence entre les préférences et les valeurs individuelles.

Cette mise en évidence du conflit Pareto-liberté a été une contribution significative à la théorie du choix social. D'un côté, elle a mis en exergue l'importance philosophique des droits. De l'autre côté, il s'agit du contenu même de la liberté. Les valeurs ayant assurément un lien sensible avec les aspirations individuelles, ce résultat de Sen a eu un impact considérable en économie normative, spécifiquement en économie du bien-être, et en philosophie morale. Par cette extension qui introduit les droits et les libertés individuelles à travers la condition d'un libéralisme minimal, le théorème d'impossibilité de Sen invite à un réexamen analytique, d'une part de la prise en compte des droits des individus et des groupes, et d'autre part, des principes de décision convenus comme l'optimum de Pareto. Sen (1970, 1986) interroge ainsi l'acceptabilité de l'optimalité parétienne, en tant qu'objectif intangible, dans un contexte de valeurs libérales assujetties à certaines externalités. Autrement dit, il est important de questionner le contenu de la liberté individuelle, car celle-ci ne peut exister *ex nihilo*, du fait de l'interdépendance sociale. Dès lors, l'analyse de la sphère de choix discrétionnaire de chaque personne relève d'un raisonnement moral, selon lequel les droits sont encastrés dans des dispositifs communautaires ou sociaux de contrainte qui régulent leur usage. Le théorème de Sen (libéral-Parétien), s'énonce comme suit : soit un ensemble fini d'individus (au moins 2) dans une société et un ensemble fini d'options (au moins 3), alors il n'existe pas de fonction de décision collective (choix social) qui puisse satisfaire à la fois les conditions d'absence de restriction, de Pareto optimal et de liberté minimale.

L'impact en économie du bien-être et en philosophie morale du théorème d'impossibilité de Sen a suscité d'autres extensions du théorème d'Arrow, dont le théorème de Gibbard-Satterthwaite. Sur la base des démarches de l'économie de l'information et de la théorie de l'implémentation, le philosophe Allan Gibbard (1973) et l'économiste Mark Satterthwaite (1975), montrent que la possibilité de manipulation de toute règle de choix social ne peut émaner que d'un dictateur, c'est-à-dire un membre privilégié de la société (électeur) qui impose son choix aux autres. Ce théorème traite de toute règle de vote déterministe et ordinale. D'un côté, le résultat du vote ne dépend que de l'action des électeurs, sans être influencé par aucun facteur lié au hasard. De l'autre côté, les mécanismes de choix collectif reposent sur l'action d'un électeur capable d'ordonner les préférences sur les alternatives sociales en présence. Il en résulte que toute règle de vote déterministe est dictatoriale, au sens où il y aura toujours un électeur privilégié pour imposer le résultat du vote. Ce théorème caractérise ainsi des situations dans lesquelles le vote d'un électeur n'exprime pour autant pas ses véritables préférences ; ce qui montre l'impossibilité d'obtenir une fonction de choix social qui l'incite à les révéler. Le théorème de Gibbard-Satterthwaite s'énonce comme suit :

soit un ensemble fini d'individus (au moins 2) avec des préférences individuelles linéaires dans une société et soit un ensemble fini d'options (au moins 3), alors il n'existe pas de fonction de décision collective (choix social) qui puisse satisfaire à la fois les conditions d'absence de restriction, de non manipulation et d'absence de dictateur.

Tableau 1. Les enjeux éthiques des théorèmes du choix social

Théorèmes	Contexte et implications	Enjeux éthiques de gouvernance
Paradoxe de Condorcet (1785)	Dans un système de vote à la majorité, les préférences individuelles transitives ne garantissent pas toujours une même préférence collective. Les choix collectifs sont non transitifs, et donc non nécessairement cohérents avec les préférences de chacun.	Comment surmonter cette limite du vote majoritaire, afin que le choix collectif traduise mieux les préférences individuelles ?
Théorème d'impossibilité d'Arrow (Kenneth Arrow, 1951)	Dans une société de liberté, sans dictateur, et d'efficacité économique, dans laquelle les agents sont rationnels et ne font que des choix pertinents, il n'existe pas de procédure d'agrégation idéale (pas de fonction de préférence collective ou sociale idéale).	Comment construire le choix collectif (démocratique), en absence de solution technique universelle ?
Théorème du libéral-Parétien (Amartya Sen, 1970)	Dans une société, certaines circonstances consacrent les droits au-delà des seules préférences ; ce qui contraint l'étendue de la liberté, et ôte toute pertinence à l'évaluation sociale fondée exclusivement sur les préférences (principe de Pareto).	Comment tenir compte des aspirations, en accordant une place aux valeurs et aux motivations individuelles ?
Théorème de Gibbard-Satterthwaite (1973-1975)	Dans une société, seul un dictateur a la possibilité de manipuler une règle de choix social.	Comment construire une intelligence sociale qui transcende la manipulation de l'électeur privilégié ?

Source : auteurs

Sans contester le principe même de la représentation démocratique, la théorie du choix social interroge la représentativité de la décision collective au regard des intérêts individuels, en mettant en lumière une impossibilité de solution technique de mise en cohérence. Deux principaux courants en ressortent, quant à l'évaluation sociale à laquelle elle conduit. L'un, profondément ancré dans l'utilitarisme et le libéralisme, se réfère exclusivement aux préférences *via* le principe de Pareto. L'autre, en revanche récuse cette exclusivité en relativisant la puissance évaluative parétienne, au regard des droits et des libertés individuels. En somme, sous certaines conditions, notamment d'externalités, toute fonction sociale est dictatoriale, toute procédure de choix social peut être manipulable, et peut être également non Pareto optimale si elle est libérale. Ces théorèmes du choix social illustrent bien la difficulté d'aboutir à un ordre social de satisfaction universelle en présence d'intérêts hétérogènes des membres de la société.

Entre autres problématiques soulevées par ce débat, l'efficacité économique est confrontée à la justice sociale ; ce qui implique une problématique de gouvernance démocratique, tant en amont qu'en aval de la décision collective (le vote). Cependant, au-delà de l'impossibilité technique, rien ne justifie d'un point de vue éthique, de négliger les effets d'interactions sociales. En effet, le résultat du vote comme indicateur de préférence collective, n'est pas un critère d'exclusion. C'est plutôt le marqueur d'une distance sociale à minimiser ; ce qui peut se faire au moyen d'une gouvernance inclusive, qui veille à la responsabilité de cohésion vis-à-vis de la société par l'équité et la justice sociale. Dans cette perspective, l'éthique rawlsienne du voile d'ignorance, à travers le principe d'égalité des chances (pour tout citoyen de voter et d'être élu - droit de vote et d'éligibilité) et le principe de différence, interroge la gouvernance démocratique associée au paradoxe du vote. En effet, le fait que la règle de la majorité n'aboutisse pas toujours à des décisions globalement cohérentes et non ambiguës, interroge les contextes de forte possibilité de manipulation, notamment en termes d'enjeux de pratiques et de conditions socio-économiques des populations. Les exigences de la liberté individuelle comme « engagement social » (Sen, 1998), sont dès lors clairement questionnées dans le contexte subsaharien francophone. D'une part, la capacité à définir un cadre démocratique qui garantit des libertés fondamentales exécutoires reste problématique en Afrique subsaharienne francophone. D'autre part, l'absence de stabilité du cadre démocratique est la source d'enjeux socio-économiques et de développement.

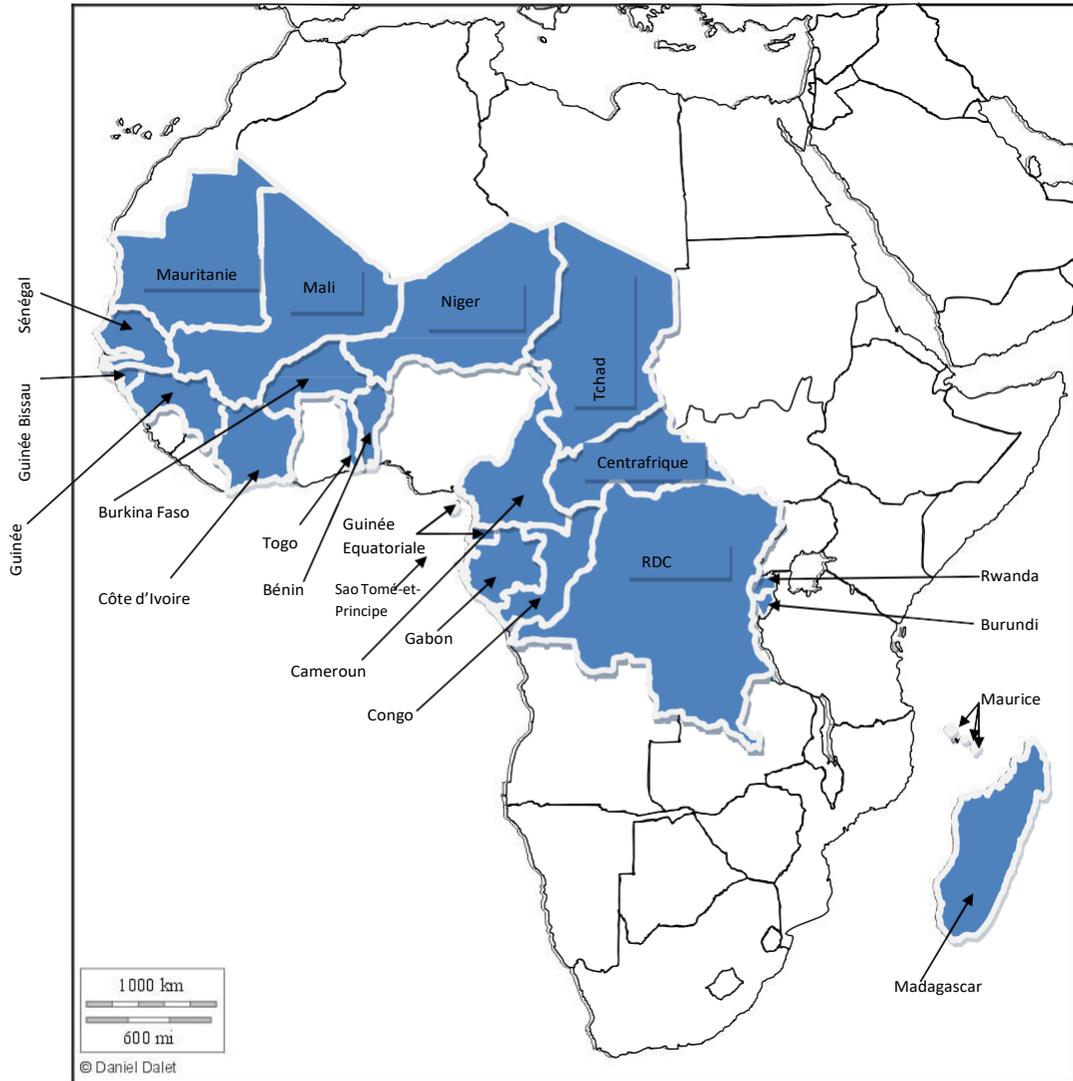
3. LES MANIFESTATIONS ET MECANISMES EXPLICATIFS DU PARADOXE DU VOTE DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE

La portée considérable de la théorie du choix social ne peut se réduire à sa seule pertinence analytique. Elle doit aussi être confrontée à l'épreuve des observations empiriques en ce qui concerne le processus démocratique en pratique. Comment se manifeste le paradoxe du vote démocratique en Afrique subsaharienne francophone? Quelle explication peut-on en donner au regard du comportement du processus démocratique ?

3.1 Un processus démocratique erratique et heurté

La conciliation des principes de la démocratie et du vote en Afrique subsaharienne francophone est un exercice difficile. Cela transparait dans l'histoire politique récente de cette région du monde.

Carte 1. Les pays de l'Afrique subsaharienne francophone



L'idée d'une irréversibilité de la démocratie en Afrique a suscité un enthousiasme et une euphorie indescriptibles au début des années 1990, vite retombés dès les années 2000, malgré les succès rencontrés par-ci par-là, selon Babacar Guèye (2009). En effet, dès la fin de l'année 1999, des résistances à la bonne marche des processus démocratiques sont apparues dans la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne francophone, notamment à travers les exemples de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Burkina Faso, et du Mali.

En Côte d'Ivoire, après des débuts tumultueux, comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone, le processus démocratique s'est grippé à partir de 1993, à la suite d'un conflit de leadership entre les héritiers politiques du premier président de la république, Félix Houphouët-Boigny. Celui-ci est décédé le 7 décembre 1993, après trente-trois années d'exercice sans partage du pouvoir, au moyen d'un parti unique. Ce conflit qui s'est installé dans la longue durée a conduit en 1999 au premier coup d'Etat militaire ; ce qui a déclenché par la suite, une série d'évènements qui ont durablement remis en cause jusqu'aujourd'hui les principes de la démocratie. Une deuxième tentative de coup d'Etat militaire, qui a eu lieu le 19 septembre 2002, s'est par la suite muée en une rébellion armée, attentatoire à l'intégrité territoriale du pays. Le conflit militaire et sociopolitique qui s'en est suivi a duré jusqu'en avril 2011, s'achevant par un pic d'affrontement armé qui a occasionné 3000 morts en trois mois. En effet, à l'issue de l'élection présidentielle d'octobre-novembre 2010, une grave crise postélectorale est survenue, du fait que chacun des deux candidats du second tour réclamait la victoire. L'exacerbation des tensions a abouti à une confrontation militaire, qui n'a pu être dénouée qu'avec l'intervention de forces militaires étrangères sous la bannière de l'Organisation des Nations Unies. Depuis lors, entre élections-plébiscites, grèves à répétition, mutineries et attaques armées en tout genre, la démocratie a bien du mal à s'affirmer en Côte d'Ivoire.

Cette évolution erratique de longue durée est aussi l'apanage du processus démocratique engagé au Niger depuis 1991. La démocratisation y a été mise à mal, dans un premier temps, dès le 27 janvier 1996 par le coup d'Etat du colonel Ibrahim Baré Maïnassara. Il renverse alors Mahamane Ousmane, le premier Président démocratiquement élu du Niger, le 27 mars 1993. Pour se légitimer, le colonel putschiste organise de nouvelles élections présidentielles à sa mesure, qu'il remporte naturellement en juillet 1996. Ibrahim Barré Mainassara est tué dans un autre coup d'Etat le 9 avril 1999. En novembre 1999, le processus démocratique nigérien reprend son cours avec une nouvelle élection présidentielle. Mamadou Tandja, le nouveau Président élu sera renversé par un Coup d'Etat militaire le 18 février 2010, après avoir organisé un référendum prolongeant son mandat de 3 années supplémentaires, et lui permettant de se représenter à nouveau aux élections présidentielles après deux mandats. Depuis, le processus démocratique au Niger est resté fragile.

Le processus démocratique au Burkina Faso n'échappe pas à cette logique d'évolution erratique et heurtée, avec ses changements brusques et la remise en cause totale ou partielle de ses principes. Ce processus a d'abord consisté à restaurer le multipartisme et à adopter en 1991 une nouvelle constitution qui en tient compte. Les premières élections de cette ère nouvelle, organisées le 1^{er} décembre 1991, ont porté au pouvoir Blaise Compaoré, le Président sortant de la période précédente. Il ne quittera plus le pouvoir, se faisant réélire à chaque échéance électorale, jusqu'à sa destitution par la rue le 31 décembre 2014. Le gouvernement de transition mis en place pour remettre le pays sur les rails de la démocratie subira un coup d'Etat le 16 septembre 2015 pour y mettre fin. Ce coup de force n'aboutira cependant pas, par la pression de la rue et des militaires loyalistes. L'élection présidentielle du Burkina Faso se déroulera finalement le 29 novembre 2015 confirmant au pouvoir les dirigeants qui ont assuré la transition.

Le processus démocratique au Mali n'a pas échappé à la logique d'évolution erratique et heurtée. En 1968, le jeune officier militaire Moussa Traoré prend le pouvoir, suite à un coup

d'Etat militaire contre le premier Président du Mali, Modibo Kéïta, en fonction depuis l'indépendance en 1960. Après un règne d'une main de fer de 23 ans, le Général Moussa Traoré est à son tour renversé par un coup d'Etat en 1991, dirigé par le Lieutenant-Colonel Amadou Toumani Touré. Ce dernier dirige une transition démocratique, qui abouti à l'organisation d'une conférence nationale du 29 juillet au 12 août 1991, pour définir collectivement les nouvelles règles de l'ère démocratique naissante. La nouvelle constitution qui en est issue a été adoptée par référendum le 14 février 1992 ; et le nouveau Président de la République, Apha Oumar Konaré, a été élu le 26 avril 1992. Le processus démocratique amorcé va se poursuivre relativement bien jusqu'en 2012. En effet, il y a eu sur cette période, une double transmission pacifique du pouvoir, par élection, à Amadou Toumani Touré, d'abord le 12 mai 2002 et ensuite le 27 avril 2007. Un coup d'Etat militaire viendra cependant mettre un terme le 22 mars 2012 à cette trajectoire. Dans les tumultes de ce coup d'Etat raté, Amadou Toumani Touré sera réinstallé à la présidence du Mali, mais il démissionnera le 8 avril 2012. De nouvelles élections ne seront organisées qu'en 2013. Elles porteront au pouvoir le 15 août, Ibrahima Boubacar Kéïta. Outre ces atteintes au bon déroulement du processus démocratique, d'autres évènements gravement perturbateurs ont eu lieu, tels que les épisodes successifs de la rébellion Touareg, en 2006, de 2007 à 2009, et en 2012.

Les circonstances propres aux différents cas de figures analysés aggravent les perturbations subies par le processus démocratique, et amplifient les effets du paradoxe du vote. C'est notamment le cas ces dernières années avec les attaques récurrentes de groupes terroristes au Niger, au Mali et au Burkina Faso. Ces circonstances créent un environnement d'insécurité, source d'un ordre dictatorial incarné par les forces perturbatrices du processus démocratique, et qui imposent leur choix aux autres membres de la société, tel un Léviathan soumettant à un ordre absolu. Les forces perturbatrices sont la résultante d'au moins quatre facteurs. Le premier facteur est le peuple non éduqué aux principes et mécanismes de la démocratie, et qui par conséquent se laisse spolier sa souveraineté démocratique par les élites politico-administratives. Celles-ci, représentant le deuxième facteur, usent abondamment de procédés démagogiques et politiciens pour asservir le peuple en le dépossédant de son pouvoir souverain. Ces élites diplômées et conniventes se taillent des constitutions sur mesure et s'arrogent un pouvoir d'application à géométrie variable des règles démocratiques. C'est par exemple le cas des dates des élections générales (présidentielles, législatives, municipales, régionales), qui ne sont jamais connues d'avance par l'ensemble de la population. La distribution sélective des cartes d'identité et d'électeurs, les contestations systématiques de résultats, les violences et intimidations physiques, sont du ressort de l'agissement de ces élites généralement inféodées à des puissances étrangères. Ces puissances constituent le troisième facteur. Elles irriguent les sphères politiques africaines par leurs réseaux d'influence politico-financières, pesant ainsi sur les processus politiques nationaux. Cette ingérence d'intérêt géopolitique qui permet d'implanter localement une influence industrielle, économique et militaire (vente d'armes), alimentent les clivages internes et favorisent l'émergence de mouvements extrémistes (4^e facteur).

Cet aperçu montre une propension récurrente à la confiscation autocratique ou dictatoriale du vote démocratique. La manipulation en amont et en aval du vote majoritaire apparaît comme une pratique largement partagée. Il suffit d'organiser les élections pour les gagner à

coup sûr, même à la suite d'un coup d'Etat ou d'une transition dite démocratique, taillée sur mesure.

3.2 Les mécanismes explicatifs du paradoxe du vote démocratique en Afrique subsaharienne francophone

L'évolution erratique et heurtée du processus démocratique ci-dessus décryptée tient en pratique à la remise en cause des principes de la démocratie. Ses manifestations caractérisent l'existence d'un paradoxe du vote, qui traduit un phénomène allant à l'encontre des opinions communément admises (Martin et Merlin, 2004). Ce paradoxe dans les constructions démocratiques d'Afrique subsaharienne francophone peut être interprété comme découlant de profondes difficultés d'agrégation des intérêts individuels pour en tirer un intérêt collectif ; c'est-à-dire la matérialisation du paradoxe fondamental relevé de Condorcet au théorème d'impossibilité d'Arrow, mais aussi des théorèmes de Sen et de Gibbard-Satterthwaite. En effet, les faits cités ci-dessus sont symptomatiques de l'existence d'un paradoxe du vote, tant du point de vue de l'étendue et de l'égalité des libertés des individus que de la prise en compte de leurs droits.

D'un côté, les réelles difficultés de gouvernance pour garantir la jouissance quotidienne des libertés et la justice, se corsent en périodes électorales. On constate en effet, que la plupart des reculades et remises en cause des principes démocratiques, a lieu à une période de vote. En Côte d'Ivoire par exemple, hormis les tensions suscitées par la transition politique après la mort d'Houphouët-Boigny, l'on remarque que les fortes tensions politiques se sont situées juste avant des élections ou juste après qu'elles se soient tenues. C'est le cas des tensions politiques qui ont conduit au coup d'Etat de décembre 1999 avec le renversement du président Henri Konan Bédié. Ces tensions ont en effet commencé à la veille des élections présidentielles de 1995, avec d'une part, l'exclusion du scrutin du candidat Alassane Dramane Ouattara, ancien premier ministre, et d'autre part, le boycott actif des élections par l'opposition politique. De même, les élections présidentielles d'octobre et de novembre 2010, ont été d'abord précédées de fortes tensions, et ensuite suivies par la contestation des résultats. Cela a conduit à une confrontation militaire qui a abouti à plusieurs milliers de morts. Plus récemment, les élections locales (municipales et régionales) du 13 octobre 2018, ont également été émaillées de violences ayant entraîné officiellement cinq. Au Mali, le vote en tant que mécanisme de traduction des préférences publiques en politiques publiques, a été remis en cause par le coup d'Etat de mars 2012. Le président Amadou Toumani Touré a été renversé à deux mois de la fin de son deuxième mandat constitutionnel, alors qu'il n'était pas candidat pour un troisième mandat, et n'avait pas modifié la constitution en ce sens. Ce coup d'Etat apparaît ainsi comme la remise en cause du vote dans son principe même. Le paradoxe apparaît également dans les exemples du Niger, du Burkina Faso et du Sénégal. Ce pays, bien que jusque-là considéré comme un modèle, vient aussi d'être confronté à de vives tensions, suite à l'invalidation de la candidature aux présidentielles du 24 février 2019, de deux personnalités de l'opposition, en l'occurrence Karim Wade, le fils de l'ancien président Abdoulaye Wade, et Khalifa Sall l'ancien maire de la capitale Dakar. Contre toute attente, le 05 février 2019, le père Abdoulaye Wade, âgé de 92 ans, président de 2000 à 2014, a appelé ses partisans à empêcher la tenue des élections dans ces conditions. Il s'en est suivi des violences avant les élections, qui ont causé la mort d'au moins deux personnes, la saisie d'armes et des arrestations. Ce tableau interroge un fait récurrent dans tous ces pays, en ce

qui concerne l'implémentation des principes de libertés fondamentales et de justice sociale ; notamment en rapport avec leur capacité à tisser un voile d'ignorance qui garantit l'égal accès de tous aux mêmes positions sociales. Comment expliquer en effet, que tous ces pays soient disposés à aller aux élections, mais pour mieux en contester les résultats tant que ceux-ci ne sont pas en leur faveur ? Qu'est ce qui peut expliquer une telle attitude, sachant que les diverses manipulations du vote sont la source de grandes frustrations sociopolitiques, aux conséquences sévères en termes de gouvernance au détriment de l'intérêt collectif ?

De l'autre côté, au regard de la mauvaise gouvernance régulièrement reprochée à ces pays, la contestation systématique des résultats des votes peut s'expliquer dans une logique utilitariste, par la volonté exclusive des leaders politiques africains de maximiser leur propre fonction-objectif. Supposons que chaque leader politique soit doté d'une fonction de préférence individuelle, dont les arguments sont constitués principalement par les retombées financières et économiques résultant de l'exercice du pouvoir politique⁴. Une telle hypothèse questionne la frontière du collectif dans la rationalité du leader politique. En effet, celui-ci est encastré dans des contingences claniques et partisans, mais aussi géopolitiques internationales, qui réduisent la démocratie à un simple résultat numérique à faire valoir à tout prix ; ce qui vide la démocratie de tous ses principes substantiels (liberté, droit, justice, cohésion). Il est dès lors évident que la maximisation d'une telle fonction-objectif ne peut qu'engendrer, continuellement, des tensions non démocratiques lors des élections ; puisque les enjeux ne se réduisent plus qu'à la répartition interne exclusive du pouvoir politique. En effet, la maximisation d'une telle fonction-objectif revient à privilégier ses intérêts propres, ceux de son parti politique uniquement, ou encore ceux de son seul groupe ethnique. Le tout revient presque au même, puisque le vote est par essence ethnique en Afrique (Zié, 2010). Il suffit pour cela que les institutions de gouvernance ne soient pas efficaces ; ce qui est le cas dans la plupart de ces pays. En effet, selon le classement de l'indice de corruption CPI 2015, portant sur 167 pays, la Côte d'Ivoire est 107^{ème}, le Niger 99^{ème}, le Mali 95^{ème} et le Burkina Faso 76^{ème}.

Dans cette perspective, les conditions politiques de large et active participation, de connaissances des politiques publiques ainsi que leurs conséquences passent au second plan dans le processus politique de démocratisation. Surtout, la capacité publique de contrôle du processus politique devient nuisible aux intérêts individuels, en constituant un paramètre négatif dans la fonction-objectif des leaders politiques. Aussi, chaque leader s'emploie à faire émerger sa fonction-objectif comme fonction de préférence sociale. Pour cela, des mécanismes multiples sont utilisés en fonction de la configuration politique nationale et de la nature du vote : exclusion en tout genre, corruption, subordination d'instances administratives, judiciaires et politiques voire la violence. Par exemple, le « verrou identitaire » a été largement utilisé en Côte d'Ivoire, lors des élections présidentielles de 1995, 2000, 2010 et 2015 ; et aussi lors des référendums constitutionnels de 2000 et 2016. Le cas des référendums constitutionnels du Niger et du Burkina Faso semble illustrer un autre type de mécanisme de verrouillage de la préférence sociale sur la préférence individuelle du décideur politique. Il s'agit plutôt dans ces cas de la fixation du résultat du vote avant sa

⁴ Cette hypothèse restreint la fonction-objectif des leaders politiques africains subsahariens francophones à leurs arguments égoïstes, sans remettre en cause la rationalité économique en tant que principe de maximisation de cette fonction-objectif.

réalisation. En effet, lorsqu'en 2009, Mamadou Tandja a voulu proroger son mandat et avoir la possibilité de se représenter pour un troisième mandat, il a été confronté à la levée de bouclier de l'opposition, de la société civile et de la communauté internationale. Pour atteindre son objectif, il a alors dissout le gouvernement et la cour constitutionnelle, et a organisé un référendum en sa faveur. De tels mécanismes d'anéantissement des institutions de contre-pouvoir démocratique sont courants, et font courir de graves risques de fragilité socio-économique, politique et sécuritaire, comme c'est le cas depuis 2014 au Burkina Faso, en rapport avec les conditions de la chute du président Blaise Compaoré.

En ce qui concerne les mécanismes de manipulation, la corruption semble avoir une bonne place, en ayant un lien direct avec le paradoxe du vote démocratique. C'est l'un des mécanismes mis en œuvre par les responsables politiques. Il y a d'abord, l'achat des votes que favorisent les bulletins multiples de vote. L'effet corruption consiste dans ce cas à demander à chaque votant de rapporter les bulletins des adversaires contre une faveur (somme d'argent, postes de nomination, octroi de projets, attribution de marchés publics de gré à gré ou par appel d'offre). Ensuite, l'achat des votes de la population par la réalisation ciblée de dépenses publiques sous la forme d'investissements publics ou autres vers des cibles électorales à des fins de manipulation des mécanismes électoraux. Ce dernier mécanisme est largement appliqué en Afrique subsaharienne francophone, en étant l'un des déterminants de la stratégie de l'élection dès le premier tour de scrutin. Enfin, les accusations de corruption et de détournement de deniers publics semblent également être des armes de manipulation des élections. Dans le climat général délétère de corruption et de clientélisme (Conte, 2004) savamment orchestrées, elles permettent d'exercer des pressions judiciaires sur les candidats potentiels ou déclarés aux élections. Faits récurrents et troublants, ces soupçons de corruption, de népotisme et les menaces de poursuites judiciaires ne concernent que les candidats de l'opposition ou considérés comme tel par les tenants du pouvoir en place.

Ces mécanismes reposent sur une conception réductrice de la démocratie, la confinant à un simple résultat arithmétique. En substituant la violence physique brutale et l'intimidation au débat démocratique libre, la permanence d'un climat politique délétère restreint les libertés et les droits ; ce qui se solde par une délibération mécanique rabougri au score de 51 voix contre 49. Cette restriction arbitraire des libertés démocratiques pour accéder au pouvoir est anti-démocratique, car elle nie les aspirations des populations en tronquant leur choix. Elle n'est ainsi pas de nature à favoriser l'expansion de leurs libertés, et donc le développement au sens de Sen (1999). Les implications socio-économiques qui affectent négativement la capacité à être et à faire ou capabilités des personnes, réduit considérablement les opportunités de développement en termes d'expansion des libertés.

4. LES ENJEUX ET IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DU PARADOXE DU VOTE DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE

Les implications socio-économiques de ces évolutions démocratiques erratiques et heurtées sont nombreuses. Elles peuvent être saisies sous deux angles, en considérant ses conséquences, d'une part en termes de fragilité des pays, et d'autre part en termes de performance économique et démocratique.

4.1. Le Paradoxe du vote démocratique : une source de la fragilité des pays

Les évolutions ci-dessus analysées permettent de suggérer que les manifestations et les mécanismes du paradoxe du vote démocratique sont une des principales sources de fragilité des Etats africains. De la diversité des définitions dans la littérature économique sur les pays en situation de fragilité⁵, il ressort des caractéristiques principales, parmi lesquelles une faible légitimité associée à une très faible capacité à maintenir la stabilité politique ; ce qui expose leurs citoyens à de nombreux chocs (Mackay et Thorbecke ; 2019). Pour la Banque africaine de développement (2014), une situation de fragilité est caractérisée par une condition de risque élevé d'effondrement des institutions et de la société, associée à de violents conflits. Collier et Hoeffler (2002) soulignent pour leur part, que les griefs et frustrations politiques, les mauvaises perceptions des situations politiques, les inégalités ou sentiments d'inégalité, les répressions ethniques et religieuses, constituent des déterminants politiques importants du déclenchement de conflits civils. Toutes choses, qui constituent également, à des degrés divers, des caractéristiques de la fragilité d'un pays ; et qui ont des implications socio-économiques en matière de développement. En effet, dans un article fondateur analysant la problématique économique des conflits, Easterly et Levine (1997) ont mis en évidence, à partir d'outils statistiques, le rôle de la fragmentation ethnique dans les différences de taux de croissance entre pays en développement d'Afrique et d'Asie orientale. Un de leurs résultats majeurs indique que dans la mesure où la diversité ethnique favorise la probabilité de survenue d'un conflit, elle pourrait l'exacerber lorsqu'il a éclaté. Cela augure d'un intérêt économique à ne pas exacerber les clivages sociologiques dans le jeu politique démocratique. En ce sens, l'analyse du conflit par Hugon (2001), comme un échec de la négociation, ou d'une relation d'échange, ou encore de la coopération, invite à bien cerner le lien entre les politiques publiques et l'environnement social et institutionnel.

Sous cet angle, la situation de paradoxe du vote démocratique peut être considérée comme l'antichambre de la fragilité des pays africains subsahariens francophones, dans la mesure où ses manifestations et ses mécanismes sont caractéristiques de cet état de fragilité. Source de frustrations, de contestations, et de remise en cause des ordres politiques en place et de la légitimité des institutions, ces mécanismes non inclusifs constituent un facteur essentiel de fragilité des pays. En outre, puisque le paradoxe du vote démocratique dans ce contexte se manifeste sous la forme de la main mise et de la conservation du pouvoir à tout prix, et que sa motivation n'est qu'une question de maximisation d'une fonction-objectif individuelle, alors il transforme le jeu politique en un jeu à somme nulle, ou négative si les détenteurs du pouvoir politique doivent le perdre. Dans cette perspective, bien que le slogan « il ne peut pas y avoir deux vainqueurs » soit conforme à la règle du jeu politique, cela devient cependant un jeu anti-démocratique de violences et de fragilisation des institutions démocratiques et de l'Etat.

Ce lien entre le paradoxe du vote démocratique et la fragilité des pays peut se percevoir à plusieurs niveaux. En effet, l'analyse des statistiques du fond pour la paix (Fund for Peace), donne plusieurs enseignements qui laissent penser à l'existence d'une corrélation plus ou moins forte entre le niveau de démocratisation d'un pays et son indice de fragilité. Premièrement, il apparaît que les pays ayant les indices de fragilité les plus élevés sont

⁵ Voir par exemple OCDE (2008), McKay et Thorbecke (2019), Alemayehu (2011 et 2019), ou encore Banque Africaine de Développement (2014).

principalement ceux dans lesquels les mécanismes démocratiques sont les plus faibles. Certes il n'existe pas de niveau zéro de fragilité, mais des pays comme les États-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni présentent des indices de fragilité relativement faibles, mais non négligeables, respectivement de 37,7, 32,2 et 25,8 en 2018. Toutefois, l'indice paraît pertinent dans la mesure où il est assez conforme au classement des pays où il fait bon vivre. Deuxièmement, il apparaît également que l'ensemble des pays africains à l'exception notable de l'Ile Maurice, présente des indices de fragilité supérieurs à 50 (voir tableau 1 en Annexes). Ces pays ne sont réputés ni pour leur stabilité, ni pour leur équité, encore moins pour leur sens des mécanismes démocratiques. Troisièmement, il apparaît qu'à l'exception de l'Ile Maurice, tous les pays d'Afrique subsaharienne francophone, y compris ceux qui ont la réputation d'avoir une alternance démocratique, présentent des indices de fragilité supérieurs à 60 en 2018 ; ce qui est conforme aux illustrations données plus haut sur les difficultés de mise en œuvre des mécanismes démocratiques dans ces pays. Le classement 2014 des pays fragiles, établi par la Banque africaine de développement, montre que parmi les dix-neuf pays africains classés, neuf étaient d'Afrique francophone au sud du Sahara. Enfin, quatrièmement, il apparaît que les indices de fragilité de ces pays ont tendance à augmenter singulièrement pendant les périodes électorales, à la veille, pendant et juste après les élections ; qu'il s'agisse d'élections locales ou nationales.

Les conséquences socio-économiques de telles situations de fragilité sont largement décrites dans la littérature sur la fragilité des pays africains. Pour la Banque africaine de développement (2016) par exemple, « *les États fragiles continuent d'être handicapés par la pauvreté généralisée, les conflits fréquents, la mauvaise gouvernance, les faibles capacités administratives, la forte perception de la corruption et d'un climat des affaires peu propice – la plupart de ces problèmes ont trait à la gestion des ressources naturelles* ». Pour Alemayehu (2019), la fragilité des pays africains est cause de résultats macroéconomiques médiocres. Ceux-ci se traduisent par la faiblesse et la variabilité de la croissance économique, la pauvreté et les inégalités élevées, l'instabilité macroéconomique (niveau élevé de l'inflation, instabilité des taux de change, etc.). Selon Mackay et Thorbecke (2019), il existe une forte corrélation entre l'état de fragilité d'un pays et ses mauvaises performances en termes de croissance économique et de lutte contre la pauvreté. Ces auteurs soulignent que cette corrélation est bidirectionnelle, c'est-à-dire que la fragilité est source de ces mauvaises performances, qui elles-mêmes sont également sources de fragilité.

4.2. Paradoxe du vote démocratique et performance socio-économique

Le bilan de la démocratisation en Afrique subsaharienne francophone est largement mitigé, et appelle à la plus grande réserve quant à ses effets positifs sur la situation socio-économique des pays. En effet, certes parce que la démocratisation reste encore à faire pour de nombreux pays, mais également, parce que la situation socio-économique des populations africaines est loin d'être parmi les meilleures, même si des progrès ont été réalisés. A ces conséquences du paradoxe du vote démocratique en termes de fragilité des pays, sont aussi associées celles liées aux conditions socio-économiques rapportées au processus de démocratisation.

L'analyse descriptive d'indicateurs socio-économiques appropriés permet plusieurs observations à cet effet. La figure 1 ci-dessous, suggère par exemple, non seulement l'existence d'une nette corrélation entre le produit intérieur brut (PIB) et la responsabilité

démocratique d'une part, mais également entre le PIB et les conflits internes d'autre part. De ces corrélations, l'on peut anticiper un effet négatif du paradoxe du vote démocratique sur l'évolution du PIB pour deux raisons au moins. Premièrement, la corrélation entre l'évolution du PIB et le niveau de responsabilité politique semble positive ; c'est dire que lorsque les politiques d'un pays font preuve de plus de maturité démocratique, l'une des conséquences est que la croissance économique s'en trouve renforcée. Deuxièmement, il s'agit de la corrélation entre le PIB et le niveau de corruption, illustrée par le cas de la Côte d'Ivoire. Dans ce pays par exemple, l'analyse montre bien que la croissance du PIB va de pair, d'une part avec le niveau de responsabilité politique, et d'autre part, avec l'inverse du niveau de conflit intérieur. En particulier, il est à remarquer que de 1990 à 1992, le niveau de responsabilité politique, le taux de croissance de l'économie et l'inverse du niveau de conflit intérieur augmentent. Cette période correspond au début prometteur de la pluralité politique en Côte d'Ivoire, avec la première élection multipartite tenue en 1990. Le tableau 2 suivant décrit cette évolution de 1992 à 2013.

La période 1992-1995 est marquée par la stationnarité des indicateurs de croissance économique, du niveau de responsabilité politique, et du niveau de conflit intérieur. Elle a été aussi marquée par le décès du premier Président de la République, et caractérise une période d'observation tant sur le plan politique qu'ethnique. La chute de tous les indicateurs sur la période 1995-1996 correspond à une forte tension aussi bien politique, que sociale et ethnique. En effet, les élections présidentielles de 1995 ont fait l'objet d'un boycott actif de la part de l'opposition au parti du premier Président de la Côte d'Ivoire. Les tensions politiques et ethniques entre les acteurs politiques, s'observant entre 1996 et 1999, se sont traduites par des indicateurs ne changeant presque pas en valeur absolue. La période 1999-2000, d'exacerbation des conflits intérieurs, a été non seulement celle d'une forte baisse de la croissance du PIB, mais également celle de la responsabilité politique. Cette période a été en effet, celle du premier coup d'Etat militaire. Sur la période 2000-2002, au cours de laquelle il y a eu un dialogue entre les quatre formations politiques majeures de l'époque, pour un accord de gouvernance, le niveau de responsabilité politique a augmenté ainsi que celui du PIB, tandis que le niveau de conflits intérieurs baissait. Mais, dès la période 2002-2003, le taux de croissance du PIB va baisser, tout comme le niveau de responsabilité politique, dans un contexte de conflits intérieurs à nouveau exacerbés par le déclenchement d'une rébellion militaire le 19 septembre 2002. De 2003 à 2005, il y a une amélioration de la croissance du PIB qui correspond à une période d'amélioration de la responsabilité politique, avec les différents cycles de négociation entre les partis politiques et l'ensemble des protagonistes armés. La période 2005-2006 marquée par une nouvelle poussée de fièvre politique, du fait du blocage des négociations et de la non tenue des élections présidentielles, a été caractérisée par une diminution du niveau de responsabilité politique, traduite par une augmentation du risque lié aux conflits intérieurs, et soldée par une baisse de la croissance du PIB. De 2006 à 2011, l'évolution positive de la responsabilité politique associée à une diminution des tensions liées aux conflits intérieurs, a été marquée par une certaine constance de la croissance du PIB. Cette période a été surtout marquée par l'accord pour l'organisation des élections présidentielles en 2010. La période 2011-2012, qui correspond à la fin officielle de la rébellion armée, est caractérisée par une amélioration de la responsabilité politique et une baisse des tensions conflictuelles intérieurs, associées à une croissance régulière et constante du PIB. Enfin, 2012-2013 a été marquée par une baisse de

la croissance du PIB, une baisse du niveau de responsabilité politique et une augmentation des risques liés aux conflits intérieurs. Il s'est produit au cours de cette période des attaques armées, imputées aux membres d'une opposition non satisfaite des résultats proclamés des élections présidentielles de 2010.

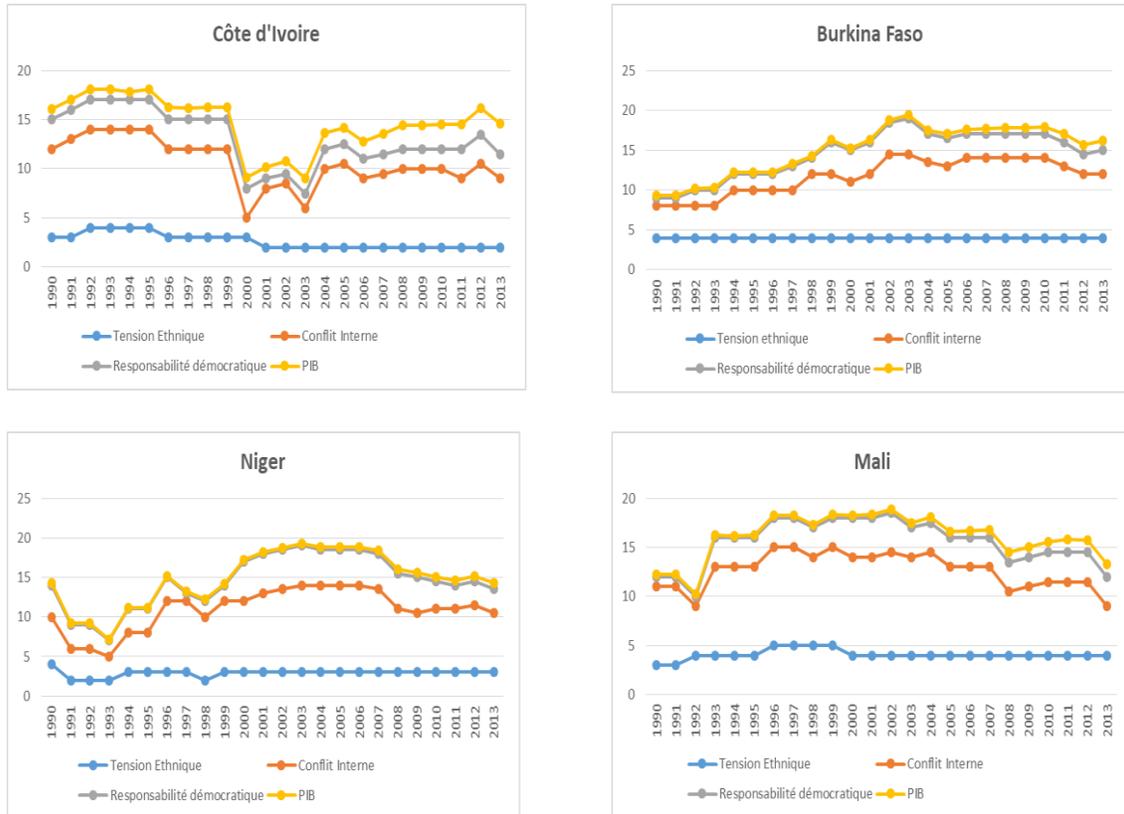
Tableau 2. Conflits intérieurs, responsabilité politique et croissance économique en Côte d'Ivoire de 1992 à 2013

Périodes	Evolution des indicateurs			Observations
	croissance économique	Responsabilité politique	conflits intérieurs	
1992-1995	0	0	0	Décès du premier président de la République. Les acteurs politiques s'observent sur le plan politique et ethnique.
1995-1996	-	-	-	Forte tension politique, sociale et ethnique. Boycott actif des élections présidentielles par l'opposition.
1996-1999	0	0	0	tensions politiques et ethniques relativement apaisées entre les acteurs politiques qui s'observent
1999-2000	-	-	+	exacerbation des conflits intérieurs premier coup d'Etat militaire en décembre 1999
2000-2002	+	+		dialogue politique majeur pour un accord de gouvernance
2002-2003	-	-	+	conflits intérieurs à nouveau exacerbés rébellion militaire déclenchée le 19 septembre 2002
2003-2005	+	+	0	cycles de négociation entre les partis politiques et les protagonistes armés
2005-2006	-	-	+	Nouvelle poussée de fièvre politique liée au blocage des négociations.
2006-2011	0	+	-	Atténuation des tensions liées aux conflits intérieurs.
2011-2012	+	+	-	Tenue des élections présidentielles de 2010 fin officielle de la rébellion militaire armée
2012-2013	-	-	+	Attaques armées imputées aux membres de l'opposition non satisfaite des résultats des élections présidentielles de 2010.

Source : auteurs

Ces évolutions caractéristiques sont graphiquement observables dans plusieurs pays, comme le montre la figure 1.

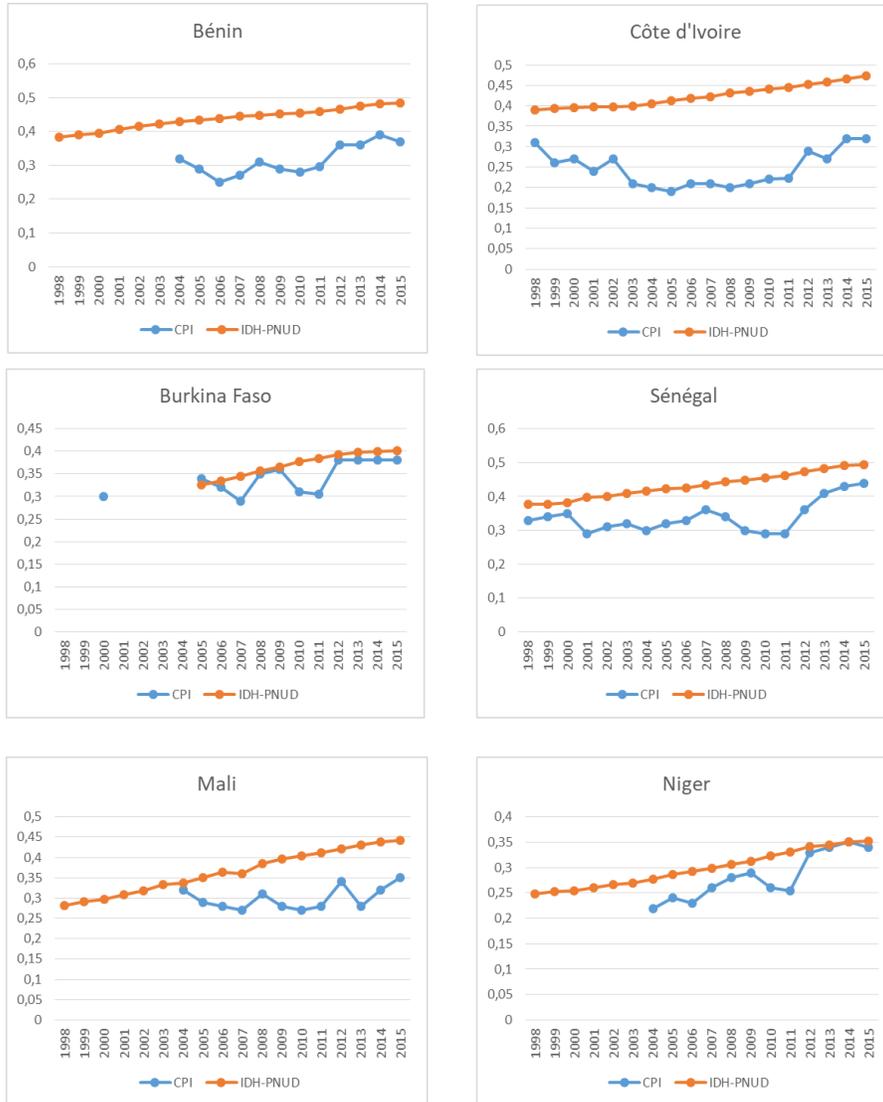
Figure 1. Evolution comparée du PIB avec la responsabilité politique, le nombre de conflits internes, et le nombre de tensions ethniques

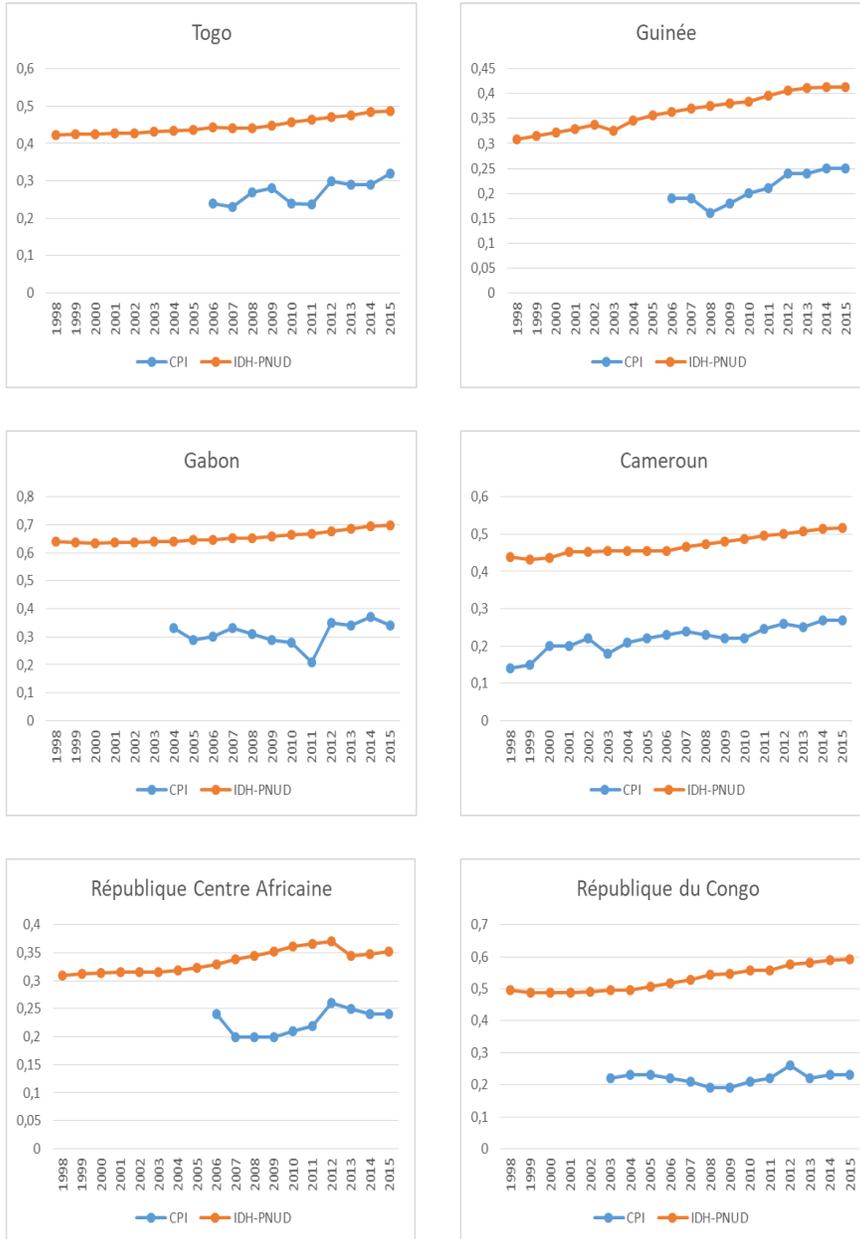


Source : auteurs à partir des données sur la corruption de l'ICRG (International Country Risk Guide) et de la CNUCED

Ces graphiques montrent qu'il existe un lien entre les évolutions de la démocratie (son caractère erratique et heurtée notamment) et du taux de croissance économique; avec un impact négatif de la démocratisation erratique et heurtée sur la croissance économique. La conséquence de tout cela est un faible niveau de bien-être des populations, observable à travers l'Indice de Développement Humain (IDH) et le niveau de corruption élevé. L'analyse de l'évolution de l'IDH de ces pays montre un indicateur invariablement inférieur à 0,5 sur une échelle de 0 à 1, et au rythme d'augmentation faible pour l'ensemble des pays (voir figure 2) ; à l'exception du Gabon et du Cameroun. En effet, entre 1998 et 2015, à l'exception du Mali et du Niger dans une moindre proportion, l'IDH des autres pays n'a augmenté que d'un peu plus de 30%. Les cas exceptionnels du Mali et du Niger tiennent très certainement à l'espoir démocratique et de stabilité de ces deux pays sur au moins une décennie.

Figure 2: Evolution comparée de l'IDH et de l'indice de corruption (1998-2015)





Source : PNUD et Transparency International

5. CONCLUSION

Cet article s'est appuyé sur les fondements théoriques du paradoxe du vote démocratique, pour analyser et comprendre ses manifestations et ses mécanismes dans les pays d'Afrique subsaharienne francophone. Il en ressort que la problématique de la cohérence entre les intérêts individuels et l'intérêt collectif, tout en étant un enjeu théorique majeur, offre un cadre conceptuel pertinent d'analyse des pratiques démocratiques. La démocratisation

récente en Afrique subsaharienne francophone montre de nombreuses possibilités subtiles de manipulation, tant en amont qu'en aval du vote majoritaire. Ainsi, dans ce contexte spécifique, le paradoxe du vote démocratique ne s'exprime pas comme une simple impossibilité théorique de mise en cohérence, mais bien au-delà, comme un ensemble de mécanismes construits d'exclusion mis en œuvre par un groupe au détriment de la collectivité. Cette logique ancrée de manipulation instrumentale, a quasiment voué à l'échec sur ces trente dernières années, deux idées fortes de la démocratisation de l'Afrique subsaharienne francophone. D'une part, l'idée post-guerre froide de rompre avec les régimes politiques dictatoriaux et autocratiques, s'est matérialisée par un détournement de pratiques d'accession et de maintien au pouvoir. S'il ne subsiste désormais que quelques coups d'Etat sporadiques à contre-courant, une stratégie émergente à double détente est cependant apparue, en vue d'éviter les écueils constitutionnels de confiscation du pouvoir. Elle consiste dans un premier temps, à user de la violence et de l'intimidation pour se hisser au pouvoir, et dans un deuxième temps, à organiser la manipulation de la constitution pour s'y maintenir indéfiniment. D'autre part, l'idée que la démocratie, en introduisant la transparence du jeu politique, garantirait plus de libertés fondamentales, et par conséquent un meilleur sentier de développement (croissance économique, lutte contre la pauvreté et la corruption), peine à produire les effets escomptés. Cette façon d'envisager la démocratie sous un angle économiquement et socialement vertueux a buté sur la prise en compte des capacités des populations, dont les aspirations ont été bridées par la confiscation du pouvoir politique, en accroissant leur vulnérabilité aux politiques libérales de la mondialisation. Il apparaît en termes d'implication de gouvernance, que le paradoxe du vote ne rend pas la démocratie réductible à une simple majorité numérique. Il implique plutôt une construction démocratique à forte dose d'institutions et de politiques publiques inclusives, qui garantit la justice sociale et l'égalité de tous à toutes les positions sociales (liberté de vote et d'éligibilité, libertés économiques). L'impossibilité de résolution technique d'une telle implication invite à en explorer les perspectives éthiques. Cela interroge fondamentalement la nature de l'articulation des fonctions de préférence individuelle des leaders politiques avec l'intérêt général, au regard de la faiblesse des institutions de gouvernance démocratique et économique, notamment en termes de capital humain.

RÉFÉRENCES

- Alemayehu, G. (2011), Capacity Building in Fragile and Post-Conflict States in Africa, *World Journal of Entrepreneurship, Management and Sustainable Development*, 7(2):217-266.
- Alemayehu, G. (2019), Challenges of Macroeconomic Management in Fragile States of Africa AERC Senior Policy Seminar on Growth and Poverty in Fragile and Post-conflict States in Africa, Harare, Zimbabwe, March.
- Arrow, K. (1951), 'Social Choice and Individual Values', 2^{ème} édition 1963, Wiley, New York.
- Zié, B. (2010), Determinants of Political participation in Côte d'Ivoire: the case of Presidential Elections, *Lettre de Politique Economique*, N°04/2009, Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES.

- Banque Africaine de Développement (2014), Stratégie du Groupe de la BAD pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience, Rapport.
- Banque Africaine de Développement (2016), De la fragilité à la résilience : gestion des ressources naturelles dans les cas de situations fragiles en Afrique, Rapport février.
- Collier, P., Hoeffler, A. (2002), Greed and Grievance in Civil War, Center for the Study of African Economies WPS/2002-01, Oxford University, Oxford.
- Conte, B. (2004), Côte d'Ivoire : clientélisme, ajustement et conflit, Document de travail, CED/IFReDE-GRES, Université Montesquieu - Bordeaux IV.
- Easterly, W., Levine, R. (1997), Africa's growth tragedy: policies and ethnic divisions, Quaterly Journal of Economics, Vol. 112, n°4, p.1203-1250.
- Fund For Peace <http://fundforpeace.org/global/>
- Gibbard, A. (1973), Manipulation of Voting Schemes: A General Result, Econometrica, 41, p.587-601.
- Guèye, B. (2009), La démocratie en Afrique : succès et résistances, Pouvoirs 2009/2 (n°129), p. 5-26.
- Hugon, P. (2001), Conflits et développement économique en Afrique, Miméo CERED/FORUM,
- Inoguchi, T. (1998), 'The Changing Nature of Democracy', United Nations Press,
- Martin, M., Merlin, V. (2004), Les apports de la théorie du choix social pour l'analyse de la démocratie, Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy 2004/2 (n°47), p. 53-68.
- McKay, A., Thorbecke, E. (2019), The Anatomy of Fragile States in Sub-Saharan Africa. Understanding the inter-relationship between fragility and indicators of wellbeing, AERC Senior Policy Seminar on Growth and Poverty in Fragile and Post-conflict States in Africa, Harare, Zimbabwe.
- OCDE (2009), Overcoming Fragility in Africa, European Report on Development 2009.
- Ouellet, R., Bernier, S. (2002), Le déficit démocratique dans la négociation commerciale internationale : une dynamique politique canadienne, <http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/hei/fichiers/mriessaisophiebernier.pdf>
- Rawls, J. (1997). Théorie de la justice, Seuil, Paris.
- Sen, A. K. (1970), The Impossibility of a Paretian Liberal, Journal of Political Economy, 72, p. 152-157.
- Sen, A. K. (1998), La possibilité du choix social, Conférence Nobel, Revue de l'OFCE n° 70 / juillet 1999.
- Sen, A.K. (1999), Development as Freedom. Oxford University Press, Oxford.

Site web de l'ONG Transparency International
<https://www.transparency.org/research/cpi/overview>

Satterthwaite M. (1975), Strategy-Proofness and Arrow's Conditions : Existences and Correspondences Theorems for Voting Procedures and Social Welfare Functions, Journal of Economic Theory, 10, p. 187-217.

Inégalités, pauvreté et soutenabilité des ressources naturelles dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire

BY/PAR BONIFACE KOMENA

Enseignant-chercheur, UFR en Sciences Economiques et de Développement (Université Alassane Ouattara de Bouaké) et Unité Mixte Internationale Résiliences (UMI Résiliences /IRD-CIRES) (France-Côte d'Ivoire)

ABSTRACT

In this article, we analyze inequalities of rights and access to natural resources in forest and land sustainable management in reference to the context of colonial and post-colonial policy. The article shows that in western Ivorian forest, degraded forest and land resources is inherent in socio-economic inequalities that underpin poverty of local populations, especially regarding inequalities of rights and access.

Keywords: Poverty, inequalities, sustainable management, natural resources.

RESUME

Dans cet article, nous analysons les inégalités de droits et d'accès aux ressources naturelles en matière de gestion durable forestière et foncière en référence au contexte de politiques publiques coloniales et post-coloniales. L'article montre que dans l'Ouest forestier ivoirien, la dégradation des ressources forestières et foncières est inhérente aux inégalités socio-économiques qui fondent la pauvreté des populations locales, notamment en ce qui concerne les inégalités de droits et d'accès.

Mots clés : Pauvreté, inégalités, gestion durable, ressources naturelles.

JEL Classification: D63, I32, Q01, Q15

1. INTRODUCTION

Le développement durable ou développement soutenable, concept promu par le rapport Brundtland (CMED, 1987), a été vulgarisé par le Sommet de la Terre de Rio en 1992. Ce rapport a souligné la problématique des relations entre population, environnement, développement et pauvreté comme une des causes principales de la dégradation de l'environnement. Considérant cette dégradation comme « un véritable fléau mondial » (CMED, 1987), le rapport Brundtland a mentionné que c'est dans les pays en développement, surtout en Afrique subsaharienne, que la pauvreté entraîne la détérioration la plus importante de l'environnement ; ce qui provoque en retour un plus grand dénuement des populations de ces pays.

Depuis lors, des actions sont initiées pour non seulement mieux appréhender les rapports entre la pauvreté et l'environnement, mais également pour inciter les gouvernements à intégrer l'environnement dans leurs politiques de développement et de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, en 2007 l'Initiative Pauvreté et Environnement (IPE) est mise en place par le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) en accord avec le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).

Certes, les préoccupations environnementales en lien avec la pauvreté ne sont pas nouvelles. A partir des années 1990, des actions sont entreprises pour l'intégration effective de l'environnement dans la planification des pays en développement via les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Il s'agissait de s'assurer que, dans les décisions et les plans économiques, les priorités environnementales et l'incidence des activités anthropiques sur les services écosystémiques et actifs environnementaux soient prises en compte. Mais les résultats ont été en deçà des objectifs. Pour pallier aux insuffisances des actions antérieures, le PNUD et le PNUE élaborent le programme IEP. Ce programme est présenté comme un moyen efficace pour lutter contre la pauvreté et préserver les ressources naturelles dont dépendent les populations pauvres. Il vise par essence à renforcer la prise en compte des liens entre pauvreté et environnement dans les programmes de développement nationaux. Le programme IEP, à travers une assistance technique et financière, s'illustre par la mise en œuvre de projets en Afrique Subsaharienne pour l'intégration de l'environnement dans les processus de développement national.

Dans cette optique, il nous paraît essentiel de contextualiser le processus d'interaction pauvreté et environnement en lien avec la politique de développement économique des pays en général et leurs politiques de gestion des ressources naturelles héritées de la colonisation en particulier.

La Côte d'Ivoire, à l'instar des pays africains au Sud du Sahara, paye aujourd'hui les frais de son choix de développement économique basé sur l'agriculture de rente. En effet, la dynamique de développement par l'agriculture d'exportation a largement contribué à la déforestation. Selon la FAO (1981), le taux annuel de déforestation atteignait un peu plus de 5% au début des années 1980. L'accroissement des surfaces plantées en café et en cacao, dû à des prix rémunérateurs de ces deux spéculations de 1970 à 1980, a fait reculer globalement la superficie forestière de plus de 3 millions d'hectares (BNETD, 1999). L'avènement de la crise économique de 1980 provoqué par la chute des cours des matières premières et son corollaire de programmes d'ajustement structurel, et la crise militaro-politique qui a suivi en

1999, n'ont fait qu'accentuer le problème. Les forêts ivoiriennes font toujours l'objet d'exploitation minière qui engendre la perte du couvert végétal. Deux phases marquent la déforestation ivoirienne. D'abord, la prospérité économique des deux premières décennies post-indépendance s'est faite au détriment des forêts. Ensuite, la récession économique, installée au début des années 1980, a eu pour conséquences, d'une part l'émigration urbaine vers le milieu rural en augmentant la pression déjà existante sur la ressource forestière et, d'autre part la diminution du pouvoir d'achat des populations rurales, accentuant ainsi les inégalités socio-économiques. L'Institut National de la Statistique (INS, 2008) souligne qu'entre 1985 et 2008, la pauvreté a été plus rurale qu'urbaine. L'on retient que, que ce soit la prospérité économique ou la récession économique, elles ont respectivement impacté négativement l'environnement via la déforestation. Cette déforestation trouve sa source dans le contexte socio-historique du développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles et foncières.

Les ressources naturelles fournissent d'importants services environnementaux aux échelles internationale, régionale et locale surtout pour les populations pauvres. Ces ressources contribuent d'une part aux conditions de vie des ménages et d'autre part à la production de la richesse nationale (PIB). En outre, l'état des ressources naturelles est capital pour les conditions de vie des populations pauvres. Pourtant, la pauvreté des populations est considérée comme une cause majeure de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles. Cependant, des auteurs comme Sachs (1980), Redclift (1987) et Lélé (1991), soulignent que le lien entre pauvreté et état des ressources naturelles est loin d'être simple et linéaire. Nous allons illustrer cette complexité sur la Côte d'Ivoire en montrant que les droits constituent un intermédiaire dans la compréhension de cette relation. Nous allons ainsi examiner la déforestation sous l'angle des inégalités socio-économiques avec un accent particulier sur les inégalités de droits et d'accès aux ressources naturelles.

L'article s'articule autour de deux parties. La première partie situe le rôle des droits, notamment les droits fonciers, dans la compréhension de la relation entre pauvreté et soutenabilité des ressources naturelles. Les inégalités socio-économiques et la soutenabilité forestière en Côte d'Ivoire (Ouest ivoirien), liées au contexte socio-historique de la gestion des ressources naturelles, sont prises en compte dans la deuxième partie.

2. PAUVRETE ET SOUTENABILITE FORESTIERE : LE ROLE DES DROITS FONCIERS

La pauvreté, comme expression des inégalités socio-économiques est appréhendée ici par l'approche des capacités en termes de privation de capacités. Cette privation peut constituer une source d'inégalité de droits et d'accès aux ressources que l'individu doit transformer pour se réaliser pleinement. Ces droits apparaissent incontournables dans la relation entre la pauvreté et la dégradation des ressources naturelles. Dans les pays en développement, cette relation est à examiner au travers des droits fonciers.

2.1 Droits fonciers dans la relation pauvreté et déforestation

De l'époque coloniale à l'ère post-coloniale des pays africains, la problématique foncière se décline en termes de conflits fonciers entre, d'une part les populations rurales, et d'autre part ces populations et l'Etat. Ces conflits trouvent leur source dans les droits fonciers établis qui déterminent les modalités et les conditions d'exploitation de la ressource forêt-terre.

En effet, le régime foncier, institué par le colonisateur en Afrique subsaharienne et perpétué par les Etats indépendants, a fait de ces Etats le propriétaire quasi exclusif des ressources foncières et forestières (Ballet et al., 2010). Les droits coutumiers sur lesquels repose la gestion de ces ressources par les populations rurales sont battus en brèche et non reconnus par le colonisateur et ensuite par les Etats au profit du droit moderne. Les populations, perdant leur droit de propriété sur les ressources, n'ont que le droit d'usage de la ressource forêt-terre qu'elles exploitent à des fins agricoles. Mais pour ces populations, la non reconnaissance de leur droit coutumier n'est que théorique ; ce qui est source de conflits du fait de la superposition du droit moderne et du droit coutumier. Ces conflits liés à la question foncière opposent l'Etat, i.e. la légalité, et les populations rurales, i.e. la légitimité. Les populations se considèrent comme propriétaires des terres de leur terroir en référence aux droits coutumiers alors que pour l'Etat, à travers le cadre juridique moderne, ces droits sont proscrits. Quant aux conflits fonciers entre les populations, ils ne sont que la conséquence de l'avènement du droit moderne.

Ce cadre juridique, excluant les populations de la gestion des ressources naturelles, porte atteinte aux conditions de vie de celles-ci en termes de perte de revenu et de privation de leur droit. Elles ne peuvent qu'exploiter des lopins de terre et des terres marginales, car l'Etat ne traite qu'avec des entreprises pour l'exploitation de ces ressources en leur cédant de superficies importantes. Cette situation installe les populations rurales dans la pauvreté sous deux formes, à savoir la pauvreté monétaire et la pauvreté des capacités. Car « être pauvre, c'est être privé de droits humains essentiels, tel celui de disposer d'un lopin suffisant pour vivre, et pas seulement de revenus monétaires conséquents » (Lallau et Langlade, 2005, p.250). Ces populations pauvres adoptent alors des comportements déviants pour leur survie. Etant donné que l'Etat n'a que peu de moyens pour contrôler l'accès aux ressources foncières et forestières du fait de la faiblesse des administrations chargées de faire respecter le droit foncier moderne, elles installent clandestinement des migrants en quête de terres pour l'agriculture ou pour l'extraction de ressources minières.

L'existence de droits fonciers non discriminatoires est un gage de sécurité pour le mode d'exploitation des ressources naturelles, c'est-à-dire les modalités et les conditions qui gouvernent leur exploitation. Par contre, des droits inéquitables, excluant des catégories de population, peuvent engendrer la surexploitation de ces ressources et conduire à leur dégradation. Telle est la situation observée en ce qui concerne la déforestation dans les pays en développement.

2.2 Inégalités des droits et soutenabilité des forêts

La soutenabilité sociale de la gestion des ressources naturelles en lien avec la pauvreté comme expression des inégalités socio-économiques s'analyse de plus en plus à travers le concept de capacités développé dans le prolongement de la notion d'*entitlement* (droit d'accès) de Sen (1981). Amartya Sen (1999) le définit comme étant la capacité d'une personne à fonctionner, c'est-à-dire à exprimer librement sa « capacité à être et à faire » à travers certaines réalisations individuelles et communautaires. Lorsque cette liberté est retirée ou confisquée, la personne n'est plus en mesure de se réaliser de façon inclusive. La gestion des ressources naturelles aux périodes coloniale et postcoloniale s'est faite au détriment des institutions régissant les communautés locales. En d'autres termes, « le portefeuille de capacités » (Dubois et Mahieu, 2006, p.5) se trouve amputé ; ce qui porte

atteinte à l'étendue de leur liberté en termes de fonctionnements accomplis et de fonctionnements potentiels.

L'approche des capacités renforce la compréhension des liens qui unissent la pauvreté et la gestion durable des ressources environnementales. L'avancée ou l'innovation apportée par cette approche est relative à la transformation effective des ressources dont disposent les individus en libertés réelles sous forme d'accomplissements ou de modes de fonctionnement alternatifs. Ainsi, elle offre un cadre d'analyse des relations entre la pauvreté et les ressources naturelles telles que les forêts. Dans ce sens, cette approche permet, non seulement de sortir de l'idée réductrice de la logique du cercle vicieux selon laquelle cette relation se traduit par une dynamique alimentée par l'accroissement de la pauvreté et la dégradation intensive de l'environnement, mais également d'instruire sur la complexité de cette relation. Au regard de cet apport, la pauvreté des capacités, affirmée comme l'un des facteurs de dégradation des ressources naturelles et donc de sa gestion non durable, renforce la compréhension de la déforestation au travers du rôle des inégalités de droits et d'accès à ces ressources.

Les caractéristiques dévolues à la ressource forestière renvoient à des fonctions écologiques et socio-économiques. Elle fournit des services écosystémiques remarquables que sont les services d'approvisionnement, de régulation et culturels. Ainsi, ces services écosystémiques permettent non seulement des fonctionnements directs (fonctions économique et sociale) mais également des fonctionnements indirects et collectifs (fonction protectrice). Les services écosystémiques permettent alors d'établir les liens entre les populations pauvres et la ressource forêt-terre. En milieu rural des pays en développement, les populations exploitent la ressource forêt-terre pour leur survie. Elles dépendent essentiellement de celle-ci. Cette ressource répond à leurs besoins majeurs tels que l'alimentation, la production de bois, le cadre de vie, etc.

Selon Levrel (2003), du point de vue statique, les liens entre la pauvreté et les ressources naturelles renouvelables telles que la forêt sont visibles à trois niveaux : l'état de la ressource, la privation des droits d'accès à la ressource et l'impossibilité pour les populations pauvres de choisir un usage valorisé de la ressource. Concernant l'état de la ressource, le constat est que les pauvres vivent là où la ressource est dégradée. Les données fournies par des études attestent cette situation. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement souligne que, pour leur survie, les pauvres dépendent directement des ressources naturelles renouvelables marginales et fragiles. Si cette situation prévaut, peut-on attribuer la dégradation de ces ressources à la pauvreté ? Des études menées dans les pays en développement notent que lorsque le diagnostic est bien posé en ce qui concerne le renforcement des capacités des pauvres (offre d'opportunité leur permettant d'accroître l'espace des possibles), la gestion des ressources environnementales se trouve améliorée. C'est dire que la pauvreté n'est pas le facteur direct de la déforestation. Les populations pauvres ne sont que la partie visible de l'iceberg. L'examen de la privation des droits d'accès à la ressource et l'impossibilité pour les populations pauvres de choisir un usage valorisé de celles-ci améliorent les liens entre la pauvreté et la gestion non durable des ressources naturelles. Ces populations, ainsi privées de leur droit, celui d'exprimer librement leur capacité à être et à faire, conduit généralement à des comportements déviants.

Cette situation, qui a prévalu à l'époque coloniale dans la gouvernance des ressources naturelles, persiste. Elle place la non reconnaissance des droits des communautés locales sur les ressources naturelles ou la suppression de ces droits, au centre de l'analyse de la gestion durable de ces ressources. Lorsqu'on essaie de comprendre la dégradation des ressources naturelles en lien avec les politiques coloniales et postcoloniales, le retrait des droits coutumiers devient essentiel.

La dépossession forcée des terres forestières pendant la période coloniale et reconduite par l'Etat indépendant a brutalement réduit le patrimoine transmissible des « sujets », les privant de ressources sensibles telles que les ressources forestières pour les fonctionnements de leur choix. Cette privation de capacités est source de pauvreté économique et socio-culturelle pour des populations dont la rationalité de fonctionnement repose essentiellement sur les valeurs sociale et culturelle de la forêt symbolisées par l'habitat des ancêtres ; lesquels ancêtres incarnant les identités culturelles et les structures sociales. L'exploitation de la forêt-terre par les populations pour assurer leurs moyens de subsistance et leur revenu est intimement liée à ces valeurs.

Lorsque la discrimination s'inscrit au cœur des politiques publiques, elle fonde les inégalités de droits et d'accès aux ressources naturelles et perturbe la gestion durable de celles-ci. La déstructuration des droits traditionnels a eu pour conséquence l'affaiblissement des institutions communautaires de gestion des ressources forestières et foncières. Ceci a eu pour cadre les réformes institutionnelles et économiques recommandées par les institutions internationales aux pays en développement qui ont fortement modifié leurs stratégies de développement. Elles ont impacté le processus de leur développement. A ce titre, Reed (2001, p.30-31) souligne que « les réformes institutionnelles ont entraîné la disparition des institutions, des systèmes de gestion des terres et des ressources naturelles, et des modes de gouvernement traditionnels. Ces changements ont affaibli la capacité des communautés rurales à défendre leurs intérêts face aux puissantes firmes et aux élites politiques ». Or il est désormais largement admis que ces institutions jouent un rôle fondamental dans la gestion durable des ressources naturelles (McCay et Acheson, 1987 ; Wade, 1988 ; Ostrom, 1990; Bromley et al., 1992 ; Baland et Platteau, 1996 ; Brown, 1999 ; Agrawal, 2001 ; Bertrand et al., 2005 ; Castellanet et al., 2008). La superposition des droits coutumiers légitimes et non légaux, et des droits modernes légaux mais non reconnus par les communautés locales, conduit à la gestion non durable des ressources forestières et foncières. La reconquête de ces droits engendre des conflits récurrents intracommunautaires et intercommunautaires d'une part, et intergénérationnels d'autre part, impliquant autant l'Etat que les industriels forestiers.

Au regard de ce qui précède, les politiques coloniale et post-coloniale de gestion des ressources environnementales, qui ont catégorisé les populations en matière de droit et d'accès à celles-ci, notamment les ressources forestières et foncières, ont engendré des inégalités socio-économiques. Ces inégalités socio-économiques ont certainement impacté la gestion durable de la ressource forêt-terre dans l'Ouest ivoirien.

3. INEGALITES SOCIO-ECONOMIQUES ET SOUTENABILITE FORESTIERE DANS L'OUEST IVOIRIEN

L'Ouest ivoirien est une zone forestière où s'est installée l'agriculture de rente, notamment les cultures de café et de cacao, au début de la première décennie d'accession du pays à la souveraineté nationale. L'exploitation de la ressource forêt-terre de cette zone à des fins agricoles par des populations d'horizons et d'origines divers a offert des revenus monétaires. Mais cette ressource s'en est trouvée dégradée. Il y a lieu d'examiner les éléments à la base de la dégradation de la ressource forêt-terre. Dans cette analyse, les inégalités socio-économiques sont interrogées en lien avec les lois foncières coloniales et reconduites par l'Etat indépendant.

3.1 Pauvreté dans l'Ouest forestier ivoirien

Les premières décennies d'indépendance dans les pays africains ont été marquées par des progrès économiques remarquables. La Banque Mondiale (1990) attribue ces performances économiques à la hausse des revenus et à la consommation, mais aussi aux niveaux atteints par certains indicateurs économiques caractéristiques du bien-être, tels que l'espérance de vie, la mortalité infantile, l'éducation, etc. Cependant, la faiblesse technologique de ces pays rend la croissance économique tributaire des ressources naturelles qui subissent de fortes pressions dues à la faiblesse de la productivité dans un contexte de forte croissance démographique. Cette tendance est confirmée en Côte d'Ivoire. Avec la crise économique des années 1980, on a observé une baisse du revenu par tête d'habitant ; ce qui est source de contraintes d'accès à des conditions de vie meilleures du point de vue alimentaire, sanitaire, éducatif et environnemental en milieu urbain comme rural. Mais le milieu rural a été fortement affecté par cette crise économique (cf. l'évolution du taux de pauvreté par zone entre 1985 et 2002 consignée dans le tableau 1). En 1985, le taux de pauvreté en milieu rural était de 15,80% contre 5% en milieu urbain. En 2002, ces taux étaient de 49% et 24,50% respectivement en milieu rural et urbain. Selon l'INS (2008), le taux de pauvreté rurale est passé en 2008 à 62,5% contre 29,5% en milieu urbain.

Tableau 1 : Evolution du taux (%) de pauvreté par zone entre 1985 et 2002

Zones	1985	1993	1995	1998	2002
Forêt rurale Est	15,2	38,9	41,0	46,6	45,1
Forêt rurale Ouest	1,6	38,2	50,1	24,5	52,3
Savane rurale	25,9	49,4	49,4	54,6	48,3
Total rural	15,8	42,0	46,1	41,8	49,0
Total urbain	5,0	19,4	23,7	23,4	24,5

Source : Ouattara (2003)

En somme, la pauvreté est plus rurale qu'urbaine. Cette ruralité de la pauvreté a un lien avec l'avènement de l'émigration urbaine, qui a favorisé l'installation de la pauvreté monétaire dans les zones forestières. En effet, l'émigration urbaine en direction des zones rurales relève des difficultés économiques que connaissent depuis 1980 les ménages vivant dans les villes. Ces nouveaux migrants sont constitués de jeunes déscolarisés, de diplômés sans emploi, de

déflatés des entreprises parapubliques et de travailleurs salariés ou non dont les revenus ne permettent pas de couvrir leurs besoins. Retournés dans leurs régions d'origine où le capital foncier se raréfie, ils vivent aux dépens de leurs parents sous le statut de main-d'œuvre familiale. Pour les nouveaux venus, cette situation constitue une contrainte de création de richesse à partir de la ressource terre. Avec l'épuisement des réserves forestières et la prise en charge des migrants, les revenus des populations autochtones baissent, les plongeant dans une pauvreté monétaire accentuée par la crise militaro-politique de 2002 à 2011. Les populations, installées dans les régions forestières, qui d'ailleurs sont des fronts pionniers, n'ont pas échappé à l'intensification de la pauvreté entre 2002 et 2008. Le tableau 2 met en évidence des taux de pauvreté élevés dans toutes les régions forestières. Il est ainsi mis en exergue que ces régions sont des foyers de concentration de la pauvreté.

Tableau 2 : Niveau de pauvreté rurale par région forestière

Régions	2002	2008	Taux de variation
Centre-Est	51,4%	63,1%	22,8
Centre-Ouest	51,5%	70,7%	37,3
Ouest	67,5%,	67,8%	0,4
Sud-Ouest	47,5%	49,6%	4,4

Source : INS (2008)

Comme on le constate, la crise économique a sérieusement impacté les conditions de vie des populations rurales via la baisse de leur revenu. Elle a également engendré une pression anthropique sur les ressources forestières, notamment les terres agricoles résultant de l'afflux des populations urbaines vers les zones rurales. Cette situation pose le problème de la distribution des droits sur les terres comme une source d'inégalités.

3.2 Déforestation dans l'Ouest ivoirien comme conséquence des inégalités socio-économiques

L'épuisement des ressources forestières est inhérent à l'orientation de la politique de développement économique de la Côte d'Ivoire en général et à ses politiques de gestion des forêts et du foncier en particulier. En effet, au lendemain de son indépendance, la Côte d'Ivoire a opté pour un développement économique et social basé sur l'exploitation des ressources forestières et foncières. Ainsi l'exploitation de bois de grumes et l'agriculture de rente ont été mises en avant. Pour asseoir sa politique, l'Etat s'est octroyé le droit de propriété sur les ressources forestières et foncières dans la logique du colonisateur. Leonard et Ibo (1994) soulignent que l'Etat s'est adjugé la propriété des plus grandes réserves de forêt primaire que constituaient les régions du Centre-Ouest et du Sud-Ouest. Cette façon de faire a écarté les droits coutumiers des populations de la gestion des ressources naturelles. La puissance publique a gardé la main mise sur les ressources ligneuses, l'agriculture étant dévolue aux paysans. Le principe de la domanialité était en marche. Le domaine permanent de l'Etat est constitué d'espaces protégés (parcs et réserves, forêts classées), et le domaine rural est dédié aux populations pour la pratique de l'agriculture mais les ressources ligneuses qui s'y trouvent appartiennent à l'Etat. Pour l'extraction de ces ressources, l'Etat délivre des permis aux exploitants forestiers qui sont des hommes d'affaires, généralement d'origine

étrangère. Dans le domaine rural, l'Etat se réserve également le droit de créer des espaces protégés si le besoin s'en fait sentir et même d'en délimiter une partie pour la céder à des populations non autochtones. Ce fut le cas des déplacements massifs de populations liés aux grands projets de développement dans l'Ouest forestier ivoirien où l'Etat imposa aux autochtones la cession des terres aux nouveaux arrivants (Leonard et Ibo, op. cit.).

Cette politique, qui structure les acteurs dans la gestion des ressources forestières et foncières ivoiriennes, a créé des inégalités de dotations en ressources. D'un côté, l'Etat ivoirien détient le droit de propriété et contrôle les ressources avec ses partenaires (entreprises agro-industrielles et entreprises d'exploitation de bois), pour en tirer le profit maximum. De l'autre côté, il y a les populations rurales ivoiriennes qui ne jouissent partiellement que de l'exploitation agricole de ces ressources. Cette configuration d'acteurs bouleverse les équilibres socio-économiques dans l'Ouest forestier ivoirien. La pénurie de la ressource forêt-terre exacerbe les inégalités entre les populations autochtones et non autochtones (allochtones et allogènes). Ces inégalités se manifestent comme suit :

- en termes de dotations foncières, les allochtones et les allogènes (étrangers) de l'Ouest forestier ivoirien possèdent une part importante des terroirs, acquise auprès de leurs hôtes. Il n'y a plus de nouvelles terres pouvant faire l'objet de transaction ;
- les étrangers, grâce à leurs réseaux sociaux et les moyens financiers dont ils disposent, ont plus de capacité à mobiliser la main-d'œuvre pour la mise en valeur de leurs plantations agricoles. Ce n'est pas le cas pour les autochtones qui, faute de terres à céder en échange de travail, ne peuvent plus disposer du travail des étrangers.

Les inégalités socio-économiques dans l'Ouest forestier sont ainsi marquées par les migrants. Ils sont les plus grands planteurs, détenteurs d'importantes superficies de terres, avec des moyens conséquents de mise en valeur tandis que les autochtones se retrouvent confinés dans une agriculture vivrière de subsistance sur de petites superficies. Ces inégalités s'observent également à travers la mise à l'écart des droits coutumiers des populations autochtones sur les ressources. Avec l'émigration urbaine engendrée par la crise économique ivoirienne suite à l'effondrement des prix des matières premières (café et cacao) à la fin des années 1970, les inégalités dans l'accès à la ressource foncière se sont accentuées dans l'Ouest forestier ivoirien.

La pauvreté dans l'Ouest forestier ivoirien, comme expression des inégalités socio-économiques et de privation de capacités, apparaît ainsi liée à la politique coloniale¹ de gestion des ressources naturelles et environnementales qui a été maintenue après l'indépendance dans cette zone. Cette analyse des inégalités socio-économiques et de la soutenabilité forestière en lien avec les droits qui régissent la gestion des ressources naturelles permet de situer l'origine de la déforestation.

¹ La politique coloniale de gestion des ressources naturelles a consisté à l'établissement et la conservation du domaine forestier. Les caractéristiques majeures de cette politique sont les suivantes : 1) le classement des ressources forestières pour leur protection contre les activités humaines considérées comme destructrices et leur mise en valeur par l'administration forestière, 2) l'instauration de la stratégie d'exclusion et de répression à l'endroit des populations locales, 3) l'appropriation des ressources naturelles par le colonisateur et l'octroi des droits d'usage aux populations locales.

4. CONCLUSION

Dans le domaine des ressources naturelles, forestières et foncières, les inégalités socio-économiques en termes de privation des capacités c'est-à-dire la pauvreté en Côte d'Ivoire ont pris forme dans les politiques publiques coloniales. Ces politiques, en instituant, sur la base de droits arbitraires, deux catégories d'usagers, ont instauré une discrimination dans l'accès aux ressources ; ce qui a contribué à affaiblir les institutions communautaires de gestion des ressources forestières et foncières, en étant le point de départ de la différenciation socio-économique initiée par le colonisateur et perpétuée par l'Etat indépendant.

La poursuite de cette politique discriminatoire au détriment des institutions régissant les communautés locales a privé celles-ci de leur capacité à fonctionner en tant qu'acteur social du développement. Cette façon de faire, socialement insoutenable, interroge les normes et les principes qui guident une distribution juste des droits de propriété et d'accès aux ressources naturelles en Côte d'Ivoire. La pauvreté comme privation de capacités apparaît ainsi comme un facteur déterminant de la gestion durable des ressources naturelles. Dans ce sens, favoriser l'accès des populations locales à la propriété des ressources forêt-terre à travers l'octroi du titre de propriété sur celles-ci, impliquant ces populations s'avère indispensable. La loi n° 2013-655 du 13 septembre 2013, fixant un délai de dix années aux populations locales pour la constatation des droits coutumiers sur la ressource forêt-terre dans le cadre de l'application de la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, s'inscrit dans cette perspective. Il s'agit de sécuriser la ressource forêt-terre pour les populations rurales sur l'ensemble du territoire par la délimitation des territoires de villages et la délivrance de certificats fonciers. Selon le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI, 2014), cela offre de nombreux avantages dont quelques-uns sont déclinés ci-après :

- « - clarifier les droits coutumiers détenus sur les terres rurales, en fournissant un cadre juridique précis pour la prévention et le règlement des conflits fonciers ;
- faciliter le passage au droit moderne plus sécurisant pour les propriétaires du domaine foncier rural, leurs héritiers et leurs partenaires ;
- sécuriser dans le temps, les investissements dans le domaine foncier rural et de contribuer ainsi à la stabilisation et à la modernisation des exploitations agricoles ;
- donner la propriété foncière en garantie pour contracter des prêts bancaires ;
- encourager le maintien des jeunes à la terre sur un bien foncier familial bien identifié et sécurisé » ;
- donner une valeur marchande aux terres du domaine foncier rural ».

Au regard de ces quelques avantages mentionnés, une solution semble être trouvée au problème de distribution équitable des droits de propriété et d'accès aux ressources naturelles. Mais les dispositions de l'application de la loi foncière de 1998 instituant l'immatriculation des terres du domaine rural constituent-elles une solution durable pour la gestion des ressources naturelles ?

RÉFÉRENCES

- Agrawal A. (2001). "Common Property Institutions and Sustainable Governance of Resources" *World Development* 29(10): 1649-1672.
- Baland, J.M., Platteau, J.P. (1996). Halting Degradation of Natural Resources. Is there a Role for Rural Communities? Oxford, Oxford University Press and FAO.
- Ballet, J., Koffi, K.J.M. and Komona, K.B. (2010) 'Responsibility for the forest in Côte d'Ivoire: where are we now?' *Int. J. Sustainable Society*, Vol. 2, No. 1, pp.70-84.
- Banque Mondiale (1990). Rapport sur le développement dans le monde, Washington D.C.
- Bertrand A., Konandji H., Benzyane M. & Ratsimbarison R. (2005). « Décentralisation et nouvelles politiques forestières : Relations de l'administration forestière avec les collectivités territoriales décentralisées et les communautés locales de base (cas comparés du Mali, du Niger, du Maroc et de Madagascar), in Bertrand A., Montagne P., Karsenty A. (eds), *Etat de la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar*, Paris : L'Harmattan (129-152).
- BNETD (1999). Bilan-diagnostic de la politique forestière et propositions de nouvelles orientations, Volume 1.
- Bromley D.W., Feeny D., McKean M.A., Peters P., Gilles J., Oakerson R., Runge C.F., & Thomson J. (eds) (1992). *Making the Commons Work: Theory, Practice and Policy*, San Francisco, CA: Institute for Contemporary Studies.
- Brown, D. (1999). Principes et pratique de cogestion forestière : témoignages d'Afrique de l'Ouest, document N°2 de l'Union Européenne sur la foresterie tropicale, London: Overseas Development Institute, & Bruxelles: Commission européenne.
- Castellanet C., Méral P. & Lapeyre R. (2008). « La gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement : propos introductifs », in Méral, P., Castellanet, C., Lapeyre, R. (eds), *La gestion concertée des ressources naturelles : l'épreuve du temps*, Paris : Karthala (7-26).
- Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED) (1987). Notre avenir à tous, rapport Brundtland, version française.
- Dubois J-L, Mahieu F-R (2006). Fondements éthiques pour un développement socialement durable : de Amartya Sen à Emmanuel Mounier et Emmanuel Lévinas, *In Gouvernance personnaliste mondiale et développement socialement durable*, Regards Personnalistes-N°10, PERSO.
- FAO (1981). Forest resources of Tropical Africa, Rome, FAO.
- Institut National de la Statistique (INS) (2008). Enquête sur le niveau des ménages, rapport provisoire. Ministère du Plan et du Développement, République de Côte d'Ivoire.
- Lallau, B. et Langlade, L. (2005). « L'appropriation privative du foncier, condition de durabilité ? éléments de réponse en République Démocratique du Congo », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2005/2 avril, pages 249 à 280.

- Lélé S. (1991). « Sustainable Development: A critical review », *World Development*, Vol 19, Iss 6, pp. 607-621.
- Leonard, E. et Ibo, G.J. (1994). “Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte-d’Ivoire : la nature et l’homme”, *Politique Africaine* 53 : 25-36.
- Levrel, G. (2003). Pauvreté, vulnérabilité et ressources renouvelables. *D’un développement viable à une liberté durable*, Université de Pavie, 6-10 Septembre 2003.
- McCay, B.J., Acheson, J.M. (Eds), (1987). *The Question of the Commons: The Culture and Ecology of Communal Resources*, Tucson, AZ: University of Arizona Press.
- Ministère de l’Agriculture (MINAGRI, 2014). Cérémonie de lancement de l’opération « Un Certificat Foncier pour chaque parcelle d’hévéas » : l’allocution de Mamadou SANGAFOWA COULIBALY Ministre de l’Agriculture.
- Ostrom E. (1990). *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Ouattara, M. (2003). In Rapport national sur le développement humain en Côte d’Ivoire 2004, cohésion sociale et reconstruction nationale.
- Redclift, M. (1987). *Sustainable Development : Exploring the Contradictions*. London and New York : Methuen, 271 p.
- Reed, D. (2001). Les pauvres en milieu rural et leurs ressources naturelles: comprendre le lien entre pauvreté et environnement dans une économie globalisée. *Le Courier ACP-UE novembre-décembre 2001*.
- Sachs, I. (1980). *Stratégies de l’écodéveloppement*, Paris : Les Éditions Ouvrières, 137 p.
- Sen, A. K. (1981). *Poverty and Famines*. Oxford, Oxford University Press.
- Sen, A. K (1999). *Development as Freedom*, Oxford: Oxford University Press.
- Wade, R. (1988). *Village Republics: Economic Conditions for Collective Action in South India*. San Francisco, CA, Institute for Contemporary Studies.